

REVUE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE

123^E ANNÉE | N°1099 | TRIMESTRIEL | AVRIL-JUIN 2021

L'INSAISSABLE



ÉRIC ANCEAU | JEAN-MARC AYRAULT | ARNAUD BENEDETTI | MARTINE DE BOISDEFFRE | CHARLES BONAPARTE
JACQUES-OLIVIER BOUDON | PIERRE BRANDA | ARTHUR CHEVALLIER | TRISTAN CLARET-TRENTELVRES
ANTOINE-BAPTISTE FILIPPI | ALAN FORREST | DANIEL GOUADAIN | PATRICE GUENIFFEY | JEAN-PAUL KAUFFMANN
MICHEL KERAUTRET | JACQUELINE LALOUILLE | THIERRY LENTZ | AURÉLIEN LIGNEREUX | ELENA V. LINKOVA
JEAN-NOËL LUC | JEAN-MARC MARILL | FRÉDÉRIC MICHEAU | CLAUDE RIBBE | JEAN-GUY TALAMONI
JEAN TULARD | MARIE-JOSÉ TULARD | AHMED YOUSSEF | CLÉMENCE ZACHARIE | CHARLES ZORGBIBE



Résidé Études, plus de 30 ans de créations innovantes pour accompagner le développement des villes

Si les élus recherchent des modes de logements parfaitement adaptés aux multiples profils d'habitants, ils attendent surtout que les constructeurs sachent appréhender les besoins et les mutations de notre société. En partenariat avec les élus et les aménageurs, Résidé Études propose des résidences en accord avec la politique des villes et contribue ainsi à l'équipement des départements, des régions et des territoires.

Résolument tourné vers l'humain, Résidé Études, attentif à un monde qui se transforme et aux nouveaux comportements, a créé des produits locatifs novateurs devenus des modèles dans le paysage urbain d'aujourd'hui et de demain.

- Dès 1989, les résidences pour étudiants Les Estudines proposaient pour la première fois des appartements adaptés aux besoins des étudiants, avec de nombreux services.
- Quelques années plus tard, des résidences d'affaires et de tourisme voyaient le jour pour accompagner les nouveaux usages de mobilité des salariés des entreprises.
- Puis, pour répondre à la demande des seniors autonomes, Résidé Études a conçu les Girandières, des résidences offrant des services adaptés à leurs attentes.

Grâce aux relations de confiance nouées avec les représentations locales, Résidé Études a construit et gère aujourd'hui, avec 2 500 collaborateurs, plus de 33 000 logements dans 250 résidences. Et sur le type de résidences qu'il maîtrise, Résidé Études est prêt à accompagner les acteurs locaux du développement urbain.



Les marques de Résidé Études



RÉSIDÉ ÉTUDES

TOUTE L'EXPERTISE DES RÉSIDENCES GÉRÉES

42, avenue George V - 75008 Paris

S O M M A I R E

DOSSIER

- 7** • Le premier contemporain
Arnaud Benedetti
- 9** • D'un bicentenaire à l'autre
La non-commémoration de Napoléon
Jacques-Olivier Boudon
- 15** • Napoléon l'insaisissable
Jean-Paul Kauffmann
- 23** • Bonaparte, l'esclavage et la France
Le bicentenaire entre mémoire et histoire
Jean-Marc Ayrault
- 29** • Pourquoi commémorer Napoléon ?
Thierry Lentz
- 35** • Que reste-t-il aujourd'hui de la centralisation napoléonienne ?
Jean et Marie-José Tulard
- 45** • Le Code civil ou la permanence du projet consulaire
Clémence Zacharie
- 55** • Le Conseil d'État et son héritage napoléonien
Martine de Boisdeffre
- 60** • L'héritage financier de Napoléon
Pierre Branda
- 65** • Les polices de Napoléon : legs et légendes
Aurélien Lignereux
- 71** • La politique scolaire de Napoléon et son héritage
Jean-Noël Luc
- 78** • Le legs de Napoléon à l'Armée française
Général (2S) Jean-Marc Marill
- 89** • Napoléon et la Corse
Jean-Guy Talamoni
- 95** • Napoléon et le tsar Alexandre
Le conquérant et le prophète
Charles Zorgbibe
- 102** • Bonaparte et Mahomet, vers un Empire oriental contrarié
Ahmed Youssef
- 113** • L'image de Napoléon en Russie : deux cents ans après
Elena V. Linkova
- 119** • Les Allemands et Napoléon à l'heure du bicentenaire
Michel Kerautret
- 133** • Le face-à-face France-Angleterre
Du blocus continental au Brexit
Alan Forrest

139 • Napoléon, les colonies et le rétablissement de l'esclavage, deux cents ans après

Claude Ribbe

145 • Napoléon Bonaparte et Charles de Gaulle

Patrice Gueniffey

149 • Napoléon, Napoléon III, de Gaulle : continuités et discontinuités au sommet de l'État

Éric Anceau

157 • La statuaire publique napoléonienne

Jacqueline Lalouette

165 • La Fédération Européenne des Cités Napoléoniennes

Charles Bonaparte

173 • Napoléon, statue de la Révolution française

Arthur Chevallier

DÉBATS ET OPINIONS

177 • La Corse, au temps du *libéralisme latin*

Antoine-Baptiste Filippi

184 • Les sympathisants de la droite et la primaire

Frédéric Micheau

191 • Une solution au problème du quinquennat

Tristan Claret-Trentelivres

200 • En finir avec l'afro-pessimisme

Daniel Gouadain

LIVRES

215 • Notes de lecture

L'INSAISSABLE

Vincent DUPY

Directeur de
publication

Arnaud BENEDETTI

Rédacteur en chef

Jacques-Olivier BOUDON

Professeur à
Sorbonne Université
Président de l'Institut Napoléon

Que reste-t-il de Napoléon ? C'est à cette question que tente de répondre ce nouveau numéro de la *Revue Politique et Parlementaire*. Alors que nous commémorons le bicentenaire de la disparition de l'Empereur et que d'aucuns s'interrogent sur la pertinence de cette commémoration, notre publication a fait le choix de dresser un panorama de ce legs.

Poser la question de l'héritage napoléonien, c'est déjà en quelque sorte y répondre, tant l'homme par la multiplicité de sa trajectoire a œuvré à façonner le paysage normatif, régalien et mental du pays et parfois même au-delà. Nous sommes tributaires de cette histoire, elle est nôtre, elle se dessine de nos arrondissements jusqu'à nos grandes institutions et jusqu'en nos textes canons. Retraçant la relation du pouvoir à Napoléon depuis un demi-siècle, Jacques-Olivier Boudon, qui a coordonné ce dossier, interroge avec clarté les hésitations

mémorielles dont Napoléon est l'objet. Entre 1969, date du bicentenaire de la naissance, et 2021, bicentenaire du décès, les deux bornes chronologiques retracent à l'épreuve de notre temps comme une prise de distance. Et pourtant, comme le confirme J.-O. Boudon, l'Empereur est « un élément de l'histoire culturelle Occidentale ». Thierry Lentz lui emboîte le pas lorsque certifiant que « Napoléon est partout, il est en nous », il en appelle à la responsabilité des professionnels de l'histoire : « L'heure est probablement venue pour les historiens de descendre dans l'arène, non pas pour minimiser ses actions et encore moins écouter les critiques, mais mettre en perspective ou en contexte ». C'est bien là l'objectif de ce numéro.

La perspective d'abord, c'est revenir sur l'apport et force est de constater l'arborescence impressionnante de ce dernier, à commencer par celui qui s'inscrit dans

les nervures administratives et civiles du pays. Comme tous les grands fondateurs, Napoléon transforme dans la continuité, il innove par la vision d'ensemble, les fameuses « masses de granit » qu'il projette en tous points de la société. Il en va ainsi de la centralisation. Jean et Marie-José Tular observent que le nom de l'Empereur est inévitablement attaché à cette dernière, du fait, entre autres, de l'institution préfectorale, mais que ce processus s'inscrit dans une tendance lourde, pluriséculaire que le Consulat et l'Empire renforcent en le théorisant et le granularisant. En plus de deux siècles, le système administratif a évidemment évolué, diversifiant les échelons, faisant cohabiter un équilibre parfois complexe entre volonté décentralisatrice et résilience centralisatrice, mais il conserve deux traits majeurs de l'héritage napoléonien : l'unicité de la loi et la préfectorale. Martine de Boisdeffre revient de son côté sur ce que le Conseil d'État doit au premier consul, par-delà sa seule création. Et Clémence Zacharie, se penchant sur l'immense labeur de production du Code civil, rappelle que ce dernier porte, d'une part, le minutieux travail de rationalisation et d'unification de l'ancien droit et la volonté, d'autre part, d'ériger là un instrument qui s'inscrive dans la longue durée.

Non seulement Napoléon codifie, institue, centralise mais il étend, il solidifie, il nourrit le corps de l'État en développant toujours plus ses missions. Jean-Noël Luc décrypte cet effort sur le secteur éducatif

où celui-ci est pensé et rationalisé comme une prérogative étatique ; Pierre Branda rapporte avec minutie l'héritage financier tant au travers de l'organisation de l'administration fiscale que de la création du franc germinal et de la Banque de France ; Jean-Marc Marill documente le dispositif militaire dont nombre des conceptions demeurent tant dans le déploiement opérationnel que dans la planification des forces ; Aurélien Ligneux traite de la police et observe que « l'époque napoléonienne est une étape clef dans un mouvement séculaire d'appropriation territoriale et de monopolisation de la violence légitime par les agents de l'État ».

Le contexte est bien sûr aussi décisif pour comprendre l'homme. À l'heure où le regard anachroniquement rétrospectif entend juger le passé bien plus que l'expliquer, il faut s'interroger sur Napoléon et son temps pour mieux s'approprier Napoléon en notre temps. La dimension continentale et parfois même extra-continentale constitue à cette fin une piste. Le projet européen est bien sûr indexé sur la dynamique révolutionnaire qui précède son accession au pouvoir, ce que rappelle, à juste titre, dans une contribution énergique, Arthur Chevallier lorsqu'il décèle en Bonaparte/Napoléon un personnage que la gauche d'aujourd'hui devrait faire sien tant, au moment où l'histoire se fabrique, il en incarne l'épaisseur des idéaux : « Comment la France aurait cru aux pro-

messes de 1789 si un petit garçon d'Ajaccio n'avait pas démontré que donner des coups de pied dans les portes suffisait pour les ouvrir ? ». La Corse, justement, n'est certainement pas étrangère, bien au contraire, à la forge intellectuelle de la pensée politique du futur Empereur. Cet angle mort, le Président de l'Assemblée territoriale Jean-Guy Talamoni l'éclaire en corrélant bien des traits à venir à partir d'un double héritage, celui du républicanisme machiavélien et du legs paoliste des révolutions insulaires du XVIII^e siècle. Dans l'épaisseur européenne, l'image napoléonienne non seulement demeure, mais au fil du temps, y compris chez les adversaires d'hier, apparaît-elle parfois moins sujette à controverses, nonobstant les épisodes sanglants, que dans l'hexagone de 2021. Alan Forrest scintigraphie ainsi la rivalité en l'appréhendant tout autant dans la continuité d'une longue suite de conflits franco-britanniques que comme l'un des points de condensation de ces derniers, lesquels trouvent encore un écho atténué aujourd'hui entre Londres et Paris. Elena V. Linkova explore la figure de Napoléon au miroir de l'immense Russie, rappelant notamment ce que la conscience nationale russe doit à la guerre patriotique de 1812. Charles Zorgbibe dissèque le choc, alternant séduction et affrontement, de l'Empereur et du Tsar Alexandre, le premier emblème d'une nouvelle universalité, le second symbole prophétique d'un messianisme russo-chrétien destiné à bouleverser ultérieurement les grandes lignes géopoliti-

tiques. L'Allemagne percutée et mise sous tensions par les avancées impériales doit à Napoléon une partie de ses développements ultérieurs comme l'explique Michel Kerautret qui observe, par ailleurs, dans les toutes dernières décennies une réappropriation allemande plus apaisée de cette mémoire. C'est un Bonaparte usant de l'acculturation, pétri de lectures des premiers orientalistes, que dessine Ahmed Youssef lors de l'expédition d'Égypte, n'hésitant pas à ériger le jeune général en pionnier du dialogue avec l'islam. La modernité de Napoléon n'exclut pas pour autant les clivages. Il est l'objet de controverses dès son vivant, d'une contre-propagande intense et de pamphlets aussi comme celui rédigé par Chateaubriand « De Buonaparte et des Bourbons ». Claude Ribbe le rappelle, revenant lui-même sur son ouvrage de 2005 relatant le rétablissement de l'esclavage par le Premier consul en 1802. L'ancien Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, exhorte à une histoire nuancée qui, sans renier l'inscription napoléonienne tout à la fois dans notre imaginaire et notre quotidien, n'en occulte pas les parts d'ombre.

C'est un fait qu'aucune mémoire n'est figée ; chaque génération y apporte sa contribution, observant avec sa sensibilité propre les linéaments mémoriels. Napoléon est également patrimonial, mais un patrimoine qui n'échappe pas aux oscillations politiques et culturelles. Jacqueline Lalouette topographie une « géo-statuaire » publique qui selon les territoires

et les contextes se densifie, se rétracte, se transforme. Charles Bonaparte, Président de la Fédération des Cités Napoléoniennes, souligne d'une part l'incarnation de l'histoire dans des lieux et d'autre part la nécessité d'adapter la transmission aux représentations et aux pratiques de l'époque.

C'est un autre fait, et non des moindres, que la France a l'appétit des grands hommes, peut-être plus par nécessité salvatrice que par goût irraisonné. Patrice Gueniffey pose la thèse, à la suite de Michelet, de cette profusion française. Parallélisant les destins de Napoléon et de Gaulle, il en détoure les parcours et les profils pour mieux départir ce qui les réunit de ce qui les distingue. Éric Anceau questionne également cette équation relevant intersections et exclusivités, mais en y intégrant un autre paramètre, celui de Napoléon III dont la postérité n'est pas à la hauteur de la densité de l'œuvre réforma-

trice. La grandeur, Jean-Paul Kauffmann y vient par l'humain et la souffrance. Il s'intéresse au dernier Napoléon, celui où l'insularité native rejoint l'insularité crépusculaire, comme une frappante métaphore de l'isolement qui sied au grand tragédien de l'histoire. Dans l'entretien qu'il nous accorde, il introspecte l'homme dans son ultime solitude de Sainte-Hélène, renouant avec le cours de la réflexion de son superbe et désormais classique *La chambre noire de Longwood*. Loin des querelles, des certitudes et des ignorances du présent d'hier et d'aujourd'hui, il livre cette formule définitive, peut-être, portraiturant au plus près, mais en lui conservant toute sa part d'énigme, celui dont la fulgurance appellera encore longtemps bien des interrogations et des fascinations : « l'insaisissable ». Un mot qui sans conclure ouvre le champ de tous les possibles à une aventure qui n'en finit pas... Cet « éternel retour », n'est-ce pas aussi ce qui reste de plus permanent de Napoléon ? ■

LE PREMIER CONTEMPORAIN

Arnaud BENEDETTI
Rédacteur en chef

Est-il encore possible d'écrire sur Napoléon, tant cette trajectoire hors du commun a concentré des bibliothèques entières et foisonnantes de livres, de fictions, d'articles depuis plus de deux siècles ? Que dire de plus de ce qui n'a déjà été dit, parfois répété, imaginé souvent, révélé, supputé et disséqué ?

Comment écrire aussi sans céder à la grandiloquence, à cette « oppression de l'admiration » pointée par Chateaubriand et éviter ce que notre siècle de contresens induit en reconstruction aussi hâtive qu'inadéquante et parfois désolante ?

Napoléon n'en impose pas seulement ; il s'impose : par la nature de l'époque bouleversée dont il est le fils, par la polyphonie de son action et de sa présence, par la force d'un imaginaire qu'il s'est attaché à façonner de son vivant. Le surhumain croise en permanence l'humain, la complexité du bilan la puissance lisible de la destinée, le moderne l'antique.

Les attermoissements mémoriels, dont il est aujourd'hui l'objet, ont ceci de signifiant qu'ils relèvent tant d'une forme d'inquiétude empreinte d'effroi que d'une difficulté structurelle à comprendre et à aborder ce passé. Le récit napoléonien, en effet, écrase ; il est écrasant par sa dynamique propre qui, vue de la fenêtre de notre époque tissée de contraintes, suscite le vertige. Napoléon est homme de domination ; à tout le moins est-ce ainsi qu'il vient à nous. Il domine sa vie d'abord : tout juste français par aléas, latin par héritage, « outsider » par naissance, le « petit Corse » a fait de la trame de ses stigmates originels le réservoir social de son énergie. Il est l'homme si humain qui dépasse néanmoins les contingences de ce que les déterminismes auraient pu empêcher. Mais, après tout, rien de forcément surprenant dans cette genèse qui obéit aux ressources de ces conformations psychologiques qui arrachent leur promotion au prix d'une soif inextinguible de faire mentir le sort. Il incarne une méritocra-

tie pré-républicaine que d'autres emprunteront à leur tour. Ce qui sidère, *in fine*, laisse sans voix, c'est ce Bonaparte qui se fait Napoléon, cette jonction d'une réussite personnelle sur soi-même, sur les circonstances, sur ses rivaux avec une aventure qui surplombe son temps et qui paraît l'envelopper de sa démesure. Cette surpuissance intrigue, elle fait bouger les hommes et les frontières, transforme les profondeurs de la société en une séquence si ramassée qu'elle suscite chez nos contemporains un désappointement où se mêle à la fascination une étrangeté absolue. Car si le despote peut nourrir l'image, la complexité de cette dernière vient aussi de ce fait qu'il porte une idée, celle qu'Hegel a entrevue et pressentie lors de l'entrée de l'Empereur à Iéna en 1806, cette « âme du monde » dont on ne sait si elle annonce les désastres à venir de l'histoire ou un saut qualitatif dans une toute autre temporalité tant politique que sociale.

Tout le problème posé par la réception de l'héritage napoléonien est qu'il ne peut se réduire au despotisme dans lequel ses contempteurs souhaiteraient l'enfermer. Il est aussi le continuateur et l'accélérateur de ce grand mouvement de l'égalité dans lequel Tocqueville verra la marche des sociétés. Le passage de l'intrépide Bonaparte à l'Empereur absolu, qui légifère

autant qu'il guerroye, qui fonde autant qu'il renverse, est tout dans ce coup de génie d'habiter toutes les contradictions de son temps. Il s'en fait le réceptacle, il en embrasse tous les partis pris, il en condense toutes les énergies, négatives et positives. Il est l'homme qui épouse bien sûr son moment, et sa prescience est de l'avoir compris. Jean-Jacques Rousseau, qu'il lût beaucoup, prédisait dans des lignes fameuses de *L'Emile* : « Nous approchons de l'état de crise et du siècle des révolutions ». Sans ce viatique, aveuglé confusément par notre propre sensibilité, nous nous interdisions de saisir la singularité de l'homme, de l'exceptionnelle empreinte qui demeure la sienne : celui qui, sous la pression d'évènements énormes, fait basculer la société dans la modernité que nous lui connaissons encore. Napoléon est indissociable de la forge abrasive de ce quart de siècle qui, de 1789 à 1815, césure l'histoire : des Lumières, dont il est l'un des enfants, il en porte la rationalité jusque dans ses excès, mais il en limite aussi les débordements avec cette science de la France qu'il comprend mieux, lui l'insulaire prodigue, que bien des nostalgiques de la monarchie et des frénétiques de la Révolution. Parce qu'il articule l'une à l'autre, qu'il les pense et les opère dans la continuité, il fonde le contrat national sur lequel nous vivons depuis plus de deux siècles ■

D'UN BICENTENAIRE À L'AUTRE LA NON-COMMÉMORATION DE NAPOLÉON

Si en 1969, sous Georges Pompidou, les 200 ans de la naissance de Napoléon furent largement commémorés, la célébration du bicentenaire de sa mort fait polémique dans la classe politique.

Jacques-Olivier BOUDON¹

Professeur à Sorbonne Université
Président de l'Institut Napoléon

En 1969, la France célèbre en grandes pompes le bicentenaire de la naissance de Napoléon. Un an après les événements de mai 1968, les Français sont ainsi replongés dans le souvenir de l'empereur. Georges Pompidou, élu en juin 1969, ne manque pas le rendez-vous d'Ajaccio et y prononce un discours dans lequel il salue l'œuvre unificatrice de Napoléon, tant en France qu'en Allemagne ou en Italie, deux pays partenaires de la France dans la construction de l'Europe des six. Il ne s'agit pas, à l'heure des balbutiements de la construction européenne, de magnifier l'expansionnisme napoléonien, mais de montrer, à travers ses exploits guerriers, la faculté de la France à conserver son in-

dépendance et à imposer « une certaine idée de la France ». La référence à Napoléon ne pose pas de problème dans un pays en expansion, fier de son Concorde, de ses mirages, du *France*. Napoléon parvient à faire quasiment l'unanimité autour de son souvenir. Même le Parti communiste, alors la principale force de gauche, accepte de s'associer à la célébration du bicentenaire de sa naissance, voyant en lui l'homme qui a réussi à consolider les acquis de la Révolution. Partout, en France,

1 - Jacques-Olivier Boudon est l'auteur de nombreux ouvrages, dernière publication *Les quatre sergents de La Rochelle*, Passés Composés, 2021 et de *Napoléon, le dernier Romain*, Les Belles Lettres, 2021.

des manifestations, des expositions sont organisées pour commémorer ce bicentenaire, des livres sont édités, à l'image du *Napoléon* d'André Castelot, qui rencontre un très grand succès. La télévision joue aussi un rôle essentiel pour raviver les souvenirs d'école de nombre de Français.

UN DÉBAT ANCIEN

Trente ans plus tard, le silence des plus hautes autorités de l'État autour du bicentenaire du Consulat et de l'Empire est en revanche assourdissant. Jacques Chirac s'est refusé à toute commémoration nationale des années 1799 et suivantes, attitude qu'il conserve jusqu'à son départ de l'Élysée en 2007. J. Chirac n'a jamais caché son peu de sympathie pour Napoléon. Il reste au fond un radical très marqué par le souvenir de son grand-père instituteur, lui-même nourri de la haine du Second Empire. Parmi ses proches, Dominique de Villepin, alors secrétaire général de l'Élysée, ne cache pas sa passion pour l'Empire sur lequel il collectionne les ouvrages, préparant une grande fresque sur Napoléon, dont le premier volume, consacré au Cent Jours, paraît précisément au début de l'année 2000 et rencontre un vif succès. Mais la détermination du chef de l'État à ne pas participer à ce qui pourrait apparaître comme une célébration de la monarchie impériale est complète.

Si la République n'entend pas commémorer un régime autoritaire, sinon dictatorial, elle organise la célébration des grandes institutions dont elle est encore l'héritière. Pour ce faire, l'État dispose d'un instrument, le Haut comité aux célébrations nationales, né à la fin des années 1960, rattaché depuis 1998 à la Direction générale des Archives de France. Chaque année, de 1999 à 2003, plusieurs événements sont retenus, dans le cadre du bicentenaire du Consulat : la naissance du Sénat et du Conseil d'État en 1999, la création de la Banque de France et du corps préfectoral, ainsi que le début des travaux du Code civil en 2000, le premier recensement de la population et le Concordat pour 2001, la création des lycées et de l'Inspection générale, de la Légion d'honneur, en 2002, enfin pour 2003 la création de la Chambre de commerce de Paris, l'organisation du notariat, la création du franc, la mort de Toussaint-Louverture et la vente de la Louisiane aux États-Unis.

Les premières institutions à lancer l'offensive de la commémoration sont donc celles nées de la Constitution de l'an VIII, à l'image du Conseil d'État qui, sous l'impulsion de son vice-président, Renaud Denoix de Saint-Marc, déploie, dès le mois de décembre 1999, les efforts les plus notables pour célébrer son bicentenaire. Le grand colloque organisé à la Sorbonne, en décembre 1999, introduit par le président de la République et conclu par le Premier ministre, a montré l'importance

accordée par les plus hautes autorités du pays à l'une des clefs de voûte de l'État. Le discours de Jacques Chirac est du reste très révélateur de la difficulté qu'il éprouve à reconnaître l'œuvre de Napoléon. « Héritier d'une longue tradition, souligne-t-il, le Conseil d'État n'en est pas moins une institution des temps modernes. Une institution profondément inscrite dans la réalité d'une société nouvelle fondée par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ». Belle gymnastique intellectuelle permettant de faire du Conseil d'État un des fruits de 1789, en omettant Bonaparte qui est tout de même cité plus loin, mais de façon incidente. En février 2000, ce sont les préfets qui commémorent le bicentenaire de la création de leur corps, né de la loi du 17 février 1800. Des initiatives nationales, ponctuées par une réception du corps préfectoral à l'Élysée, mais aussi de nombreuses initiatives départementales, ont marqué les premiers mois de l'année 2000, même si la commémoration n'eut pas l'ampleur prévue initialement, comme si l'État avait renâclé à trop insister sur une création symbole de centralisation, précisément à l'heure de la construction européenne d'une part, de la régionalisation d'autre part. La Grande Chancellerie de la Légion d'honneur a tenu à mettre l'accent sur la fondation de cette décoration qui reste la plus prisée en France.

Il aura pourtant fallu attendre 2004 pour que le Haut Comité des célébrations nationales se décide à accorder une place

privilegiée à la période napoléonienne, en consacrant, dans la brochure qu'il publie, un dossier spécial à l'Empire. 2004 marque de fait à la fois le bicentenaire du Code civil et celui du Sacre, préféré à la proclamation de l'Empire. C'est l'occasion de revenir sur l'œuvre, essentiellement civile, de Napoléon, les aspects militaires étant abordés beaucoup plus rapidement. Le ministre de la Culture, Jean-Jacques Aillagon, s'empresse toutefois de signaler dans son avant-propos : « La République ne célèbre pas les aspects autocratiques d'un régime aboli ; elle commémore un moment de l'histoire de la France et une œuvre dont le Code civil, plusieurs monuments et certains tableaux de David sont sans doute les plus beaux fleurons ». La distinction opérée par le ministre entre la République et la France souligne toute l'ambivalence de la mémoire napoléonienne. La République est héritière d'une œuvre qui a été voulue par Napoléon. Elle ne peut l'occulter, le Code civil en étant le plus bel exemple.

LA FRILOSITÉ DES DIRIGEANTS POLITIQUES

Un an plus tard, le tableau est très différent alors que s'annonce le bicentenaire de la victoire d'Austerlitz qui demeure, dans l'esprit du public, l'archétype de la bataille napoléonienne. Malgré les vicissitudes des programmes scolaires, elle a largement

échappé au discrédit de l'histoire bataille. La bataille d'Austerlitz reste présente dans les esprits aussi, à cause de son enracinement dans le paysage urbain de Paris : un pont qui donnera aussi son nom à une des principales gares de la capitale, deux arcs de triomphe surtout, l'arc du Carrousel dédié à la Grande Armée et à la campagne de 1805, l'Arc de triomphe de l'Étoile, lancé également à la suite de la bataille d'Austerlitz, même s'il fut achevé beaucoup plus tard, en 1835. Il n'en demeure pas moins un des symboles des guerres de l'Empire. Plus qu'aucune autre bataille napoléonienne, celle d'Austerlitz avait l'avantage d'avoir été brève, peu meurtrière (1 500 tués côté français), et surtout pouvait être présentée comme l'une des dernières batailles de la France révolutionnaire cherchant à défendre ses principes face à l'Europe autocratique, incarnée par le tsar Alexandre et l'empereur d'Autriche François I^{er}. Elle n'est pas pour rien restée dans les mémoires comme la « bataille des trois empereurs ».

Fallait-il pour autant en commémorer le bicentenaire, c'est-à-dire mettre l'accent sur le volet militaire de l'Empire, avec ses conséquences immédiates, l'expansionnisme de la France en Europe ? La réponse des autorités publiques a été ambivalente. Elle n'a pas consisté en un non catégorique, mais l'État s'en est tenu à des manifestations très réduites. Le gouvernement a délégué en République tchèque la ministre de la Défense, Michèle

Alliot-Marie, qui s'est rendue sur le champ de bataille, la veille des grandes manifestations organisées par les autorités locales. Sur place, près de 30 000 reconstituants avaient été réunis pour faire revivre la bataille, devant des dizaines de milliers de spectateurs venus de l'Europe entière. À Paris, une cérémonie fut organisée place Vendôme, avec le concours de l'armée, et sous la présidence nominale du garde des Sceaux, Pascal Clément, mais en l'absence du Premier ministre, Dominique de Villepin, connu pourtant pour son intérêt pour la période napoléonienne, lequel préféra effectuer un déplacement à Amiens. Enfin un colloque international eut bien lieu aux Invalides, mais la grande exposition européenne, qui devait également être organisée au Musée de l'Armée, fut annulée. Ce relatif silence a incontestablement troublé une partie de l'opinion, même s'il faut reconnaître que la grande majorité des Français s'est probablement peu intéressée à l'affaire. Néanmoins les réactions recueillies alors soulignent une certaine incompréhension face aux choix opérés au moment du bicentenaire d'Austerlitz, incompréhension d'autant plus grande que, deux mois plus tôt, la France avait dépêché un porte-avions, le *Charles-de-Gaulle*, à l'occasion de la grande manifestation navale organisée par les Britanniques pour célébrer le bicentenaire de la bataille de Trafalgar. Les Anglais n'avaient ainsi aucune difficulté à mettre en avant, à l'heure de la construction européenne, un événement militaire qui s'était achevé par

la défaite cinglante des flottes française et espagnole, le 21 octobre 1805. La France en revanche s'est trouvée embarrassée face au traitement mémoriel d'une victoire qui avait profondément marqué l'histoire de l'Europe. Pour faire bonne mesure toutefois, la diplomatie fut mobilisée, mais hors de France, les ambassades de France en Slovaquie et en République tchèque organisant chacune un colloque en partenariat notamment avec les autorités locales, mais aussi avec les Autrichiens.

L'incompréhension face à cette absence de commémoration a suscité de nombreuses réactions qui méritent d'être soulignées dans la mesure où elles dépassent largement le cadre des spécialistes ou nostalgiques de l'Empire. Certes, le baron Gourgaud, président de la Fondation Napoléon, était dans son rôle lorsqu'il rédigea une tribune intitulée « Bicentennaires : un bien pâle "soleil d'Austerlitz" », publiée notamment dans *Commentaire*. Il y regrettait le renoncement à une exposition européenne à l'image de ce que les Anglais réalisèrent au Musée de la Marine à Greenwich sous le titre « Nelson-Napoléon ». Du côté des hommes politiques, un grand silence prévalut, seuls Claude Goasguen et André Santini s'interrogeant sur l'absence de commémoration. Des intellectuels en revanche s'étonnèrent. L'exemple le plus explicite en est fourni par la tribune publiée dans *Le Monde* par l'historien Pierre Nora, membre de l'Académie française. « Avec cette commémoration, ou plutôt

cette non commémoration de la bataille d'Austerlitz, on touche le fond. Le fond de la honte et le fond du ridicule », écrit ainsi Nora. Cette prise de position est d'autant plus importante que Pierre Nora est d'abord un historien de la République. Il est surtout l'inventeur du concept de « lieu de mémoire », et le maître d'œuvre d'un monument historiographique publié chez Gallimard à partir de 1984, qui demeure à ce jour l'apport le plus neuf en matière de recherche et de réflexion historique des dernières années du XX^e siècle. En sept volumes, les collaborateurs de Nora avaient scruté les « lieux de mémoire » qui avaient forgé la République, la Nation, les France. Curieusement, l'épopée napoléonienne y était peu présente, apparaissant au travers d'un article sur le retour des cendres qui permettait de mettre en scène les Invalides, ou encore par l'étude du Code civil. Mais rien sur les grands monuments hérités de l'Empire, tel l'Arc de Triomphe, sur certains tableaux célèbrissimes comme le tableau de David, rien non plus sur les grandes batailles du règne, Austerlitz ou Waterloo, cette dernière pourtant ayant particulièrement inspiré poètes et romanciers, comme l'a fort bien montré l'historien Jean-Marc Largeaud, étudiant la manière dont la mémoire s'était réappropriée Waterloo, transformée en « défaite glorieuse ». La faible place accordée à Napoléon dans les *Lieux de mémoire* donne à l'inverse encore plus de poids à la prise de position de Nora en décembre 2005. L'académicien use de l'ironie pour

comparer le déploiement d'initiatives des Européens en matière de commémoration et le silence d'une France qui se « cache derrière son petit doigt ». Il revient aussi dans sa tribune sur la polémique née de la publication du pamphlet de Claude Ribbe, intitulé *Le Crime de Napoléon*, qui a incontestablement contribué à minimiser encore un peu plus l'engagement de l'État autour du bicentenaire d'Austerlitz.

En 2007, la candidature de Nicolas Sarkozy à la présidence de la République suscite de nombreuses comparaisons avec Napoléon, le candidat n'hésitant pas à faire cinq fois référence à Napoléon dans ses discours de campagne, ce qui est inhabituel chez les hommes politiques. Mais une fois parvenu au pouvoir, il adopte une attitude assez voisine de celle de ses prédécesseurs, même s'il lance le projet d'un Musée de l'histoire de France, finalement mort-né. Il paraissait dans ce contexte difficile de mettre en avant l'extension de l'Empire qui atteint son apogée en 1810-1811. La commémoration des dernières campagnes s'inscrit dans le même refus de toute mise en avant de l'État français. Pourtant Vladimir Poutine avait invité le président François Hollande, fraîchement élu, aux célébrations de la bataille de Borodino. Le seul représentant officiel de la France sera sur place l'ambassadeur, avec à ses côtés l'ancien président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, et Charles Bonaparte. « On ne va pas célébrer une défaite », déclara

alors un haut fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères. En la circonstance, fut sans doute manquée l'occasion d'un rapprochement franco-russe autour d'une page commune de l'histoire de l'Europe. La même réflexion prévaut quant à l'absence de toute représentation officielle aux commémorations de la bataille de Waterloo qui est certes une défaite de Napoléon, mais une « défaite glorieuse » qui a habité l'imaginaire des Européens. Comme tout au long des quinze années de commémorations des années du Consulat et de l'Empire, c'est des collectivités territoriales que sont venues les principales initiatives, notamment en 2014 à l'heure du bicentenaire de la campagne de France.

Le débat sur la commémoration de Napoléon est donc ancien. Mais en 2021, il ne s'agit pas de commémorer un régime contre lequel la République s'est fondée, mais bel et bien un homme qui a marqué l'histoire universelle, avec ses points positifs et ses aspects négatifs, mais c'est précisément le moment d'en tirer le bilan. Mais l'homme Napoléon dépasse cette dimension. Sa mort en 1821 renforce son mythe. Même ses plus farouches adversaires le saluent, à l'image de Chateaubriand, plaçant sa vie au cœur de ses *Mémoires d'outre-tombe*. Plus généralement, il tient une place essentielle dans la littérature, la peinture, la sculpture, et même la musique, ce qui signifie qu'il est aussi un élément de l'histoire culturelle occidentale ■

NAPOLÉON L'INSAISSABLE

En 1993, Jean-Paul Kauffmann se rend sur l'île de Sainte-Hélène. Quelques années plus tard, en 1997, il publie La Chambre noire de Longwood, un récit sur la captivité, l'enfermement et la fin de vie de Napoléon. Dans l'entretien qu'il nous a accordé, il revient, notamment, sur les raisons de son intérêt pour l'Empereur.

Jean-Paul KAUFFMANN

Journaliste, écrivain

(Propos recueillis par Arnaud Benedetti)

Revue Politique et Parlementaire - D'où vient cet intérêt pour Napoléon ?

Jean-Paul Kauffmann - Je pourrais invoquer le hasard, mais il y avait probablement une nécessité qui dormait dans mon inconscient. Mon premier livre avait pour sujet les îles Kerguelen. On m'a collé une étiquette : spécialiste des îles. Par la suite, un magazine m'a proposé de partir à Sainte-Hélène. J'ai accepté en premier lieu parce qu'on n'y accédait alors que par bateau. Comme pour les Kerguelen, la traversée dure trois semaines. L'attente, l'ennui, ce sont des notions que l'on a perdues depuis que l'avion nous livre d'un coup d'aile les destinations les plus éloignées. La figure de Napoléon n'est venue qu'en second, avec tout de même une vraie curiosité. À quoi donc peut ressembler cette

petite île où il est mort le 5 mai 1821 ? Je ne veux pas créer chez ceux qui n'y ont jamais mis les pieds un sentiment de frustration, mais il est pratiquement impossible de se représenter cette captivité si on n'est pas allé sur place.

Dans les biographies, seuls me passionnent le début et la fin. L'enfance est essentielle, mais les faits réels font souvent défaut. Cela vaut particulièrement pour Napoléon où beaucoup de circonstances ont été inventées après coup pour les besoins de la légende. Les dernières années sont intéressantes car elles dévoilent souvent le sens et les secrets d'une existence. La vraie légende s'est créée à Sainte-Hélène alors que la quotidienneté y était très prosaïque. Ce que rendent bien les témoignages de Gourgaud et de Bertrand qui

l'ont accompagné dans son exil. L'ennui et le désœuvrement apparaissent comme la véritable toile de fond de cette fin de vie. À Gourgaud il confie par exemple : « Il faudrait pouvoir s'endormir et ne se réveiller que dans un an ou deux. » Aveu presque incroyable chez un homme qui n'avait vécu que pour l'action. Pour répondre exactement à votre question, mon intérêt pour Napoléon trouve essentiellement son origine dans cette captivité. C'est l'homme vaincu qui m'a intéressé. L'homme désarmé, l'homme nu. Cet aspect de l'homme « vrai », dépouillé n'avait pas échappé à l'intéressé : « Grâce à mon malheur, on pourra me juger à nu. » Par son calvaire, Napoléon descend de son Olympe pour rejoindre l'ordinaire communauté humaine.

L'objet le plus émouvant de Longwood est cette baignoire où à la fin il passait le plus clair de ses journées. Vaincu, certes, mais finalement victorieux. À Sainte-Hélène, il a perdu, mais son coup de génie est d'avoir retourné la situation. Il a confondu ses ennemis et triomphé des tracasseries de son geôlier, Hudson Lowe, dont le rôle exécrable n'est pas mince dans l'édification de la légende. On a raison de dire que la bataille la plus éclatante qu'il ait remportée est celle de Sainte-Hélène. Une bataille contre le temps. Un combat morose, quotidien. Il a duré cinq ans et demi. Au temps de sa gloire, il disait à ses interlocuteurs : « Je puis tout vous donner, sauf du temps. » Précisément à Sainte-Hé-

lène, il lui faut « tuer le temps ». Quand on pense que dans le jardin de Longwood, il s'amusait comme un enfant à tenir le tuyau d'arrosage pendant que ses compagnons pompaient, on mesure le vide qu'il fallait combler. Selon Ali, l'un des domestiques, jamais Longwood ne fût aussi animé que pendant ces travaux. Mais ces périodes d'excitation ne duraient pas. Il y a parfois un côté Bouvard et Pécuchet dans cette captivité. Napoléon et ses compagnons vont d'expériences en expériences et ne connaissent à la fin que des déconvenues. Ces déceptions sont dues en grande partie à la rivalité existant entre les quatre compagnons de l'Empereur : Las Cases, Gourgaud, Montholon et Bertrand. Ils se détestaient. Gourgaud était le plus insupportable. Bertrand, le plus désintéressé, le plus fidèle, mais aussi le plus terne et le plus ennuyeux. Son témoignage sur la captivité, qui n'a été publié qu'après la dernière guerre, est le moins connu et le plus passionnant dans l'apparente trivialité du quotidien.

RPP - Pourquoi dites-vous qu'il est impossible de comprendre cette captivité si l'on n'est pas allé sur place ?

Jean-Paul Kauffmann - Sainte-Hélène est une île minuscule, un caillou au milieu de l'Atlantique Sud – pour prendre un ordre de grandeur, plus petit, par exemple, que l'île d'Oléron. Mais un caillou très fréquenté. Tout bateau revenant d'Inde ou de l'Extrême-Orient s'arrêtait à Sainte-

Hélène, appelée alors l' « auberge de l'océan ». Wellington y avait fait escale lorsqu'il servait en Inde. C'est lui qui a suggéré cette île comme lieu de détention.

Lorsqu'on le découvre pour la première fois, le site de Longwood est très impressionnant. La maison est située sur un plateau battu par les vents alizés, souvent plongé dans la brume, très humide, les vêtements se recouvraient de moisissure et il fallait passer au poêle les cartes à jouer toutes molles. Ce lieu impossible, une torture pour un Méditerranéen comme Napoléon, contraste avec le reste de l'île, beaucoup plus aimable.

Je trouve à cette maison un côté poignant qui ne tient pas seulement à la figure du prisonnier. Il y a des lieux qui se dévoilent d'emblée par leur aspect inquiétant. On dira que c'est une façon littéraire d'envisager le drame qui s'y est joué, mais Longwood est le lieu littéraire par excellence. C'est une maison hantée, peuplée de fantômes – la littérature n'étant qu'une autre croyance aux fantômes. Peut-être aussi parce qu'elle n'a pas été muséifiée. L'isolement de l'île explique ce parfum d'authenticité, même si la maison a été pour une large part reconstituée. L'esprit demeure, et l'on peut dire qu'il souffle intensément sur cette ancienne fermette, très simple, élémentaire, en dépit de sa disposition labyrinthique – on a ajouté des pièces les unes aux autres sans plan établi pendant la captivité. D'où son aspect quelque peu se-

cret favorisant les conciliabules et l'espionnage. Dans cette maison, chacun surveillait l'autre, Napoléon étant d'ailleurs assez friand des potins concernant sa petite cour. Tout cela pour dire que si Napoléon était mort en Angleterre ou quelque part en Europe, les adorateurs et les fétichistes de l'Empereur auraient probablement endommagé ce lieu de pèlerinage. Longwood est un lieu très fragile. Las Cases l'appelait la « maison de carton ».

RPP - Vous avez publié *La Chambre noire de Longwood*, un récit sur la fin de vie de Napoléon. Pourquoi vous êtes-vous inspiré de cet épisode précis ?

Jean-Paul Kauffmann - C'est l'histoire d'une frustration. Sur le bateau m'emmenant à Sainte-Hélène, j'avais emporté une énorme documentation sur la captivité de Napoléon. Je crois beaucoup à l'imprégnation. J'étais totalement pénétré par mon sujet, et quand il m'a fallu écrire mon article pour ce magazine, j'ai éprouvé un profond désappointement. Tant d'impressions, tant de faits à rapporter ! Et j'avais si peu de place. On m'aurait donné la moitié du magazine que je n'aurais pas été satisfait. Il faut reconnaître que le lieu est inspirant. Un sujet comme celui-là se présente une ou deux fois dans l'existence. Après un tel voyage, impossible de tourner la page. J'ai hésité pendant presque une année et les notes que j'avais prises n'étaient pas destinées à l'écriture d'un livre. L'enfermement, la captivité, c'est un

sujet qui ne m'est pas tout à fait inconnu, mais justement je ne voulais pas non plus être enfermé dans cet état, alimenter moi-même ma condition d'ex-otage, qui s'avère pesante à la longue. D'ailleurs comment comparer ma détention et celle de Napoléon ? Ce serait *a priori* présomptueux, et pourtant, l'expérience m'a appris que tous les enfermements se valent. J'ai fini par me jeter à l'eau. Je reconnais aujourd'hui que ma propre histoire a beaucoup joué dans la décision de me lancer dans l'écriture d'un livre. Je ne pouvais envisager extérieurement ce lieu de détention. Évidemment, je ne me suis pas identifié au prisonnier, mais je crois en partie avoir compris le sens de cette tragédie. Il est certain que Napoléon a souffert au-delà de ce qu'on peut imaginer. Il avait avec lui des compagnons, mais il était seul, profondément seul. Impossible de se confier à quiconque. Cet abandon aurait été indigne de son rang. Les formes, le protocole, c'est tout ce qu'il lui restait. Pour cette raison, il était intransigeant sur l'étiquette et sur la façon dont il fallait s'adresser à sa personne (Sire, Votre Majesté). Un visiteur anglais, Raffles, ayant obtenu une audience avec le prisonnier note : « A l'égard de sa suite, il reste aussi distant qu'un Empereur sur son trône. » Le seul qui, intellectuellement, pouvait lui donner la réplique, Las Cases, quittera l'île en 1816. Son départ l'a beaucoup affecté. Un dimanche, il s'ennuyait tellement qu'il se mit à regretter l'absence d'un prêtre : « Cela nous eût fait passer un instant de la journée ».

Je précise qu'aucune vraie allusion à ma propre histoire n'est faite dans le livre. Il y a des clins d'œil, on peut y voir parfois des sous-entendus. J'avoue que cela a constitué pour moi une sorte de jeu, une forme d'*understatement*. En littérature, je préfère les écrivains qui ne nomment pas directement les choses. J'ai voulu m'en inspirer.

Après ce voyage à Sainte-Hélène, j'aurais pu m'en tenir là sur Napoléon, mais un autre hasard – qui n'en est peut-être pas un – m'a conduit dans l'enclave russe de Kaliningrad, l'ancienne Prusse Orientale. À l'origine, j'y allais pour faire un reportage sur l'ancienne Königsberg, patrie d'Emmanuel Kant. Sur place, j'ai appris incidemment que s'y trouvaient deux champs de bataille, Eylau et Friedland, des lieux, là encore, qu'on n'avait pas l'habitude de visiter, l'enclave russe étant zone interdite jusqu'en 1991. D'emblée, évidemment, Eylau m'a attiré. C'est une étrange bataille, incertaine et sanglante, où Napoléon a failli tout perdre. Il est à noter qu'à Sainte-Hélène le captif, qui ne se faisait jamais prier pour raconter ses combats, se comporte bizarrement lorsqu'on évoque devant lui Eylau. Il parle volontiers de Waterloo, cette défaite deviendra même chez lui une obsession, reconstituant sans cesse la bataille pour rechercher l'erreur. « Journée incompréhensible », finira-t-il par trancher. Mais pour Eylau, il fait un blocage. C'est un très mauvais souvenir pour lui, l'une des batailles les plus dangereuses de son règne. Il sera à deux doigts d'être capturé et ne

devra son salut qu'à la fameuse charge de cavalerie de Murat, la charge sans doute la plus impressionnante de l'histoire militaire européenne. Cette demi victoire – ou demi défaite – sera vite éclipsée par Friedland quatre mois plus tard. Mais Eylau va retentir dans ce destin comme un mauvais présage. Pour la première fois, l'homme qui croyait en son étoile a la révélation que la chance l'a abandonné.

Pour moi, Eylau et Sainte-Hélène sont intimement liés. Au fond, Eylau est un Waterloo qui a réussi, le déroulement des deux batailles étant presque identique. Ce qui m'a intéressé à Eylau c'est le site pratiquement intact. L'église au pied de laquelle Napoléon dirigeait la bataille existe toujours. C'est un lieu saisissant. Le sol expulse boulets de canons, fusils, squelettes. Il rumine comme un volcan. On marche sur les morts. Toute proportion gardée, cela ressemble à Verdun par le côté funèbre.

RPP - Que pensez-vous des polémiques actuelles sur la commémoration du bicentenaire de la mort de Napoléon ?

Jean-Paul Kauffmann - Elles ne m'ont pas étonné. Je m'attendais à ce que le rétablissement de l'esclavage en 1802 soit sinon au centre de la commémoration du moins l'objet d'une vive controverse. À Sainte-Hélène, il donne d'ailleurs l'impression d'avoir oublié cette affaire, s'indignant de la condition faite à un esclave

nommé Tobie, un jardinier d'origine malaise, enlevé et vendu. Scandalisé, il qualifie cet acte d'« horrible forfait », ce qui est quelque peu hypocrite de sa part.

Rappelons, si besoin en était, qu'on ne peut juger Napoléon à l'aune de nos valeurs. Était-il de droite ou de gauche ? À mon avis, la question ne se pose pas en ces termes. Il était ailleurs. C'est un problème presque insurmontable, car le personnage échappe à toute classification. Bien sûr, il était macho, despotique, autolâtre, soucieux de sa seule gloire, j'en oublie certainement. Il apparaît comme le clectomane de la Révolution, s'appropriant ses principes tout en les détournant. Il en est à la fois l'héritier et le fossoyeur. On connaît la fameuse déclaration consulaire du 25 septembre 1799 : « La Révolution est fixée aux principes qui l'ont commencée : elle est finie. » Elle est finie, mais elle continue. Un historien de gauche comme Georges Lefebvre, influencé par la lecture de Marx, n'hésitera pas à soutenir que la dictature napoléonienne imposée à la France était nécessaire à la préservation de l'œuvre révolutionnaire après l'échec de la Terreur. Napoléon ne remettra jamais en cause par exemple le principe d'égalité civile, conquête majeure de la Révolution. La Constitution de 1804, qui fonde le pouvoir impérial, résume toute l'ambiguïté du personnage et du régime : « Le gouvernement de la République est confié à un empereur. » Je sais bien qu'il y a l'exemple des empereurs romains, qui

se considéraient en principe comme des mandataires de la collectivité, chargés de diriger la République, mais ils se voyaient aussi comme des personnages sacrés. À l'évidence, nous avons affaire ici à une aporie : la nature du phénomène Napoléon est impossible à résoudre. Chacun s'est d'ailleurs créé son propre mythe du personnage, il ne saurait y avoir de conclusion en raison de la multitude de visions individuelles. La polémique était tellement attendue dans un pays comme le nôtre, qui adore ce genre de débats ! Cela tient plus de la joute oratoire que de la discussion de fond. Chacun sait en lui-même qu'il est illusoire de juger le personnage avec notre regard d'aujourd'hui tant cette époque apparaît éloignée de la nôtre. Il y a plutôt quelque chose d'éminemment dépaysant, voire d'exotique, chez cet homme qui au demeurant parlait assez mal notre langue, confondant les mots section et session, armistice et amnistie. À Gourgaud, il confiera : « Je suis Italien ou Toscan plutôt que Corse. » Les rares fois où il s'entretiendra avec son géôlier Hudson Lowe, il ne s'exprimera qu'en italien.

La part insaisissable de Napoléon apparaît de son vivant, physiquement j'entends. Mais elle me semble significative. De nombreux témoins, comme Bourienne, qui fut son compagnon à Brienne, puis son secrétaire, sont frappés par le fait qu'aucune peinture de Napoléon n'est ressemblante. Ils ne se l'expliquent pas. Quelque

chose chez lui échappe à la description et à la classification.

RPP - Quel message de Napoléon pour notre temps ?

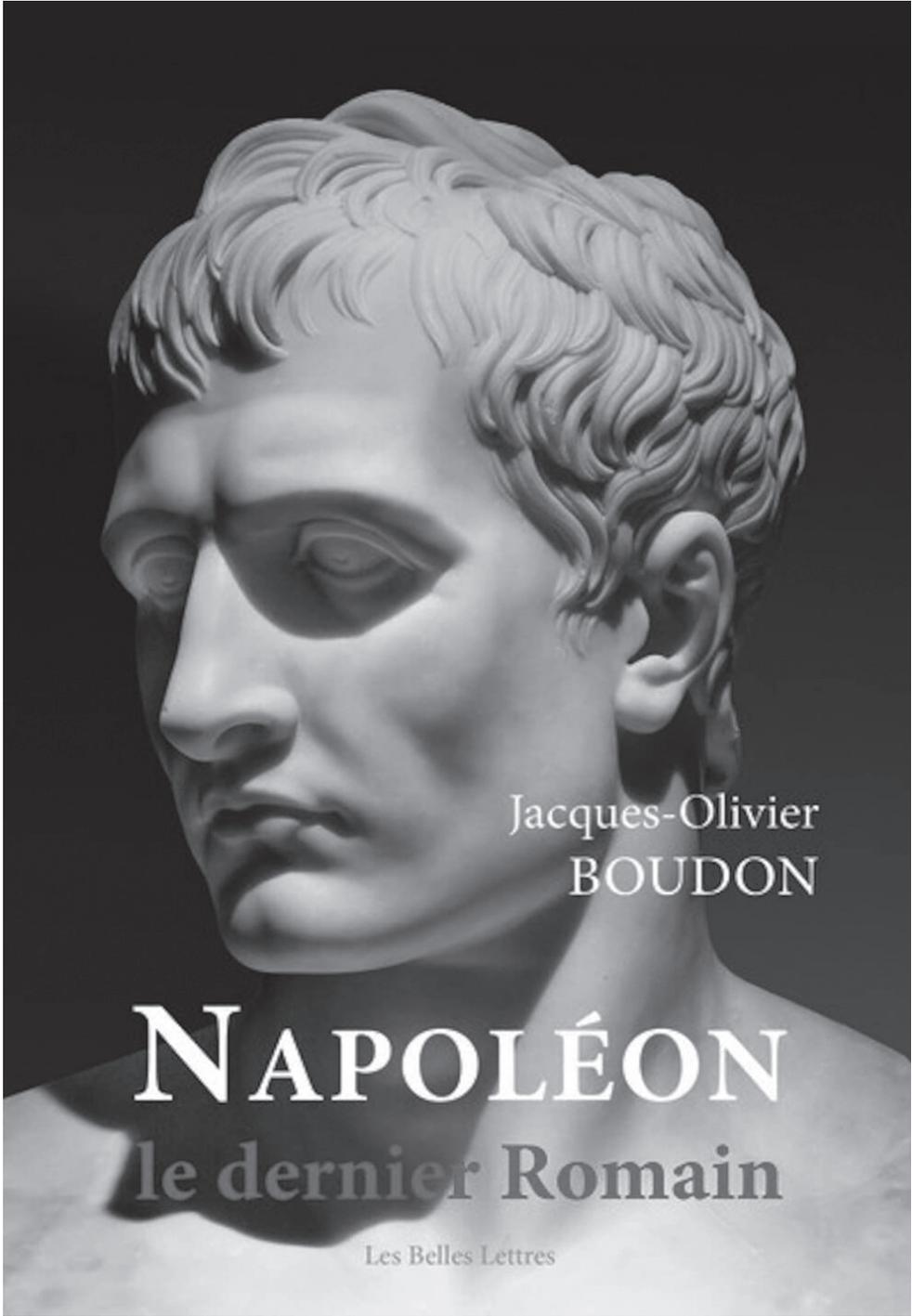
Jean-Paul Kauffmann - À un tel destin, faut-il trouver à tout prix un enseignement ? J'avoue que je suis assez versatile sur ce point. Victor Hugo disait qu'il est impossible de porter un jugement définitif sur Napoléon. Le personnage est innombrable, on peut puiser à sa guise dans ce destin. Au-delà de son œuvre, que l'on cite à juste raison – modernisation et unification de la France, Code civil, etc. –, je m'attarderai volontiers à plusieurs paradoxes. On ne peut mettre en doute la nature despotique du régime. L'Empire a traqué sans relâche ses opposants, muselé la presse, mais l'idée que le pouvoir absolu ne saurait s'exercer sans cruauté vaut-elle pour Napoléon ? Bien sûr, il y a le massacre de Jaffa, l'assassinat du duc d'Enghien, les atrocités commises en Espagne, le mépris pour la vie humaine, toute cette chair à canon pour la gloire d'un seul homme. Mais peut-on qualifier pour autant l'Empire de pouvoir sanguinaire ? Je ne le pense pas. Oui, il a aimé le pouvoir, il l'avoue et le revendique et, quand il précise : « C'est en artiste, moi, que je l'aime », on peut le croire. Je ne sais pas s'il a fait de sa vie un chef d'œuvre, on peut en discuter, mais il en a été en tout cas l'interprète le plus talentueux, il l'a « joué » comme un artiste. En même temps, il lui est arrivé de se dé-

valoriser. Il tiendra un propos très curieux après sa visite à l'île des Peupliers, chère à Jean-Jacques Rousseau : « L'avenir apprendra s'il n'eût pas mieux valu, pour le repos de la terre, que ni Rousseau, ni moi, n'eussions jamais existé. »

Ce que j'apprécie chez lui, c'est la lucidité, même si malheureusement elle vient après coup. Le soldat de fortune sait qu'il est un aventurier ; au fond de lui, il a conscience que rien n'empêchera le désastre final. C'est la thèse de Jacques Bainville, l'homme de l'Action française, auteur d'une remarquable biographie de l'Empereur. Selon lui, Bonaparte est l'homme qui va très vite comprendre sa propre histoire, il en a soudain la révélation après Lodi – il utilise une très belle image, c'est comme s'il quittait la terre des mortels pour s'élever dans le ciel : « Je voyais déjà le monde fuir sous moi, comme si j'étais dans les airs » –, il s'avise alors que rien ne lui résiste, désormais tout est possible. Pendant un temps, il saura parfaitement dominer ce destin hors du commun, puis il va chuter comme Alexandre et comme tous les autres du fait de sa démesure et de son orgueil. À Sainte-Hélène, il analyse clairement cet *hubris* qui fut sa perte : « Je voyais claire-

ment arriver l'heure décisive. L'étoile pâlis-sait, je sentais les rênes m'échapper, et je n'y pouvais rien ». L'adversité semble l'avoir rendu perspicace sur lui-même. Comme il l'avouera un jour à Montholon : « Le malheur a son bon côté, il ramène dans le vrai ; que de convictions il réduit à l'état d'erre-ur ! que de conséquences il transforme en rêves fantastiques ».

Est-ce que l'intelligence napoléonienne peut servir d'exemple pour les temps présents ? Nous avons beaucoup d'hommes politiques dont on vante l'intelligence. Cela suffit-il ? C'est sans doute l'imagination qui aujourd'hui fait défaut. Napoléon possédait au plus haut point cette invention et cette créativité. « L'imagination gouverne le monde », affirmait-il. Il ajoutait aussi que cette même imagination pouvait faire perdre les batailles. À l'époque de Napoléon, les « y a qu'à » et les « faudrait que » existaient bien sûr. Il leur disait : « Avez-vous des remèdes ? Donnez m'en. Vous n'en avez pas ? Taisez-vous ». Certaines de ses observations sont toujours d'actualité : « Le premier devoir du prince, sans doute, est de faire ce que veut le peuple, mais ce que veut le peuple n'est presque jamais ce qu'il dit » ■

A black and white photograph of a marble bust of Napoleon Bonaparte. The bust is shown from a three-quarter profile view, facing left. It features the characteristic wavy hair of the Emperor. The lighting is dramatic, highlighting the contours of the face and the texture of the marble. The background is dark, making the light-colored bust stand out.

Jacques-Olivier
BOUDON

NAPOLÉON
le dernier Romain

Les Belles Lettres

BONAPARTE, L'ESCLAVAGE ET LA FRANCE

LE BICENTENAIRE ENTRE MÉMOIRE ET HISTOIRE

Alors que pour certains Napoléon Bonaparte est l'un des plus grands hommes d'État que la France ait connu, pour d'autres il incarne un pouvoir autoritaire et le rétablissement de l'esclavage. Jean-Marc Ayrault nous rappelle que l'histoire de France n'est pas un bloc qu'il faudrait accepter ou rejeter, mais un tout qu'il faut comprendre et nuancer.

Jean-Marc AYRAULT

Ancien Premier ministre

Président de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage

À AUCUNE ÉPOQUE NAPOLÉON N'A FAIT L'UNANIMITÉ

« Bonaparte, le nom le plus grand, le plus glorieux, le plus éclatant de l'histoire, sans en excepter celui de Napoléon, – général de la République française, né à Ajaccio (île de Corse) le 15 août 1769, "mort" au château de Saint-Cloud, près de Paris, le 18 brumaire, an VIII de la République française, une et indivisible (9 novembre 1799). »

Ainsi débutait la première¹ des deux notices que Pierre Larousse consacra à Napoléon Bonaparte dans son *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, la seconde² poursuivant sa biographie de sa prise de pouvoir jusqu'à sa fin à Sainte-Hélène, en passant par les grandes heures du Consu-

1 - <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k397898/f924.item>

2 - <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k205363w/f807.zoom> ; dans cette notice, Larousse indique avoir utilisé cet artifice de la double biographie pour contourner la censure du Second Empire, dans lequel il ne pensait pas possible d'évoquer de manière critique la vie du Premier consul et de l'Empereur.

lat et de l'Empire, que Larousse présentait comme une restauration cynique, dans laquelle « la force et de l'autorité sans limites et sans contre-poids [étaient] les seuls principes de gouvernement ».

Ce pamphlet n'est que l'un des plus fameux d'un genre dont la vigueur ne s'est jamais démentie – le manichéisme de l'exercice de style, dans sa distinction radicale entre le général, héros de la Révolution, et le chef d'État, fossoyeur de 1789, illustre l'ambivalence de la figure de Bonaparte, capable de susciter à la fois l'admiration et le rejet chez la même personne, avec la même intensité.

C'est dire que les débats que Napoléon suscite aujourd'hui n'ont rien de nouveau. Ni dans leur virulence (les imprécations anti-bonapartistes des années 1814-1820 valent bien celles de nos réseaux sociaux), ni dans leurs excès destructeurs (en 1871, les Communards n'ont-ils pas fait chuter la Colonne Vendôme, dans le but d'en déboulonner la statue de Napoléon qui la prolongeait en majesté ?).

Jamais, à aucune époque, Napoléon n'a fait l'unanimité, chaque période suscitant sa forme de critique de la geste bonapartiste, ici parce qu'il n'avait pas hâté la Restauration, là parce qu'il avait abattu la République, plus tard parce qu'il incarnait ce pouvoir personnel dont la III^e et la IV^e République se défiaient, ou parce que les guerres napoléoniennes n'étaient pas le

meilleur symbole pour rassembler une Europe désormais engagée sur la voie d'une union pacifique et démocratique.

Mais jamais ces critiques n'ont étouffé la fascination que l'épopée de cet homme qui s'est porté, à la seule force de sa volonté, « au-dessus de l'humanité, comme une sorte de divinité », selon Pierre Larousse, n'a cessé d'inspirer en France comme à l'étranger. Il suffit pour s'en convaincre de rappeler que sa légende a fasciné Victor Hugo et Léon Tolstoï, Winston Churchill et Stanley Kubrick... ; que l'exposition montée à Nankin en 2018 sur l'Empereur a attiré plus d'un million de visiteurs ; ou encore que Napoléon est l'un des personnages qui a été le plus représenté au cinéma, avec plus de 1 000 films ou téléfilms recensés par l'historien Antoine de Baecque...

Mais le romanesque du destin du fils de Letizia Bonaparte n'a pas effacé les contradictions de l'homme d'État. Les résistances qu'il a rencontrées dans toutes ses entreprises furent si nombreuses, dans tant d'aspects de la vie de son époque, sur tant de territoires, avec des effets si profonds, qu'on ne saurait s'étonner qu'elles restent encore vives, deux siècles plus tard.

Ce n'est donc pas le fait que Napoléon fasse encore débat aujourd'hui qui mérite qu'on s'y arrête ; c'est la nature de ces débats, pour ce qu'ils nous enseignent sur les préoccupations de notre temps.

Ce questionnement est l'essence même de la science historique, comme Fernand Braudel le relevait dans son discours de réception à l'Académie française, le 30 mai 1985 : « D'ailleurs l'histoire, sans cesse interrogée, est condamnée à la nouveauté, à des rajeunissements successifs, indispensables. Car si toute société se retourne obligatoirement vers son passé pour s'expliquer à elle-même, pour trouver hors du temps présent des alibis, des refuges ou des excuses, voire des consolations, elle attend aussi des réponses nouvelles aux questions nouvelles qui la tourmentent. Les histoires de Guizot, de Michelet, de Fustel de Coulanges, de Taine étaient déjà, en leur temps, des histoires nouvelles. »³

Depuis une trentaine d'années, c'est notamment à l'aune de l'histoire des femmes, après Michèle Perrot⁴, et de l'histoire mondiale⁵ qu'on relit les grands événements de notre passé. Il n'y a là aucun anachronisme : pas plus que l'humanité n'a « découvert » l'Amérique avec Christophe Colomb – les populations qui y vivaient depuis des millénaires, et qui appartenaient autant à l'humanité que l'équipage des caravelles du naviga-

teur génois, auraient été bien surprises de l'apprendre –, ce ne sont pas les mouvements féministes ou anticolonialistes du XX^e siècle qui ont fait entrer les femmes et les peuples extra-européens sur la scène de l'histoire. Les unes et les autres en ont toujours été parties prenantes ; mais, pendant longtemps, les traces du passé n'ont pas été analysées de leur point de vue ; et c'est à ce changement de point de vue que nous invitent aujourd'hui les historiens, lorsqu'ils mobilisent de nouvelles sources, lorsqu'ils relisent les sources anciennes avec de nouvelles méthodes, pour nous livrer une image plus complexe mais aussi plus juste de l'histoire.

Ces travaux nous permettent ainsi de mieux comprendre comment l'histoire de la France s'est écrite aussi hors d'Europe, sur tous les continents ; comment le projet colonial que la France a porté pendant trois siècles a transformé non seulement les territoires et les populations que nous avons colonisés, mais aussi la métropole ; et comment les héritages de ce passé continuent de marquer la société et le monde dans lesquels nous vivons.

Ce n'est qu'en ayant conscience de ce fait qu'on peut comprendre le contexte dans lequel Napoléon Bonaparte a rétabli l'esclavage en 1802, une décision unique dans l'histoire, et dont l'importance a pourtant été longtemps oubliée, sauf dans les territoires où elle s'est appliquée (Haïti et les

3 - <https://www.academie-francaise.fr/discours-de-reception-de-fernand-braudel>

4 - *Histoire des Femmes en Occident*, co-dirigé avec Georges Duby, Plon, 1990-1991.

5 - Cf. notamment l'*Histoire mondiale de la France* dirigée par Patrick Boucheron, Seuil, 2017.

actuels DOM). Ce silence n'est d'ailleurs pas propre à l'histoire napoléonienne : il se retrouve dans l'ignorance qui entoure encore le déroulement de la Révolution dans le premier empire colonial français – ce réseau de possessions, principalement américaines, qui généraient des revenus gigantesques à la fin du XVIII^e siècle, grâce au commerce des produits coloniaux (sucre, café, indigo, coton...) obtenus par l'esclavage.

Cette histoire est celle d'une « révolution dans la révolution » à Saint-Domingue, la partie française de l'île d'Hispaniola « découverte » par C. Colomb en 1492, et qui a vu en 15 ans les esclaves de la colonie se libérer par eux-mêmes, puis se donner un gouvernement sous la conduite de Toussaint Louverture, et enfin devenir une nation indépendante en 1804, sous le nom de Haïti.

C'est à ce mouvement, pourtant directement inspiré des idées des Lumières, que Bonaparte s'est opposé lorsque, revenu au pouvoir, il s'est lancé dans une grande stratégie coloniale aux Amériques, afin de faire du Golfe du Mexique une « mer française » dont le cœur serait Saint-Domingue. Dans ce plan, le rétablissement de l'esclavage était aux yeux du parti colonial qui l'entourait à la fois le seul moyen d'exploiter ces territoires éloignés, et la seule manière de reprendre le contrôle des populations noires émancipées qui y vivaient.

La défaite du corps expéditionnaire français à Haïti, contre une armée composée principalement de soldats nés dans l'esclavage, fut un traumatisme majeur pour la France comme pour l'ensemble des puissances coloniales de la région. Et il est faux de dire que, en métropole, « tout le monde » soutint en 1802 la réintroduction de l'esclavage dans le droit français : cette décision suscita au contraire l'opposition d'un tiers des parlementaires des assemblées consulaires, et ne désarma pas le parti abolitionniste héritier de la Révolution, représenté par l'Abbé Grégoire ou Benjamin Constant.

Dans les territoires où elle s'appliqua, cette décision maintint ou remit dans les fers 300 000 personnes ; l'esclavage continua pendant 46 ans ; et un véritable régime ségrégatif, plus sévère que sous l'Ancien Régime, fut imposé aux « libres de couleur », la classe intermédiaire des habitants non blancs et non esclaves des colonies.

Cette dimension coloniale de la Révolution française a été redécouverte au XX^e siècle, d'abord par les écrivains caribéens comme le trinitadien Cyril Lionel Robert James⁶, le cubain Alejandro Carpentier⁷

6 - Avec son histoire de la révolution haïtienne *Les Jacobins Noirs* (1938, traduction française de Pierre Naville 1949).

7 - Avec ses romans *Le royaume de ce monde* (1949), consacré à la révolution haïtienne, et *Le Siècle des Lumières* (1962), autour de la figure de Victor Hugues qui abolit l'esclavage en Guadeloupe en 1794 et le rétablira en Guyane en 1803.

et Aimé Césaire, puis à partir des années 1980-90, par les travaux fondateurs en France d'Yves Bénot et Marcel Dorigny. Aujourd'hui, l'historiographie sur ces pages de notre histoire est consistante, quoique toujours méconnue : dans les programmes d'histoire de l'enseignement général applicables aux élèves de l'Hexagone, les années 1789-1815 continuent d'être enseignées dans le seul cadre européen, en oubliant ce moment précurseur de tant de combats à venir que fut la révolution de Saint-Domingue.

OSER REGARDER NOTRE PASSÉ DANS TOUTE SA COMPLEXITÉ

Alors que notre pays commémore cette année le bicentenaire de la mort de Napoléon Bonaparte, c'est cet éclairage différent sur son action que la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage veut apporter. Non pas pour « déboulonner Napoléon », mais au contraire pour montrer son action telle qu'elle fut, dans sa complexité et sa portée mondiale. Et pour rappeler que, s'il fut certes un « homme de son temps » (qui ne l'est pas ?), son temps fut aussi celui de Toussaint Louverture et de Germaine de Staël, de l'Abbé Grégoire et de Louis Delgrès, et que, sur la question de l'esclavage et de l'égalité dans les colonies, leurs écrits et leurs combats résonnent aujourd'hui d'une

manière bien plus moderne que les décisions du Consulat.

Que ce rappel qui n'est que la stricte vérité historique, sans procès rétrospectif ni anachronisme émotionnel, puisse susciter aujourd'hui des inquiétudes voire des polémiques en dit plus sur l'état du débat public dans notre pays que sur l'état des connaissances scientifiques sur le Consulat et l'Empire.

Ces inquiétudes relèvent de la distinction classique entre mémoire et histoire. Il n'y a en effet aucun débat majeur entre les historiens sur les raisons qui ont poussé le Premier consul à prendre cette décision, et sur ses conséquences. La question que posent ces réactions est en réalité celle de l'usage contemporain de la figure de Napoléon, comme à chaque fois que l'Empereur est convoqué dans l'actualité. Il fut ainsi tour à tour une figure célébrée par les Républicains sous la Monarchie, par le Second Empire comme l'inspiration du nouveau régime, mais aussi récupérée par la Monarchie de Juillet (en 1840 au rapatriement de son corps aux Invalides) et par les nazis en 1940 (avec le rapatriement de l'Aiglon). En 1969, lors du bicentenaire de sa naissance, Georges Pompidou en fit le symbole de la gloire et de l'unité françaises, dans un parallèle évident avec le général de Gaulle auquel il venait de succéder⁸.

8 - http://georges-pompidou.fr/sites/default/files/1969_08_15_Napoleon.pdf

Que représente Napoléon aujourd'hui ? Sans aucun doute, pour la plupart de nos compatriotes, le souvenir de l'épopée aventureuse de celui qu'on présente volontiers comme « le plus célèbre des Français » ; son règne est vu comme un moment d'exceptionnel rayonnement de la France, par les armes mais aussi par le droit et par les idées ; et l'empreinte de son action se lit aussi à travers toutes ces institutions solidement fondées qui existent encore aujourd'hui – la Banque de France, la Caisse des dépôts, les préfets, les lycées, le Code civil...

Mais si l'on tient à l'histoire, la « gloire » napoléonienne, dont il avait fait le principal instrument de sa propagande, ne saurait effacer les aspects les plus sombres de son action. Rétablissement de l'esclavage, minoration du statut des femmes dans le Code civil, transformation de la République en empire héréditaire, rétablissement des titres de noblesse, jusqu'à la chute finale, cette folle cavalcade de Cent Jours qui laissa la France vaincue et exsangue, étranglée par des dommages de guerre colossaux, et plus petite qu'elle l'était en 1799, tel est aussi l'héritage de Bonaparte.

Alors, en ces temps de commémorations, entre la mémoire dorée de Napoléon, qu'il a lui-même sculptée dans ses souvenirs à Sainte-Hélène, et sa mémoire diabolisée, qui le réduirait à sa face sombre en oubliant tout ce que la France lui doit aujourd'hui, qu'est-ce qui pourra nous rassembler ?

Je crois que c'est précisément la capacité de débattre. D'oser regarder notre passé dans toute sa complexité. Et de faire de cette lucidité un instrument d'unité.

Parce que le propre d'une société démocratique est d'être à la fois une société pluraliste, et une société capable de se rassembler autour de ce principe, quand les dictatures ne tolèrent que l'uniformité, dans la société comme dans la mémoire – il n'y a qu'à voir comment aujourd'hui le pouvoir russe entrave le travail de l'association Mémorial qui porte la mémoire des victimes du régime soviétique, comment la Turquie a fait du négationnisme du génocide arménien un pilier de sa propagande nationaliste, comment la Chine réécrit l'histoire maoïste et efface la tragédie de Tien An Men.

Débattre, c'est regarder notre passé sans chercher à le magnifier sans nuance, ni à le condamner sans recul. Débattre, c'est reconnaître que l'histoire de France n'est pas un bloc qu'il faudrait accepter ou rejeter, mais qu'elle est un tout qu'il faut comprendre et nuancer. Débattre, c'est trouver le moyen d'accueillir toutes les mémoires dans le récit national. Débattre pour expliquer, expliquer pour rassembler, c'est la mission de la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage, et c'est ce à quoi la FME vous invite durant le mois de mai, à l'occasion du Mois des Mémoires 2021 ■

POURQUOI COMMÉMORER NAPOLÉON ?

La commémoration du bicentenaire de la mort de Napoléon est en cours. On a beau répéter qu'il ne s'agit pas seulement de célébrer mais aussi de faire le point sur les recherches historiques concernant le personnage et son œuvre, les polémiques fleurissent sur quelques aspects sombres de son règne, sur fond de « sensibilités contemporaines ». Rétablissement de l'esclavage, place des femmes dans le Code civil, victimes des guerres, sort de la « république » et autres questions seraient ainsi le prétexte à rejeter ce grand homme, après tant d'autres, aux marges de l'histoire de France, au nom d'on ne sait trop quel déterminisme, dicté – pour ne pas dire inventé – par quelques groupes tenant de nos jours le haut du pavé médiatique. Faut-il se contenter d'observer ce mouvement minoritaire et s'y soumettre ?

Thierry LENTZ

Directeur de la Fondation Napoléon
Professeur associé à l'Institut catholique d'Études supérieures
(La Roche-sur-Yon)

La trace unique de Napoléon sur notre histoire et, partant, sur notre identité empêche certains de le laisser dormir en paix, de bénéficier tranquillement de sa postérité et même d'être sereinement étudié. Ils la trouvent trop prégnante, enragent que notre premier empereur reste un des trois personnages historiques préférés des Français (avec Louis XIV et de Gaulle), se moquent de

la dévotion qu'il suscite dans certains milieux associatifs. En politique intérieure, il évoque tout ce qu'ils détestent : l'autorité de l'État, la primauté de l'intérêt général, l'unité nationale, l'ordre public, les hiérarchies découlant du mérite et de l'effort, jusqu'à la non-confessionnalité de l'État, mère de la laïcité à la française, dont ils chantent pourtant les louanges. En politique extérieure, il représente

tout ce qu'ils ignorent sur l'histoire et la réalité des relations internationales : les rapports de force, les rivalités anciennes et la géopolitique y sont tout, tandis que l'idéologie, la colombe et les bons sentiments n'y sont presque rien. Sans admettre la discussion et sans même essayer de se documenter, ils assèment leurs vérités : les guerres et l'ambition folle de Napoléon ont fait « des millions de morts » ; son Code civil a sciemment voulu abaisser la femme et assurer à lui seul le triomphe du patriarcat ; le rétablissement de l'esclavage était uniquement fondé sur son « racisme » ; son régime était à peine moins pire que celui d'Hitler et de Staline ; sa police était une Gestapo ou une Tchéka avant l'heure, ses opposants étaient « systématiquement » mis à mort ; sa justice n'agissait que sur ordre, et on en passe. Et lorsque cela ne suffit pas, on lui dénie toute exceptionnalité parce qu'il avait aussi des côtés humains : il n'était pas drôle, se mettait parfois en colère, trompait sa femme, faisait mal l'amour et on ne sait quoi encore.

Historiens du Consulat et de l'Empire, nous pourrions évidemment ne pas en tenir compte et poursuivre tranquillement notre travail dans la quiétude de notre bureau. Napoléon a toujours été, au fond, l'objet de critiques, de son vivant et depuis sa mort. Alors, diriez-vous, un peu plus ou un peu moins... il s'en relèvera cette fois encore, comme il s'est relevé du reste.

« LUI, LUI PARTOUT », DISAIT DÉJÀ VICTOR HUGO

Mais on sent bien désormais que l'enjeu n'est plus le même et touche plus que par le passé à quelque chose qui dépasse la postérité du personnage. Certains semblent trouver en lui un nouvel élan pour l'autoflagellation et le déboulonnage des statues. Le phénomène serait stimulant s'il s'accompagnait du droit de défendre nos études et d'expliquer en quoi la période nous intéresse. Mais c'est le contraire qui se passe. Dans la « patrie de la liberté », comme on a pris l'habitude de surnommer notre pays depuis la Révolution, une superstructure idéologique, qui bénéficie de nombreux soutiens dans la presse, la radio publique et les institutions, raille et aimerait bien interdire le débat sur l'histoire napoléonienne en la condamnant sans appel et, pour faire bonne mesure, en soupçonnant ses historiens d'en ne savoir que des turpitudes. Peu lui importe l'intérêt de ses concitoyens pour leur histoire et de leur désir de se reconnaître ou se regrouper autour d'elle. La cause est entendue : comme l'histoire ne saurait être que « mondiale » et que, partant, la France n'est qu'une petite chose artificiellement créée (il y a tout de même au bas mot un millénaire, mais qu'importe !), elle se doit aussi d'être désincarnée. Il n'y a

pas, il n'y a jamais eu, il n'y aura jamais de grand homme, pas même d'homme qui, par son action et sa volonté, aurait pu influencer l'histoire de ses contemporains, dans un sens positif s'entend. Dès lors, tout Napoléon serait dans quelques questions qui fâchent nos contemporains, au nom de la victimisation, de la racialisation et de la « genrisation » de toutes les problématiques. Et malheur à ceux qui ne pensent pas ainsi : ils ont historiquement tort parce qu'ils sont – ou plutôt, seraient – politiquement minoritaires. Ils ne méritent que des lazis et le mépris de leur parole.

Concernant l'histoire de Napoléon, il y a un « mais » de taille. Au grand désappointement de ce courant qui n'a pas encore réussi à les rééduquer, les « masses » en demandent et en redemandent. Il ne passe pas une semaine sans qu'il ne soit question de lui, au travers de l'activité éditoriale, des documentaires audiovisuels, du cinéma ou des spectacles dits « vivants ». Les épisodes de sa vie, ses réussites et ses échecs, ses actions et ses pensées, ses batailles et ses réformes, les femmes et les hommes qui l'ont entouré ou affronté, en un mot, tout ce qui ramène à lui passionne nos concitoyens. Pas un programme d'éditeur qui ne comporte deux ou trois fois l'an des titres napoléoniens, y compris des romans qui le prennent pour héros ou développent leur intrigue en son époque. Pas une saison de *Secrets d'histoire* sans

lui. Pas une chaîne, thématique ou non, qui ne cherche à le programmer dans sa grille. Pas un scénariste ou un documentariste qui n'ait dans ses cartons un projet le concernant de près ou de loin. Pas un magazine historique qui ne lui consacre régulièrement sa couverture ou un numéro hors-série. Pas un quotidien ou un hebdomadaire qui ne lui consacre de temps en temps des pages « magazine ». Pas un de nos présidents qui ne lui soit comparé, sans parler des « Napoléon des affaires » ou des « Napoléon du football » qui fleurissent en Une. Pas un musée qui n'ait programmé une exposition sur lui, sur les artistes ou l'art de son temps. Pas une municipalité qui n'ait profité des bicentennaires pour ici restaurer un monument, là apposer une plaque en souvenir d'un enfant de la commune qui s'est illustré sous son gouvernement. Enfin – mais peut-on être exhaustif ? – il a conquis la toile et les réseaux sociaux : sites, pages, groupes d'amis et de gazouilleurs à lui consacrés se comptent par milliers. « Toujours Lui ! Lui partout ! », Victor Hugo a encore raison aujourd'hui. Rien de ce qui le concerne ne laisse le monde indifférent. D'où venait-il ? Qui était-il ? Que voulait-il ? Que mangeait-il ? Comment aimait-il ? Qu'a-t-il dit ou pas dit ? Était-il un génie ? Un dictateur ? Un fondateur ou un opportuniste ? À quoi ont servi ses guerres ? De quoi est-il mort ? Et même, que ferait-il s'il revenait ?

NAPOLÉON EST « EN NOUS »

Les mêmes questions posées il y a un siècle, cinquante ou vingt ans, visaient à instaurer des débats, à tirer des bilans, à constater des désaccords, mais pas à effacer purement et simplement Napoléon de l'histoire et de la mémoire nationales. L'heure est probablement venue pour les historiens de descendre dans l'arène, non pas pour minimiser et encore moins écarter les critiques, mais mettre en perspective ou en contexte. Ils pourront aussi commencer à répondre à la question sans cesse posée : pourquoi commémorer Napoléon ?

La réponse est multiple, mais il en est un élément que l'on n'ose pas toujours avancer : *Napoléon est en nous*, sans que nous en ayons conscience. Je ne parle pas des souvenirs d'école, des traces de nos lectures, du merveilleux de son épopée et des monuments qu'il nous a laissés. Je ne parle même pas de savoir ou d'imagination. Je dis qu'il est en nous parce qu'il influence ce que nous sommes, ce que nous pensons et la façon dont nous agissons dans de nombreux domaines, jusque dans notre quotidien.

Cette présence inconsciente a sa source principale dans les règles de la vie en société fondées par son Code civil. Même réformé depuis deux siècles, il a conservé

son ossature et une bonne part de sa cohérence philosophique d'origine. Il n'est pas un chapelet d'articles soigneusement classés, mais une conception de l'organisation sociale qui nous façonne, sans contrainte, presque naturellement. Il proclamait et proclame encore les principes d'égalité devant la loi, de l'organisation familiale, de l'état-civil, des successions, de la liberté des contrats, de l'étendue et des limites du droit de propriété, des règles de la responsabilité civile, de la non-confessionnalité de l'État, et j'en oublie. Sait-on que sur les 2 281 articles promulgués le 21 mars 1804, une petite moitié est encore en vigueur ? Par l'application de ces principes dans notre vie de chaque jour, comme M. Jourdain pour la prose, nous faisons « du Napoléon » sans le savoir.

Dans de nombreux autres domaines, tout le monde sait encore que nous lui devons les principes de l'organisation de l'État, de notre fiscalité et de nos finances publiques, de l'organisation judiciaire, du maillage des chambres de commerce et d'agriculture, et encore la création des pompiers de Paris, du numérotage des rues, de l'obligation de balayer devant sa porte ou d'enterrer les morts à six pieds sous terre, de la prééminence du droit du sol en matière de nationalité, etc.. Oh, bien sûr, Napoléon ne reconnaîtrait pas nombre de ses petits-enfants, des préfetures aux lycées, en passant par sa Banque de France (même si ses statuts restent ceux de 1806) ou sa Cour des comptes. Mais l'essentiel est là :

c'est sous son impulsion qu'a été fondée la France contemporaine, avec des schémas conservés, parfois tels quels, par deux régimes monarchiques, un autre empire et quatre républiques. Ces schémas sont petit à petit entrés en nous et composent notre identité individuelle et collective. Peu de pays au monde ont eu comme dirigeant un homme du calibre de Napoléon. Parvenu au pouvoir après dix ans de chamboulements et de déchirements sans précédent, il a remis le pays sur pied, unifié la nation,

bâti un édifice qu'il voulait pérenne et qui l'a été. Il disait vouloir jeter sur le sol de France des « masses de granit » pour y fixer les citoyens-grains de sable. « Je suis de la race d'hommes qui fonde », déclara-t-il encore un autre jour avec orgueil. Il a fondé et de ce qu'il a fondé découle toujours une part de nous.

Commémorer Napoléon est certes parler d'histoire, mais c'est aussi évoquer et creuser notre identité ■

Librio
3€

Éric Anceau

NAPOLÉON

1769 - 1821



QUE RESTE-T-IL AUJOURD'HUI DE LA CENTRALISATION NAPOLÉONNIENNE ?

Napoléon n'a pas inventé la centralisation mais il y a attaché son nom. On parle aujourd'hui encore de centralisation napoléonienne. Qu'en est-il réellement ? En apparence les préfets, les sous-préfets et les conseils généraux ont subsisté, mais les changements de régime, l'évolution des idées et les progrès des techniques ont modifié en profondeur un système administratif qui datait du début du XIX^e siècle. Aujourd'hui on peut se demander si la superposition des structures participant à l'action publique et l'enchevêtrement de leurs compétences ne nuisent pas à l'efficacité de l'action publique.

Jean TULARD

Professeur émérite à la Sorbonne
Membre de l'Institut

Marie-José TULARD

Directeur honoraire au Sénat
Avocat à la Cour

Pour mieux comprendre l'évolution de la centralisation, un rappel historique ne sera pas inutile.

DE LA CENTRALISATION MONARCHIQUE À LA CENTRALISATION JACOBINE

Rappelons que c'est la monarchie qui a initié le mouvement de centralisation en unifiant une France non encore unifiée

en généralités sous l'autorité d'intendants responsables devant le roi.

Réaction en 1789 : l'assemblée constituante divise, le 22 décembre 1789, la France en départements, districts et cantons. À la base subsiste la commune dont la Constituante uniformise le statut. À tous les échelons, le personnel administratif est élu.

Les insurrections vendéenne et fédéraliste obligent la Convention, le 10 oc-

tobre 1793, à réagir en établissant un gouvernement révolutionnaire dont la Convention est le centre. Elle envoie des représentants en mission pour reprendre en main les départements. C'est la centralisation jacobine.

À la chute de Robespierre, les Thermido-riens rétablissent une administration départementale élue, mais flanquée d'un commissaire exécutif nommé par le gouvernement.

Tel est l'héritage que trouve Bonaparte au soir du 19 brumaire. Il choisit la centralisation.

LA CENTRALISATION NAPOLÉONNIENNE

La centralisation napoléonienne repose sur un principe : « exécuter doit être le fait d'un seul, délibérer celui de plusieurs », et sur un homme, le préfet.

Les idées libérales de la Constituante (pouvoir collégial, élection et autonomie locale), déjà battues en brèche par le Comité de Salut public, sont abandonnées par Napoléon. La loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) conserve la division du territoire en départements, arrondissements et communes, mais leur administration est confiée au préfet dans le département, au sous-préfet dans l'ar-

rondissement et au maire dans la commune, tous nommés par Napoléon. Le préfet ressuscitait l'intendant, le grand absent des réformes révolutionnaires, mais ce dernier avait eu ses pouvoirs limités par l'existence de corps privilégiés emportés dans la tourmente révolutionnaire. De tels obstacles n'existaient plus en 1800. Les conseils – général, d'arrondissement ou communal – n'ont d'autres attributions que financières et sont également dans la main du pouvoir central. Quant aux conseils de préfecture, également nommés, ils se consacrent au contentieux administratif.

À Paris : deux préfets, le préfet de la Seine et le préfet de police, pas de maire à Paris, le conseil général du département faisant fonction de conseil municipal, douze maires à la tête des arrondissements, dont les attributions se limitent à l'état-civil. Il s'agit moins d'un souci d'efficacité que d'une volonté de mettre fin à la vocation révolutionnaire de la capitale en la privant d'un maire et d'une commune qui rappelaient trop de mauvais souvenirs.

Un débat naît autour du nombre des communes. Leur émiettement inquiète. On en compte en effet 44 000. Ce sont les préfets qui prennent l'initiative d'en réduire le nombre en procédant de façon variable¹.

1 - Par exemple 8 communes sont supprimées dans la Meuse, 91 dans l'Aveyron, mais 300 dans le Gers.

LA CONQUÊTE PROGRESSIVE DE L'AUTONOMIE LOCALE

UNE PREMIÈRE PRISE EN COMPTE DES ASPIRATIONS LIBÉRALES

Les préfets se heurtent à un obstacle : avant le cadastre, les frontières communales sont souvent mal définies. Globalement le résultat est spectaculaire : il ne reste plus que 38 000 communes. Mais le recrutement des maires dans les villages s'avère difficile faute de candidats.

À Sainte-Hélène, Napoléon vante devant Las Cases ses préfets et sa centralisation. Mais cette dernière fut-elle efficace et pouvait-elle se maintenir jusqu'à nos jours ?

Elle engendra, en multipliant enquêtes, statistiques et rapports, un véritable « monde de papier » qui finit par paralyser l'administration. Ce que Vaublanc, royaliste rallié à l'Empire et devenu préfet, appelle « la complication des choses et des moyens ». Il fallut aussi tenir compte des distances : les ordres transmis soit par estafettes, soit par malle-poste ne parvenaient qu'avec lenteur, d'un à cinq jours, le télégraphe optique réservé au gouvernement ne couvrant pas tout le territoire. Le préfet est donc le plus souvent laissé à lui-même lorsqu'il importe de prendre des décisions urgentes.

La centralisation napoléonienne était trop ancrée dans ce début du XIX^e siècle pour n'être pas condamnée à évoluer avec les changements politiques.

La nouvelle organisation administrative se maintient sans grand bouleversement sous la Restauration. Mais les aspirations libérales qui, en 1830, donnent naissance à la monarchie de Juillet, appellent à la reconnaissance d'une plus grande marge d'autonomie locale. C'est ainsi que sont successivement acquises l'élection – au suffrage censitaire – des conseils municipaux en 1831² et celle des conseils généraux en 1833³. Les communes acquièrent la personnalité juridique en 1837.

Le suffrage universel masculin est institué en 1848 et s'applique, à partir de là, pour l'élection des conseils municipaux et généraux. Ce principe n'est pas remis en cause par le Second Empire. Mais Napoléon III revient au système pyramidal napoléonien : tout émane de lui et remonte à lui. Le maire continue à être nommé et les communes comme les départements restent sous l'étroit contrôle du préfet.

2 - Loi du 21 mars 1831.

3 - Loi du 22 juin 1833.

LA NAISSANCE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Après la chute du Second Empire, les idées favorables à la décentralisation, défendues notamment par Tocqueville, Vivien, Odilon Barrot ou Prévost-Paradol, se concrétisent d'abord dans la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux. Le département acquiert le statut de collectivité territoriale et reçoit, à ce titre, de nombreuses attributions. Si le conseil général élit en son sein un président, l'exécutif appartient toujours au préfet, représentant de l'État.

L'émancipation de la commune est plus marquée avec la loi municipale du 5 avril 1884. Le maire sera désormais élu par conseil municipal, en son sein. Une série d'attributions lui sont confiées en propre, qu'il les exerce au nom de l'État ou de la commune. Il est également l'exécutif du conseil municipal, celui-ci étant doté d'une clause générale de compétence sur « les affaires de la commune ».

UNE ÉTROITE TUTELLE DE L'ÉTAT

Le principe de la libre administration des collectivités locales est désormais posé. Mais le contrôle de l'État assuré par le préfet demeure strict.

Grâce au développement de leurs interventions, les communes et les départements vont sur ces bases jouer un rôle dé-

terminant dans la modernisation du territoire (écoles, routes, voiries, aide sociale, adductions d'eau et électrification rurales, soutien à l'économie...) à partir de la fin du XIX^e siècle.

En parallèle, les services extérieurs de l'État se sont déployés et étoffés sur tout le territoire tant pour mener leurs propres actions que pour orienter et contrôler celles des collectivités territoriales.

Pendant plus d'un siècle, l'action publique locale va se trouver ainsi soumise à une double tutelle, celle du préfet au nom de la légalité et de l'opportunité, d'une part, et celle plus technique des administrations sectorielles (équipement, éducation, agriculture, santé et action sociale, culture...), d'autre part. Sans que les différentes prescriptions étatiques aillent toujours de concert d'ailleurs, faute d'une bonne coordination entre les services de l'État. Ajoutons le verrou décisif de la tutelle financière qui laisse des marges de manœuvre étroites aux responsables locaux pour mener à bien les investissements que l'on attend d'eux.

Si un effort d'allègement des tutelles est opéré à partir de 1959, l'empreinte héritée de Napoléon est donc encore bien présente.

LE GRAND TOURNANT DE 1982

La réforme de la décentralisation introduite par les lois Defferre de 1982-1983

marque un pas décisif en faveur de l'autonomie des collectivités territoriales. Par ces lois, notre pays de tradition unitaire et hypercentralisé reconnaît une nouvelle marge d'initiative et de liberté aux collectivités territoriales.

La tutelle préfectorale *a priori* est remplacée par un contrôle de légalité *a posteriori* exercé par voie juridictionnelle sur les actes des autorités locales. Le préfet, rebaptisé pour un temps commissaire de la République, perd une partie de ses prérogatives sur les communes, départements et régions. Il n'en continue pas moins à exercer son contrôle, car c'est à lui qu'il appartient de saisir le juge des actes qu'il estime illégaux. En outre, son rôle est réaffirmé en matière de déconcentration.

Mais c'est désormais le président du conseil général qui devient l'exécutif du département. Ce schéma est repris pour la région qui est élevée au rang de collectivité territoriale de plein exercice, à compter de l'élection du conseil régional au suffrage universel direct en 1986.

Parmi les justifications de cette grande réforme, est mise en avant l'hypertrophie des services de l'État, celui-ci étant appelé à se recentrer sur ses missions stratégiques.

En 1983, la réforme a été complétée par d'importants transferts de compétences de l'État aux différents niveaux

de collectivités territoriales. Le principe d'un transfert concomitant de ressources égales à celles que l'État y affectait précédemment a été posé. Les services d'État correspondant à ces transferts devaient suivre, ce qui n'alla d'ailleurs pas sans difficulté. Commune, département et région disposent en outre d'une clause générale de compétence sur leur territoire respectif. La loi de 1982 ayant interdit toute « tutelle » d'une collectivité sur une autre, chacune a développé ses propres initiatives, sans toujours se soucier de coordination avec les autres⁴.

En 1984, a été instituée une fonction publique territoriale, garantissant un statut protecteur aux agents des collectivités. Leurs droits et obligations ont été calqués sur ceux des fonctionnaires d'État, notamment en matière de rémunération. Mais bien que recrutés sur concours, leur nomination relève des autorités locales qui peuvent les choisir sur des listes d'aptitude.

De nouveaux transferts de compétences étatiques aux collectivités se sont multipliés au fil du temps. Les transferts de personnels d'État ne l'étant pas à due proportion, force a été faite pour les collectivités d'augmenter leurs propres effectifs. Avec

4 - Cette superposition de « clauses générales » de compétences a conduit à la supprimer pour les départements et régions en 2010, à la rétablir en 2014 et à la supprimer à nouveau en 2015.

pour corollaire un gonflement global des effectifs d'agents publics.

Ce grand chantier de la décentralisation toujours en devenir a été assorti de garanties constitutionnelles et d'autres réformes structurelles qui ont substantiellement modifié la donne.

UN PAYSAGE PROFONDÉMENT RENOUVELÉ

DES GARANTIES CONSTITUTIONNELLES NOUVELLES

Déjà la Constitution du 27 octobre 1946 avait affirmé, pour la première fois, le principe de libre administration des collectivités territoriales, rappelant néanmoins l'encadrement de celle-ci, par « les délégués du gouvernement désignés en conseil des ministres ». Ainsi visé, le préfet voyait également énumérées ses autres missions, à commencer par « la coordination de l'activité des fonctionnaires de l'État dans le département ». Son double rôle en matière de déconcentration et de décentralisation s'est trouvé dès ce moment affirmé.

Le Titre XII de la Constitution de 1958, relatif aux collectivités territoriales, re-

prendra dans des termes assez proches les dispositions introduites en 1946, mais l'époque est à d'autres urgences.

La réforme constitutionnelle introduite en 2003 par le gouvernement Raffarin opère une plus nette avancée de la décentralisation. Maintenant le principe de l'unité et de l'indivisibilité de la République, l'article 1^{er} de la Constitution ajoute que « son organisation est décentralisée ». Paradoxe apparent qui fit bondir certains. Mais surtout le Titre XII de la Constitution est très substantiellement complété : ajout de la région comme collectivité territoriale, affirmation de l'absence de tutelle d'une collectivité sur une autre, reconnaissance d'un pouvoir réglementaire aux collectivités, référendums locaux, libre disposition des ressources locales et compensation financière intégrale des transferts de compétences, droit de disposer de ressources fiscales... Sont introduits, en outre, un droit à la différenciation territoriale, un droit de pétition des citoyens, la possibilité de désigner une collectivité chef de file et d'exercer des compétences expérimentales mais sur habilitation législative ou réglementaire. La révision de 2003 réserve, par ailleurs, une place substantielle aux départements et régions d'outre-mer et à leurs populations (articles 72-3/C, 72-4/C et 73/C), ainsi qu'aux collectivités d'outre-mer qui se substituent aux anciens territoires d'outre-mer et jouissent d'une plus grande autonomie (article 74/C).

LA RESTRUCTURATION TERRITORIALE : RÉGIONS ET INTERCOMMUNALITÉS

La région niveau déconcentré

Dans les années cinquante, le département apparaissant comme un cadre trop étroit pour conduire le redressement économique, la région est d'abord conçue comme un niveau plus pertinent pour mener les politiques d'État⁵. Un simple arrêté du 28 octobre 1956 procède au « découpage provisoire » du territoire national en 22 « régions de programme » regroupant chacune plusieurs départements. Pérennisant ce découpage, trois décrets du 14 mars 1964 procèdent à une importante réorganisation administrative qui fait de la région le niveau supérieur de la déconcentration administrative. À sa tête, le préfet de région anime et coordonne l'action des services chargés de la politique de développement économique et de l'aménagement du territoire. À plusieurs reprises, de nouvelles réformes ne feront que renforcer le rôle du préfet de région (préfet du département chef-lieu) sur les préfets de département et les services extérieurs de l'État⁶.

5 - Sur les tentatives antérieures inabouties, cf. Marie-José Tularc, *La région*, LGDJ Lextenso éditions, 2008, p.8-9.

6 - Cf. notamment loi du 5 juillet 1972, loi d'orientation du 6 février 1992, décret du 29 avril 2004, loi de 2010...

La région échelon décentralisé

L'échec du référendum de 1969 porta temporairement un coup d'arrêt au projet de faire de la région une collectivité territoriale. La loi du 5 juillet 1972 n'en fit donc qu'un simple établissement public dont l'assemblée délibérante était élue au suffrage indirect et dont les attributions étaient limitées. C'est, on l'a vu, la loi du 2 mars 1982 qui lui a attribué le statut de collectivité territoriale, l'exécutif régional étant transféré du préfet de région au président du conseil général. À l'instar du département et de la commune, la région a bénéficié en 1982 d'une clause générale de compétence générale sur les « affaires » régionales, ainsi que de compétences spécifiques, telles le développement économique, l'aménagement du territoire, la formation professionnelle et l'apprentissage, la planification régionale, la construction et le fonctionnement des lycées... Des lois ultérieures viendront compléter cette liste, mais la compétence générale sera finalement supprimée. Ultime aménagement du niveau régional décentralisé, le nombre des régions a été ramené de 22 à 13 par une loi du 16 janvier 2015 qui les a dotées de compétences accrues.

Les intercommunalités

Pour remédier au morcellement communal, les communes se sont d'abord regroupées en syndicats intercommunaux « à vocation unique » (1890), puis « à voca-

tion multiple » (1959). L'idée était de leur confier *la gestion* de certains services ou équipements. Avec les districts (1959) et surtout les communautés urbaines (1966), les communes membres ont été davantage intégrées au groupement, par le transfert obligatoire de nombreuses attributions.

Après le relatif échec de la loi du 16 juillet 1971 sur les fusions de communes (moins de mille communes supprimées), on s'est progressivement orienté vers des formules d'intercommunalités plus intégrées.

Aux communautés urbaines, ont été ajoutées les communautés d'agglomération et les communautés de communes⁷ regroupant en principe tous les groupements inclus dans leur périmètre. D'importantes attributions d'intérêt communautaire doivent leur être transférées par les communes membres, avec pour les financer d'importants moyens propres. En 2010, une nouvelle réforme des collectivités territoriales⁸ a rendu obligatoire l'adhésion de chaque commune à un de ces établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre, tout en y ajoutant une nouvelle catégorie, les « métropoles » constituées au profit des plus grandes villes, hors Paris. Aujourd'hui, la France est entièrement couverte par ces intercommunalités dites de projet. Cette évolution s'accompagne

7 - Lois du 6 février 1992 et du 12 juillet 1999.

8 - Loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales.

depuis 2014 de l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct, à l'occasion des élections municipales.

En outre, peuvent être créées des « communes nouvelles » à partir de plusieurs communes existantes. Cela a permis de ramener le nombre global des communes métropolitaines à moins de 35 000, ce qui reste évidemment élevé, comparé au reste de l'Europe.

Notre « millefeuille territorial » reste ainsi source de complexité pour le citoyen qui ne sait pas toujours qui fait quoi, au sein de ce paysage complexe.

LA POLITISATION DES ÉLECTIONS LOCALES

Longtemps les élections locales ont été considérées comme sans enjeu national.

Tout au plus, les gouvernements procédaient-ils à des redécoupages de cantons avantageant les candidats favorables à leurs vues. La présentation aux élections municipales de personnalités politiques de premier plan pouvait également retenir l'attention. Le regard s'est progressivement modifié, les résultats des élections locales étant analysés comme des sondages en grandeur nature sur l'état de l'opinion.

La politisation s'est renforcée à partir de 1982 où a été introduit un système com-

binant la représentation proportionnelle et la prime majoritaire pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants. En 2005, le panachage entre systèmes proportionnel et majoritaire a été étendu aux élections régionales.

Bien que la participation aux élections locales soit toujours inférieure à celle constatée aux consultations nationales, les résultats sont scrutés comme un baromètre pour les consultations nationales suivantes. D'autant que les citoyens y voient bien souvent le moyen de manifester leur insatisfaction à l'égard des gouvernements en place. Le cas échéant cela ne peut que peser sur le climat des relations entre le pouvoir central et les élus locaux.

QUE RESTE-T-IL DE LA CENTRALISATION NAPOLÉONNIENNE AUJOURD'HUI ?

La France, comme la plupart de ses voisins, a signé en 1985 la Charte européenne de l'autonomie locale élaborée par le Conseil de l'Europe. Elle ne l'a ratifiée qu'en 2007, la dernière des États de l'Union européenne. On pourrait en déduire que la France a définitivement tourné le dos à la centralisation napoléonienne.

Pourtant que de déclarations gouvernementales, que de lois depuis vingt ans ont été prononcées ou adoptées pour « améliorer » ou « approfondir » la décentralisation, dont l'une actuellement soumise au Parlement⁹. Alors, toujours sur le métier l'ouvrage est-il remis ?

En effet, la France a une vieille tradition unitaire et centralisée et sa haute administration formatée par ce modèle ne s'en détache pas aisément. Assorti de normes toujours plus nombreuses imposées aux collectivités territoriales, le foisonnement législatif qui en découle n'a cessé d'opacifier le paysage institutionnel français.

L'héritage napoléonien n'en reste pas moins présent. On en retiendra ici deux traits principaux : l'unicité de la loi, et la force de l'institution préfectorale.

- C'est toujours au nom de la République une et indivisible que la loi nationale régit de manière uniforme l'organisation et le fonctionnement de chaque catégorie de collectivités territoriales, au besoin au profit de col-

9 - Citons parmi les plus récentes, loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et projet de loi 3 D : décentralisation, différenciation et déconcentration, annoncé en 2020.

lectivités uniques en leur genre (Paris, métropole de Lyon, collectivité d'Alsace...).

chargé de la coordination des services déconcentrés et du contrôle des collectivités décentralisées.

- Quant au préfet, dans un environnement complètement renouvelé, il demeure l'incontournable et efficace représentant de l'État sur le territoire, La décentralisation n'en a pas moins permis à ces collectivités de conquérir des marges de liberté, au bénéfice des citoyens ■

LE CODE CIVIL OU LA PERMANENCE DU PROJET CONSULAIRE

« Constitution civile de la France » selon le doyen Jean Carbonnier, « masse de granit » au même titre que le franc germinal, les préfets ou la Légion d'Honneur, « transaction » selon Portalis, le Code civil des Français ne manque pas de qualificatifs attachés à en désigner tant les qualités de fond et de forme que la caractéristique majeure d'avoir réussi à unifier le droit d'une monarchie disparue et celui de la Révolution achevée. Cette démarche n'est pas le fruit d'un seul, mais bien l'heureuse conjonction d'une volonté politique et d'un idéal juridique. Elle se matérialise en août 1800, au tout début du Consulat, lorsque le Premier consul réunit une commission de quatre juristes, issus d'origines géographiques différentes et donc d'influences coutumières variées¹. Quatre mois seront alors nécessaires à la rédaction d'un texte présenté en janvier 1801 au Conseil d'État, introduit par le Discours préliminaire du premier projet de Code civil (1^{er} pluviôse an IX (21 janvier 1801), discours qui ne sera jamais prononcé, mais qui constitue dès lors l'évangile des civilistes. Suivront 104 séances devant le Conseil, présidées par Bonaparte et Cambacérès que l'échec de ses trois projets révolutionnaires paraît d'une compétence rare en matière de codification.

Clémence ZACHARIE

Maître de conférences, UPEC, IAE Gustave Eiffel

Car c'est bien l'essentiel du projet du Code civil que de mettre en œuvre une entreprise de *codification* qui aboutira, après de nombreux rebondissements, au vote du Corps législatif

du 21 mars 1804² promulguant le premier Code civil des Français. Cette décision du Corps législatif constitue une première à bien des égards. Du point de vue du droit interne, le Code civil est le premier d'une

1 - Il s'agit ici de tenir compte de l'éclatement normatif des différentes coutumes de pays.

2 - Le même jour était assassiné le duc d'Enghien, un ordre disparaissant là aussi au profit d'un autre.

longue liste qui verra, de 1806 à 1810, promulgués le Code de procédure civile, le Code de commerce, le Code de procédure pénale et le Code pénal *in fine*. Mais il demeure une exception par la qualité de ses rédacteurs, mais aussi par sa stabilité. Dès la Restauration, les autres codes seront corrigés, parfois profondément modifiés comme le Code pénal à partir de 1832. Du point de vue du droit international, le Code civil constitue là encore une innovation, exception faite des expériences bavaroises, permettant l'exportation de certains éléments du modèle français, mais aussi la propagation des principes issus de la Révolution³. Mais, au-delà de l'innovation que constitue le Code, c'est bien l'esprit d'unification qu'il incarne qui en fait un monument. Œuvre systématique tout autant qu'ouverte, elle associe le projet juridique d'établir un droit civil unifié qui soit au cœur d'un projet plus politique de refondation sociale. Dépassant la personne du Premier consul devenu Empereur des Français, le Code se trouve ainsi au cœur de la société tout entière en tant que réalisant le passage de la société d'Ancien Régime à celle de la France contemporaine. Ainsi, s'inspirant grandement des principes de l'Ancien droit, il en réalise une heureuse synthèse destinée à durer.

3 - Clémence Zacharie, « Le Code civil, instrument de l'unification de l'Empire ? », in *Napoléon et l'Europe*, Colloque organisé par le ministère des Affaires étrangères et la Fondation Napoléon les 18 et 19 novembre 2004, Fayard, 2005, p. 187.

L'INSCRIPTION DU CODE CIVIL DANS LA CONTINUITÉ DOCTRINALE DE L'ANCIEN DROIT

Au lendemain du coup d'État de brumaire, la proclamation des Consuls présentant la future Constitution de l'an VIII résume le moment en des termes qui resteront à la postérité : « Citoyens, la Révolution est fixée aux principes qu'ils l'ont commencée : elle est finie »⁴. Brumaire achève le moment révolutionnaire, mais pas l'idée de révolution que le Code civil prolonge en grande partie. Il n'est cependant pas voulu comme un instrument de rupture, ni avec la Révolution, ni avec l'Ancien droit. Il est réellement la transaction recherchée par ses rédacteurs, Portalis, Malleville, Bigot de Préameneu et Tronchet. Ils sont tous les quatre des hommes de l'Ancien Régime. Ils sont tous nés avant 1750 et leur formation juridique consiste pour l'essentiel en la maîtrise de la coutume de Paris ou d'Orléans, des Institutes de Justinien, ou des ordonnances de d'Aguesseau, le tout appréhendé par la lecture de Domat ou de Pothier. Quelques praticiens plus en rupture, voire jacobins, ont été associés au travail de préparation, comme Treilhard, Real ou Cambacérès mais, outre le fait qu'ils

4 - Proclamation des Consuls de la République du 24 frimaire an VIII (15 décembre 1799).

n'ont probablement pas eu le même poids que le quatuor mené par le futur ministre des Cultes, ils restent eux-mêmes influencés par l'ancien droit : le Code est l'heureuse synthèse entre celui-ci et le droit intermédiaire, une « transaction » voulue par Portalis. Bien plus, ces rédacteurs inscrivent leur démarche dans ce qui caractérisait l'évolution du droit français depuis presque un siècle.

La France se voyait en effet régie par des coutumes éclatées, des ordonnances royales éparses ou le droit romain, au point qu'un besoin d'unité apparut à la fin de la période monarchique, voire avant. Le droit civil avait subi, tout d'abord, l'unification à travers l'influence du droit romain et du droit canon. Le premier fut très largement utilisé par les Parlements de droit coutumier, notamment à Paris, lorsque l'écrit se montrait lacunaire ou imprécis. Le second, en tant qu'il consacrait une compétence très large de l'Église en matière de mariage, de filiation, de transmission patrimoniale, construisit un modèle juridique unifié qui, lorsque les tribunaux ecclésiastiques virent leurs compétences transférées aux juridictions royales, sera adopté par celles-ci. Mais les héritages romain et canonique ont été complétés par une législation royale elle-même encline à favoriser l'unité. Dès l'Ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539, qui fait de la promotion de la langue vernaculaire un moyen d'accessibilité du droit, ou l'Ordonnance de Blois de 1579, qui apporte une définition précise

du régime de l'état civil, le pouvoir royal s'octroie la compétence de définition du régime juridique de pans entiers du droit privé. Il faut cependant attendre le ministère de Colbert pour que l'État s'empare de la capacité de procéder à des réformes d'ampleur en matière juridique, conduisant ainsi aux réformes de d'Aguesseau qui, entre 1731 et 1747, conduiront à réécrire les régimes existants en matière de donation, de testament ou de substitution. Il est cependant impossible d'évoquer alors une véritable unification du droit privé. Les ordonnances de d'Aguesseau restent isolées et le respect des particularismes locaux n'est pas remis en question en tant que tel du fait de la réalité de la société et du régime politique : la France reste une société d'ordres. Cependant, le principe de regroupement des règles prospère. L'idée d'un droit commun émerge, à travers la référence au droit romain, tout d'abord, mais aussi avec la reconnaissance d'un droit commun coutumier qui ferait de la commune de Paris une forme de « coutume subsidiaire »⁵ qui s'appliquerait dans l'hypothèse du silence des règles locales.

Cette idée d'unification sera portée par l'évolution du temps. La doctrine va ainsi lentement passer de l'idée de ce droit commun subsidiaire à une réelle norme commune. Bourjon sera l'un des principaux artisans de ce mouvement avec la

5 - Jean-Philippe Lévy et André Castaldo, Histoire du droit privé, Dalloz, coll. Précis, 2^e édition, p. 7.

parution de son *Droit commun de la France et de la coutume de Paris réduite en principes* qui, en 1747, travaillera sur la coutume de Paris pour en faire, une fois amendée et restructurée, un réel droit civil commun à tous. Pothier poursuivra cette démarche, cherchant à établir des principes généraux communs aux différentes coutumes sans qu'il soit pour autant possible d'y voir la rédaction d'un droit français unifié. Ce courant doctrinal est complété par le mouvement plus général caractérisant la fin du XVIII^e siècle et conjuguant l'École du droit naturel⁶ et le rationalisme des Lumières qui a voulu faire de la codification un principe d'établissement de la règle de droit. La première repose sur la nécessité d'élaborer des systèmes de droit « confrontés par la suite à la réalité concrète »⁷. Bien que le terme de « codification » n'apparaisse que tardivement dans le vocabulaire juridique, il révèle bien, au-delà des mouvements d'harmonisation déjà évoquée, le besoin propre d'exprimer un droit universel⁸. La codification répond aux mécanismes intellectuels de profondes réformes du droit voulues par les penseurs de la fin du XVIII^e siècle, répondant ainsi aux

principes d'égalité et d'accessibilité portés par ce mouvement. Le droit français ne doit plus être cette mosaïque inaccessible que constituait l'Ancien droit. Bien au contraire, Rousseau ira jusqu'à réclamer des Codes : « il faut trois codes ; l'un politique, l'autre civil et l'autre criminel ; tous trois clairs, courts et précis autant que possible »⁹. La codification est l'accessoire nécessaire de l'émancipation individuelle car elle permet l'intelligibilité de la norme et donc l'autonomie du citoyen. Elle conforte l'idée d'un régime politique marqué par la liberté et l'égalité. Portalis ne manquera pas d'ailleurs, par la suite, de se faire le relais fidèle de cette idéologie qui permet selon lui de façonner le « bon citoyen », le citoyen raisonnable : « la connaissance de la loi est pour chaque citoyen profitable enseignement ; en apprenant ses devoirs envers le corps social, en pénétrant la raison et l'utilité de chaque prescription légale, l'homme agrandit son jugement, il rectifie ses idées et réduit à leur juste proportion des prétentions souvent exagérées, faute de bien comprendre qu'il est une portion de ses libertés et de ses droits à laquelle chacun de nous doit renoncer afin que les droits et libertés de tous soient garantis »¹⁰. Ins-

6 - Anne Lefebvre-Teillard, « Les différents facteurs d'unification dans l'Ancien droit », *1804-2004, le Code civil, Un passé, un présent, un avenir*, Université Panthéon Assas, Dalloz, 2004, p. 85.

7 - Rémy Cabrillac, *Les codifications*, PUF, 2002, p. 29.

8 - Bruno Oppetit, « Codification », *Dictionnaire de culture juridique*, D. Alland et S. Rials (dir.), PUF-Lamy, coll. Quadrige, 2003, p. 228.

9 - Considérations sur le gouvernement de la Pologne, Londres, 1782, p. 104.

10 - Jean-Étienne-Marie Portalis, *Discours, rapports et travaux inédits sur le Code civil* / par Jean-Étienne-Marie Portalis, ... ; publiés par le Vte Frédéric Portalis, ... précédé de : *Essai sur l'utilité de la codification* / par Frédéric Portalis, Paris, Joubert, 1844, p. VII.

pirée par ce mouvement¹¹, la Révolution s'emparera de cette idéologie, lançant les projets de codification que l'on sait. Cambacérès fut l'un des acteurs principaux de ce mouvement qui n'aboutira cependant qu'en 1804¹².

1804 est donc le moment d'un aboutissement méthodologique, indéniablement. Mais, bien plus que la mise en œuvre de la codification dont il procède, le Code civil constitue surtout l'instrument de l'heureuse synthèse entre l'Ancien droit et le droit intermédiaire. Ses piliers que sont le régime de la propriété et celui de la famille en sont la parfaite illustration.

L'article 544 du Code civil adopte une définition devenue célèbre de ce qu'est la propriété. Sobre, si ce n'est simple, ce texte a d'ailleurs subsisté jusqu'à aujourd'hui. Selon lui, « la propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements ». Apanage du citoyen, elle s'émancipe définitivement de toute mainmise de l'État sous la forme d'une emprise féodale ou religieuse. Il s'agit donc d'un

droit absolu, absolu matérialisé par la capacité que le titulaire de ce droit a d'exercer l'*abusus*, c'est-à-dire de disposer pleinement de l'objet dont il est propriétaire (on notera d'ailleurs que cette idée d'absolu ne sera limitée par la théorie de l'abus de droit qu'à la toute fin du XIX^e siècle). Il s'agit, ensuite, d'un droit exclusif, permettant que ne soit écartée de cette jouissance toute autre personne. Il s'en suit la limitation des servitudes aux servitudes réelles, l'encadrement strict de la copropriété ou la limite temporelle nécessaire de l'usufruit. Il est, enfin, un droit perpétuel, qui empêche que le non-usage de la propriété ne conduise à son extinction. La définition apportée par l'article 544 s'inspire grandement des Institutes de Justinien. Mais, l'influence de l'Ancien droit ne se limite pas à cela puisque le caractère social de la propriété demeure : le propriétaire ne doit pas faire de ce droit « un usage prohibé par les lois ou par les règlements ». Certains biens, par ailleurs, sont exclus de l'appropriation privée comme les biens du domaine public. Enfin, des reliquats de la puissance familiale demeurent avec la réserve héréditaire ou le droit de jouissance légale. À côté de ces éléments de survivance de l'Ancien droit est bien établi l'absolu que constitue la liberté révolutionnaire, dans la droite ligne de l'article 17 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen qui fait de la liberté un droit inviolable et sacré, défini légalement et inséré dans un ordre social. La propriété telle qu'envisagée constitue

11 - Rémy Cabrillac, préc., p. 30.

12 - Entre 1793 et 1796, il rédigea trois projets de code civil reposant sur l'idée de laïcisation d'un droit reposant sur l'application des principes de droit naturel. Les circonstances politiques et notamment la déclaration de guerre et des luttes opposant Girondins et Jacobins ou les discussions idéologiques entre les partisans et les opposants au divorce auront raison de ces trois tentatives.

l'un des fondements de la société, droit naturel et individuel qui valorise la situation du propriétaire foncier. Celui-ci est devenu, avec l'impulsion du mouvement physiocratique, le garant de la prospérité collective, et l'illustration des vertus sociales recherchées avec la Révolution qui finira par valoriser le propriétaire. De façon remarquable, les rédacteurs du Code prennent ainsi la doctrine de Pothier sans y ajouter grand-chose.

Cette volonté de stabilité sociale et politique se retrouve dans une nouvelle définition de ce qu'est la famille et du rôle du père de famille, chargé de la préservation de cette cellule constitutive de l'ordre social. Si la grande famille a disparu du modèle consulaire, la famille étroite, nucléaire est instaurée comme source première de la stabilité sociale. La puissance paternelle se retrouve restaurée et dotée d'un empire que lui avait fait perdre la période révolutionnaire¹³. Au Conseil d'État, Maleville dira, le 26 frimaire an X, que de la puissance paternelle dépend « la conservation des mœurs et le maintien de la tranquillité publique ». L'autorité du père se trouve renforcée, tant sur la femme que sur les enfants, du fait de l'importance du mariage. Même si le divorce reste autorisé, il se trouve dans les faits limité afin que ne soit garantie la stabilité de la structure

familiale. Si l'on ajoute à cela la réduction des droits des enfants naturels et l'impossibilité de mettre en œuvre une recherche en paternité, les enfants adultérins ou incestueux étant de plus exclus de la ligne successorale, la famille est recentrée autour de la personne d'un père tout puissant¹⁴. Point de questions morales ici mais bien à la recherche de la défense d'un ordre social qui participe ainsi de la définition d'un projet destiné à durer.

UN PROJET VOUÉ À DURER

Car au-delà des principes qu'il pose, le Code est destiné à survivre aux circonstances ayant présidé à sa création. Il est voulu par Bonaparte comme l'outil d'une refondation sociale.

L'influence de Bonaparte dans la rédaction du Code est indéniable, non pas qu'il en fut le rédacteur, mais simplement par ce qu'il voulut qu'il soit. Aux échecs successifs des projets de Cambacérès a été opposée l'intelligence de Bonaparte à demander que ne soit achevé le processus de codification. En cela, « le Code civil est inséparable de la personne de Na-

13 - Clémence Zacharie, « La femme et le Code civil », *Revue de l'Institut Napoléon*, 2013-2.

14 - La légitimation est exclue perpétuellement : elle ne peut normalement être la conséquence que d'un mariage qui est interdit aux couples adultérins (article 298).

poléon »¹⁵. Il en a même porté le nom, à l'issue d'un décret du 3 septembre 1807 consécutif à l'introduction des majorats¹⁶. Certains allèrent jusqu'à désigner le code comme « le fruit d'une femme stérile et d'un mari trompé »¹⁷, personnalisant à l'extrême la participation de Bonaparte à la rédaction de l'ouvrage. Il est vrai que l'historiographie a pu constater l'implication du Premier consul que révèlent les nombreuses présidences de séance (pas moins de 55 sur les 107 séances au Conseil d'État qui furent nécessaires à la rédaction de l'ouvrage)¹⁸. Cette présidence ne fait pas de lui ni l'auteur, ni le rédacteur de ce monument. La rédaction est le fruit du travail du comité présidé par Portalis. L'auteur reste, quant à lui, le Corps législatif par le vote de la loi adoptant le Code civil le 30 ventôse an XII (21 mars 1804). Mais le traitement de cette question ne saurait être aussi binaire et soulève surtout celle de l'influence de Bonaparte. Cette influence est double. Matériellement tout d'abord, le Premier consul a permis que ne soit lancée la procédure de codification. Son « inflexible volon-

té », très justement décrite par Xavier Martin, a permis que la commission de rédaction ne se mette au travail¹⁹, qu'elle ne soutienne son activité tout le long des séances qui se tirèrent sur quatre mois, qu'elle ne surmonte les oppositions et la réaction que certains tribuns laissaient poindre. Fondamentalement ensuite, car le général révolutionnaire est intervenu pour consacrer certaines dispositions écartées dans les premiers projets. Il a agi afin que ne soit admis l'adoption et le divorce, reprenant il est vrai l'argumentaire porté par la Cour de cassation. Il s'est alors fait le promoteur de la conservation d'idées essentielles du droit intermédiaire. La solennelle « transaction » vantée par Portalis, notamment dans le *Discours préliminaire*, est une réalité qui se justifie. Le contexte consulaire et la pacification qui le caractérise ne sont probablement pas étrangers à la réussite de la démarche de codification²⁰. Les agitations de la Révolution empêchèrent les trois projets portés par Cambacérès d'aboutir. Cependant, les idées révolutionnaires en tant qu'elles sont fondatrices ne sont pas étrangères au Code civil. Portées notamment par Bonaparte, elles sont à l'image de la refondation sociale qu'ambitionne le chef du gouvernement consulaire.

15 - Jean Carbonnier, « Le Code civil », in P. Nora, *Les lieux de mémoire. La Nation*. Tome II, Gallimard, Paris, 1997, p. 1333.

16 - Jean-Louis Halpérin, « L'histoire de la fabrication du Code. Le Code : Napoléon ? », *Pouvoirs*, 107, 2003, p. 12.

17 - Introduction au cours magistral d'introduction au droit du professeur Michel de Juglard.

18 - Xavier Prétôt, « Napoléon législateur », *JSS*, 2021, à paraître.

19 - Bonaparte désigne lui-même la commission, s'émancipant de la pratique ayant eu pour habitude de faire de cette compétence un attribut des assemblées (Xavier Martin, préc., p. 202).

20 - Rémy Cabrillac, *Les codifications*, PUF, 2002, p. 34.

La restauration de l'ordre social a déjà été évoquée ; et en cela, le Code Napoléon est l'instrument d'un retour de l'ordre et s'insère dans un dessein politique d'autorité. Le père est restauré dans sa compétence de gestionnaire de la micro société qu'est la cellule familiale et son pouvoir est conforté par la puissance patrimoniale qu'il se voit restituée : la Révolution avait abaissé l'âge de la majorité, allégé l'autorité du père et limité son autonomie en matière de transmission testimoniale, le Consulat lui rend l'autorité paternelle et le réarme patrimonialement en posant le principe de la *quotité disponible*, part de son patrimoine dont il peut disposer librement. L'ordre est bien restauré, mais dans une société bien plus réformée qu'il n'y paraît. Le Code civil constitue en lui-même un outil social au service du projet politique qu'est celui d'une réorganisation de la société. Et en cela, Bonaparte porte au cœur des problématiques civilistes l'idée révolutionnaire. Créé par les Hommes et pour les Hommes, le droit du Consulat repose sur des principes présidant au fonctionnement de la France contemporaine et trouvant leurs racines dans la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen. Le premier de ces principes est celui de l'État légal, qui fait de la loi la source d'un droit civil unifié et commun, indépendant de toute coutume. Le constitutionnalisme, en tant qu'il révèle la soumission des institutions au droit, en constituera le prolongement politique. À cela s'ajoute la laïcisation du droit civil qui s'émancipe du religieux comme fondement

et comme acteur. Comme pour les projets précédents, le texte de la commission de rédaction occulte délibérément le fait religieux. Le mariage et ses conséquences sont totalement sécularisés. Ensuite, l'individu est clairement désigné comme sujet du code, et notamment le père, écartant la notion collective de famille. Le Code civil établit ainsi la « constitution civile de la France », qui survivra au régime consulaire et impérial, contrairement au système politique, insérant d'ailleurs dans les dispositions de droit civil les fondements d'une construction politique. Car sont aussi posés les principes fondamentaux d'égalité²¹ et de liberté²².

Les prémices de la France contemporaine sont posées, faisant du Code civil un instrument destiné à durer. Il contient d'ailleurs, au-delà du fond, les germes de la stabilité voire de sa flexibilité, ses commentateurs²³ voyant dans une langue épurée²⁴ des formules courtes, marquées

21 - Article 8 du Code civil : « Tout français jouira des droits civils ».

22 - Les servitudes personnelles sont interdites et le principe de liberté est tel que nous l'avons défini précédemment.

23 - Notamment Saleilles à l'occasion du livre du centenaire (cité par Jean-Louis Halpérin, « Code Napoléon », in *Dictionnaire de culture juridique*, PUF, 2003, p. 206.

24 - « L'ensemble est écrit d'un style, souverain, élégant, facile à mémoriser », Gabriel de Broglie, « La langue du Code civil », allocution prononcée à l'occasion du Bicentenaire du Code civil, ASMP, 2004, p. 2.

par le sens de la langue propre à Portalis, des garanties d'intemporalité et d'adaptation aux circonstances de chaque époque²⁵. Les évolutions ne manquèrent pas ; timides au XIX^e siècle, elles se sont accélérées à la fin de celui-ci tant par des réformes législatives que par un travail doctrinal et jurisprudentiel de réinterprétation pressenti par les rédacteurs : l'exégèse jurisprudentielle a été anticipée par les rédacteurs du Code. Si interdiction est faite aux juges « de prononcer par voie de disposition générale et réglementaire sur les causes qui leur sont soumises » (article 5), le refus du déni de justice permet que ceux-ci interprètent une loi obscure ou insuffisante²⁶. Doctrines et juges ne manqueront pas, à partir de la fin du XIX^e siècle, de donner une interprétation particulière des dispositions du Code conforme à l'individualisme libéral du moment.

Mais cette harmonie entre la société et son Code s'émoussera au XX^e siècle en même temps que se multiplieront, à la fin de celui-ci, les réformes relatives à la bioéthique, au pacs ou plus récemment au droit des contrats. L'inflation législative ainsi constatée pourrait laisser penser que le Code immuable se trouve me-

nacé par des assauts qui en fragiliseraient la stabilité²⁷. Rien n'est moins sûr lorsque l'on observe la réalité des réformes engagées, notamment ces dernières années. Des traits communs les caractérisent. Le premier réside dans le caractère éminemment législatif du Code qui se distingue des mécanismes de codification à droit constant des codes contemporains. Il ne s'agit pas de compiler dans un souci de rationalité, mais bien de poser les principes d'un régime légal pour l'essentiel, ne justifiant pas l'intervention complémentaire d'actes réglementaires. Il en résulte ensuite l'établissement d'un droit commun souffrant peu d'exception. Celui-ci, enfin, se caractérise par le recours à une langue que n'aurait pas reniée Portalis et qui constitue même parfois le prolongement immédiat des principes posés en l'an XII. Bien souvent, le législateur contemporain s'inspire, si ce n'est reproduit, ce qui fut affirmé il y a maintenant deux cents ans. Ainsi du droit des obligations qui, posant le principe de la force obligatoire du contrat, reprend dans le nouvel article 1103 ce qu'affirmait jadis l'article 1134.

Pas de révolution dans la grande « transaction » mais bien le souci de préserver un édifice au combien solide. Le Code civil a duré et semble bâti pour poursuivre cette voie, tant les principes

25 - Alain Desrayaud, « De la sûreté à la citoyenneté : l'accessibilité du code civil de 1804 », in *RTDCiv*, 2012, p. 677.

26 - « Introduction » in *Le rôle normatif de la Cour de cassation*, Étude annuelle de la Cour de cassation, La Documentation française, p. 17.

27 - Chantal Arens, « Que reste-t-il du Code Napoléon ? », *Journal spécial des sociétés*, 8 mai 2021, n°35.

ayant présidé à sa création ont permis qu'il ne soit conforté. Les promesses de dissolution européenne²⁸, les évolutions

voulues par le législateur ne peuvent donc que glisser sur cet arche juridique et social²⁹ ■

28 - Denis Tallon, « L'avenir du Code civil en présence des projets d'unification européenne du droit civil », in *1804-2004*, préc., p. 997.

29 - Rémy Cabrillac, « L'avenir du Code civil », in *La Semaine Juridique Édition Générale*, n° 13, 24 mars 2004, doct. 121.

LE CONSEIL D'ÉTAT ET SON HÉRITAGE NAPOLÉONIEN

« De toutes les créations de Napoléon est-il institution plus célèbre que le Conseil d'État ? »¹ Cette interrogation de Jean Tulard en appelle une autre : que doit le Conseil d'État d'aujourd'hui à celui de Napoléon ?

Martine de BOISDEFFRE

Présidente de la section du rapport et des études du Conseil d'État
Présidente du Comité d'histoire du Conseil d'État
et de la juridiction administrative

UNE ÉVOLUTION PERMANENTE ET PROFONDE

La Constitution du 22 frimaire an VIII, qui mit en place les nouvelles institutions de la France après le coup d'État du 18 brumaire, créa un Conseil d'État, chargé, « sous la direction des Consuls », de rédiger les projets de loi, de les défendre devant le Corps législatif, de rédiger les règlements d'administration publique, d'interpréter les lois par des avis contraignants et de « résoudre les

difficultés qui s'élèvent en matière administrative ».

Il s'agissait en réalité d'une « recreation »². Le Conseil d'État était l'héritier du Conseil du Roi de l'Ancien Régime. Sous le Consulat et l'Empire, il devint, grâce à la confiance de Napoléon, un rouage essentiel du fonctionnement politique et administratif.

Le Conseil d'État a survécu, avec heurs et malheurs, à l'effondrement de l'Empire napoléonien et aux différents changements de régimes politiques ultérieurs. Et ce grâce à une évolution permanente et profonde.

1 - Jean Tulard, « La recreation du Conseil d'État », *Revue du Souvenir Napoléonien*, 2000, n°428, p. 3.

2 - Jean Tulard, « La recreation du Conseil d'État », *op. cit.*

Le Conseil d'État n'est plus un organe politique, étroitement subordonné au chef de l'État, mais une institution indépendante chargée de rendre des avis juridiques sur les projets de loi, d'ordonnance et de décret les plus importants.

Quant à sa fonction juridictionnelle, elle est passée, par différentes étapes, de la justice retenue à la justice déléguée. Désormais, le Conseil d'État est la juridiction suprême, pleinement souveraine, de l'ordre administratif. Après l'instauration éphémère de la justice déléguée par la loi du 3 mars 1849, la loi du 24 mai 1872 consacra en effet la souveraineté du Conseil d'État pour statuer sur le contentieux administratif et créa un Tribunal des conflits distinct et paritaire. Puis, avec la création des tribunaux administratifs en 1953 et des cours administratives d'appel en 1987, l'octroi au juge administratif de pouvoirs d'injonction en 1995, l'organisation de procédures d'urgence en 2000, l'extension et l'approfondissement constants par la jurisprudence du contrôle juridictionnel de l'administration, le Conseil d'État s'est affirmé comme garant de l'État de droit et protecteur des droits et libertés des citoyens.

Toutefois, au-delà de ce changement de nature, qui a accompagné les progrès de la démocratie dans notre pays, il reste un héritage napoléonien, dont l'inventaire peut nous aider à comprendre l'institution d'aujourd'hui. Le Conseil d'État n'est pas

le fruit d'une construction théorique, mais d'une histoire. Les éléments de continuité avec l'institution napoléonienne se retrouvent à plusieurs niveaux : les fonctions, l'organisation, les membres et les méthodes de travail.

UNE INSTITUTION UNIQUE AVEC UNE DOUBLE FONCTION

Les fonctions du Conseil d'État ont considérablement évolué depuis l'an VIII ; certaines, comme la défense des projets de loi devant une assemblée, ont disparu ; d'autres sont apparues, telle la mission de prospective et d'étude de la section du rapport et des études ; en tout état de cause ces fonctions sont exercées dans des conditions et un contexte politique et social totalement différents.

Ce qui a été conservé, en revanche, c'est le dualisme fonctionnel : une institution unique, avec une double fonction, consultative et juridictionnelle. Celui-ci est désormais inscrit dans notre Constitution. Les articles 38 et 39 prévoient la consultation du Conseil d'État sur les projets de loi et d'ordonnance, et, depuis la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, sur les propositions de loi, à la demande du président d'une des chambres. L'article 61-1 lui donne compétence, pour renvoyer, en

qualité de juridiction administrative suprême, les questions prioritaires de constitutionnalité au Conseil constitutionnel.

Ce dualisme fonctionnel se retrouve dans des Conseils d'État étrangers, notamment en Belgique, en Italie, aux Pays-Bas, en Colombie où Bolivar en a créé un dès 1817 sur le modèle de l'institution napoléonienne³.

L'époque napoléonienne a posé les fondations de la juridiction administrative⁴. En application du principe révolutionnaire de séparation des pouvoirs, les litiges administratifs, retirés aux tribunaux judiciaires, avaient été attribués aux administrations. La création du Conseil d'État, puis des conseils de préfecture par la loi du 28 pluviôse an VIII⁵, fut la première étape de la dissociation de la fonction contentieuse et de l'administration active.

L'institution au sein du Conseil d'État, par un décret du 11 juin 1806, de la commis-

sion du contentieux, spécialisée dans l'instruction des requêtes et la préparation des projets de décision, l'adoption d'un règlement de procédure, le rétablissement d'un ordre d'avocats avec un monopole de la représentation des parties, la définition des deux premiers cas d'ouverture du recours pour excès de pouvoir (vices d'incompétence et de forme) et la motivation des décisions rendues préfiguraient l'organisation de la justice administrative moderne. Sur ces bases, le Conseil d'État a su progressivement conquérir son indépendance.

L'organisation en sections est également un legs du Conseil d'État napoléonien. Le règlement intérieur du 6 nivôse an VIII distinguait l'assemblée générale, présidée par le Premier Consul et réunissant l'ensemble des conseillers d'État, et cinq sections spécialisées (finances, législation, guerre, marine, intérieur), placées sous l'autorité d'un conseiller d'État. Il fixait le principe du double examen de chaque texte ou demande d'avis par la section, puis par l'assemblée générale. Ce principe fut appliqué ensuite au traitement des requêtes contentieuses par la commission du contentieux.

Les sections du Conseil d'État dont deux (finances et intérieur) ont gardé leur nom d'origine, sont désormais au nombre de sept (outre les deux précédentes, la section du contentieux, la section sociale, les sections des travaux publics, de l'administration, du rapport et des études). Le prin-

3 - Voir Marcel Pochard et William Zambrano, *Le Conseil d'État en Colombie et en France. La protection de l'État de droit*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 13.

4 - Voir Marceau Long, « L'état actuel de la dualité de juridiction », *RFDA*, 1990, p. 689.

5 - Les conseils de préfecture avaient une compétence d'attribution, en premier ressort, pour certaines catégories de litiges administratifs, notamment en matière de travaux publics. Ils sont considérés comme les ancêtres des tribunaux administratifs créés par le décret-loi du 30 septembre 1953.

cipe du double examen en section et par l'assemblée générale a été conservé, mais son application restreinte aux avis sur les projets de textes les plus importants.

Les trois grades des membres du Conseil d'État nous viennent aussi de l'époque napoléonienne⁶.

Les premiers membres du Conseil d'État de l'an VIII avaient tous celui de conseiller d'État. Le grade d'auditeur fut créé en 1803. L'objectif était de recruter des jeunes gens prometteurs, y compris dans les États annexés, pour les former à la carrière administrative et aider les conseillers d'État dans leurs tâches. Henri Beyle, le futur Stendhal, fut l'un d'eux. Des maîtres des requêtes furent nommés à partir de 1806, notamment pour constituer la commission du contentieux. Les membres étaient répartis en deux catégories : ceux qui exerçaient leurs fonctions au sein du Conseil d'État, dits « en service ordinaire », et ceux à qui étaient confiées des missions permanentes ou temporaires dans d'autres administrations, dits « en service extraordinaire ».

Les conditions de recrutement des membres du Conseil d'État et l'organisation de leur carrière ont considérablement évolué depuis l'an VIII. Les auditeurs

sont recrutés par le concours de l'École nationale d'administration. Un maître des requêtes sur quatre et un conseiller d'État sur trois sont nommés par le gouvernement au tour extérieur, après un avis du vice-président du Conseil d'État prenant en compte les fonctions antérieurement exercées par l'intéressé, son expérience et les besoins du corps⁷. Une partie de ces nominations est réservée aux magistrats des juridictions administratives du fond⁸. La gestion des membres du Conseil d'État est assurée par un bureau, composé du vice-président, des présidents de section et du secrétaire général. L'avancement à l'ancienneté et l'inamovibilité des membres du Conseil d'État constituent des pratiques bien établies.

De même, la distinction des services « ordinaire » et « extraordinaire » revêt aujourd'hui une signification différente. Les conseillers d'État et maîtres des requêtes en service extraordinaire sont choisis, en raison de leurs compétences, pour être associés temporairement aux travaux du Conseil d'État.

Ont été conservés toutefois la variété des parcours, la diversité des compétences, le mélange des générations. Ils permettent d'alimenter un vivier d'administrateurs,

6 - Les titres de conseiller d'État et maître des requêtes étaient déjà utilisés sous l'Ancien Régime. Celui d'auditeur est une innovation du Consulat.

7 - Article L. 133-7 du code de justice administrative.

8 - Article L. 133-8 du code de justice administrative.

un tiers des membres du Conseil d'État étant détaché dans d'autres fonctions publiques, avec la conviction que la connaissance de l'administration est essentielle au bon exercice des missions consultative et juridictionnelle. Ils contribuent aussi à enrichir le débat collégial qui est au cœur du fonctionnement du Conseil d'État.

Il reste ainsi de cette période napoléonienne une méthode de travail – « l'alchimie subtile entre le travail solitaire du rapporteur ou du réviseur et le travail de la collégialité »⁹ –, un état d'esprit et un ton particulier – une atmosphère sérieuse et rigoureuse, une indépendance de langage, une discussion vive, loin de la grandiloquence, faite pour éclairer et non exciter les passions –, sans oublier la

9 - Terry Olson, « Le Conseil d'État napoléonien », Comité d'histoire du Conseil d'État et de la juridiction administrative, Conférences Vincent Wright, 9 décembre 2019.

bibliothèque du Conseil d'État, créée dès l'an VIII sur l'ordre de Napoléon. Après la disparition de ses premières collections dans l'incendie du Palais d'Orsay sous la Commune en mai 1871, ses fonds ont été reconstitués grâce à des dons, legs et acquisitions, qui ont notamment permis d'y faire rentrer des ouvrages de l'époque napoléonienne, tel *L'esprit du code napoléon* (1806) de Loqué, premier secrétaire général du Conseil d'État.

Le Conseil d'État est une institution ancienne, qui a évolué « sans renier sa tradition initiale »¹⁰, au fil des années et grâce à tous ceux qui l'ont fait vivre. À nous de tirer les leçons de cet héritage afin d'exercer au mieux nos devoirs d'aujourd'hui et de demain au service des citoyens et de l'État de droit ■

10 - Terry Olson, « Le Conseil d'État napoléonien », *op. cit.*

L'HÉRITAGE FINANCIER DE NAPOLEÓN

Cet héritage-là n'est pas le plus connu. On l'oublie souvent mais, dès les premiers jours de sa prise de pouvoir, Napoléon fut confronté à la plaie de finances toujours béante qui avait en partie condamné l'Ancien Régime comme la Révolution. S'il n'avait pas agi rapidement dans ce domaine, son régime n'aurait pas duré, c'est une certitude. S'il réforma dans l'urgence, ses innovations furent néanmoins pérennes, une incontestable réussite, une de plus à mettre à son crédit.

Pierre BRANDA

Historien, Fondation Napoléon

NAISSANCE D'UN FISC EN GRANIT

Le Directoire n'avait pas démerité en matière financière pour avoir entrepris des réformes de fond très importantes concernant deux problèmes majeurs : la dette publique, source de la faillite de l'Ancien Régime, et le papier monnaie, cause de l'effondrement financier de la Révolution. Les mesures prises furent à la hauteur des enjeux, c'est-à-dire sans nuances : le papier monnaie révolutionnaire fut jeté aux orties et la dette des anciens rois divisée par trois ! Si une partie du redressement financier était assurée, il restait encore beaucoup à faire car les caisses restaient obstinément vides.

À ses débuts, le régime Consulaire ne voulut pas toucher à la structure fiscale existante. Les recettes se répartirent comme auparavant entre les contributions directes, pour lesquelles le contribuable paye directement son impôt au Trésor, et les droits d'enregistrement et de timbre. De 1799 à 1807, les Français ne connurent aucune autre sorte d'imposition. L'œuvre du Consulat concerna essentiellement la réorganisation du recouvrement de l'impôt. Jusqu'alors, cet élément essentiel de tout système fiscal n'était pas administré directement par le ministère des Finances. La Constituante avait voulu que les rôles d'impositions des contributions directes, c'est-à-dire les « feuilles d'impôt », soient établis par des administrations municipales. Mais, peu motivées

(voire corrompues), leur action fut un désastre puisqu'une grande partie des contribuables n'avaient encore rien reçu pour leurs impositions depuis presque trois ans. Si l'envoi des matrices fiscales laissait assez largement à désirer, la collecte des contributions directes n'était guère meilleure, le percepteur n'étant pas non plus un agent de l'administration. Avec un tel système, le mode de fonctionnement de la fiscalité dont Bonaparte héritait prenait « l'eau de toutes parts » et menaçait de faire sombrer l'État tout entier.

Un mois après la nomination du nouveau ministre des Finances, Gaudin, le 13 décembre 1799, la Direction des Contributions directes fut créée avec pour mission d'établir et d'expédier les matrices d'impôt. Cette administration, dépendante exclusivement du ministère des Finances, était composée d'un directeur général, de 99 directeurs départementaux et de 840 inspecteurs et contrôleurs. L'organisation des contributions directes devenait à la fois centralisée et pyramidale, soit l'inverse du système précédent, très décentralisé et possédant une hiérarchie confuse. Le travail de la confection des rôles, si longtemps confié aux autorités locales, passait ainsi entièrement « dans la main du ministre des Finances » et, de cette façon, le contribuable se trouvait en prise directe avec l'administration. Le système fiscal n'ayant plus « d'obstacles », l'argent rentra. Avec ardeur, les agents de cette nouvelle administration réalisèrent un travail considé-

nable, plus de cent mille feuilles d'impôts furent établies en une seule année.

La réforme de la perception des impôts fut plus lente. Il fallut attendre 1804 pour que tous les percepteurs soient des fonctionnaires. À la fin du Consulat, toute l'administration fiscale se trouva ainsi entièrement dépendante du pouvoir central. Par la suite, l'administration en charge des contributions indirectes (taxes sur le tabac, l'alcool ou le sel) créée le 25 février 1804, la Régie des Droits Réunis, et les Douanes furent bâties sur le même modèle pyramidal et centralisé. Les Français acceptèrent sans sourciller les nouvelles règles du jeu. Après dix ans de désordres en tout genre, ils avaient bien compris que sans moyens un État ne pouvait rien faire. Sans impôt, pas de solde pour les soldats, pas de traitements pour les fonctionnaires, pas de rentes pour les rentiers et pas d'entretien des routes non plus. Avec un instrument aussi efficace, presque « despotique », Napoléon Bonaparte donna incontestablement à son régime et aux suivants les moyens de durer.

Sous la première et la seconde Restauration, ni la structure fiscale, ni l'administration des finances ne furent modifiées en profondeur. Malgré l'arrêt de la guerre, l'État continua d'avoir d'importants besoins. Mais le taux d'imposition resta modéré (environ 10 % du Revenu national), ce qui facilita le développement économique. L'industrie, grande ou petite, n'était

presque pas imposée. Le négoce (sauf les droits de douane) et la Banque l'étaient très faiblement. Un Français en 1830 ne payait un impôt important que s'il avait une propriété ou s'il consommait de l'alcool, du tabac ou du sel. L'impôt sur le revenu ne fut par exemple institué que le 15 juillet 1914, on pensa longtemps que personne ne déclarerait ses revenus de manière... sincère.

DE L'ANARCHIE MONÉTAIRE AU FRANC GERMINAL

« On ose à peine décrire l'anarchie monétaire du Consulat, tant cette situation nous paraît aujourd'hui invraisemblable » a écrit Guy Thuillier¹. Une grande partie des pièces d'Ancien Régime (les louis d'or, les écus en argent et les sous en cuivre) avaient été « rognés » pour en retirer de la matière. La fausse monnaie était par ailleurs abondante en provenance d'Angleterre ou d'ateliers clandestins français. Enfin, s'il n'y avait que de la monnaie française en circulation, les choses auraient été plus « simples ». Mais depuis les guerres révolutionnaires, une grande quantité de pièces étrangères faisaient également office de monnaie sur le territoire. Pour compliquer le tout, on continuait dans

la France consulaire de compter en livres malgré le passage au franc comme unité monétaire depuis le vote de la loi du 15 août 1795, dans les dernières semaines de la Convention.

Entre le laissez-faire et une refonte totale de la monnaie, Bonaparte hésita longtemps (près de trois ans) avant de s'attaquer à ce problème. Les lois de germinal an XI allaient d'une part consacrer une monnaie forte, « fidèle » et « certaine », le franc dit « germinal ». Pour que la nouvelle monnaie ait les plus grandes chances de succès, la loi lui conféra le plus d'avantages possibles. Tout d'abord son poids (cinq grammes d'argent) se rapprocha au maximum de celui de la livre de 1726, ce qui était une manière de revenir à une certaine stabilité après les bouleversements révolutionnaires. Le rapport entre l'or et l'argent était fixé à 15 ½, ce qui permettait à cette monnaie de posséder un change adapté à sa position centrale en Europe entre les pays où l'or était privilégié (Angleterre et Hollande) et ceux où l'argent était prioritaire (Espagne et Portugal). En revanche, le système décimal était conservé avec de surcroît des frappes de nouvelles pièces d'un demi, trois quarts, deux ou trois francs. Enfin, le franc germinal devint à la fois la monnaie réelle et la monnaie de compte.

Cette dernière innovation est fondamentale et nous est restée. Elle est à ce point devenue évidente que nous avons même

1 - Guy Thuillier, *La monnaie en France au début du XIX^e siècle*, Genève, Librairie Droz, 1983, p. 63.

oublié qu'autrefois il ait pu exister un autre système. Sous l'Ancien Régime, la monnaie réelle, que chacun possédait dans sa bourse, était constituée d'écus d'argent ou de louis d'or tandis que la monnaie de compte, celle qui servait à fixer les prix ou les salaires, était la livre tournois pour laquelle aucune pièce n'existait. Avec un tel système, les contrôleurs des finances de l'Ancien Régime n'avaient pas hésité, à plusieurs reprises, à « jouer » dangereusement avec la monnaie pour le gain de quelques millions. En supprimant définitivement cette distinction, le Consulat donna un gage de confiance certain au franc germinal, ce qui explique aussi son succès. Le franc germinal fut la monnaie française du XIX^e siècle. Après la Première Guerre mondiale, le franc fut profondément dévalué, la parité or et argent ne pouvant être maintenue. Ensuite, l'étalon or fut progressivement abandonné au profit d'une monnaie libérée de toute contrepartie métallique, les émissions massives de notre moderne euro n'obéissant plus qu'aux seules règles de la Banque centrale européenne, fille de la Banque de France.

LA BANQUE DE FRANCE

Dès sa prise de pouvoir, Bonaparte estima que le système bancaire devait aussi être revu. Pour la bonne marche des affaires, la seule monnaie métallique ne suffisait pas comme moyen de paiement. Les commer-

çants avaient besoin, d'une part, du crédit commercial (l'escompte ou la lettre de change) et, d'autre part, du billet de banque pour simplifier leurs transactions. Le crédit commercial ne devait pas être trop élevé (voire usuraire) et les billets devaient jouir d'une assez grande confiance pour être utilisés. L'activité bancaire, mise à mal sous la Terreur, avait timidement repris sous le Directoire. Les cinq établissements qui virent le jour parvinrent à faire baisser les taux de crédit (dont certains dépassaient les 7 % mensuels soit près de 125 % à l'année !) aux environs de 6 % par an. Malgré cette renaissance, la place de Paris manquait d'un grand établissement bancaire.

Deux décrets en date du 18 janvier 1800 accordèrent à la Banque de France le concours et la protection du gouvernement. Le capital était à l'origine de 30 millions de francs avec 30 000 actions de 1 000 francs chacune. L'État apporta 10 millions en versant à la Banque le montant des cautionnements des receveurs généraux. Pour que le nouvel établissement ouvre ses portes au plus vite, on parvint à négocier une fusion avec la Caisse des Comptes-courants qui possédait déjà ses bureaux et un personnel qualifié (beaucoup d'actionnaires étaient d'ailleurs les mêmes dans les deux établissements). De ce fait, la Banque de France commença rapidement son activité dès le 20 février 1800.

Trois ans plus tard, la loi du 15 mars 1803 conféra à la Banque de France le privilège

exclusif d'émission des billets. Avec sa position de monopole et son renforcement en capital, la circulation des billets de la Banque de France passa de 29 millions en 1802 à plus de 111 millions en 1812. En dépit de quelques crises, la Banque de France ne fit que progresser en régulant le crédit et faisant circuler ses billets avec de plus en plus de facilité (200 millions de billets étaient en circulation en 1830). Le billet de banque était alors une simple promesse délivrée par une banque de payer en espèces (monnaie métallique). Il était utilisé essentiellement dans les échanges entre maisons de commerces ou entre banques. Si la transaction était d'un montant élevé, il était préférable de remettre des billets pour éviter de transporter d'un point à un autre du territoire des centaines de kilos de pièces métalliques. Celui qui recevait des billets pouvait ensuite les convertir en pièces d'or ou d'argent auprès de la banque émettrice.

Au-delà de ces considérations pratiques, le billet de banque n'était pas seulement des-

tiné à remplacer les pièces dans la circulation monétaire. Un détenteur de billets pouvait les utiliser à son tour pour payer ses achats. Dans ce cas, le billet de banque augmentait le montant de la masse monétaire. C'est en ce sens qu'il s'agissait d'une monnaie dite « fiduciaire ». Ainsi, la banque émettrice n'était plus obligée d'avoir en caisse une valeur de monnaie métallique égale à celle de ses billets en circulation. Par ailleurs, l'émission remédiait aussi au manque récurrent d'espèces dans les sociétés occidentales, pénurie qui freinait la croissance économique. La création de la Banque de France par Bonaparte constitue indéniablement la première étape d'un long processus ayant abouti à notre système financier et monétaire actuel. On peut donc dater du Consulat la naissance de la première véritable monnaie fiduciaire française. Certes, pour en arriver à la monnaie que nous utilisons aujourd'hui, bien des étapes restaient à franchir mais sans ce premier pas décisif opéré par Napoléon, aucune suite n'était vraiment possible ■

LES POLICES DE NAPOLÉON : LEGS ET LÉGENDES

Ainsi vont les polémiques : elles puisent, dans un passé proche érigé en repoussoir, les mots pour dénoncer les blocages du présent. Parce que chargée du maintien de l'ordre, la police est vouée aux critiques en tant qu'elle protégerait et incarnerait ce décalage. Ainsi lui reproche-t-on désormais son atavisme colonial, tout comme en 1948 ou en 68 on scandait CRS/SS. Au XIX^e siècle, c'est le legs napoléonien qui était en cause pour avoir durablement associé les mouchards et les cognes au contrôle du pays.

Aurélien LIGNEREUX

Professeur d'Histoire contemporaine
Univ. Grenoble Alpes, Sciences Po Grenoble, CERDAP² - IUF

On sait ce que pareille représentation doit à la littérature et aux luttes politiques. Mais plus décisive sans doute a été la façon dont, dès les années 1820, les promoteurs d'une police londonienne ont brossé en faire-valoir un « modèle napoléonien », centralisé et continental, militaire et autoritaire¹. Napoléon, pour sa part, s'est employé à démystifier « ce grand échafaudage de police et

d'espionnage » qu'on lui imputait et a affirmé avoir eu une police des plus réduites eu égard aux circonstances². Au vu de tels enjeux, et sans oublier la fascination pour un sujet mettant en scène la Préfecture de police et le « cabinet noir », attentats et conspirations, Fouché ou Vidocq, on ne s'étonnera pas de la place accordée à la police dans les études napoléoniennes. À l'issue de la reconsidération historiogra-

1 - Jean-Marc Berlière, « Un "modèle napoléonien" de police », in Jean-Jacques Clère et Jean-Louis Halpérin (dir.), *Ordre et désordre dans le système napoléonien*, Paris, La Mémoire du Droit, 2003, p. 177-186.

2 - Emmanuel de Las Cases, *Le Mémorial de Sainte-Hélène*, éd. Gérard Walter, Paris, Gallimard, La Pléiade, III-1, p. 265-268. On retrouve la teneur de ces propos dès le manuscrit original du *Mémorial*.

phique qui, en vingt ans, a renouvelé le sujet dans le sens d'une histoire sociale des institutions et en lui donnant une échelle autant municipale qu'impériale et donc plus seulement parisienne³, le prisme très politique des travaux sur la police s'est ouvert à une appréhension large des modes d'encadrement des populations et plus attentive aux continuités.

UNE POLICE AU CŒUR DU GOUVERNEMENT NAPOLÉONIEN

La figure de Fouché attire d'emblée l'attention sur la place de la police au sommet de l'État. Encore faut-il noter que la création d'un ministère de la Police générale remonte au Directoire et que sa pérennité n'a rien d'acquis : supprimé en septembre 1802, il est rétabli en juillet 1804, passe aux mains de Savary en juin 1810, est rendu à Fouché lors des Cent-Jours avant d'être supprimé le 29 décembre 1818. La charge symbolique d'un tel ministère est trop lourde pour qu'un gouvernement se risque à le reconstituer, à l'exception d'une résurrection de seize mois dans le contexte

du passage au Second Empire. Il est vrai qu'y supplée la Préfecture de police : la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) et l'arrêté du 1^{er} messidor an VIII (1^{er} juillet 1800) ont confié Paris à cette institution, qui empiète déjà sur les attributions de la Police générale et qui se dotera au fil du siècle de moyens d'investigation en province. Créée en plusieurs étapes de 1800 à 1801, l'Inspection générale de la gendarmerie est l'autre grande structure centralisée à n'avoir pas survécu à la chute de Napoléon ; elle est supprimée le 24 juillet 1815. Confiée à Moncey, elle a pour mission de surveiller la croissance et la cohésion d'un corps, héritier des 4 100 cavaliers de la Maréchaussée et passé de 12 000 à 30 000 hommes de 1800 à 1813. On conçoit que Fouché, dépourvu de policiers civils en tenue, ait voulu en disposer comme de « l'armée de la police », et ait utilisé son réseau de brigades pour alimenter les Bulletins de police adressés quotidiennement à l'empereur.

La maîtrise du renseignement est la pierre de touche du pouvoir policier. Habile à articuler haute politique et basse police, le ministre joue des angles de vue offerts par ses indicateurs, peu nombreux mais répandus dans diverses sphères sociales, pour entretenir Napoléon dans l'idée qu'il est informé de tout. En laissant gonfler les rumeurs d'une police omnisciente (l'œil de la police), Fouché pousse les administrés à l'auto-censure ; en ce sens, sa police est un jalon dans l'histoire

3 - Catherine Denys, « La police sous l'Empire. Bilan historiographique » ; Jean-Noël Luc, « Les gendarmes de l'Empereur sous le regard des historiens », in Jacques-Olivier Boudon, *Police et Gendarmerie dans l'Empire napoléonien*, Paris, SPM, 2013, p. 15-22 et 23-40.

de l'exercice d'une discipline pour régler à distance les comportements. Sans rompre avec ces méthodes, son successeur Savary s'efforce de systématiser ce faisceau, au double risque de rendre plus intolérable la surveillance qu'il fait peser et d'en afficher les limites.

DES POLICES À LA MESURE D'UN EMPIRE

La police ne saurait se réduire à l'image qu'elle renvoie d'elle-même. Elle constitue une institution dont les bureaux et les archives, quai Voltaire, s'étoffent au-delà de l'emblématique division de la Sûreté générale (Desmarest). Dans les grandes villes, une élite policière active la mise en relation de ce centre parisien avec le reste du pays (les communes de 5 000 habitants et plus, tenues de rémunérer un commissaire de police depuis la loi du 19 vendémiaire an IV/11 octobre 1795) : des commissaires généraux sont en place dans celles de 100 000 habitants au moins (loi du 28 pluviôse an VIII) ; à Amsterdam, Florence, Hambourg, Rome et Turin, des directeurs généraux coiffent les blocs territoriaux annexés. Des commissaires spéciaux sont placés sur les points sensibles, notamment dans les ports.

Cette implantation est l'amorce d'une étatisation puisqu'à partir de la loi du

28 pluviôse, le pouvoir exécutif nomme les commissaires de police. Ils restent cependant issus du vivier local tant le capital d'autochtonie est un atout ; 87,5 % des 620 commissaires en poste de 1800 à 1813 dans une ville rattachée à la France depuis 1792 sont originaires de ces mêmes départements réunis. La Police générale n'est pas une police nationale ; les ressources municipales sont le levier de cette superstructure impériale : les communes rétribuent ces commissaires et recrutent les rares agents de police dont dispose le commissaire. La mise en sommeil de la garde nationale identifie la force publique à la gendarmerie et entérine la fin de l'expérience révolutionnaire d'une police citoyenne, sous toutes ses formes (élection, comités de surveillance). Le recours à l'armée se raréfiant, le rôle des gendarmes devient crucial. Les critères de recrutement (maîtrise écrite de la langue française, années de service militaire) désavantagent les indigènes : dans les départements réunis, leur part se situe entre 6 % et 28 % du personnel (respectivement pour la Rhénanie et Rome). La domination des Français de l'intérieur est certes un gage d'homogénéité et peut-être d'impartialité mais elle contrarie l'intégration du corps, spécialisé de ce fait dans ses missions régaliennes et impériales, au détriment de la police du quotidien⁴.

4 - Aurélien Lignereux, *Servir Napoléon : policiers et gendarmes dans les départements annexés, 1796-1814*, Seyssel, Champ Vallon, 2012, p. 23-148.

La surveillance d'un pays toujours plus vaste passe alors par une répartition optimale des effectifs, le perfectionnement des tournées et des micro-techniques de contrôle. Bien que l'Empire se dote d'outils pour surveiller les mobilités (livret ouvrier, enquête statistique telle celle sur les migrations périodiques), l'invention des passeports n'est pas de son fait. En la matière, la police napoléonienne en accroît l'efficacité par des modifications techniques propres à les rendre uniformes et infalsifiables, au moyen d'un formulaire unique et imprimé. Le circuit administratif imposé (maires, préfets, Police générale) permet d'anticiper les déplacements à risque, de bloquer les voyageurs suspects en retenant leurs passeports ou leurs permissions de séjour dans le cas de Paris⁵.

UNE INSTITUTIONNALISATION INCOMPLÈTE

Tournée vers l'action et engagée dans une dynamique expansionniste, cette police n'est pas sans fragilités institutionnelles qui en obèrent la durabilité. La mise en concurrence des services et des personnes y a été poussée à un tel degré que l'expression de « guerre des polices » a pu sembler

appropriée. Ces rivalités renvoient à une double exigence. Premièrement, le souci du pouvoir politique de fragmenter la police pour ne pas en dépendre. Napoléon, qui a confié sa sécurité personnelle à des unités spécialisées (police du palais des Tuileries, gendarmerie d'élite), se méfie du double jeu de Fouché, prompt à densifier et à diversifier ses réseaux par les services que rend son ministère ; dès lors, Napoléon a créé des contrepoids qui le mettent de surcroît en position d'arbitrage. Ce principe de division sera renouvelé par la suite, quitte à être réinterprété en termes républicains.

Deuxièmement, ce montage institutionnel flottant tient à la nature même de la police. Pour (ré)agir face à l'imprévisibilité des faits et à un monde social en mouvement, elle doit conserver sa faculté d'adaptation, si bien qu'elle se définit par des techniques, et non par des organigrammes⁶. À un autre niveau, la police doit parer aux menaces en usant au besoin de moyens prohibés (gendarmes déguisés par exemple). La conception préventive est poussée dans toutes ses conséquences au point d'aboutir à des listes d'individus *capables* de crimes pour les anticiper et les éviter, au moyen d'éloignements forcés. Si la Haute police n'existe pas comme telle, trois types de mesures de haute police (surveillance préventive ; mise en détention « par mesure de haute police » ; surveillance « spéciale », en

5 - Vincent Denis, *Une histoire de l'identité. France, 1715-1815*, Seyssel, Champ Vallon, 2008.

6 - Paolo Napoli, *Naissance de la police moderne. Pouvoirs, normes, société*, Paris, La Découverte, 2003.

aval d'une peine de prison) donnent corps aux interventions policières pour partie para-légales et extra-judiciaires⁷.

Est-ce la marque d'un régime policier ? Souvent lié non sans contradiction avec l'idée d'une dictature militaire, le débat est ancien mais n'a guère lieu d'être tant est grand le décalage entre une notion forgée au XX^e siècle et les moyens existants au début du XIX^e siècle. Tout ne se réduit pas à des ratios d'encadrement car, à la lettre, un tel régime se caractérise surtout par l'absence de contrôle sur l'appareil policier. Or l'administration et le pouvoir politique gardent la main. C'est vrai à l'égard de la gendarmerie, comme le souligne Napoléon :

« La gendarmerie doit obéir à quelqu'un [...]. Elle doit être à la disposition des préfets, comme supérieurement chargés de la police des départements. [...] Si la gendarmerie reçoit ainsi une direction d'indépendance de l'autorité civile qui a la police, loin de la rendre avantageuse, on la rendra nuisible à l'État »⁸.

Cela vaut aussi pour la Police générale. Celle-ci n'a pas les coudées franches et doit rendre des comptes à l'empereur, à la

7 - Jeanne-Laure Le Quang, *Haute police, surveillance politique et contrôle social sous le Consulat et le Premier Empire (1799-1814)*, doctorat, dir. P. Serna, Paris 1, 2018.

8 - Au maréchal Moncey, 31 mars 1805, Napoléon Bonaparte, *Correspondance générale*, Paris, Fayard, 2008, V, 9755, p. 167.

fois soucieux de ses intérêts et de ses prérogatives.

« Je vois dans le nombre des personnes éloignées de Paris plusieurs dont on s'est permis d'adoucir leur situation. Révoquez ces ordres : il n'appartient pas à la police de rien changer aux ordres que j'ai pris »⁹.

UNE POLICE NAPOLÉONNIENNE À L'ÉPREUVE DU TEMPS ?

La chute de Napoléon a eu un versant moral, et c'est dans cette perspective que les agissements de sa police ont servi à la Légende noire. Dès l'Empire, les responsables de la police et de la gendarmerie avaient admis leur impopularité de statut. De même, les auditeurs du Conseil d'État répugnaient à devenir commissaires spéciaux. En 1815, la royalisation des institutions policières se fait en surface. Le démantèlement n'est pas sans faux-semblants : dans l'Europe naguère française, les commissaires de police et les gendarmes indigènes restés sur place étaient suffisamment acculturés aux méthodes françaises pour qu'il en reste quelque chose dans la manière d'exercer leurs fonctions ultérieures. Les institutions elles-mêmes ont

9 - Au général Savary, ministre de la Police générale, 20 juillet 1810, *Ibid.*, 24095, X, p. 424.

fait école, à l'exemple de la gendarmerie conservée au prix d'un nouveau nom (*Carabinieri reali* en Piémont-Sardaigne, maréchaussée royale des Pays-Bas), tant elle avait fait ses preuves sur le terrain, dans le contrôle des périphéries et comme support d'un message gouvernemental tourné vers les notables¹⁰. L'époque napoléonienne est une étape clef dans un mouvement séculaire d'appropriation territoriale et de monopolisation de la violence légitime par les agents de l'État, si bien que les options essentielles ne sont pas remises en cause. Lamarque déplore le 29 mars 1822 « que la gendarmerie, qui ne coûtait que quatre millions dans l'ancien régime, et quatorze sous l'Empire, en coûte aujourd'hui plus de seize »¹¹. Au même moment, Paul-Louis Courier s'attaque à *la peur des gendarmes* comme mode de contrôle au risque d'accoutumer les Français à la soumission, et déplore le maillage du pays dans sa *Pétition pour des villageois que l'on empêche de danser* :

« Les gendarmes se sont multipliés en France, bien plus encore que les violons, quoique moins nécessaires pour la danse. Nous nous en passerions aux fêtes du village, et à dire vrai, ce n'est pas nous qui les

10 - Michael Broers, « *Notabili, gendarmes & the State : preserving order & the origins of the centralized State in the Italian departments of the First Empire* », dans Xavier Rousseaux et René Lévy (dir.), *Le Pénal dans tous ses États. Justice, États et sociétés en Europe (XII^e-XX^e siècles)*, Bruxelles, FUSL, 1997, p. 179-190.

11 - *Mémoires et souvenirs du général Maximien Lamarque*, Paris, Fournier, 1835, t. I, p. 327.

demandons ; mais le gouvernement est partout aujourd'hui, et cette "ubiquité" s'étend jusqu'à nos danses ».

Cette interpellation vise la visibilité nouvelle de l'État dans la société¹². Pourtant, le réseau des compagnies plafonne à 12 900 hommes dans les années 1820. Les libéraux remettent en cause la perpétuation d'un dispositif taillé pour un pays en révolution et en guerre. Ainsi, par-delà les polémiques sur les crimes de Napoléon, la réflexion sur sa police interroge les structures de l'État central qu'il a consolidé. Les hommes du XIX^e siècle tâchent de faire la part entre le contingent et l'irréversible. En 1849, Faucher, l'une des têtes du Parti de l'Ordre, et qui avait été ministre des Travaux publics puis de l'Intérieur, explique dans *La Revue des Deux-Mondes* que si les circonstances avaient rendu nécessaire le ministère de la Police sous Napoléon (« La police était partout et elle était tout ; il n'y avait pas d'autre moyen de gouvernement. »), l'essor des voies de communication rend inutile et pas seulement dangereuse la latitude d'action qui était au cœur de la *praxis* et même de l'*ethos* de la police. C'était sans compter l'évolution des sensibilités qui fera resserrer le contrôle policier au nom de la sécurité plus que de la sûreté de l'État¹³ ■

12 - Pierre Rosanvallon, *L'État en France de 1789 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1990, p. 57.

13 - Quentin Deluermoz et Aurélien Lignereux, « L'Empire, c'est la sécurité. Offre et demande de sécurité en régime bonapartiste », *Revue d'histoire du 19^e siècle*, 50, 2015-1, p. 57-78.

LA POLITIQUE SCOLAIRE DE NAPOLEÓN ET SON HÉRITAGE

Le temps et les moyens ont manqué aux révolutionnaires pour mettre en œuvre leurs idées généreuses et novatrices en matière d'éducation. L'avènement d'un nouveau système scolaire se produit plus tard, lorsque le Premier Consul, puis l'Empereur, posent les fondements d'une éducation nationale d'État. « Il n'y aura pas d'état politique fixe s'il n'y a pas un corps enseignant avec des principes fixes », affirme ce dernier, dans une « Note sur les lycées », dictée en 1805. « Tant qu'on n'apprendra pas dès l'enfance s'il faut être républicain ou monarchique, catholique ou irrégulier, l'État ne formera point une nation [...] ; il sera constamment exposé aux désordres et aux changements »¹. Pour le nouveau maître de la France, l'École doit participer au gouvernement des esprits, indispensable à la stabilisation post-révolutionnaire et à l'unité nationale.

Jean-Noël LUC

Professeur émérite à Sorbonne Université
(Centre d'histoire du XIX^e siècle)

Après avoir supprimé les universités et les collèges de l'Ancien Régime en 1793, la Convention crée, en 1795, les écoles centrales, des externats dont l'enseignement, influencé par les Encyclopédistes, n'inclut pas l'instruction religieuse et valorise les sciences au détriment des humanités. Malgré le succès de certaines d'entre elles, les critiques

sont nombreuses, par exemple à propos de l'absence d'internat et de la qualité inégale du personnel. Le Premier Consul leur reproche surtout leur organisation libérale et l'autonomie de leurs enseignants, élus par un jury d'instruction. La loi du 11 flo-

1 - *Correspondance de Napoléon I^{er}*, Paris, Imprimerie impériale, 1858, t. 10, p. 144-148.

réal an X (1^{er} mai 1802)² les remplace par les lycées³.

LE LYCÉE, NOUVEAU MODÈLE

Malgré sa dénomination, puisée dans la Grèce antique pour écarter le terme de « collège », associé à l'Ancien Régime, le lycée emprunte à ce prédécesseur son système pédagogique (internat, association des classes et des études, prééminence des langues anciennes, du moins à partir de 1809), sa discipline monastique et parfois ses locaux. L'institution militaire est une autre source d'inspiration. Uniforme, roulements de tambour et marches au pas s'ajoutent aux prières et à l'office dominical. « Cette caserne, résume l'historien Alphonse Aulard, était aussi un couvent »⁴.

2 - Voir les textes officiels dans Philippe Savoie, *Les Enseignants du secondaire. XIX^e-XX^e siècles. Le corps, le métier, les carrières. Textes officiels, T.1 : 1802-1914*, Paris, INRP, 2000.

3 - Les matériaux de ce panorama sont empruntés à Jacques-Olivier Boudon, « Napoléon et l'Université », *Commentaire*, 2007/1, n° 117, p. 170-182, Philippe Savoie, *La Construction de l'enseignement secondaire (1802-1914). Aux origines d'un service public*, Lyon, ENS Éditions, 2013, et Jean-Noël Luc, Jean-François Condette, Yves Verneuil, *Histoire de l'enseignement en France, XIX^e-XXI^e siècle*, Paris, Colin, 2020.

4 - Alphonse Aulard, *Napoléon I^{er} et le monopole universitaire*, Paris, A. Colin, 1911, p. 94.

Les lycées sont dirigés par des administrateurs locaux (proviseurs, censeurs, procureurs – devenus les économistes) et surveillés par trois inspecteurs généraux, tous nommés par le Premier Consul. Destinés aux enfants de notables, ils dispensent un enseignement payant, en plus des frais de pension. Mais ils doivent également accueillir 6 400 boursiers nationaux, dont plus du tiers sont fils de fonctionnaires et de militaires, très surreprésentés. Implanté au sommet de l'enseignement secondaire dans chaque arrondissement de cour d'appel, l'établissement veut être un modèle pour les « écoles secondaires », municipales ou privées, prévues par la loi de 1802 et placées sous la surveillance du préfet. Son cursus s'étend bientôt des petites classes à la préparation des candidats à Polytechnique. Ses personnels constituent l'embryon d'un premier corps enseignant national public, composé de fonctionnaires. Des pensionnaires des autres établissements peuvent y être admis comme externes, avec une bourse obtenue sur concours.

La création du lycée résulte d'un choix politique, qui donne naissance au premier réseau scolaire de l'État. Pour restaurer la puissance du pays et clore la Révolution, le Premier Consul a besoin de cadres civils et militaires compétents et fidèles. Le lycée appartient à ces « masses de granite », selon la formule de son discours du 8 mai 1802, grâce auxquelles il entend moderniser durablement la France et consolider son régime en contrôlant le renouvellement

des élites. Mais le résultat ne répond pas à ses attentes. Le niveau de plusieurs enseignants, âgés, reste médiocre. Les écoles secondaires communales ou particulières sont préférées par de nombreux notables, hostiles à l'emprise du gouvernement et à l'empreinte militaire sur les lycées, ainsi qu'à la présence de boursiers. Devant la concurrence du secteur privé, l'Empereur décide de réorganiser l'ensemble du système scolaire.

L'« UNIVERSITÉ IMPÉRIALE », OU LE MONOPOLE DE L'ÉTAT SUR L'ENSEIGNEMENT

La loi du 10 mai 1806 crée, « sous le nom d'Université impériale, un corps chargé exclusivement de l'enseignement et de l'éducation publics dans tout l'empire », dont le décret organique du 17 mars 1808 définit l'architecture et le fonctionnement. Aucune école ne peut être ouverte en dehors de cette structure et sans l'autorisation de son chef ; nul ne peut « enseigner publiquement » ou diriger un établissement privé sans posséder l'un de ses grades. L'ancienne université de Paris et les ex-congrégations enseignantes, dont l'Empereur apprécie l'esprit de corps, ont servi en partie de modèles. Comme l'écrit ultérieurement l'inspecteur général républicain Jules Steeg, Napoléon « rêvait d'un

clergé d'enseignement comme il venait de créer un clergé concordataire »⁵.

L'Université – un terme qui ne renvoie donc pas, ici, à un établissement d'enseignement supérieur – est une corporation professionnelle qui se gère elle-même, en dehors des ministères, à travers un appareil hiérarchisé et centralisé. À sa tête, le « Grand Maître »⁶, nommé par l'Empereur, jouit d'une certaine indépendance : « Je vous fais chef d'ordre », déclare Napoléon à Fontanes, le premier titulaire, « choisissez vos hommes ». Ce haut responsable nomme à toutes les fonctions, administratives et enseignantes. Il est assisté d'un chancelier, d'un trésorier et du Conseil de l'Université, composé de membres éminents du corps et dont la compétence s'étend aux règlements, au budget des établissements et à la discipline. Les « académies » – une par cour d'appel – sont dirigées par des « recteurs », relais essentiels du pouvoir central, secondés par un conseil et par des « inspecteurs d'académie ». Des « inspecteurs de l'Université » – entre vingt et trente – renforcent le contrôle sur les personnels à travers tout le pays. L'emprise de l'État s'étend aux enseignements, qui doivent être fondés sur la religion catholique, ainsi

5 - « Lycées et collèges », dans Ferdinand Buisson (dir), *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Paris, Hachette, 1911.

6 - En dehors des propos attribués à une personne, les mots placés entre guillemets figurent dans le décret organique.

que sur « la fidélité à l'Empereur [et] à la monarchie impériale ».

Dirigées par un doyen, les facultés figurent au sommet de l'édifice. Celles de théologie sont reconstituées ; celles de droit et de médecine remplacent les écoles professionnelles instituées sous le Consulat ; celles de sciences et de lettres, héritières de la faculté des Arts, sont les seules créations véritables. Ces facultés sont isolées et sans autonomie, contrairement à celles des universités de l'Ancien Régime, réunies par des structures de gouvernance et des franchises communes. Après les facultés viennent les lycées, les « collèges » (nouveau nom des écoles secondaires communales), dirigés par des « principaux », les écoles particulières (« institutions » et « pensions ») et les « écoles primaires ». Un « pensionnat normal », l'ancêtre de l'École normale supérieure, est organisé, en 1810, pour former « à l'art d'enseigner les lettres et les sciences » une partie des futurs maîtres des lycées et des collèges. L'enseignement des jeunes filles n'est pas concerné, puisque l'éducation maternelle reste, aux yeux de l'Empereur, le meilleur moyen de les préparer à ce qu'il appelle leur « destination », à savoir le mariage.

Du recrutement à la retraite, le destin des personnels est réglementé. Chaque candidat à une fonction doit posséder « les grades correspondant à [sa] nature et à [son] importance », à savoir le baccalau-

réat, la licence ou le doctorat, tous délivrés – gage d'unité intellectuelle et morale – par les facultés. La progression de carrière obéit, au moins en théorie, au mérite et à l'ordre hiérarchique. Un costume commun, noir, et plusieurs titres honorifiques renforcent l'identité de la communauté.

Premiers établissements scolaires de l'État implantés dans tout le pays, les lycées sont une pièce maîtresse de l'institution. Ils fournissent aux facultés de lettres et de sciences une partie de leurs enseignants. Ils incarnent particulièrement l'idée de congrégation laïque. Proviseurs, censeurs, « maîtres d'étude », mais aussi « principaux » et « régents » de collèges, sont astreints au célibat et à la vie commune. Seuls les « professeurs de lycées », autorisés à se marier, échappent à ces règles. Le rétablissement de l'agrégation, en 1808, accroît, par ailleurs, leur prestige, car ce concours ne concerne plus seulement trois spécialités littéraires et les collèges de Paris, comme celui qui avait été institué en 1766. Étendu aux sciences, puis à d'autres disciplines, il permet la sélection d'une catégorie d'enseignants plus spécialisés et destinés à succéder aux professeurs lors des vacances de chaires dans chaque académie. C'est encore le lycée qui assure, dans ses « hautes classes », la préparation des deux nouveaux baccalauréats, en lettres et en sciences, délivrés par les facultés. Après le rétablissement de ce premier grade universitaire, supprimé en 1793, ce diplôme est devenu un grade d'État. Le lycée contri-

bue enfin largement à la prééminence de l'enseignement public. Il accueille obligatoirement les candidats au baccalauréat et même, après le renforcement du monopole, à partir de 1810, la plupart des autres usagers des écoles privées, contraints d'y suivre leurs cours ou de fréquenter un collège. Ce dispositif participe à la tutelle de l'Université sur ces établissements, obligés d'obtenir, moyennant finances, une autorisation d'ouverture, de verser une redevance par élève et même, après 1811, d'introduire le port de l'uniforme.

PERMANENCE ET ÉROSION DU LEGS NAPOLÉONNIEN

L'organisation de « l'Université impériale » jette les bases d'un État enseignant soucieux d'impulser l'instruction collective sans la prendre totalement en charge, faute de ressources humaines et financières suffisantes, ni accorder la liberté à l'initiative privée. Même si le monopole universitaire est progressivement aboli au cours du XIX^e siècle, l'État accroît ses interventions et ses moyens d'action, y compris dans l'enseignement primaire, secteur négligé de l'Université impériale. Ainsi la loi de 1833 impose-t-elle aux communes d'ouvrir une école publique et aux départements de financer une école normale d'instituteurs.

Malgré l'absence de référence à l'« Université » dans la loi Falloux (1850), qui accorde la liberté de l'enseignement secondaire, la direction du système scolaire continue de relever du ministre de l'Instruction publique, institué à partir de 1822, et qui conserve le titre de « Grand Maître ». Après la croissance du pouvoir de l'administration sous le Second Empire, Jules Ferry fait davantage participer le corps enseignant à la gestion centrale de l'Instruction publique à la faveur de la réorganisation, en 1880, de son Conseil supérieur. En écartant les représentants des cultes et les autres notables, il renoue avec la tradition du Premier Empire, celle d'une instance composée de membres de l'« Université », désormais élus et non plus nommés – démocratisation oblige – pour les représentants des enseignants. Au nom du prestige du savoir académique, les professeurs de facultés ou les agrégés, souvent anciens élèves de l'ENS, fournissent, en plus, à l'École républicaine ses cadres les plus importants. Cette direction de l'institution scolaire par ses élites en fait une administration à part, conformément à l'esprit de l'édifice napoléonien. Mais l'héritage s'érode, à partir des années 1960, lorsque l'arrivée de techniciens et de managers, formés aux pratiques de gestion, réduit beaucoup cette spécificité. Ainsi une partie des recteurs peuvent-ils être choisis, depuis 2010, en dehors du corps des professeurs des universités.

Les facultés bénéficient des initiatives républicaines de la fin du XIX^e siècle pour créer, à l'image de l'exemple allemand, un véritable enseignement supérieur, plus spécialisé et engagé dans la recherche, mieux doté (en crédits, en locaux, en professeurs qualifiés) et fréquenté par un nombre croissant d'étudiants. Mais la structure napoléonienne résiste à cette seconde naissance. Les « universités » (au sens d'établissements d'enseignement supérieur) créées en 1896 – une par académie, au lieu de quelques grands centres de hautes études – ne font que juxtaposer, sous le contrôle de l'État et sans une forte capacité de coordination et d'impulsion, les facultés existantes, parfois peu dynamiques mais dont les prérogatives sont renforcées. Il faut attendre la loi Faure de 1968 pour que les universités, où des unités d'enseignement et de recherche (UER) remplacent les facultés, sortent d'un cadre hérité du moule napoléonien, même si la rénovation ne tient pas ses promesses en ce qui concerne l'autonomie et la pluridisciplinarité.

Le lycée du XIX^e siècle conserve, lui aussi, plusieurs caractéristiques du prototype. Il rassemble un corps enseignant hiérarchisé, et renouvelé à son sommet par l'agrégation, sanction d'une formation poussée dans une discipline donnée, et par une école normale supérieure, mais également unifié par un lieu d'exercice commun, une carrière réglementée, une culture partagée. Il réunit toute l'offre éducative d'une filière, ici l'ordre secondaire, depuis les

classes enfantines jusqu'aux classes préparatoires. Il participe largement à la reproduction des élites au sein d'un milieu social étroit et masculin (0,5 % à 2 % de bacheliers par génération de garçons au cours du XIX^e siècle), en raison des effets limités d'une logique méritocratique associée à un nombre restreint de bourses.

L'héritage napoléonien, qui répond aux attentes d'une société postrévolutionnaire très inégalitaire, a pu bloquer ou freiner des innovations et des évolutions, comme l'homogénéisation des services et des carrières des enseignants, l'expansion de l'enseignement secondaire féminin ou le remplacement des filières parallèles (l'ordre primaire pour les milieux populaires, l'ordre secondaire pour les notables) par les degrés successifs d'une École unique. Fortement marqué par sa taille originelle, le lycée n'est pas pour autant resté figé. On peut lire son histoire comme une création continue jusqu'en 1880, puis une succession de réinventions. À titre d'exemples, on citera l'exportation – partielle – de son modèle lors de la création des lycées de filles, en 1880, l'importante réorganisation des années 1880-1902, méconnue par les dénonciateurs du « lycée-caserne de Napoléon » en 1968, ou l'avènement très progressif du lycée de masse, réduit à un second cycle très diversifié, au cours des années 1960-1980.

Beaucoup des derniers emprunts à l'œuvre napoléonienne disparaissent à partir des

années 1960, lorsque la démocratisation du système scolaire hérité du long XIX^e siècle renouvelle sa finalité, ses publics, son fonctionnement et ses enseignements. Plusieurs héritages persistent néanmoins en 2021. L'État conserve un rôle prédominant dans la politique scolaire, toujours conçue comme un instrument de l'unité nationale. Les responsabilités attribuées aux régions et aux départements à partir de 1982, ainsi que l'autonomie accordée aux établissements, n'ont pas remis en cause l'organisation hiérarchisée du système, du ministre aux administrateurs locaux, en passant par les inspecteurs

généraux. Parfois contestés, la structure académique et les recteurs ont été maintenus, avec une redéfinition de leurs prérogatives. Le corps enseignant s'est considérablement développé, en préservant plus ou moins certains facteurs communs d'identité. Les lycées sont toujours administrés par des proviseurs, des proviseurs adjoints (ex-censeurs), des agents comptables (ex-procureurs), des conseillers principaux d'éducation (ex-surveillants généraux). Devenu un véritable rite de passage, le baccalauréat continue de sanctionner à la fois la fin des études secondaires et l'accès aux études supérieures ■

LE LEGS DE NAPOLÉON À L'ARMÉE FRANÇAISE

Les éclatants triomphes de Napoléon Bonaparte lors des guerres révolutionnaires et impériales ont profondément marqué de son empreinte la réflexion militaire, l'organisation des forces et la nature même de la guerre. Après sa mort, celui qui était suivi les yeux fermés par ses hommes, continue d'influencer l'art militaire occidental.

Général (2S) Jean-Marc MARILL

Commandeur de la Légion d'Honneur
Docteur en histoire

Vice-président de la Fédération nationale des Anciens de l'Outre-mer et
des anciens combattants des Troupes de Marine

Napoléon a remporté plus de victoires que toutes celles combinées d'Alexandre le Grand, d'Hannibal et de César. Depuis la prise victorieuse de Toulon en 1794 à sa dernière victoire à Ligny en 1815, Napoléon combattit sur tous les champs de bataille depuis les plaines italiennes, aux immenses steppes russes et jusqu'aux arides déserts moyen-orientaux de la campagne d'Égypte. Napoléon révolutionna l'art de la guerre et notamment la tactique générale dont il est encore aujourd'hui le grand maître.

Les armées révolutionnaires et impériales se confrontèrent également à toutes les formes de la guerre, des grandes batailles en terrains libres contre de puissantes armées professionnelles, autrichiennes,

prussiennes, russes, anglaises, bavaroises, saxonnes, suédoises, espagnoles, sardes, ottomanes... aux sièges, parfois terribles, comme celui de Saragosse ou encore à la contre-guérilla contre des troupes irrégulières dans les Alpes autrichiennes ou en Espagne.

L'armée française a dû franchir de grands fleuves, opération éminemment délicate et dangereuse comme le Danube à Essling ou à Wagram. Elle accumula ainsi une expérience guerrière exceptionnelle et inégalée dans l'histoire des guerres au cours de plus de deux mille combats ou batailles¹ livrés sous l'égide de Napoléon.

1 - Alain Pigeard, *Dictionnaire des batailles de Napoléon*, Bibliothèque napoléonienne, Tallandier éditions, 2004.

LE CHAMP STRATÉGIQUE NAPOLÉONNIEN DÉCOULE DE L'ORGANISATION DES FORCES

L'organisation de l'armée impériale française fut également une véritable révolution militaire marquée par la création du corps d'armée, de la garde impériale comme réserve tactique interarmes, de la réserve générale de l'artillerie pour disloquer les lignes ennemies et de celle de la réserve de cavalerie pour la rupture du dispositif ennemi et pour son exploitation.

L'armée française mais également des armées étrangères ont tenté le difficile exercice d'appropriation de l'héritage napoléonien. Clausewitz et Jomini ont essayé de cerner le mystère de ces triomphes militaires sans toujours y réussir. Jomini à propos de la nomination du maréchal autrichien Alvinzy pour affronter Bonaparte en Italie écrivait : « Opposer au génie qui commande la victoire, la volonté de vaincre, avec la valeur requise pour rendre la lutte sanglante et la chute honorable². » Cette citation pourrait s'appliquer à nombre des plus illustres chefs militaires coalisés pendant les guerres révolutionnaires et impériales comme l'archiduc autrichien Charles ou le général russe Koutousov.

Clausewitz par ses écrits a grandement contribué à diffuser cet héritage. La difficulté réside à penser la guerre napoléonienne sans le génie de l'empereur...

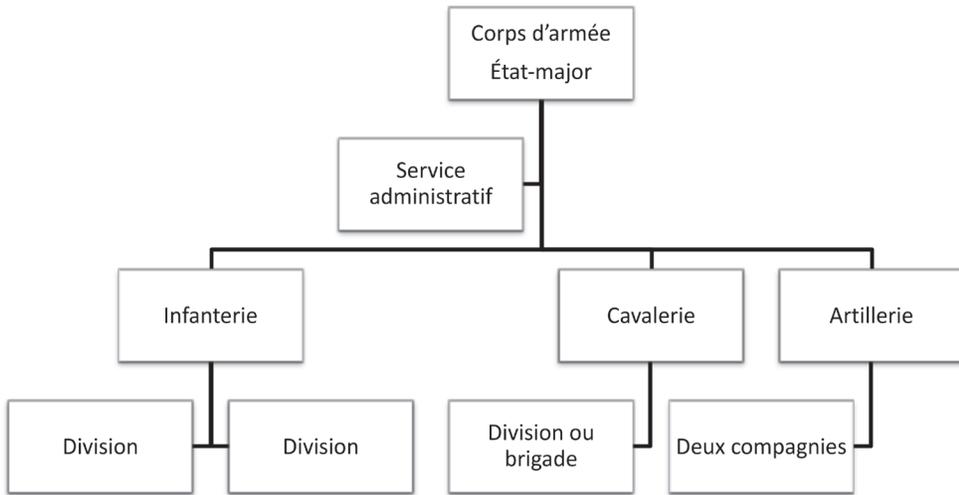
2 - Jomini cité in Jean Tranié, Juan-Carlos Carmigniani, *Napoléon Bonaparte, 1^{re} campagne d'Italie*, Pygmalion, Gérard Waldet, 1990, p 159.

Chez Napoléon, il s'agissait avant tout de rompre l'équilibre physique et psychologique de l'adversaire par la manœuvre. Celle-ci se fondait sur le résultat de la grande bataille décisive comme celle de Marengo, d'Austerlitz, de Friedland, de Wagram et de tant d'autres ainsi que sur l'exploitation immédiate de la victoire.

Cette bataille résultait d'une manœuvre opérative qui, après la rupture du dispositif adverse, souvent par une manœuvre combinant choc frontal et enveloppement sur les flancs ou les arrières, se terminait par une poursuite qui achevait la campagne.

Son principe opératif reposait sur une armée capable d'embrasser tout le théâtre d'opération. Napoléon pouvait la déployer sur un large front de 100 à 400 kms, mais elle devait toujours être prête à se concentrer pour la grande bataille.

Cette souplesse d'emploi était rendue possible grâce à la grande innovation tactique napoléonienne que fut la création du corps d'armée qui existe encore aujourd'hui dans toutes les grandes armées contemporaines. Ce corps d'armée de l'Empire était souvent composé de divisions d'infanterie,

Organigramme du corps d'armée de Napoléon³

d'une brigade de cavalerie et d'artillerie, d'une compagnie du génie et d'éléments de gendarmerie.

Napoléon fit une autre grande révolution dans l'organisation et l'emploi de l'artillerie dont la mission générale était d'assurer la conquête de la supériorité du feu au combat. L'utilisation de l'artillerie par Napoléon était extraordinairement moderne. Il inventa son emploi centralisé, grâce à la réserve d'artillerie aux ordres du général en chef pour acquérir la supériorité du feu, dans le cadre de l'appui direct des grandes unités, mais surtout comme l'Arme capable d'emporter la décision au moment crucial du combat.

3 - Jean-Marc Marill, *Histoire des guerres révolutionnaires et impériales*, Nouveau Monde édition, 2019, p. 287.

Napoléon exprima clairement cette idée : « Il faut réunir ses feux contre un seul point. La brèche faite, l'équilibre est rompu, tout le reste devient inutile ». Wagram en fut l'éclatant exemple et la commémoration de cette bataille est devenue la fête de l'artillerie française.

L'organisation entre le niveau divisionnaire, le niveau du corps d'armée et la réserve générale de l'artillerie, fut reprise à l'identique lors de la Première Guerre mondiale en France, apogée historique de l'artillerie française. Aujourd'hui, encore, elle reste en vigueur si nos forces terrestres devaient se concentrer pour former un corps d'armée qui pour l'heure, faute d'effectifs, reste virtuel. Avant la professionnalisation des armées, lorsqu'il existait encore la 1^{ère} armée, à trois corps d'armée

et la Force d'Action Rapide, ces trois niveaux d'artillerie perduraient.

L'artillerie régimentaire mise en place par Napoléon, pour donner une plus grande puissance de feu au chef de corps de régiment d'infanterie, « l'artillerie du colonel », existait encore jusqu'aux années 2000. À partir de cette date, les régiments d'infanterie français perdirent leur section de mortiers lourds de 120 mm qui garantissait au chef de corps l'appui feu indirect, indispensable aux combats modernes. Mais la déflation des effectifs et des budgets prit le pas sur l'intérêt tactique.

Son concept d'emploi, surtout, signalait chez Napoléon le primat du Feu sur le Choc. Lorsque le Choc était nécessaire, comme souvent au combat, le Feu le précédait et le préparait.

La cavalerie connut, elle aussi, une grande innovation tactique avec la création de la réserve de cavalerie. Son développement aboutit même à la création de corps de cavalerie constitués de divisions de cavalerie lourde et d'une division de cavalerie légère. La campagne de Prusse de 1806 est le parfait exemple de l'importance décisive de l'exploitation de la victoire par une poursuite menée tambours battants par la cavalerie napoléonienne durant laquelle le général Lasalle et sa brigade infernale s'illustrèrent.

La campagne de Russie débuta avec 90 000 cavaliers dont trois corps de réserve de ca-

valerie. Si nos généraux de l'entre-deux-guerres avaient retenu la leçon, ils auraient vu, dans cet exemple, la constitution d'un corps blindé à la façon de l'époque ! Un niveau corps d'armée avec les mêmes missions de rupture et d'exploitation tactique que pendant la Seconde Guerre mondiale, pour les corps blindés allemands ou russes...

Le concept d'emploi de Napoléon était, étonnamment, moderne. Il s'agissait d'utiliser la cavalerie lourde et de ligne comme l'Arme de la rupture et de la décision, à l'instar aujourd'hui des divisions blindées. La cavalerie légère préparait son engagement ou contre-attaquait pour rétablir une situation compromise comme aujourd'hui par nos actuelles brigades légères blindées.

Ainsi toutes les armées contemporaines sont les descendantes de l'armée napoléonienne dans leur organisation opérationnelle, mais aussi, dans une certaine mesure, dans leur doctrine d'emploi et leur tactique générale.

LA TACTIQUE GÉNÉRALE, UN LEGS TOUJOURS VIVANT...

Le legs doctrinal napoléonien s'est inscrit durablement dans la pensée militaire européenne et au-delà dans les armées occidentales.

Elle se retrouve ainsi dans les règlements français du XIX^e jusqu' à nos jours. Le général Bonnal, inspirateur du règlement du service en campagne de 1895, évoquait les principes de Napoléon comme éternels. Ce règlement préconisait « la colonne en marche est toujours protégée à courte distance par des détachements prélevés sur les troupes qui la composent. Ces détachements prennent le nom d'avant-garde, de flanc-garde ou d'arrière-garde (...). Leur mission est de garantir le corps principal contre toute surprise et d'assurer constamment au commandant de la colonne la libre disposition du gros de ses forces. »

Dans le contexte du combat en espace lacunaire⁴, aujourd'hui encore, un élément puissant doit être dédié non seulement à la sûreté du corps de bataille, mais doit être également en mesure d'effectuer une reconnaissance offensive⁵ pour permettre une attaque dans la foulée « vers le point faible adverse »⁶. Ce corps de bataille doit être également couvert ou flanc-gardé.

Les principes du règlement de 1895 avaient donc une modernité réelle que l'on

4 - Une zone lacunaire ou un combat en zone lacunaire se caractérise par l'absence de front continu et permet donc de manœuvrer en terrain libre.

5 - Il s'agit de détruire les éléments de sûreté adverses pour délimiter le contour des forces principales ennemies pour en préparer l'attaque.

6 - Centre de doctrine et d'emploi des forces (CDEF), *Tactique générale*, Force terrestre 2, Paris, 2008, p. 59.

retrouve dans une certaine mesure dans des règlements contemporains comme celui de l'Armée rouge du temps du pacte de Varsovie, dans « la marche à l'ennemi » où le gros des forces était précédé d'une puissante avant-garde chargée de prendre le contact et de détruire les éléments adverses à sa mesure et, au minimum, de préciser et de maintenir le contact afin de permettre la manœuvre d'enveloppement des forces principales de la colonne soviétique.

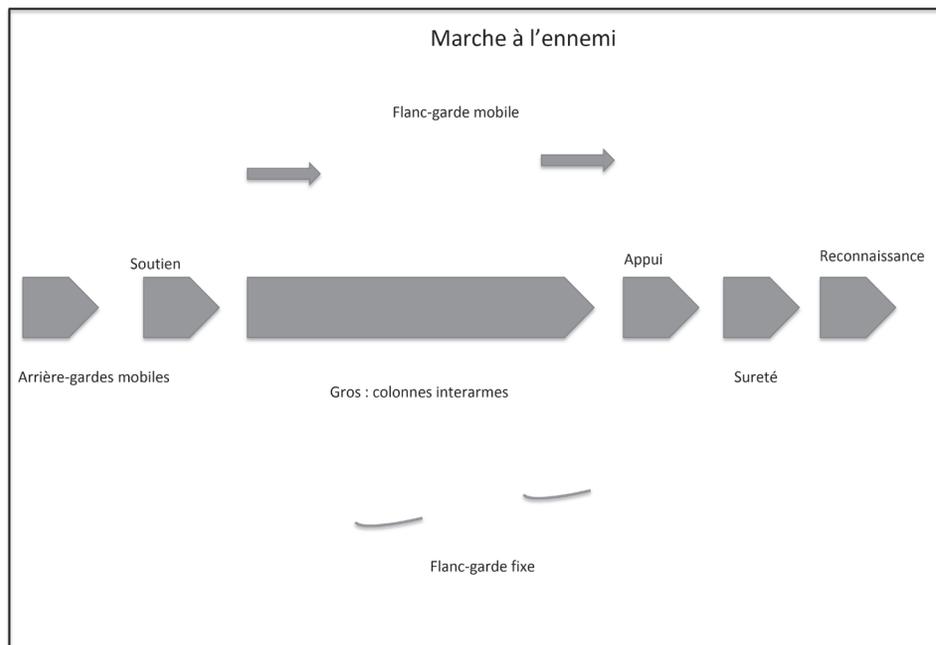
Cette doctrine laissait la part belle à la manœuvre et à la tactique générale. La marche à l'ennemi des Soviétiques respectait tous les codes de saine tactique.

À partir de la marche à l'ennemi et dans le cadre du combat de rencontre, les forces soviétiques passaient directement de la marche à l'attaque dans la foulée. Il s'agissait de saisir l'ennemi à la gorge, de lui imposer un combat frontal rapide et brutal, où les chefs de tout niveau se montraient agressifs et volontaires.

Si la totalité de l'avant-garde était fixée, le régiment de premier échelon s'engageait alors dans une manœuvre de débordement. Si elle échouait à cause de la puissance d'arrêt de l'adversaire, un second échelon engageait, alors, une plus vaste manœuvre de débordement.

Les Soviétiques possédaient une excellente doctrine de combat en zone lacunaire, intégrant toutes les contraintes d'une armée

Les colonnes sont constituées de telle sorte que chacune puisse combattre séparément des autres...



progressant en terrain libre. C'était une application mécanique de la manœuvre d'enveloppement napoléonienne.

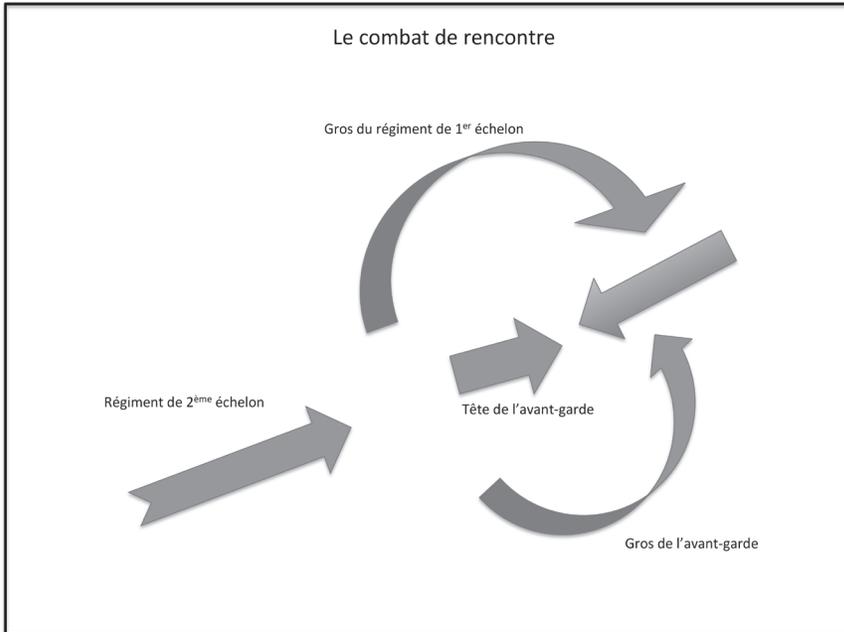
Cette façon de combattre soviétique faisait écho pour une large part aux écrits du maréchal Foch dans son livre *De la conduite de la guerre, la manœuvre pour la bataille*⁷ sur l'articulation des forces et sur l'importance de la rapidité pour prendre de vitesse le commandement ennemi. « À la guerre, le temps perdu ne se rattrape jamais ».

7 - Maréchal Foch, *Des principes de la guerre*, Berger-Levrault, Libraires éditeurs, Nancy-Paris-Strasbourg, 1926.

La réactivité du commandement et de la troupe est un atout précieux, parfois décisif au combat. Foch cita les manœuvres de Napoléon I^{er} comme l'archétype de la manœuvre pour expliciter l'importance de la vitesse, et de la bonne articulation des forces depuis la prise de contact jusqu'à la bataille décisive et l'exploitation de la victoire. Napoléon disait : « La force d'une armée, comme la quantité de mouvement dans la mécanique, s'évalue par la masse multipliée par la vitesse ».

Les autres grands principes de la guerre de Napoléon mis en évidence par le futur

La méthode adoptée par les Soviétiques pour l'attaque dans la foulée



maréchal Foch, lors de ses cours à l'École Supérieure de Guerre, reposaient principalement sur *la liberté d'action, l'économie des forces et la concentration des efforts*.

Ces trois principes de la guerre, toujours enseignés à l'École de Guerre, se retrouvent en bonne place dans le document actuel de l'armée de terre⁸ consacré à la tactique générale. Il définit ainsi la liberté d'action :

« Possibilité pour un chef de mettre en œuvre ses moyens à tout moment et

8 - Centre de Doctrine et d'Emploi des Forces (CDEF), *Tactique générale*, Force terrestre 2, Paris, 2008.

d'agir malgré l'adversaire et les diverses contraintes imposées par le milieu et les circonstances en vue d'atteindre le but assigné »⁹.

Mais la liberté d'action chez Napoléon, ce que ne montre pas suffisamment ce document, repose, lors de la grande bataille, sur la réserve. C'est elle qui permet au chef de réagir à l'imprévu et de ne pas perdre l'initiative donc sa liberté d'action. De Marengo, cette journée si délicate du 14 juin 1800, deux grandes leçons avaient pu être dégagées par le 1^{er} Consul qui médita lon-

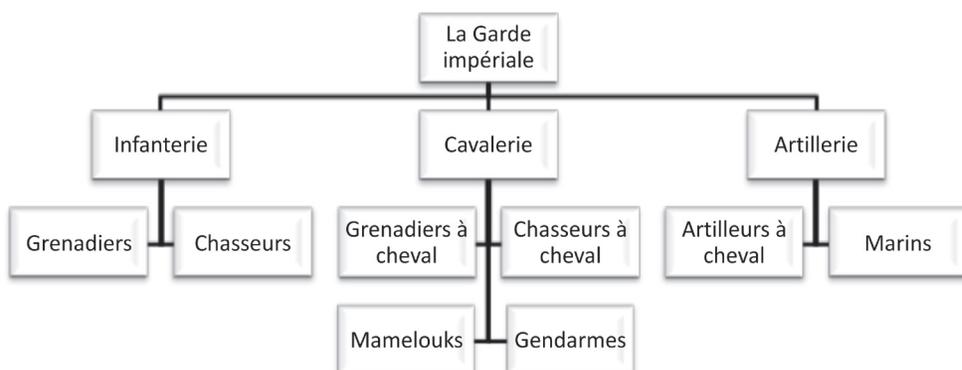
9 - *Ibid.* p 28.

guement sur cette bataille : l'importance de posséder une réserve d'artillerie et d'avoir une réserve tactique interarmes de grande qualité.

Marengo pourrait être considérée, en somme, comme une bataille laboratoire

pour la détermination de l'articulation et de l'emploi des forces par Napoléon Bonaparte. La Garde devint, au fil du temps, une armée dans l'armée et une puissante réserve interarmes, passant de 6 000 hommes en 1804, à 50 000 en 1812 et à plus de 110 000 soldats en 1814.

La Garde impériale en 1804, organigramme simplifié¹⁰



Aujourd'hui, le principe de concentration des efforts est défini comme la :

« Convergence dans l'espace et le temps des actions et des effets des différentes fonctions opérationnelles. L'efficacité de la concentration des efforts vaut par la conquête d'une supériorité relative appliquée au point de rupture de l'équilibre des

forces physiques et morales. Elle s'exerce même au risque d'affaiblir des points secondaires »¹¹.

Napoléon pour illustrer ce principe écrit : « L'art de la guerre consiste avec une armée inférieure, à avoir plus de force que son ennemi sur le point que l'on attaque ou sur le point qui est attaqué... c'est un

10 - Jean-Marc Marill, *Histoire des guerres révolutionnaires et impériales*, Nouveau Monde édition, 2019, p 304.

11 - Centre de Doctrine et d'Emploi des Forces (CDEF), *Tactique générale*, Force terrestre 2, Paris, 2008, p 30.

tact de conduite qui proprement constitue le génie de la guerre »¹².

Ce choix du chef pour atteindre un objectif correspond aussi au principe d'économie des moyens c'est-à-dire l'articulation des forces sur le terrain pour répondre aux contraintes tactiques. Selon Napoléon « L'art du placement des troupes est le grand art de la guerre ».

L'économie des moyens est décrite, de nos jours, comme la répartition et l'application judicieuses des moyens en vue d'obtenir le meilleur rapport capacités/effets pour atteindre le but assigné¹³.

Napoléon a également légué à l'armée française une façon de concevoir les opérations à travers une idée de manœuvre dont le cœur est constitué par *l'effet majeur*¹⁴. Cette spécificité française est toujours d'actualité malgré l'influence néfaste de la méthode d'élaboration américaine des ordres, via l'OTAN, qui malheureusement s'impose. L'effet majeur a pour objectif de permettre la réussite de la manœuvre

même en cas d'infériorité des moyens. La débauche des moyens humains, technologiques et techniques des États-Unis exige une planification rigoureuse de l'emploi des forces au détriment d'une finesse de raisonnement...

MAIS PARFOIS MAL INTERPRÉTÉ

Mais l'héritage de Napoléon connu aussi des dérives dont la plus sanglante fut les doctrines du primat offensif des armées occidentales à la veille de la Grande Guerre. Cette dérive trouve une de ses origines dans la primauté clausewitzienne de la *Volonté* qui semble plus issue de la perception douloureuse de l'écroulement brutal de l'orgueilleuse armée prussienne, dont il était un des officiers en 1806 après les désastres d'Iéna et d'Auerstedt, que d'une réflexion rationnelle.

Cette armée prussienne montra, à l'Europe stupéfaite, le spectacle d'un écroulement psychologique devant la Grande Armée de Napoléon I^{er}. Le traumatisme de cette défaite entraîna Clausewitz à privilégier les ressources morales, à magnifier la *Volonté* jusqu'à en faire un impératif catégorique à l'instar de la philosophie de son contemporain Emmanuel Kant.

12 - *Napoléon, De la guerre*, présenté et annoté par Bruno Colson, Perrin, 2011, p 121.

13 - Centre de Doctrine et d'Emploi des Forces (CDEF), *Tactique générale*, Force terrestre 2, Paris, 2008 p 31.

14 - L'effet majeur est la condition dont la réalisation garantit le succès de la mission. Il exprime les effets à obtenir sur l'adversaire ou le milieu. C'est l'expression de l'intelligence tactique au centre de la conception de la manœuvre française.

La *Volonté* devenant, non plus le ressort indispensable de la conduite de toutes opérations, mais une sorte de Force vive, quantifiable et se surajoutant aux armes et dont l'expression achevée et sublimée se concrétisait par l'assaut et le corps à corps. Sous l'égide du général Joffre, cette influence se retrouvait exprimée cette fois de façon paroxysmique dans le décret portant règlement sur la conduite des grandes unités du 28 octobre 1913 : « Les opérations militaires visent l'anéantissement des forces organisées de l'ennemi (...) Pour vaincre, il faut rompre par la force le dispositif de combat de l'adversaire. Cette rupture exige des attaques poussées jusqu'au bout, sans arrière pensée ; elles ne peuvent être obtenues qu'au prix de sacrifices sanglants. Toute autre conception doit être rejetée comme contraire à la nature de la guerre... L'offensive seule conduit à des résultats positifs ».

Le règlement du service en campagne de 1913 insistait plus loin encore sur ce primat de l'offensive : « Seule l'offensive parvient à briser la volonté de l'adversaire. Elle s'impose pour la majorité des forces... ». Cette conception de la guerre, le général Mangin l'exprimait parfaitement avec cette maxime « faire la guerre, c'est attaquer ».

La doctrine allemande de 1914 partage cette conception offensive de la guerre, brève et brutale. Pourtant, Napoléon pensait que « même dans la guerre offensive,

l'art consiste à n'avoir que des combats défensifs et à obliger l'ennemi à attaquer ».

Ainsi, l'importance du legs de Napoléon imprègne profondément encore aujourd'hui l'organisation des forces et les doctrines contemporaines en particulier pour le combat de haute intensité. Sur-tout, l'armée française doit toujours être prête à affronter une guerre exigeant une maîtrise des concepts de tactique générale en zones lacunaires où les préceptes napoléoniens restent totalement d'actualité ; les ignorer est extrêmement dangereux.

Au Tchad, en mai 2009, une grande bataille a été remportée par les forces armées du président Idriss Déby à Am Dam contre une puissante colonne de combat venue du Soudan. Près de mille véhicules de tout type s'y affrontèrent. Cette victoire a reposé sur une manœuvre défensive en position centrale typiquement napoléonienne...

Napoléon ne disait-il pas « ... la connaissance des hautes parties de la guerre ne s'acquiert que par l'expérience et par l'étude de l'histoire des guerres et des batailles des grands capitaines. Apprend-on dans la grammaire à composer un chant de l'Iliade, une tragédie de Corneille ? »¹⁵.

La victoire est aussi fille de la qualité de l'armée « A la guerre, les trois-quarts sont

15 - *Napoléon, De la guerre*, présenté et annoté par Bruno Colson, Perrin, 2011, p 107.

des affaires morales, la balance des forces n'est que pour un quart »¹⁶. Pour l'Empereur, il s'agissait de s'appuyer sur les qualités morales et physiques des soldats, sur le charisme des chefs et le dévouement de l'armée à la patrie et à l'honneur.

L'armée avait une confiance illimitée en son génie, et l'avait donc suivi des Pyramides à Moscou à l'instar des antiques phalanges macédoniennes. Ce lien si puissant entre Napoléon Bonaparte et ses

16 - Centre de Doctrine et d'Emploi des Forces (CDEF), *Tactique générale*, Force terrestre 2, Paris 2008, p 31.

soldats fut l'un des ressorts essentiels de la dynamique de la victoire, allié à la rusticité, au courage, à l'endurance des soldats de l'époque et à la sacralisation de la mission devant être accomplie coûte que coûte.

Le courage héroïque des légionnaires français à Cameron en 1863, des Troupes de Marine, en 1870, à Bazeilles, ou des *Poilus* de Verdun, des maquisards de la Résistance ou des défenseurs de toutes armes du camp retranché de Dien Bien Phu en 1954 fit écho à l'héroïsme de la vieille Garde à Waterloo. Un précieux héritage à méditer aujourd'hui ■

NAPOLÉON ET LA CORSE

La littérature napoléonienne, dont on sait le volume impressionnant, présente toutefois un angle mort : le rapport de l'empereur à la Corse et, singulièrement, l'influence de la formation politique qu'il a reçue dans l'île sur son action publique. Or, il s'avère que cette dernière aura été déterminante dans les domaines les plus divers, qu'il s'agisse de politique religieuse ou éducative, ou encore de constitutionnalisme. Sans compter l'imaginaire historique de l'empereur, révélé par l'étude de ses écrits littéraires de jeunesse et qui apparaît profondément marqué par l'imaginaire national corse¹.

Jean-Guy TALAMONI

Maître de conférences associé à l'Université de Corse

L'importance de cette influence constitue un champ de recherche peu investi jusqu'à ces dernières années. Récemment, des chercheurs de l'Université de Corse ont emprunté cette piste, à travers notamment les travaux, séminaires et colloques, organisés dans le cadre du projet « Paoli-Napoléon ». Elle semble d'ores et déjà extrêmement prometteuse².

1 - Cf. texte de Napoléon « Nouvelle Corse » in Frédéric Masson et Guido Biagi, *Napoléon inconnu, papiers inédits (1786-1793)*, P. Ollendorff, Paris, 1895.

2 - Cf. Pascal Paoli, *la Révolution corse et Napoléon Bonaparte*, actes des séminaires et colloques organisés dans le cadre du projet « Paoli-Napoléon », sous la direction de Jean-Dominique Poli et Jean-Guy Talamoni, Éditions Alain Piazzola, Ajaccio, 2017.

UNE TRADITION POLITIQUE SPÉCIFIQUE

La spécificité corse, dont personne ne songerait aujourd'hui à contester la réalité, revêt une dimension politique évidente. Il apparaît très clairement, à la lecture de la littérature insulaire, que notre pensée politique a traversé les siècles en conservant ses traits fondamentaux : liée à la tradition italienne, y compris au réalisme machiavélien, elle a toutefois développé ses singularités au fil du temps, particulièrement au cours de la révolution du XVIII^e siècle. Cette révolution (1729-1769) a durablement structuré la pensée politique corse, comme la Révolution française a structuré la pensée politique française jusqu'à

nos jours³. Or, ces deux révolutions sont d'inspirations fort différentes : la Révolution française a privilégié la notion d'égalité ; elle était fondée sur des abstractions comme la « volonté générale » ; elle a par ailleurs opéré une rupture avec la tradition, notamment religieuse, à travers la politique dite « de la table rase ». En revanche, la Révolution corse – comme l'américaine du reste – eut pour mot d'ordre « Liberté ». Se méfiant des abstractions – proche en cela des Lumières italiennes – elle a plutôt recherché des équilibres entre les pouvoirs, y compris de nature clanique. Enfin, elle n'a pas voulu de rupture dans la tradition⁴.

Cette révolution corse du XVIII^e siècle a donné naissance à une forme spécifique de républicanisme⁵. Ce dernier conserve, aujourd'hui encore, une importance considérable, non seulement dans les formations dites nationalistes – lesquelles représentent une grande partie de l'électorat – mais encore sur l'ensemble du paysage politique insulaire. Lorsque l'on considère la distance existant entre les traditions po-

litiques corse et française, on comprend mieux les difficultés parfois rencontrées dans le dialogue entre l'île et l'hexagone.

LE RÉPUBLICANISME CORSE

Maurizio Viroli, spécialiste de Machiavel, présente le Florentin comme le « véritable fondateur du républicanisme moderne »⁶. Et il est peu discutable que, tout en théorisant le « républicanisme classique », cet auteur a ouvert la voie à une forme résolument nouvelle, laquelle trouve en l'État paolien une remarquable mise en pratique.

Rappelons qu'une république peut être définie comme une « communauté politique de citoyens souverains fondée sur le droit et le bien commun »⁷. Or, ces deux notions, *droit et bien commun*, ont structuré toute l'œuvre politique de Paoli. Ce dernier adoptera, par ailleurs, les principales idées caractérisant le républicanisme, particulièrement dans sa version « classique » : en premier lieu l'égalité politique (« L'égalité ne doit pas être un vain mot »⁸), en second

3 - Vincent Peillon, *La Révolution française n'est pas terminée*, Seuil, 2008, p. 15.

4 - Sur les différences entre Lumières françaises et italiennes, voir notamment : Nicola Fruscoloni, « L'Accademia Etrusca nel movimento riformatore del primo settecento » in *Accademia Etrusca di Cortona, Annuario XVII*, Nuova serie - vol. X, 1978, p. 66.

5 - Jean-Guy Talamoni, *Le Républicanisme corse. Sources, institutions, imaginaire*, Albiana, Ajaccio, 2018.

6 - Maurizio Viroli, *Républicanisme*, Laterza, Rome-Bari, 1999, traduction de Christopher Hamel, Éditions Le bord de l'eau, 2011, p. 13.

7 - *Ibid.*, p. 7.

8 - Antoine-Marie Graziani, *Pascal Paoli. Père de la patrie corse*, Tallandier, Paris, 2002, p. 139.

lieu la non confusion des pouvoirs (premier pas vers la séparation des pouvoirs, comme la conçoit aujourd'hui la science politique), en troisième lieu la création d'une milice de citoyens et non d'une armée permanente (élément sur lequel Machiavel a particulièrement insisté⁹), en quatrième lieu le contrôle des responsables publics (*sindacato*¹⁰), en cinquième lieu, enfin, le gouvernement mixte (celui de Paoli se situe indiscutablement dans le cadre de cette doctrine¹¹).

Mais à ce républicanisme classique théorisé par l'auteur florentin et dont il avait retenu toutes les leçons, Paoli ajoutera un certain nombre de traits particulièrement novateurs, inscrivant hardiment son régime dans la modernité et fondant ainsi un républicanisme spécifique : passage de la république aristocratique (celle de Venise ou de Gênes) à la république démocratique¹², démarche de sécularisation conduisant à une laïcité des pouvoirs publics, éducation comme l'un des devoirs

9 - Sur cette question, voir Machiavel, *Le Prince et autres œuvres*, chapitre XIII, pp. 329 sqq. ; *Discours sur la première décade de Tite-Live*, chapitre XXI du livre premier, *ibid.*, p. 435 et chapitre XX du livre second, *ibid.*, p. 570.

10 - Il s'agit ici d'un marqueur du républicanisme classique italien.

11 - La Diète constituant l'élément démocratique, le Conseil d'État l'élément aristocratique et le Général l'élément monarchique.

12 - Paoli refusera résolument de créer une noblesse dans l'île.

de l'État envers le citoyen, constitutionnalisme... En outre, dans la continuité des gouvernements nationaux qui avaient précédé le sien, Paoli mobilisera le concept moderne de nation. Enfin, il avancera les idées inédites à son époque de libre détermination des peuples et de droit au bonheur¹³, que l'on retrouvera plus tard lors des révolutions américaine et française.

L'INFLUENCE DE LA PENSÉE POLITIQUE CORSE CHEZ NAPOLÉON BONAPARTE

Depuis des décennies, on a pris l'habitude d'opposer les deux grandes figures politiques corses, Paoli et Napoléon. Dans une certaine mesure, cette présentation des choses a sa légitimité. La réalité est néanmoins plus complexe. Tout d'abord parce que le jeune Napoléon a été, comme ses parents, un fervent admirateur du *Babbu di a Patria*. Ensuite et surtout parce que l'Empereur a reçu en héritage la pensée paoliste et, plus généralement, la tradition politique corse. Depuis quelques années, des tentatives de rapprochement entre ces deux figures ont été opérées. On citera notamment l'ouvrage *Bonaparte et Paoli. Aux origines de la question corse*, de Charles

13 - Notions fort logiquement mentionnées dans le préambule de la Constitution corse de 1755.

Napoléon¹⁴. Par ailleurs, dans une communication prononcée en 2010 à l'Université de Corse¹⁵, Marie-Thérèse Avon-Soletti a proposé d'établir une filiation politique entre les deux grands hommes. Elle met en évidence un certain nombre de points communs :

- La responsabilité du chef d'État devant le peuple, qui deviendra l'un des critères du bonapartisme. L'auteur observe à cet égard : « Ce concept, qui est étranger à la France continentale, sort directement du Généralat de Pascal Paoli dont Napoléon Bonaparte est l'héritier dans ce domaine et qu'il légua à sa descendance politique »¹⁶.
- Sur le plan religieux, une inversion du principe en vigueur dans l'Europe du XVIII^e siècle selon lequel « la population doit suivre la religion de son chef d'État » : « Le gouvernement est au service de la communauté et non l'inverse. Pascal Paoli le sait, et Napoléon

Bonaparte reprendra cette même pensée (...) pour rétablir la paix religieuse en France »¹⁷.

- Une action résolue en faveur de la réconciliation et de l'union nationale. M.-T. Avon-Soletti rappelle le « contexte désastreux » de la Corse de 1755 et, davantage encore, de la France de 1799, avant de montrer comment les deux situations furent surmontées par la « politique d'union »¹⁸.

Ces rapprochements opérés par M.-T. Avon-Soletti paraissent tout à fait opportuns, avec une réserve toutefois s'agissant du troisième point : on trouve bien, chez Napoléon comme chez Paoli, cette magnanimité et cette volonté de réconciliation – « c'est-à-dire l'oubli des vieilles haines stériles... »¹⁹ – mais l'un et l'autre n'adoptent cet état d'esprit qu'après avoir vaincu leurs adversaires, à savoir les nations ennemies pour le premier, les clans rivaux pour le second. En cela, ils ont bien retenu la leçon de Machiavel qui enseigne de prendre en compte les cycles politiques et de demeurer attentif à la « qualità dei tempi »...

Le réalisme machiavélien, qui nous semble constituer un élément essentiel de la pensée de Napoléon, ne lui vient pas à l'évi-

14 - Charles Napoléon, *Bonaparte et Paoli. Aux origines de la question corse*, Perrin et Éditions de La Marge, Ajaccio, 2000.

15 - « Napoléon et Pascal Paoli : une filiation, la même capacité à réaliser l'unité », *Attentes et sens autour de la présence du mythe de Napoléon aujourd'hui*, Actes du colloque international organisé les 6, 7, et 8 septembre 2010 à Corte, sous la direction de Jean-Dominique Poli, Éditions Alain Piazzola – Università di Corsica, Ajaccio, Corti, 2012, p. 155-168.

16 - *Ibid.*, p. 160.

17 - *Ibid.*, p. 162.

18 - *Ibid.*, p. 164 sq.

19 - *Ibid.*, p. 167.

dence de son éducation française mais de la Corse et de l'Italie, très concrètement du *paolisme* dans lequel a baigné sa famille. Dans sa *Nouvelle histoire du Premier Empire*, Thierry Lentz observe que *Le Prince* « semble avoir été écrit pour Napoléon », rappelant que ce dernier « disait lui-même qu'il était "tantôt renard, tantôt lion", ajoutant que "tout le secret du gouvernement consiste à savoir quand il faut être l'un ou l'autre" »²⁰.

On reconnaît ici la fameuse parabole machiavélienne dont Paoli avait fait – longtemps avant l'Empereur – sa règle de conduite : « ...bisogna che faccia da leone e da volpe »²¹ (*Je dois agir comme un lion et comme un renard*).

Autre point commun dans l'action publique de ces deux hommes d'État : la place donnée à l'éducation. On sait que la création d'une université d'État – à une époque où ce domaine était encore celui de l'Église – fut un élément majeur du généralat de Paoli. Quant à Napoléon Bonaparte, dans un article très complet sur le sujet, « Napoléon organisateur de l'Université », Jacques-Olivier Boudon écrit : « en bon lecteur de l'*Esprit des lois* de Montesquieu, Napoléon est convaincu de l'importance de l'éducation pour

inculquer aux enfants l'amour de la patrie »²².

Montesquieu certes, mais cette idée lui venait aussi et surtout de l'expérience de l'université paolienne que son père avait fréquentée et dont l'objectif patriotique était clairement affirmé²³.

Mentionnons également cet important élément de convergence entre les actions publiques paolienne et napoléonienne : le constitutionnalisme. Les deux chefs d'État ont entendu soumettre leur gouvernement à une loi fondamentale. Cette idée apparaîtrait explicitement dans le préambule de la Constitution paolienne de 1755. On la retrouvera chez Napoléon, même s'il faudra attendre les Cent Jours pour observer une évolution vers une véritable monarchie constitutionnelle.

Par ailleurs, observons que la politique de Napoléon en matière de religion ressembla à maints égards à celle de Paoli qui avait scrupuleusement veillé à empêcher tout empiètement de l'Église sur les prérogatives de son gouvernement, sans toutefois verser dans une démarche anticléricale. Dans le même souci d'équilibre et de mesure, Napoléon abandonnera la

20 - Thierry Lentz, *Nouvelle histoire du Premier Empire*, tome III, *La France et L'Europe de Napoléon. 1804-1814*, Fayard, 2007, prologue : « Le prince et le temps ».

21 - Lettre de Paoli à Salvini, du 18 juin 1760.

22 - Jacques-Olivier Boudon, « Napoléon organisateur de l'Université », *Revue du Souvenir Napoléonien*, n° 464, avril-mai 2006.

23 - «...al servizio di Dio, e della Padria », *Ragguagli de l'Isola di Corsica*, Num. XI, novembre 1764.

politique antireligieuse des révolutionnaires français, tout en assurant l'indépendance de l'ordre politique par rapport à l'ordre ecclésial. Son attitude vis-à-vis des juifs et sa volonté d'intégration politique de ces derniers à l'État français évoquent aussi l'action publique paolienne²⁴, lequel avait accueilli des juifs dans l'île et leur avait explicitement reconnu le droit de vote (rappelons que nous étions au mitan du XVIII^e siècle !). Au demeurant, ce n'est pas uniquement en matière religieuse que Napoléon se démarqua de la « politique de la table rase » des révolutionnaires français – laquelle avait d'ailleurs peu séduit les Corses – puisqu'il devait pour sa part assumer une totale continuité historique :

24 - Cette volonté d'intégration ne saurait être contestée, même si l'attitude de Napoléon à l'égard des juifs est controversée sur d'autres points.

« Je me tiens solidaire de tous, de Clovis au Comité de Salut public »²⁵.

On trouve d'ailleurs, dans les textes de référence des révolutionnaires insulaires, la même affirmation d'une continuité historique nationale²⁶.

Au regard de ce que nous venons de rappeler brièvement, comment ne pas considérer que Napoléon fut moins le continuateur de la Révolution française – comme on le présente parfois – que celui qui, issu d'une culture politique radicalement différente, provoqua un infléchissement, voire une rupture, dans le cours d'événements dont il sut habilement tirer parti ? ■

25 - Louis Madelin, *Histoire du Consulat et de l'Empire. La crise de l'Empire. 1810-1811*, Hachette, 1937, p. 11.

26 - Voir la *Giustificazione* de Salvini.

NAPOLÉON ET LE TSAR ALEXANDRE LE CONQUÉRANT ET LE PROPHÈTE

Le 25 juin 1807, Napoléon et le tsar Alexandre se rencontrent pour la première fois à Tilsit. Charles Zorgbibe revient sur la richesse et la complexité des rapports entretenus par ces deux personnalités.

Charles ZORGBIBE

Auteur du *Choc des Empires : Napoléon et le tsar Alexandre*¹

LES MAÎTRES DU CONTINENT

A Sainte-Hélène, on demande à Napoléon quelle fut l'époque la plus heureuse de sa vie. Il répond :

- Peut-être à Tilsit... J'étais victorieux, je dictais des lois, j'avais des empereurs et des rois pour me faire la cour.

Tilsit, une entrevue au milieu du Niémen : « Napoléon y voyait un brillant épisode pour le poème de sa vie », commente Talleyrand dans ses « Mémoires ». Une agglomération ignorée à l'extrémité de la Prusse orientale, sur la rive sud du fleuve-fron-

tière avec la Russie, le Niémen, entre dans l'Histoire ce 25 juin 1807. Les soldats français du corps du génie, les « sapeurs », ont ancré un radeau sur le fleuve, à l'aide de barques juxtaposées, et dressé deux grandes tentes de toile blanche. Des branches et des fleurs, les chiffres de Napoléon et d'Alexandre entrelacés au fronton.

Napoléon a pris pied le premier. Alexandre vient vers l'empereur comme s'il l'avait toujours connu : par son ton simple, son sourire confiant, il a le don d'établir une intimité immédiate. Les deux souverains s'embrassent spontanément. La tête lé-

1 - Charles Zorgbibe, *Le Choc des Empires : Napoléon et le tsar Alexandre*, de Fallois, 2012, grand prix du livre d'Ouest France.

gèrement penchée, Alexandre s'exprime dans un français parfait, avec les inflexions douces de la langue russe. Napoléon est séduit : c'est un coup de foudre amical. Alexandre n'est plus l'ennemi, le vaincu. Napoléon vient de reconnaître en lui l'associé, l'allié, l'autre maître du continent.

Dès ses premiers mots, le tsar a visé juste :

- Sire, je hais les Anglais autant que vous.
- En ce cas, la paix est faite.

Alexandre n'a pas pardonné à l'Angleterre ce qu'il a considéré comme un abandon en plein combat : son peu d'empressement à soutenir financièrement la Russie, alors qu'elle était épuisée par l'effort de guerre.

Un peu plus tard, Napoléon précisera l'idée d'un accord des deux empires contre l'Angleterre. Un accord à deux, exclusif, sans intrusion d'une tierce puissance, Autriche ou autre...

- J'ai souvent couché à deux, jamais à trois, lance Napoléon.

Alexandre rit franchement. Il trouve le mot « charmant ».

Ils poursuivent leur dialogue en tête-à-tête. Napoléon souhaite la paix : il le dit avec passion. Il lui faut l'aide d'Alexandre pour en finir avec le refus de l'Angleterre. Il fait l'éloge des unités russes sur le champ

de bataille... et feint de déplorer les manquements des alliés de la Russie.

Dans ses entretiens avec le tsar, Napoléon jouit d'un ascendant incontesté. Il veut séduire, refait le récit de ses campagnes d'Italie, distille ses souvenirs d'Égypte et ses rêves pour l'avenir de l'Orient. Il explique la politique intérieure française, montre comment il a reconstruit un pouvoir, un appareil d'État, comment il a recréé une société, reconstitué une nation. Il laisse poindre une vision très relativiste de la guerre et de la victoire :

- La guerre n'est pas un art aussi difficile qu'on l'imagine. Comment a-t-on gagné telle bataille ? On serait très embarrassé de le dire. Tout le secret, c'est qu'on a eu peur le dernier. Il n'est point de général qui ne redoute l'issue du combat, mais il s'agit de dissimuler cette crainte le plus longtemps possible.

Alexandre écoute, admiratif. Mais il étonne et surprend Napoléon par son côté « idéologue » libéral... Le tsar est tellement détaché de l'Ancien Régime européen ! Il évoque sa visite, à Mittau, au chef en exil de la maison de Bourbon : le futur Louis XVIII est « l'homme le plus nul et le plus insignifiant qui fût en Europe » – un diagnostic qui ne peut que satisfaire Napoléon ! Par contre, l'empereur s'insurge quand Alexandre se dit républicain et veut le convaincre de la nocivité du droit héréditaire dans la conduite des monarchies...

LES MEILLEURS ENNEMIS

Cinq ans plus tard, en mai 1812, à l'approche de leur duel guerrier, Napoléon et Alexandre semblent à contre-emploi, ou à fronts renversés : leurs postures – opposées – contredisent la nature profonde de leur pouvoir. Napoléon, l'ancien allié des Jacobins, le « sabre » de la Révolution, se comporte en empereur d'un nouveau Saint-Empire d'Occident, en suzerain des rois et princes européens – ceux qu'il a créés et ceux auxquels il a laissé leur couronne. Alexandre, le souverain de droit divin, le tsar absolu, héritier de la longue lignée de tsars qui ont gouverné la Moscovie, s'érige en libérateur des peuples, en fédérateur naturel des oppositions nationales qui émergent à travers l'Europe.

Napoléon réunit à Dresde un « parterre de rois ». Pendant son voyage, il déploie tous les fastes d'un potentat du continent : à chaque étape, les princes de la Confédération du Rhin lui présentent leurs hommages ; les populations ont été réquisitionnées pour aplanir les routes ; la nuit, de grands bûchers sont enflammés au passage du cortège impérial afin de répandre la clarté sur les glorieux visiteurs. Dresde, la capitale paisible de la Saxe, réputée vivre hors du siècle et des modes, au milieu de ses musées, de ses monuments anciens et de ses montagnes, est soudainement réveillée par l'agitation et le bruit des préparatifs de ce nouveau « sommet » monarchique

et le fracas du canon qui salue les arrivées impériales ou le commencement des Te Deum ; la ville est illuminée, de l'esplanade de la Résidence au pont sur l'Elbe ; les feux se reflètent sur le fleuve ; la population est enfiévrée et s'amasse aux abords des palais. L'empereur a accepté l'hospitalité de Frédéric-Auguste de Saxe, docile et bienveillant ; il s'est installé, le 16 mai 1812, au château royal, entouré de toute sa cour, sa maison militaire, une cohorte de chambellans, écuyers, pages – et l'accompagnement ordinaire de Marie-Louise, grande maîtresse et dames du palais ; il tient table ouverte, préside à l'interminable défilé des princes allemands, qui commence par ceux de Weimar, Cobourg, Mecklembourg et Wurtzbourg.

Alexandre et son état-major ont gagné Vilnius. Le tsar s'est établi au centre de la capitale lituanienne, dans la résidence de l'évêque, un bâtiment néo-classique aux colonnes doriques et aux larges frontons. Le débat est militaire : le tsar et son commandant en chef, Barclay de Tolly, se rallient aux vues du général Phül, un officier prussien enrôlé dans l'armée russe, qui refuse l'affrontement direct avec la Grande Armée et préconise le retrait jusqu'au camp de Drissa, sur la Dvina, fortifié après deux ans de travaux. D'autres plans, plus politiques, sont élaborés : à la cour plénière des monarques européens, convoquée à Dresde, Alexandre imagine d'opposer un congrès des nations asservies, une sorte d'internationale des peuples au

conquérant universel. Unir les émigrations nationales et les desseins nationaux, fomenteur des révolutions nationales pour l'indépendance dans la liberté. Les personnalités les plus diverses se croisent dans cette officine de propagande transnationale, qui innove en nouant les liens d'une diplomatie non-gouvernementale : de grands hommes d'État comme l'ancien ministre prussien et patriote allemand, Stein, d'éternels comploteurs marginaux, comme le comte d'Antraigues, un noble corse qui poursuit son combat intime contre Napoléon, après que sa famille ait été liée aux Bonaparte, Pozzo di Borgo, un témoin au destin perturbé des débuts de la confrontation entre la Révolution et l'Europe, Dumouriez...

Les contradictions dans lesquelles ils s'engagent ne finiront-elles pas par déconcerter l'empereur et le tsar ? Napoléon semble ressentir, par éclairs, la nostalgie des combats de l'an II et de cette foi révolutionnaire qui déplaçait les lignes de puissance entre la France et l'Europe coalisée. Peut-on discerner la même contradiction, chez Alexandre ? Une contradiction inversée : le tsar libérateur des peuples européens contre la tyrannie redécouvrirait, au fil de la guerre, sa nature de souverain absolu, de droit divin. En fait, l'évolution du tsar n'entraîne pas de contradiction, mais plutôt un approfondissement de son rôle. Conformément à l'image qu'il souhaitait imprimer à son combat, Alexandre est l'homme qui affranchit le continent du conquérant

universel, de la monarchie universelle napoléonienne. Dans les palais et les chancelleries, il apparaît comme le champion de l'indépendance de l'Europe et de sa liberté en voie d'être recouvrée. L'autre tsar, qui surgit au cours de la guerre patriotique, ne s'adresse pas aux élites européennes, mais au peuple russe dans ses profondeurs. Il n'est plus l'homme des Lumières mais le monarque qui affirme sa foi et sa confiance en Dieu, s'en remet au soutien de la Providence et fédère naturellement tous les ordres russes, nobles, clergé et paysans. Il est le messager de la colère de Dieu, il en appelle au Dieu vengeur et rédempteur... et à la constitution de milices populaires qui viendront appuyer ses armées. Une autre manière d'assurer le salut de la Russie, à travers l'attachement de son peuple à son sol et à son Dieu.

1815. La disparition politique de Napoléon a déséquilibré Alexandre : le tsar a perdu son meilleur ennemi, qui était son incomparable repère – point de résistance, mais aussi point d'appui ; l'alliance puis l'affrontement avec l'empereur avaient si fortement influé sur les conceptions politiques d'Alexandre et structuré le champ de sa vision internationale !

Certes, Alexandre s'est révélé un autre conquérant. Cette victoire est la sienne – contre ses conseillers, qui le pressaient, après la chute de Moscou, d'ouvrir des négociations de paix avec Napoléon... La débâcle de la Grande Armée lui a donné rai-

son et a fait taire les critiques. La Russie est désormais projetée au centre de l'Europe : c'est déjà, avec cent trente ans d'avance, la situation de 1945, comme si les dirigeants soviétiques de la fin du deuxième conflit mondial et des débuts de la guerre froide n'avaient cessé de se fonder sur l'exemple d'Alexandre. Le tsar a-t-il installé auprès de lui un « comité allemand », animé par l'ancien ministre prussien Karl vom Stein, qui a rejoint Saint-Petersbourg, insatisfait de l'ambiguïté dans laquelle se maintient Frédéric-Guillaume, ancré dans le choix d'une neutralité incertaine ? Staline confie au maréchal Paulus, qui a capitulé après avoir été encerclé à Stalingrad, la création d'un comité « Allemagne libre » qui lance un appel contre Hitler. Le général Yorck, commandant du corps prussien au sein de la Grande Armée, précède-t-il le retournement de Frédéric-Guillaume en signant, le 30 décembre 1812, avec son interlocuteur russe, le général Diebitsch, la convention de Tauroggen, au terme de laquelle il se replie derrière le Niémen ? Le mythe de Tauroggen illuminera les relations entre l'Union soviétique et la République démocratique allemande, jusqu'à la chute du mur de Berlin et l'effondrement de l'État communiste est-allemand. En outre, la présence de la Russie à Varsovie, à travers le couronnement d'Alexandre à la tête du nouveau royaume de Pologne, inquiète déjà l'Europe.

Mais ce conquérant est devenu messianique. Ce n'est pas la très classique faim

de territoires – et de sujets – qui l'anime mais l'ambition de conquérir les esprits, d'élaborer une nouvelle idéologie pour l'Europe à reconstruire et de convaincre les monarques, ses pairs, de l'adopter. Chez Alexandre, le prophète bouscule le conquérant, se superpose puis se substitue à lui. De deux manières... D'une part, l'exaltation religieuse a pris le pas sur la volonté politique. Naguère homme des Lumières, Alexandre ressent des élans de mysticisme depuis l'incendie de Moscou qui le ramène à une méditation sur l'Apocalypse et au « jugement de Dieu sur les champs de bataille glacés ». De 1814 à 1815, d'une entrée dans Paris à l'autre, il élabore son projet de Sainte-Alliance : une communauté pacifique européenne, à référence chrétienne – une référence radicalement nouvelle qui suscite l'ironie de Metternich et se heurte au scepticisme des Anglais. D'autre part, la diplomatie russe, forte du prestige personnel d'Alexandre, sera un étonnant laboratoire d'innovation diplomatique, et se révélera extraordinairement créative en matière de sécurité collective et de techniques du droit international. Pour la première fois dans l'histoire du continent, apparaissent les concepts de désarmement multilatéral, de réduction proportionnelle des forces navales, de mise en place d'une flotte multinationale, d'une « ligue maritime » qui aurait son siège sur la côte de l'Afrique occidentale et contrôlerait les navires en haute mer, afin de concourir à l'abolition de la traite.

DEUX DESTINS PARALLÈLES

Napoléon meurt le 5 mai 1820, dans son île-géôle de Sainte-Hélène, ce rocher volcanique de basalte noire, perdu au milieu de l'Atlantique-sud entre l'Afrique et le Brésil. Il avait débarqué du « Northumberland » le 17 octobre 1815 pour vivre ses cinq dernières années à Longwood House : des années mornes, dans le brouillard et la pluie et un climat rendu encore plus étouffant par les rivalités de l'entourage et les tracasseries du gouverneur anglais. Alexandre ne lui survit que cinq années : il s'est retranché du monde, désintéressé du pouvoir ; il mène à Saint-Petersbourg une existence cloîtrée et il a pratiquement abandonné la gestion des affaires de l'Empire au brutal Araktchéïev ; il rêve de renoncer au trône, de se retirer en un lieu isolé, de finir ses jours dans la prière et la méditation – au côté de la tsarine Elisabeth dont il s'est rapproché et à laquelle il est désormais tendrement uni. En juin 1825, à son retour de Varsovie, où il est allé inaugurer la troisième Diète polonaise, il découvre l'état de grande faiblesse d'Elisabeth, affectée d'un début de phtisie. Il décide de partir avec elle vers un climat plus clément : ce sera Taganrog, sur la mer d'Azov, une bourgade aux rues désertes, écrasée de soleil et... balayée par des vents violents ! C'est là qu'il meurt brusquement, atteint de fièvres, après une ultime tournée d'inspection en Crimée, le 19 novembre

1825. Une même part de mystère et de légende dans les fins de l'empereur et du tsar : des controverses naîtront sur l'éventuel empoisonnement de Napoléon, la ruine se répandra de la survie d'Alexandre qui aurait fui de Taganrog sous l'habit d'un moujik...

Deux destins parallèles... L'observateur contemporain pourrait s'adonner aux surprises et aux vertiges de « l'uchronie », cet alliage de l'utopie et du temps (chronos), cette construction d'événements fictifs sur un point de départ historique. Il pourrait alors imaginer ce qu'aurait produit une alliance de Tilsit réussie, maintenue : un condominium franco-russe sur l'Europe, c'est-à-dire sur le système international du XIX^e siècle, qui aurait contenu la montée en puissance de la Prusse puis de l'Allemagne, neutralisé les frustrations allemandes à l'encontre de la France, évité les affrontements et les convulsions du XX^e siècle... On se contentera ici de constater que Napoléon et Alexandre ont lancé le même défi à l'élaboration d'un nouvel ordre international au lendemain des guerres de la Révolution et de l'Empire : le conquérant Napoléon comme le prophète Alexandre voulaient modeler le monde à l'image de leur volonté – le premier en prétendant à la domination universelle, le second en appelant à la réconciliation de l'humanité. Conquérant ou prophète, ils ne pouvaient véritablement s'accommoder d'un monde fondé sur l'égalité des souverainetés, sur la négociation, sur le compromis entre

revendications contraires ; ils étaient des révolutionnaires qui voulaient échapper au présent, au concret et leurs projets – Système continental ou Sainte-Alliance – ne pouvaient qu’apparaître corrosifs aux tenants de la stabilité dans une société inter-étatique classique.

Les regards qu’ils ont portés, l’un sur l’autre, dans leurs dernières années, ont finalement divergé. Alexandre, gagné à un conservatisme extrême, exècre en Napoléon l’Antéchrist. Lui qui, au retour de Tilsit, avait vu en l’empereur « un homme extraordinaire » – en trois quarts d’heure de conversation, « toutes ses préventions, les plus fortes qu’il ait jamais eues contre

quelqu’un, avaient disparu, comme un songe » – en vient à dénoncer Napoléon comme « un roturier, un bandit étranger, un malfaiteur », auquel il reproche « d’avoir usurpé le droit qui appartient à Dieu seul de commander despotiquement à tous ». « Le tribunal des hommes ne peut prononcer une peine assez forte pour un tel criminel ». Napoléon, au contraire, façonne, depuis Sainte-Hélène, une image apaisée du couple de Tilsit ; et l’admiration domine lorsqu’il confie à Las Cases son ultime sentiment sur Alexandre :

- C’est un homme infiniment supérieur à tout cela... Si je meurs ici, il sera mon véritable héritier en Europe ■

BONAPARTE ET MAHOMET, VERS UN EMPIRE ORIENTAL CONTRARIÉ

En juillet 1798, en foulant le sol brûlant de l'Égypte, Bonaparte savait qu'il allait affronter une population et une religion sans aucune mesure de comparaison avec les champs de bataille européens. L'élément militaire de la conquête était manifestement contrôlable grâce à son génie et ses techniques mais l'élément religieux, lui, était purement et simplement très imprévisible, aléatoire et menaçant. Bonaparte n'a pas oublié ce que le grand orientaliste et son interprète, Venture de Paradis, a souligné dans un rapport « L'Égypte serait peut-être facile à conquérir mais certainement difficile à conserver »¹.

Ahmed YOUSSEF

Écrivain-directeur exécutif du Centre d'études du Moyen-Orient (CEMO)
Membre de l'Institut d'Égypte

Ainsi Bonaparte va déployer un talent politique et diplomatique audacieux aussi bien à l'intérieur de l'Égypte avec les oulémas d'Al-Azhar qu'à l'extérieur avec les princes de l'islam dans le vieux monde d'alors. Les procès-verbaux des séances du Divan ainsi que la correspondance avec les sultans, et notamment le Chérif de la Mecque, nous révèlent une

volonté inattendue du vainqueur de la bataille des Pyramides, d'instaurer un dialogue avec ses désormais « Raïas »².

Mais dialoguer avec son ennemi c'est accepter de partager ses opinions ou, du moins, faire semblant. Dans ce « partage » érigé en code de *Modus vivendi*, la tentation de la conversion vers la religion mahométane du commandant et de

1 - Cité par Daniel Reig dans *Homo Orientaliste*, éd. Maisonneuve et Larose, 1988, p. 74.

2 - Raïas, sujets du sultan ottoman.

ses généraux n'est pas exclue. Ce rapport, toujours en clair-obscur, à la religion des vaincus n'est-il pas, au fond, une stratégie pour aller sur les pas d'Alexandre le Grand pour conquérir les Terres de l'islam et bâtir un empire français ? La suite des événements ne va pas tarder à nous révéler que le modèle créateur de l'empire n'était pas, pour Bonaparte, Alexandre le Grand, mais plutôt le prophète Mahomet.

LA BIBLIOTHÈQUE ORIENTALE DE BONAPARTE

Quelles étaient les connaissances orientales du général Bonaparte avant son aventure égyptienne ? Peut-on esquisser les contours du contenu de sa bibliothèque orientale ? Dans quelles sources va-t-il puiser pour écrire son étonnante nouvelle, *Le masque prophète*, alors qu'il avait à peine vingt ans ?

Pour saisir le savoir sur l'Orient, son attractivité et le phénomène du « voyage d'Orient » qui a déferlé sur l'Europe au XV^e siècle, il faut souligner les éditions d'ouvrages d'orientalisme savant et ceux nés de l'exotisme littéraire et des récits de voyage alors en pleine mode populaire. Quatre hommes vont alors créer les deux courants qui vont laisser, tout au long du XVIII^e siècle, des empreintes indélébiles

sur les mentalités et sur le futur général en chef de l'Armée d'Orient.

ANDRÉ DU RYER (1580-1660 OU 1672)

Tout a commencé en 1647 lorsqu'André Du Ryer, personnage haut en couleur et mythique consul de France à Alexandrie entre 1624 et 1630, publia la toute première traduction du Coran dans une langue vernaculaire européenne sous le titre de *L'Alcoran de Mahomet*. Au lendemain de son retour à Paris, il publie *La grammaire turque*, et traduit en français *Gulistan ou l'empire des roses* du poète persan Saadi, il publie également *Dictionnaire turc-latin*.

La publication de son « Alcoran » eut l'effet d'une bombe car il donne dans son introduction, et pour la première fois depuis les croisades, une image héroïque du Prophète de l'islam. Le livre est immédiatement interdit par le Conseil de Conscience³. Cette traduction servira de base à toutes celles qui viendront inonder le marché européen notamment en Angleterre, en Allemagne et en Russie. En France, la traduction de Du Ryer servira d'ossature pour *La Biblio-*

3 - Créé par Richelieu pour nommer les évêques et les abbés. Voyant son champ de compétence évoluer, il garde toujours une importance de premier plan. Il est supprimé sous Louis XV en 1732.

thèque Orientale de Barthélémy d'Herblot. Ce premier grand dictionnaire de l'orientalisme islamisant, paru en 1697, va devenir une référence scientifique aussi bien pour les savants que pour les amateurs.

Dans la même vague de passion pour l'Orient musulman, Antoine Galland (1646-1715), plusieurs fois ambassadeur dans l'Empire ottoman et bibliothécaire de Louis XIV, donne à cette érudition scientifique son cachet de rêve. Il publie en 1704 le premier volume de sa traduction *Des Mille et une nuits*. Un livre au destin fabuleux qui n'a pas pris, encore de nos jours, une ride.

Mais le travail de pionnier de Du Ryer ne tarda pas à avoir des émules et des disciples dont les travaux rendront définitivement obsolète sa traduction. En 1783, Savary va bouleverser les connaissances de l'Europe sur l'Orient et sur l'islam.

CLAUDE ÉTIENNE SAVARY (1750-1788)

Vêtu en arabe, turban couvrant ses cheveux blonds, parlant parfaitement l'arabe égyptien, Savary part en Égypte en 1776. Il y resta trois ans et n'y verra que charme et chair. C'est dans ce pays qu'il rédigea sa traduction du Coran en respectant le style et la division en versets. Cette traduction est

donc un progrès par rapport à celle de Du Ryer. Il fit encore mieux quand il gratifia sa traduction d'une révolutionnaire introduction intitulée *Vie de Mahomet* parue en deux volumes en 1783. Le prophète est ici un héros bâtisseur d'empire et civilisateur de peuples barbares. Ce fut la première fois que l'Occident voyait Mahomet sous ses traits de héros. C'est cette traduction et ce portrait de Mahomet que Bonaparte gardera en mémoire jusqu'à sa virée égyptienne. C'est sous Napoléon que l'imprimerie impériale publia à titre posthume, en 1813, sa monumentale *Grammaire de la langue arabe vulgaire et littérale* augmentée de ses lettres d'Égypte, ses notes sur ses deux visites de l'intérieur de la pyramide de Kheops qui feront de lui un vrai pionnier de l'égyptologie. Un autre voyageur érudit en Égypte dans les dernières années qui précéderent l'Expédition marquera réellement l'esprit de Bonaparte : Volney.

CONSTANTIN-FRANÇOIS CHASSEBEUF DE LA GIRAUDAIS, COMTE DE VOLNEY, DIT VOLNEY (1757-1820)

Cet explorateur, homme politique et agronome hors pair, dérouta les historiens par la fougue de son tempérament et l'interdisciplinarité de son érudition. Il détestait son patronyme et, à la veille de son voyage

en Égypte, prend le nom de Volney, contraction de Voltaire et de Ferney.

Sa passion pour l'ancien monde, notamment Hérodote et les langues orientales, le conduisit, en 1783, vers l'Égypte et la Syrie. Son livre *Voyage en Égypte et en Syrie* est une somme de rapports quotidiens, de remarques sociologiques et ethnologiques, de réflexions philosophiques et littéraires. Dans la presse, il est décrit comme un nouveau Christophe Colomb. L'effet de cet ouvrage, avec son mode d'approche de l'Orient arabo-musulman autrement que par le romantisme béat, est considérable. Quant aux souverains rêveurs de conquête en Orient sur les possessions de l'Empire Ottoman en dislocation (« l'homme malade de l'Europe » comme disait Nicolas I^{er}) ils en sont fascinés. Catherine II de Russie lui envoie, en 1787, une médaille d'or en témoignage de sa satisfaction.

Les connaissances de Volney sur l'Égypte et la Syrie sont pour les historiens le scénario de l'expédition de Bonaparte dix ans avant qu'elle ne soit décidée par le Directoire. Le fait d'établir un rapport minutieux sur la situation politique et de repérer géographiquement les points sensibles du pays va servir Bonaparte visionnaire. Il va même jusqu'à faire le portrait des futurs antagonistes de Bonaparte en Égypte : Mourad Bey et Ibrahim Bey.

Le succès de son ouvrage fit de lui (avec Talleyrand) l'autre apôtre du projet égyptien

de Bonaparte. Il devient riche et achète un domaine dans la Confina, près d'Ajaccio. C'est là qu'il rencontre en 1792 Bonaparte, qui n'était encore qu'officier d'artillerie, et Sémonville (1759-1839), ambassadeur à Istanbul et ami des Bonaparte, notamment Lucien.

On raconte que lors de la préparation de l'Armada de la campagne d'Égypte, Bonaparte commanda le romanesque ouvrage de Savary à ses soldats, alors que pour ses généraux ce sera l'ouvrage austère de Volney. De toute cette euphorie orientalisante, surgira la figure de Venture de Paradis qui va, auprès de Bonaparte en Égypte, rejoindre la quintessence de l'érudition d'un siècle en matière d'orientalisme islamisant à l'action militaire en terre d'islam.

JEAN-MICHEL VENTURE DE PARADIS (MARSEILLE 1739- SAINT-JEAN-D'ACRE 1799)

Fils d'une famille de diplomates et de militaires, ce brillant élève du collège Louis Le Grand fait son baptême d'orientaliste à Constantinople. Très vite remarqué, on lui confie le poste de drogman-interprète dans les Échelles, mais aussi en Barbarie (la terminologie d'usage de l'époque pour désigner le Machrek et le Maghreb). Ensuite,

il commence une des plus grandes missions de sa vie avant celle de la campagne d'Égypte : il accompagne le diplomate et militaire baron de Tott (1733-1793) dans son inspection générale des consulats dans les Échelles entre 1777-1778. En effet, le baron effectuait une mission secrète de reconnaissance militaire en Égypte.

De retour à Paris en 1797, il est désigné comme premier interprète près de Bonaparte, alors en pleine préparation de son armée d'Orient. Membre de l'Institut d'Égypte fondé par Bonaparte, il est le doyen d'âge des membres de la commission des sciences et des arts. Il traduit vers l'arabe non seulement les proclamations et les ordres de Bonaparte, mais devient presque un traducteur de sa pensée. Il se marie au Caire avec Victoria Digeon et aura deux filles. L'une d'elles épousera Joseph Sulkowski, l'aide de camp préféré de Bonaparte en Égypte. Une légende raconte que l'une des roues de la calèche dans laquelle se trouvaient Venture et Sulkowski pour rejoindre Bonaparte à Toulon, se brisa. Superstitieux, Sulkowski dit à son beau-père « nous n'en reviendrons pas ». Il meurt à 25 ans lors de la première révolte au Caire le 22 octobre 1798 et Venture décède, le 18 avril 1799 à Nazareth, de maladie ou d'épuisement à la suite de l'atroce siège de Saint-Jean-d'Acre. Je n'exclus pas que la perte de ces deux hommes précieux soit la première étincelle de la future décision de Bonaparte de rentrer en France, ce qui ne tarda pas à arriver quatre mois plus tard.

LA CONQUÊTE DE L'ÉGYPTE, L'ANTI-CROISADE

Le 3 juillet 1797, Talleyrand, nommé récemment ministre des Affaires étrangères, aborde pour la première fois la question de la conquête de l'Égypte dans une séance à l'Institut. L'évêque d'Autun fait une lecture passionnante de tous les projets préconisant la conquête de l'Égypte depuis Louis XIV. Il souligne notamment le « *consilium aegyptiacum* » de Leibniz⁴ ainsi que les recommandations de Saint-Didier⁵. Le 16 août 1797, dans l'impossibilité d'atteindre « la perfide Albion » sur ses propres terres, Bonaparte écrit au Directoire ce qui peut être considéré comme le premier document relatif à son projet égyptien. Le 13 septembre, Talleyrand reçoit une lettre de Bonaparte : « je désirais, citoyen ministre, que vous prissiez à Paris quelques renseignements pour me faire

4 - Le philosophe avait présenté, en 1675, à Louis XIV ce projet qui fut finalement rejeté par le roi. Voir le texte de ce projet dans l'annexe de mon ouvrage *La fascination de l'Égypte, du rêve aux projets*, éd. L'Harmattan, 1998.

5 - Le comte de Boyne, secrétaire d'État à la Marine de Louis XV, chargea, à partir de 1771, son premier commis, Saint-Didier, de préparer une note concernant l'Égypte, voir les détails de ces origines militaires de la conquête de l'Égypte dans mon livre *Bonaparte et Mahomet*, éd. Du Rocher, 2003. Voir également *Le projet français de la conquête de l'Égypte sous Louis XVI* de François Charles-Roux, éd. IFAO, le Caire, 1929.

connaître quelle réaction aurait sur La Porte notre expédition d'Égypte »⁶.

C'est ainsi que Bonaparte et Talleyrand obtiennent l'accord du Directoire, le 5 mars 1798, de mener l'expédition d'Égypte. Moins de deux semaines plus tard, le Directoire ordonne, le 16 mars par décret du ministère de l'Intérieur, de mettre tous les moyens à la disposition de l'armée de Bonaparte. En moins de cent jours, la gigantesque armada est constituée sans que personne ne fut au courant de la destination réelle de la flotte. Le secret était en effet l'une des conditions majeures préconisées avec insistance dans les rapports de Saint Didier et du baron de Tott.

Le 19 mai verra la levée d'ancre de l'armada de Toulon et le 11 juin la prise de Malte sans coup férir. À la même vitesse, Bonaparte met les voiles vers Alexandrie le 18, pour arriver devant sa rade dans la nuit du 30.

Dans la première déclaration adressée aux Égyptiens⁷, rédigée en arabe par Venture de Paradis, on lit : « gloire à Allah, il n'y a point d'autres dieux que Dieu. Mahomet est son prophète et je suis de ses amis ».

6 - Cité par Yves Laissus, *L'Égypte, une aventure savante*, éd. Fayard, p.19. Voir également *La Campagne d'Égypte* de Jacques-Olivier Boudon, éd. Belin, 2018.

7 - Une autre proclamation adressée aux soldats, au large de la Crète, le 25 juin, pour les enjoindre à respecter les populations musulmanes.

Le ton est donné. La stratégie est arrêtée : respect et dialogue pour tout ce qui touche à la religion de près ou de loin. Pour construire cette première politique de l'islam de la République, le général en chef va mener parallèlement deux actions :

- création du Divan à l'intérieur ;
- diplomatie d'entente avec les princes de l'islam à l'extérieur.

LE DIVAN

Pour comprendre l'innovation du Divan instauré par Bonaparte et son importance politique, il faut revenir un peu en arrière pour voir comment l'Égypte fut gouvernée à la veille de l'arrivée de Bonaparte.

En 1517, le sultan ottoman Sélim I fit une entrée solennelle au Caire, après avoir écrasé l'armée du sultan mamelouk d'Égypte Al-Ghourî. Cette occupation ottomane va durer trois siècles.

Les assises du nouveau pouvoir reposaient sur le Wali, ayant rang de vizir, avec le titre de pacha, personnage d'origine turque envoyé d'Istanbul accompagné de quelques dignitaires, dont un lieutenant (Katkûda) et un juge (Kadi al-kûda). Dans l'application du pouvoir intervenaient également les militaires appelés « janissaires », sorte de milice recrutée par un chef turc appelé *agha* dans les provinces chrétiennes de l'Empire, dont

la principale fonction était de contrôler la levée des impôts.

Cependant les Mamelouks ne tardèrent pas à revenir sur le devant de la scène politique intérieure égyptienne. Les Ottomans, vainqueurs, leur laissèrent l'administration des provinces dans un souci d'efficacité et d'équilibre de pouvoir. Ainsi se constituait, à l'ombre du pouvoir ottoman (Wali, Kadi, Agha des janissaires), une aristocratie de bey (notables) et d'émirs mamelouks qui, dès la fin du XVI^e siècle, se révéla menaçante pour la Sublime Porte. Ayant les mêmes origines caucasiennes et circassiennes, janissaires et Mamelouks opérèrent une spectaculaire unification. De cette unification naîtront les grandes maisons mameloukes (Bayt) dont sont issus les deux puissants gouverneurs du pays, Mourad Bey et Ibrahim Bey que Bonaparte et ses généraux passeront le plus clair de leur temps à combattre ou à poursuivre en Égypte.

Il ne restait alors que le seul élément purement égyptien, les oulémas d'Al-Azhar.

Le monde des oulémas est une nébuleuse d'environ trois mille personnes : étudiants venus de toutes les provinces du pays, du Maghreb, de l'Asie musulmane et même de l'Europe. Au gré des mille ans, la mosquée Al-Azhar est devenue un haut lieu religieux et une sorte de Vatican-Sorbonne. Ce monde influence par le prestige

de la religion et du savoir, les oulémas et les cheikhs furent les chefs et eurent ainsi une attraction considérable sur la population⁸. C'est avec eux que Bonaparte va entamer, au lendemain du désastre d'Aboukir où il était devenu prisonnier de sa propre conquête, un incroyable processus totalement inédit : « l'égyptianisation de l'Égypte ». En quelque sorte, c'est sur le prestige de l'islam qu'il va constituer le nouveau pouvoir anti-ottoman et anti-mamelouk.

Pour parvenir rapidement à son but, il va taper publiquement sur les soldats qui humilient la population, notamment les femmes, et encourager, du moins par ses déclarations de sympathie pour l'islam, la conversion. Le cas du général Menou en est notoire. Mais c'est la création du Divan qui va changer la donne politique du pays.

Donnons la parole ici au seul chroniqueur égyptien contemporain de l'Expédition, Al-gabarti :

« Ce jour, convocation des cheikhs et des officiers supérieurs (ujâqliyya) auprès du lieutenant général (qâ'im maqâm Sari 'Askarî). Quand tous furent réunis, les Français se mirent à discuter avec eux sur la désignation de dix personnalités à

8 - Napoléon Bonaparte, *Correspondance Générale*, « La Campagne d'Égypte et l'Avènement 1798-1799 », tome 2, p. 505, lettre n° 3385, éd. Fayard, 2005.

choisir parmi les cheikhs pour le Dîwân et la répartition des pouvoirs. L'accord se fit sur les cheikhs suivants : 'Abd Allâh al-Sharqâwî, Khalîl al-Bakrî, Mustafâ al-Damanhuî, Ahmad al-'Arishî, Uûsuf al-Shubrakhî, Muhammad Aghâ al-Muslimanî, chef de la police, 'Ali Aghâ al-Sh'rawî, gouverneur (du Caire) et Hassan Agha Muharram, intendant des marchés (muhtasib). Ces nominations furent faites sur proposition des membres du Dîwân qui avaient reçu interdiction d'investir des mamlûks dans ces fonctions. Les membres du Dîwân avaient prévenu, à ce sujet, les Français. Le peuple du Caire ne redoutait que les Turcs, leur avaient-ils dit, et seuls ces derniers pouvaient s'imposer à lui ; les Turcs, ici désignés, ajoutaient-ils, étaient des descendants d'anciennes familles qui ne s'étaient jamais permis, comme les autres, d'être malhonnêtes. Dhûl-Fiqâr, Katkhudâ de Muhammad Bey al-Alfi, fut nommé Katkhudâ de Bonaparte. Furent désignés membres du Dîwân Messieurs (Mûsi) [lacune], comme représentants des Français et Hanna Binû comme représentant des douanes ».

Ainsi est née, en juillet 1798, la première institution nationale égyptienne de statut laïc par son décret fondateur, par ses tâches et obligations, par sa nature séculaire et sa fonction politique. Pourtant, elle est essentiellement animée par des acteurs religieux et largement influencée par la force militaire de l'occupant français.

Voici l'ordre de Bonaparte de constituer le Divan :

« À Monge et Bertholet, commissaires près le divan général.

Quartier Général, Le Caire, 13 vendémiaire an VII (4 octobre 1798)

Le but de la convocation du divan général, citoyens, est un essai pour accoutumer les notables d'Égypte à des idées d'assemblée et de gouvernement.

Vous devez leur dire que je les ai appelés pour prendre leurs conseils et pour savoir ce qu'il faut faire pour le bonheur du peuple, et ce qu'ils feraient eux-mêmes s'ils avaient le droit que nous a donné la conquête.

Le divan général vous fera connaître :

- 1°) Quelle serait la meilleure organisation à donner aux divans des provinces, et quels appointements il faudrait définitivement fixer ;
- 2°) Quelle organisation il faut établir pour la justice civile et criminelle ;
- 3°) Quelles lois il trouverait à propos de faire pour assurer l'hérédité et faire disparaître tout l'arbitraire qui existe dans ce moment-ci ;
- 4°) Quelles idées d'amélioration il peut vous donner, soit pour l'établissement des propriétés, soit pour la levée des impositions.

Vous lui ferez connaître que nous désirons faire tout ce qui peut contribuer au bonheur du pays, qui est beaucoup plus chargé et vexé par le mauvais système des impositions que par ce qu'il paye véritablement.

Vous ferez organiser l'assemblée ainsi qu'il suit : un président, un vice-président, deux secrétaires interprètes, trois scrutateurs ; le tout au scrutin et avec la plus grande cérémonie. Dans toutes les discussions, vous prendrez note de ceux qui se distingueront, soit par l'influence qu'ils auront, soit par les talents qu'ils montreront.

Bonaparte »⁹

Ces deux facettes allaient curieusement constituer le nationalisme égyptien au cours du XIX^e siècle, au lendemain du départ de l'armée de Bonaparte en 1801. Cependant, un incident va mettre au jour les limites de cette expérience « démocratique révolutionnaire » française en Égypte : le *Mawlid* ou fête de la naissance du Prophète.

Le *Mawlid* (ou *Mouled*) est considéré dans le monde musulman comme la plus importante manifestation annuelle de l'islam. Il s'agit non seulement de fêter l'anniversaire de Mahomet, mais également de célébrer la religion la plus « complète » (par rapport aux autres religions). Le *Mawlid* prend une tournure

très curieuse, particulièrement en Égypte, puisqu'il mêle pratiques religieuses ancestrales et euphorie populaire, dans une ambiance très profane. Ces fêtes se déroulent tambour battant dans tout le pays, mais la cérémonie marquante, entourée de tout le faste officiel de l'État égyptien, est sans nul doute celle qui se déroule, de nos jours encore, au cœur même du Caire fatimide dans le *Mashhad al-Hussein*, le sanctuaire de Hussein, petit-fils du Prophète et martyr de l'islam.

Instigateur d'une politique musulmane cohérente, Bonaparte saisit l'occasion, le 24 août, pour déclarer publiquement ce qu'il estime être une identité entre la Révolution française et l'islam. Il met en évidence la cohérence de l'universalité de l'islam avec celle des principes de l'égalité, de liberté et de fraternité. Dans cette ligne de conduite nouvelle de la France envers l'islam, l'État français passe du « voisinage pacifique », héritage des Capitulations signées entre François I^{er} et Soliman le Magnifique, au « voisinage pragmatique ». La France de Bonaparte traite l'islam de l'intérieur, dans une dialectique très prémonitoire. Ambitionnant la domination de l'Ancien monde, l'islam en sera l'outil par excellence. Il se bâtira un empire en partant de rien, exactement comme l'avait fait Mahomet douze siècles auparavant.

C'est avec sincérité que Bonaparte traite la fête du *Mawlid*.

9 - *Idem*, p. 394, lettre n° 4728.

Tout permet de supposer que Bonaparte, promoteur d'une politique arabe et musulmane cohérente, mettait dans les manifestations plus de conviction que Dupuy (gouverneur du Caire) qui décrivait ces fastes religieux, dans sa correspondance avec son ami Deville, négociant à Toulon, sur un ton critique qui correspondait certainement à l'état d'esprit des subordonnés du général en chef.

Au lendemain du désastre de la flotte à Aboukir, prisonnier de sa conquête, Bonaparte, qui comptait sur Talleyrand pour prévenir le sultan ottoman de la conquête et éviter ainsi une fatwa contre l'armée française, découvrit qu'il s'était fait leurrer par Talleyrand. Il adopte alors une diplomatie d'entente avec les princes de l'islam.

En effet, ce dernier n'a jamais honoré sa promesse d'aller à Istanbul. C'est à ce moment que Bonaparte décida de mener une politique de rapprochement avec les princes de l'islam dans la région et au-delà. Sa lettre à Moulay Slimane, sultan du Maroc, le 28 thermidor an VII (15 août 1799) montre bien le langage pacifique de sa politique de l'islam :

« Il n'y a d'autre dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète !

Au nom de Dieu clément et miséricordieux !

Au sultan du Maroc, serviteur de la sainte Kaabah, puissant parmi les rois, et fidèle observateur de la loi du vrai prophète.

Nous profitons du retour des pèlerins du Maroc pour vous écrire cette lettre et vous faire connaître que nous leur avons donné toute l'assistance qui était en nous, parce que notre intention de faire, dans toutes les occasions, ce qui peut vous convaincre de l'estime que nous avons pour vous. Nous vous recommandons, en échange, de bien traiter tous les Français qui sont dans vos États ou que le commerce pourrait y appeler.

Bonaparte »¹⁰

A-t-on remarqué que sa lettre commence par la prononciation de la profession de foi des musulmans ? Le jour même, il écrit au Bey de Tripoli en se servant de la même aménité. Géographiquement, la diplomatie de Bonaparte ira très loin sur la carte de l'Afrique. Sa lettre au sultan de Darfour, Abd-El-Rahman, datée du 24 messidor an VII (12 juillet 1799), emploie la même formule mais n'oublie pas, dans la foulée, d'être pragmatique et de commander 2 000 esclaves mâles (ayant plus de seize ans).

Cependant, dans ses lettres au chérif de la Mecque (la première date du 20 fructidor an VII (6 septembre 1798), moins de

10 - *Idem*, p. 816.

deux mois après son entrée au Caire¹¹, ainsi que celles adressées au sultan de Mascate, l'imam des ibadites, et à Tipu Sahib, sultan de Mysore, le jour même, il n'emploie pas la formule de la profession de foi musulmane. En effet, il n'avait pas encore acquis la maîtrise épistolaire en terre d'islam d'un côté, et il voulait certainement donner, dans ses premières semaines de conquête, la priorité à démontrer sa puissance et à souligner ses exigences.

Puissance et respect de l'islam étaient donc les mots clés de la diplomatie de Bonaparte aussi bien avec les relations extérieures qu'intérieures. N'y avait-il pas un

brin de fascination pour le personnage du prophète Mahomet, en tant que puissant législateur, unificateur et surtout bâtisseur de civilisation ? Le grand homme qui savait « remuer les masses » avec son sabre et son Coran fut sans doute un projet de modèle pour Bonaparte en terre d'islam. Avait-il, tactiquement, d'autres choix ?

C'est cet héritage de dialogue, en tout cas, qu'il nous a laissé et qu'il faut souligner dans ces temps difficiles que nous vivons aujourd'hui. Victor Hugo et Goethe l'ont peut-être bien saisi avant nous, quand le premier appelait Napoléon dans son *Divan* « Der Mahomet du Welt » et quand le second le nommait « le Mahomet de l'Occident » ■

11 - *Idem*, p. 817.

L'IMAGE DE NAPOLEÓN EN RUSSIE : DEUX CENTS ANS APRÈS

Plus de deux siècles après la fin de la Guerre Patriotique de 1812 et la victoire de l'armée russe, l'intérêt porté à Napoléon en Russie ne faiblit pas.

Elena V. LINKOVA¹

PhD en histoire, professeur agrégé, Université russe de l'amitié des peuples (RUDN University), Moscou, Russie

LA PLACE DE NAPOLEÓN DANS LA PENSÉE SOCIOLOGIQUE RUSSE DU XIX^E SIÈCLE

La personnalité et la politique de Napoléon Bonaparte, l'empereur des Français, l'arbitre des destins de l'Europe du début du XIX^e siècle, le souverain de la pensée pour plusieurs générations, l'homme qui personnifiait à la fois la Révolution française et celui qui y avait mis un terme, ont laissé une mémoire indélébile dans la culture nationale russe. Il n'est pas surprenant qu'à son héritage spirituel et politique, aux origines de son pouvoir, au phénomène de la légende napoléonienne, qui existe dans

une variété de versions – de « dorée » à « noire » – se tournent constamment non seulement les historiens français, mais aussi les chercheurs des pays qui sont devenus les objets de ses conquêtes. En même temps, la polémique autour de l'image de Napoléon, l'héroïsation et la diabolisation de l'empereur français, si caractéristiques pour la conscience publique russe du début du XIX^e siècle, persistent jusqu'à présent.

1 - Les recherches d'Elena V. Linkova portent actuellement sur l'histoire du conservatisme et l'histoire intellectuelle de la Russie aux XVIII^e-XIX^e siècles, de pensée géopolitique russe, sur l'histoire des relations diplomatiques et culturelles entre la Russie et la France. Elle est également la Directrice du Centre de Francophonie de RUDN et coordinatrice du programme de double master conjointement avec l'Université Grenoble-Alpes.

En Russie, même plus de deux siècles après la fin de la Guerre Patriotique de 1812 et la victoire de l'armée russe, l'attention portée à l'empereur des Français ne faiblit pas. La raison possible de cette situation est le fait que la société russe est toujours à la recherche d'une identité civilisationnelle, d'une idée nationale, et que la Guerre Patriotique de 1812 constitue une étape importante dans l'histoire du pays et dans le processus d'auto-identification. L'approche axiologique et la compréhension de ces événements symboliques, dans lesquels toute la force de l'esprit du peuple s'est manifestée, contribuent à l'identité nationale et au développement socioculturel du peuple.

En ce qui concerne la perception moderne de Napoléon en Russie, il est à noter que l'analyse de la transformation de l'image de l'empereur des Français, dans la conscience publique russe, semble très pertinente à la lumière de la situation internationale actuelle. À l'époque napoléonienne pour garder sa souveraineté nationale et conserver un positionnement géopolitique indépendant sur la scène internationale, la Russie a été obligée de mobiliser toutes ses ressources (militaires, économiques). Bien sûr, pour la Russie, cet exemple n'a pas perdu de sa pertinence. C'était l'époque où l'idée d'une grande puissance et la nécessité de la protection de ses intérêts nationaux fondamentaux et de leur défense dans des réalités de politique étrangère complexes était combinée

avec la garantie de la stabilité sociale et de l'autonomie économique. Souvent, les chercheurs trouvent des parallèles entre le début du XXI^e et le début du XIX^e siècles, lorsque la Russie était dans des conditions internationales aussi complexes qu'à l'époque moderne.

En outre, l'étude de la personnalité et de la politique de Napoléon élargit conceptuellement le champ de la recherche dans le domaine des contacts et des relations internationales de la Russie et des pays d'Europe occidentale, en particulier avec la France. La mémoire de Napoléon unit la Russie et la France. Malgré la confrontation militaire et diplomatique entre les deux États dans le premier quart du XIX^e siècle, c'est l'époque napoléonienne qui a largement défini le développement de la pensée sociopolitique russe du XIX^e siècle dans son discours conservateur, libéral et révolutionnaire et a changé le vecteur de la politique étrangère de la Russie, intensifiant le processus de compréhension de la nation russe dans l'espace historique mondial.

Pour comprendre la place de Napoléon dans la pensée sociopolitique russe, un autre discours important peut être sollicité : le rôle de l'individu dans l'histoire. Le destin et la carrière de Napoléon Bonaparte est un exemple de succès sans précédent, grâce à son autorité et à sa volonté il s'est tenu au-dessus de la discorde sociale en France et des luttes politiques internes,

a consolidé les différents groupes de la population, a réussi à unir le pays dans des conditions difficiles de confrontation internationale. Ce n'est pas par hasard si les premiers pas de Napoléon suscitaient l'admiration même de ses ennemis militaires, comme en témoignent les paroles éloquentes du général russe Alexander Souvorov, écrites en octobre 1796 : « Oh, comme ce jeune Bonaparte marche ! C'est un héros, c'est un bogatyr miracle, c'est un sorcier ! Il gagne à la fois la nature et les hommes »². La société russe, qui se tourne vers des dirigeants forts, aime à se référer à des personnalités historiques qui peuvent devenir des modèles à suivre. Napoléon Bonaparte à cet égard est intéressant pour les Russes en ce sens que, d'une part, sa vie est perçue comme un exemple de succès personnel et d'exploits. Même son emprisonnement et sa mort sur l'île de Sainte-Hélène apparaissent comme une sorte de lutte. D'autre part, la personnalité de l'empereur des Français a toujours été perçue comme extrêmement controversée. Dans ce contexte, l'étude de l'époque napoléonienne donne la possibilité d'aborder des questions clés de la modernité, comme, par exemple, la définition du rôle d'un dirigeant, de l'essence de la morale politique, etc. Pour la Russie les idées de bonapartisme ont toujours été associées

(et même aujourd'hui) non seulement à la personnalité de Napoléon, mais aussi avec les valeurs militaires et avec l'idée d'une puissance forte.

Il est important de noter que la représentation contemporaine de Napoléon Bonaparte en Russie a été largement influencée par les vues et les attitudes qui se sont développées au XIX^e siècle. En analysant l'héritage épistolaire des historiens et des publicistes russes, on peut conclure que l'image de Napoléon Bonaparte s'est transformée pendant un certain temps en une image généralisée de l'Europe, la civilisation européenne, qui s'opposait à la Russie par son historiosophie, son idée de révolution et par ses aspirations géopolitiques.

En Russie, comme en France, la personnalité de Napoléon Bonaparte s'est transformée, au fil du temps, en un certain mythe, dans laquelle le réel et la fiction étaient souvent entrelacés, ce qui rendait difficile de construire une image impartiale et objective. L'image de Napoléon Bonaparte devient pertinente pour la société russe à la fin du XVIII^e siècle.

LE HÉROS ET L'ENNEMI JURÉ

Les penseurs et hommes d'État russes ont tenté d'analyser l'essence et la nature du pouvoir de l'empereur des Français,

2 - Napoleon Bonapart: Pro et contra. Lichnost' i dejaniya Napoleona Bonaparta v ocenках rossijskikh issledovatelej. Antologija. [Napoléon Bonaparte: Pro et contra. La personnalité et les actes de Napoléon Bonaparte.]

l'influence de ses qualités personnelles sur les événements de l'époque. Tout d'abord, nous parlons de penseurs et hommes d'État qui étaient des contemporains des guerres napoléoniennes : Fédor Rostopchine, Sergei Glinka, Alexandre Shishkov. Leur vision du monde s'est construite ou s'est considérablement transformée sous l'influence de l'invasion napoléonienne, ainsi que lors d'une connaissance intime de la composante idéologique de l'âge des Lumières, de la philosophie de la Révolution, des idées françaises sur la légitimité du pouvoir et le développement social. En outre, pendant la Guerre Patriotique de 1812, l'image « populaire » russe de l'empereur français s'est formée et a pris une connotation clairement négative³.

Dans les œuvres et l'héritage épistolaire des penseurs russes des années 1840-1870 on trouve l'analyse de la personnalité et de la politique de Napoléon Bonaparte. Leur attitude n'était pas tellement émotive. Les conservateurs et les libéraux russes, ainsi que les adeptes des idées de la Révolution, ont pleinement analysé l'époque napoléonienne, identifié les caractéristiques de la personnalité et de la vision du monde de l'empereur français. Dans les années 1830-1840, alors que le débat politique autour de Napoléon diminuait progressivement, il

était possible d'étudier l'héritage des idées napoléoniennes, de réfléchir sur le sens des changements qu'il avait apporté à la société européenne. À cet égard, l'image de l'empereur des Français évolue sensiblement. La perception parfois émotionnelle du début du XIX^e siècle est remplacée par des évaluations pondérées et objectives qui ont aidé à comprendre les origines du pouvoir de Napoléon, identifier des raisons de valeur particulière du modèle napoléonien pour une partie de la société russe, par exemple, pour les décembristes. Ainsi, l'un des aspects du processus d'étude de l'héritage napoléonien est la définition des facteurs qui ont conduit non seulement à l'exaltation de l'image de Napoléon en Russie et en France, mais qui ont également contribué à sa diabolisation.

Il semble possible de noter que l'un des premiers penseurs russes qui a essayé de révéler l'image de Napoléon est le poète et diplomate Fédor Tutchév. Dans son éclairage de la figure de Napoléon, il retrace la tragédie du destin, la grandeur d'un personnage historique, mais en même temps la preuve de désespoir des idées de la Révolution et des aspirations militaires face aux valeurs chrétiennes de la Russie, à la puissance de l'esprit de son peuple. Fédor Tutchév croyait que les pensées et les actions de personnes de cette ampleur devraient être fondées sur des principes chrétiens. En suivant leurs propres ambitions égoïstes, le désir d'affirmation de

3 - Napoleon v Rossii glazami russkih [Napoléon en Russie à travers les yeux des russes], Moscou, 2004 [en russe].

soi et d'auto-exaltation, ils connaîtront la défaite, à la fois spirituelle et politique⁴.

En analysant les raisons de la défaite de Napoléon et la nature de sa confrontation avec la Russie, Ivan Aksakov, philosophe russe, a noté que « ... la force de ce fier génie n'a pas été écrasée par la puissance réelle de la Russie, mais par la force morale du peuple russe – son humilité et sa foi »⁵. En outre, les penseurs ont souligné l'importance particulière de la collision de la Russie avec la France napoléonienne, grâce à laquelle une véritable autodétermination de la Russie est devenue possible, le pays renforçant son rôle sur la scène internationale. Par exemple, Alexandre Pouchkine, dans son poème sur la mort de Napoléon, a noté que l'empereur français avait montré « un grand sort... au peuple russe »⁶. La croissance de la conscience nationale est l'un des résultats de la victoire au terme de la Guerre Patriotique de 1812, grâce à la réflexion de l'élite intellectuelle russe qui a conduit le peuple à la compréhension de lui-même et de sa mission historique. Ivan

Aksakov a rappelé les paroles de l'empereur des Français qu'il considérait comme ayant contribué à la montée du sentiment de fierté nationale du peuple russe : « il suffit à l'empereur russe de faire pousser la barbe et il est devenu invincible », a déclaré Napoléon »⁷.

Ainsi, dans la société russe, à l'époque post-napoléonienne, deux images de l'empereur français se sont formées : le héros et l'ennemi juré. Il est à noter qu'une telle perception de Napoléon existe encore aujourd'hui. « Des doutes... concernant Napoléon : qui est-il, génie ou méchant ? – sont typiques pour l'opinion publique des nobles russes après 1814 »⁸, et l'évaluation de l'image de Napoléon a acquis dans la conscience de la Russie le rôle d'une sorte de point de vue, donnant l'occasion de révéler le contenu et l'orientation de tel ou tel discours idéologique. Après tout, au milieu du XIX^e siècle, l'idée initiale que Napoléon est un conquérant ordinaire, par exemple comme Gengis Khan, a progressivement disparu de la pensée politique et sociale russe.

Une nouvelle vague d'intérêt envers la personnalité de Napoléon a été associée à la conclusion de l'alliance russo-française

4 - Fédor I. Tutchev, *Polnoe sobranie sochinenij. Pis'ma, V 6-ti tomab, T. 2* [Œuvres complètes. Lettres en 6 volumes, vol. 2], Moscou, 2003, pp. 243-244 [en russe].

5 - Ivan S. Aksakov, *Nashe znamja – russkaja narodnost'* [Notre drapeau est le peuple russe], Moscou, 2008, p. 525, [en russe].

6 - Alexandre S. Poushkin, *Polnoe sobranie sochinenij v 10 tomab. T. 2* [Œuvres complètes en 10 volumes, vol. 2], Moscou, 1956. p. 65 [en russe].

7 - Ivan S. Aksakov, *Otchego tak nelegko zhiwetsja v Rossii?* [Pourquoi est-il si difficile de vivre en Russie ?], Moscou, 2002. p. 221, [en russe].

8 - Vladlen G. Sirotkin, *Napoleon i Rossija* [Napoléon et Russie], Moscou, 2000, p. 275 [en russe].

dans les années 1890. En ce temps-là, les publicistes russes ont suggéré que la proximité de la Russie et de la France pourrait être due à la présence de pages « communes » dans l'histoire héroïque, ainsi qu'à l'attention des Russes aux Français tout au long du XVIII^e et XIX^e siècles, car « nous suivons attentivement et avec un grand intérêt tout ce qui concerne non seulement la politique étrangère,... mais aussi intérieure, à l'histoire morale des Français »⁹, dont le symbole, selon les Russes, était notamment Napoléon Bonaparte.

Pour la Russie moderne, l'image de Napoléon Bonaparte continue à conserver son attrait, suscitant un intérêt dans la communauté scientifique. Les nombreuses publications de ces dernières années en témoignent¹⁰. Avec toute la multiplicité

des interprétations modernes, les historiens s'accordent pour dire que quel que soit Napoléon, « il a laissé une marque gigantesque dans l'art militaire européen et mondial, l'administration publique et l'économie... »¹¹. Enfin, pour la Russie, Napoléon Bonaparte reste toujours l'incarnation de la civilisation occidentale et, en particulier, de la France. Comme au XIX^e siècle, pour les Russes d'aujourd'hui l'empereur des Français est une sorte de symbole, à travers lequel la Russie perçoit la culture, les valeurs françaises et l'histoire des contacts entre les deux peuples. C'est pourquoi l'image de Napoléon, ainsi que l'histoire des relations franco-russes elle-même et la perception mutuelle continuent d'être très contradictoires ■

9 - *Russkoe obozrenie*, 1890, n° 6, juin, p. 832 [en russe].

10 - Par exemple, R. Arslanov, V. Kozmenko, E. Linkova, « The Influence of the French Conservatives to the Reception of the Image of Napoleon I in Russia (on the Example of the Study of the Epistolary Heritage of Joseph de Maistre) », *Bylye Gody*, 2018, vol. 47, is. 1. pp. 130-142 [en russe] ; E. Linkova, « L'influence de

Charles-André Pozzo di Borgo sur la création de l'image de Napoléon en Russie », *La Corse et les Corses dans la diplomatie, Actes du colloque d'Alata, 11 et 12 mai 2018*, pp. 35-44 ; S. S. Sekirinskij, « Izgnanie Napoleona iz Rossii i transformaciya obraza poverzhennogo vruga v nacional'noj kul'turnoj pamjati » [Expulsion de Napoléon de Russie et transformation de l'ennemi vaincu dans la mémoire culturelle de la nation], *Guerre Patriotique de 1812 dans la mémoire culturelle de la Russie*, Moscou, pp. 313-373 [en russe].

11 - Vladlen G. Sirotkin, *ibid.*

LES ALLEMANDS ET NAPOLÉON À L'HEURE DU BICENTENAIRE

Napoléon a déterminé l'histoire de l'Allemagne autant qu'il a façonné celle de la France, tous les Allemands le reconnaissent. Ils l'ont rappelé depuis vingt ans par de multiples manifestations. Mais quel jugement portent-ils aujourd'hui sur sa personne et sur son œuvre ?

Michel KERAUTRET

Fonctionnaire parlementaire
Historien

« Au début était Napoléon » (*Am Anfang war Napoleon*). Cette formule de Thomas Nipperdey constitue désormais un lieu commun¹. Reste à savoir si le demiurge a travaillé pour le meilleur ou pour le pire. Modernisateur éclairé pour certains, d'autres le rendent coupable de tout ce qui a suivi, les nationalismes, voire le fascisme et l'hitlérisme². Les polémiques n'ont pas manqué depuis deux siècles, reflétant les enjeux des époques successives.

En 2001, pourtant, dans l'essai qu'il lui consacrait parmi les « lieux de mé-

moire » allemands, Hagen Schulze croyait déceler que le personnage sortait peu à peu de l'horizon historique des Allemands : il aurait cessé d'être une référence pour les débats du présent³. On entrait alors dans l'ère des bicentennaires : ce diagnostic est-il validé aujourd'hui ? Alors que les commémorations suscitent quelques polémiques en France, l'Allemagne regarde-t-elle le passé napoléonien de façon plus sereine, voire détachée ? Napoléon n'appartient-il plus désormais qu'à l'histoire et aux historiens ?

1 - Thomas Nipperdey, *Deutsche Geschichte 1800-1866*, Munich, 1983, p. 11.

2 - Johannes Willms, *Napoleon*, Munich, 2019, p. 77-78.

3 - Hagen Schulze, « Napoleon », *Deutsche Erinnerungsorte*, Munich, 2001, tome 2, p. 28-46 (ici, p. 45). Cf. Roger Dufraisse, « Die Deutschen und Napoleon », *Historische Zeitschrift*, 1991, p. 587-625.

NAPOLÉON ET L'ALLEMAGNE

Les vingt années qui viennent de s'écouler auront permis de parcourir à nouveau le chemin suivi il y a deux siècles. Pour l'Allemagne, la relation avec Napoléon Bonaparte n'avait commencé vraiment qu'en 1801, lorsque le traité de Lunéville rattache la rive gauche du Rhin à la République française. Les conséquences sont immenses : en 1802 s'ouvre dans le Saint Empire, sous l'égide du Premier consul, un vaste remembrement – suppression des souverainetés ecclésiastiques, disparition de presque toutes les villes libres, redistribution de cette masse entre les princes. Ce processus à peine achevé avec l'adoption du Recès de Ratisbonne, le nord de l'Empire est touché en 1803 par la guerre franco-anglaise, lorsqu'un corps français occupe le Hanovre, possession du roi d'Angleterre.

En 1804, Napoléon, désormais empereur, rend visite à ses sujets allemands du Rhin : à Aix-la-Chapelle sur la tombe de Charlemagne, à Cologne, à Mayence. L'année suivante, il s'allie avec les princes voisins, exposés à la menace de l'Autriche : ils sont récompensés après Austerlitz. Voilà les électeurs de Bavière et de Wurtemberg promus rois « par la grâce de Napoléon » et leurs domaines fortement agrandis. L'Autriche est rejetée vers l'est.

Tout s'accélère en 1806. Des alliances de famille sont conclues : Eugène de Beauharnais épouse Auguste de Bavière, sa cousine Stéphanie devient princesse de Bade. Un duché de Berg est créé à Düsseldorf pour Murat. La Confédération du Rhin consolide l'alliance entre l'Empire français et les États du sud et de l'ouest de l'Allemagne. Le Saint Empire « millénaire » cesse d'exister en août ; l'éditeur Palm est fusillé peu après, devenant « le premier martyr de la liberté allemande ». La Prusse déclare la guerre, elle est écrasée à Iéna, Napoléon entre à Berlin et Potsdam à la fin d'octobre. Hambourg et les rivages du nord sont occupés, la Saxe rejoint la Confédération du Rhin. Entretiens, le philosophe Hegel, professeur à Iéna, aura vu passer « l'âme du monde à cheval ».

Après ce tournant de 1806 – l'une des trois dates-clés de son histoire avec 1648 et 1945 –, l'Allemagne n'en a pas fini avec Napoléon. En 1807, à Tilsit, malgré une entrevue dramatique entre l'empereur et la reine Louise, la Prusse est amputée de moitié. Berlin restera occupé pendant des mois. Un royaume de Westphalie est créé, « État modèle » confié à Jérôme Bonaparte, qui épouse la fille du roi de Wurtemberg. Napoléon demande à ses alliés d'introduire le Code civil et la tolérance religieuse, d'abolir le servage, de se doter de constitutions. En 1808, à l'occasion de sa rencontre avec l'empereur de Russie, Napoléon réunit à Erfurt, un territoire qu'il

s'est « réservé » en Thuringe, la plupart des souverains allemands. Il y converse avec Goethe et Wieland et leur remet la Légion d'honneur.

La guerre reprend en 1809 contre l'Autriche, affectant surtout la Bavière, la région de Vienne et le Tyrol insurgé par Hofer ; les alliés de la France combattent à ses côtés. Quelques révoltes éclatent dans le nord, un étudiant tente d'assassiner Napoléon à Schönbrunn. En 1810, l'empereur apporte d'ultimes retouches à la carte de l'Allemagne. Son mariage avec Marie-Louise de Habsbourg rassure les Allemands pour l'avenir. En 1811, l'empereur fait un bref séjour à Düsseldorf, frappant l'imagination du jeune Heinrich Heine, âgé de 14 ans. Le ressentiment national couve cependant en Prusse, tandis que les effets du blocus continental irritent de plus en plus les habitants des pays alliés.

Pendant ce temps, divers contingents de la Confédération du Rhin servaient en Espagne avec les soldats français. Ce n'était rien encore au regard de l'effort demandé aux alliés en 1812 pour la guerre contre la Russie : 60 000 hommes, distribués entre divers corps, partagent les épreuves de la Grande armée (sans compter les corps auxiliaires autrichien et prussien, demeurés en marge). Leurs pertes sont immenses.

L'année 1813 sonne l'heure de la revanche pour la Prusse, qui entre en guerre aux côtés de la Russie. Un mouvement national

allemand émerge dans certaines régions. La guerre se déroule en Saxe, d'abord incertaine. Après la défection de l'Autriche et la « bataille des nations » de Leipzig, Bavaois, Saxons et Wurtembergeois rejoignent la coalition en octobre. Ils participent l'année suivante à l'invasion de la France.

Les Allemands contribuent enfin en 1815 au dernier coup porté à Napoléon : ils sont beaucoup plus nombreux à Waterloo que les Britanniques (dont certains sont d'ailleurs Hanovriens). Blücher, inspiré par Bülow et Gneisenau, joue le rôle décisif à « Belle Alliance » le soir du 18 juin. Le Congrès de Vienne a redessiné entre-temps la carte de l'Europe mais conservé en Allemagne presque tous les changements apportés par Napoléon.

VINGT ANS DE COMMÉMORATIONS

Tout ce passé vieux de deux cents ans, où l'histoire de Napoléon et celle des Allemands avaient été si imbriquées, les deux décennies écoulées ont permis de le redécouvrir au fil des années, dans les différents lieux où il s'était inscrit. Les expositions, colloques, commémorations se sont succédé sans trêve. Trois moments forts se détachent cependant : le bicentenaire de la fin du Saint Empire et de la déroute de

la Prusse en 2006 ; celui de la « guerre de la liberté » (ou « de libération ») et de la bataille de Leipzig en 2013 ; celui de Waterloo enfin, qui a clos le cycle napoléonien en 2015.

Dans ce pays fédéral, les initiatives ont surgi un peu partout. Les journaux locaux ont glané à l'envi des anecdotes dans les travaux des sociétés érudites : un passage de Napoléon à Lengfurt ou à Mannheim, un pillage évité à Hersfeld, une lettre de Napoléon découverte à Francfort-sur-l'Oder, une statue sauvée du pillage à Brême, l'uniforme d'un déserteur français récupéré à Görlitz, etc. font l'objet d'un article⁴. Parfois, des découvertes archéologiques relançaient l'intérêt : des squelettes de soldats trouvés à Aspern, en Autriche, en 2011, puis à Wagram en 2018, d'autres exhumés à Francfort en 2015⁵.

Certains souvenirs conservent leur poids de tragédie : celui de Palm a été commémoré à Braunau, lieu de son exécution, ainsi qu'à Schorndorf, sa ville natale ; celui

d'Andreas Hofer reste très présent dans le Tyrol – un vaste panorama de sa victoire de Bergisel a été restauré au centre d'Innsbruck. On s'est aussi rappelé, en 2012, les hommes tombés en Russie pour une cause qui n'était pas la leur : des listes nominatives étaient produites ici et là, les archives du Wurtemberg ont monté une exposition itinérante⁶.

Mais les mémoires sont contrastées. En Sarre et en Rhénanie, régions françaises il y a deux siècles, on a gardé un souvenir positif, confirmé par des expositions et publications à Trèves et Sarrebruck, à Coblenze, Sarrelouis, Guntersblum⁷... Aix-la-Chapelle, qui avait eu son exposition dès 1995, a édité un beau livre il y a trois ans sur sa période napoléonienne⁸. Mayence a mis à l'honneur un tableau donné à son musée par Bonaparte⁹. Ludwigshafen, qui n'existait pas à l'époque, s'est juste rappelé le passage du Rhin par les Russes en 1814, non loin de la ville

6 - *Armee im Untergang. Württemberg und der Feldzug Napoleons gegen Russland 1812*, présentée successivement à Stuttgart, Sigmaringen et Kirchheim/Teck en 2012-2013.

7 - *Unter der Tricolore. Napoleon an Mosel und Saar, Trèves puis Sarrebruck ; Napoleon: Genie und Despot, Saarlouis 2009 ; Der Kaiser kommt!, Mittelrhein Museum Coblenze, 2004 ; Napoleons rheinhessisches Vermächtnis, Museumkeller Guntersblum, 2019.*

8 - Thomas Kraus, *Aachen in französischer Zeit (1792-1814)*, Neustadt, Aisch, 2018.

9 - *Beutekunst unter Napoleon*, Landesmuseum Mainz 2004.

4 - *Main-Post*, 12 mai 2012 ; *Rhein-Neckar-Zeitung*, 28 décembre 2013 ; bad-hersfeld.de, 17 avril 2015 ; *Märkische Oder Zeitung (MOZ)*, 28 février 2008 ; *Weserkurier*, 19 août 2011 ; *Lausitzer Rundschau* (online), 4 septembre 2010.

5 - Christine Ranseder, Sylvia Sakl-Oberthaler, Martin Penz, Michaela Binder, Sigrid Czeika, *Napoleon in Aspern. Archäologische Spuren der Schlacht 1809*, Vienne, 2017 ; *Der Standard*, 24 novembre 2016 et 29 mars 2018 ; *Sciences et Avenir*, 18 septembre 2015.

actuelle¹⁰. Le musée de Cologne associe le souvenir de Napoléon à une exposition égyptologique. À Hambourg, un trésor de pièces d'argent retrouvé a permis d'évoquer « l'époque française » et le siège de 1814¹¹.

Les combats les plus mémorables n'ont évidemment pas été oubliés. Les bourgades d'Elchingen et Abensberg ont mis sur pied des expositions en souvenir de 1805 et 1809. À Ratisbonne, où l'on avait commémoré en 2003 le fameux Recès, on a rejoué six ans plus tard les batailles de 1809, et apposé diverses plaques : telle d'entre elles, trop vindicative, a suscité de vives polémiques¹². Du côté autrichien, on s'est rappelé la victoire d'Aspern, ainsi que diverses opérations dans le Tyrol, à Salzburg, en Carinthie et en Basse-Autriche¹³.

Mais ce sont surtout les guerres de 1806 et 1813, impliquant la Prusse, qui ont

10 - Moskau-Mannheim-Paris, Stadtmuseum Ludwigshafen.

11 - Mit Napoleon in Ägypten, Wallraf Richartz Museum 2009 ; Napoleons Silberschatz, Archäologisches Museum Hamburg, 2014.

12 - Voir regensburg-digital.de/t/napoleon/ 26 septembre 2012.

13 - Napoleon: Feldherr, Kaiser und Genie, Schloss Schallaburg ; Karambolage 1809: Kärnten und Napoleon, Landesmuseum Klagenfurt ; Napoleon. Die Franzosenkriege (1792-1815), Stadtmuseum Traiskirchen. Quant au musée Johanneum de Graz, il a mis en ligne, en 2019, une partie de sa collection de « Napoleonica ».

concentré l'attention autour d'amples reconstitutions, expositions et colloques : à Iéna, Gransee, Berlin, etc. en 2006¹⁴ ; à Grossgörschen, Dresde, Dennewitz, Leipzig, Halle, Hanau en 2013 – mais pas à Bautzen, où l'on redoutait l'excès d'affluence¹⁵. Le bicentenaire de Waterloo a suscité quelques expositions supplémentaires en 2015¹⁶.

MÉMOIRES RÉGIONALES ET HISTOIRE NATIONALE

Le militaire n'a pas accaparé toute l'attention néanmoins. Les manifestations les plus importantes, organisées par les Länder, affichaient une autre ambition : expliciter le rôle que Napoléon avait joué dans leur histoire et dans la vie quotidienne de leurs ancêtres. La Bavière a mis sur pied deux grandes expositions : à Munich en 2006, deux siècles après la création du royaume ; au musée militaire

14 - La bataille d'Iéna est reconstituée désormais tous les cinq ans : elle devrait l'être à nouveau en octobre 2021. Un musée de la bataille a été ouvert à Cospeda.

15 - Pour une présentation d'ensemble des commémorations de Leipzig : Deutschlandfunk, 20 octobre 2013.

16 - En particulier : Waterloo 1815. Napoleons letzte Schlacht. Mannheim, Bildungszentrum der Bundeswehr.

d'Ingolstadt en 2015¹⁷. Le Wurtemberg a fait de même à Stuttgart, et le Bade à Karlsruhe en 2006 ; ce dernier a évoqué aussi le rattachement de Fribourg ainsi que la personnalité de son premier grand-duc¹⁸.

La Rhénanie du nord, passée dans l'orbite française après 1806, a présenté pas moins de six expositions napoléoniennes, à Burg (Wuppertal) en 2006, à Wesel et Minden en 2007 puis à Düsseldorf, Münster et Ostbevern en 2011¹⁹ ; elle a honoré en outre le souvenir du baron de Stein en son château de Cappenberg (2014) et, l'année suivante, celui du poète Grabbe, auteur d'un *Napoléon ou les Cent jours*²⁰.

Le Land de Hesse, héritier de divers États membres de la Confédération du Rhin, s'est souvenu en 2006 des duchés de Nassau (à Wiesbaden), et de Darmstadt dans la ville éponyme, ainsi que du royaume de

Westphalie à Kassel et Marburg en 2008 ; il a monté une exposition sur l'archevêque primat Dalberg en son palais d'Aschaffenburg (2010).

La Thuringe n'a pas organisé d'exposition d'ensemble, mais elle a accueilli en 2006 les reconstituants venus à Iéna, et hébergé plusieurs colloques à cette occasion ; Erfurt a commémoré, deux ans plus tard, sa période française et tout particulièrement le congrès de 1808 par des bals et des fêtes costumées, mais aussi par une exposition et un colloque²¹.

La Saxe voisine s'est surtout souvenue de son histoire napoléonienne lors du bicentenaire de la campagne de 1813, qui s'est déroulée pour l'essentiel sur son territoire : plusieurs expositions marquantes ont été présentées à Königstein et à Dresde, ainsi que, pour la dimension proprement militaire, à Leipzig²². La Saxe-Anhalt a suivi cet exemple à Halle²³. Quant au Land de Basse-Saxe, successeur de l'ancien Hanovre britannique et du duché de

17 - 200 Jahre Königreich Bayern, München, Residenz ; Napoleon und Bayern, Armeemuseum, Ingolstadt.

18 - En 2006 : Das Königreich Württemberg 1806-1918 ; 1806. Baden wird Grossherzogtum ; Baustelle Baden: Der Breisgau im neuen Grossherzogtum. En 2011 : Der aufgeklärte Fürst: Karl Friedrich von Baden (1728-1811).

19 - Napoleon im Bergischen Land, Schloss Burg, 2006 ; Napoleon. Trikolore und Kaiseradler über Rhein und Weser, Preussen-Museum Wesel, 2007 ; Napoleon... Düsseldorf, Stadtmuseum Düsseldorf, 2011 ; Hessen im Rheinbund 1806-1813, Museum Münster, 2011.

20 - Landesbibliothek Detmold.

21 - Erfurt als Domäne Napoleons 1806-1814, Kulturhof Krönbacken (cf. *TAZ*, 2 octobre 2008) ; Rudolf Benl (dir.), Symposium Stadtarchiv Erfurt, 2008.

22 - Sachsen und Napoleon. Ein Pakt mit dem Teufel ?, Festung Königstein ; Blutige Romantik, 200 Jahre Befreiungskriege, Militärisches Museum Dresden ; Forum 1813, Stadtgeschichtliches Museum Leipzig ; Blücher und Napoleon, Burggelände Bad Dübén.

23 - 1806-1813. Auf dem Weg in die Freiheit, Salinemuseum Halle.

Brunswick, rayés de la carte par Napoléon, il avait ouvert le bal en 2003 (bicentenaire de la conquête française du Hanovre) par une exposition à Hildesheim²⁴ ; il l'a fermé en 2015, deux siècles après Waterloo, par plusieurs expositions au goût de revanche à Hanovre, Celle et Brunswick²⁵.

Certaines régions ayant appartenu au Saint Empire, mais ne faisant plus partie de l'Allemagne, ont apporté aussi leur contribution. Après les expositions à sujets militaires de 1809, l'Autriche a commémoré le mariage de Marie-Louise en 2010 puis le congrès de Vienne en 1814²⁶. Le Liechtenstein, que Napoléon avait préservé de la médiatisation, lui a rendu hommage en 2015²⁷. Même l'ancienne Silésie prussienne, aujourd'hui polonaise, a été associée aux commémorations de 2013 par le biais d'associations de souvenir²⁸. La Frise orientale, elle, excentrée aux confins

des Pays-Bas, s'est associée à ses voisins d'outre-Enns²⁹. La ville de Liège, enfin, qui fut une principauté du Saint Empire, proposera cette année de découvrir « Napoléon au-delà du mythe ».

Au total, plus d'une soixantaine de villes auront consacré au moins un événement à la période napoléonienne. Plusieurs des expositions régionales, qui semblent avoir connu des fréquentations élevées, étaient doublées de présentations plus modestes dans des bibliothèques, dépôts d'archives, musées locaux. C'est dire combien l'histoire de la période, modulée selon ses nuances locales, a été diffusée largement dans toute l'Allemagne au cours des deux décennies écoulées.

Les Länder ayant fait partie du royaume de Prusse représentent cependant un cas particulier. Le Brandebourg et Berlin ont certes été accaparés quelque temps par le héros de Potsdam, Frédéric II (né en 1712). Ils n'ont pas négligé cependant la période napoléonienne, mais l'ont traitée en quelque sorte par son envers, consacrant une série d'expositions à des adversaires de l'empereur : le chancelier Hardenberg en 2009 ; la reine Louise en 2010 ; le franc-tireur Lützow en 2015 ; et en 2019, « l'Apollon prussien », le prince Louis-Ferdinand, tué au combat en 1806. Et encore l'architecte iconique Schinkel

24 - Napoleon Bonaparte – Zar Alexander. Epoche zweier Kaiser, Pelizaeus Museum, Hildesheim.

25 - Stadtarchiv Hannover: Entwürfe für die Waterloosäule ; Landesmuseum Braunschweig: Der Schwarze Herzog ; Bomann Museum Celle: Waterloo ; Ibidem: Immer wieder Napoleon [afiches de films].

26 - Napoleons Hochzeit, Vienne, Historisches Museum ; Europa in Wien, Belvedere.

27 - Die Ära Napoleons im Spiegel seiner Medaillen, Liechtensteinisches Landesmuseum, 2015.

28 - Revolution, Reform oder Restauration, Königswinter, Haus Schlesien (en partenariat avec le musée de Glogau), 2013.

29 - Das Erbe Napoleons. Ostfriesland 1806-1813, Emden, 2015.

(2012) ; le poète Kleist, ennemi radical de Napoléon, suicidé en 1811 ; sans oublier Mme de Staël, Berlinoise d'honneur, qui a fait l'objet d'un colloque en 2017³⁰. Et si Berlin consacrait une exposition à Napoléon lui-même, c'était sous l'angle de la caricature³¹.

La Poméranie a distingué de même le major prussien Schill, héros de Kolberg en 1807, et rebelle en 1809 ; ainsi que le terrible « Vater » Arndt, qui exérait tout ce qui se rattachait à la France³². Le clivage entre les alliés de la Confédération du Rhin et les adversaires de Napoléon n'a pas été entièrement oublié !

Le niveau fédéral a participé, lui aussi, à son échelle à cet ample mouvement de retour sur le passé. En 2006, la longue histoire du Saint Empire a été saluée, deux siècles après sa disparition, par deux expositions monumentales : l'une à Magdebourg, l'autre au musée historique de Berlin – la période napoléonienne ne formant que la phase ultime de ce vaste ensemble. Elle constituait, en revanche, le sujet unique

30 - Black Bandits, Haus am Lützow Platz ; Kleist, Krise und Experiment: double exposition à Berlin et Francfort/Oder ; Brunhilde Wehinger (dir.), *Germaine de Staël. Eine europäische Intellektuelle zwischen Aufklärung und Romantik*, Berlin, 2019.

31 - Max Liebermann Haus, 2006.

32 - Für die Freiheit, gegen Napoleon: Ferdinand von Schill, Pommersches Landesmuseum Greifswald, 2009 ; Uns Arndt in de Franzosentid, Vinetamuseum Barth, 2020.

d'une grande exposition très médiatisée, présentée à Bonn en 2010 : « Napoleon und Europa. Traum und Trauma », sous la direction de Bénédicte Savoy³³. Le moment 1813, qui culmine à Leipzig, a fait enfin l'objet d'une exposition et de manifestations diverses à Berlin en 2013-2014³⁴.

À toutes ces expositions et commémorations, il faudrait ajouter de nombreux colloques universitaires, publications, conférences qu'il est impossible de recenser ici. La presse, tant régionale que nationale (« überregional »), s'en est fait l'écho à maintes reprises ; *Die Zeit*, la *Frankfurter Allgemeine*, la *Süddeutsche Zeitung*, *Die Welt* ont fourni des analyses substantielles ; la radio Deutschlandfunk également. Les publications pédagogiques abondent, en ligne notamment, à l'adresse des lycéens ou des étudiants, voire des jeunes enfants³⁵. Des pages remarquables sont consacrées à

33 - Bonn, Bundeshalle. Cette exposition, un peu modifiée, a été montrée en 2013 à Paris, au musée de l'Armée, sous le titre « Napoléon et l'Europe ».

34 - 1813. Auf dem Schlachtfeld bei Leipzig, Deutsches Historisches Museum, Berlin.

35 - Pour les étudiants, les synthèses de Sabine Graumann sur la période française en Rhénanie dans le « Portal Rheinische Geschichte », 2017 ; de Janine Kühl sur « Hambourg occupé puis assiégé », NDR info, 2017 ; de Volker Eklkofer, Bayern2, 2015 ; ou de Ute Planert sur Napoléon et l'Europe dans Output (université de Wuppertal) en 2011, etc. Pour les lycéens : « Abi Kurs Geschichte », « Promis der Geschichte ». Pour les enfants, Harald Parigger, Napoleon. Der unersättliche Kaiser, Arena, 2013.

la période par le récent manuel d'histoire franco-allemand³⁶.

La télévision, enfin, a produit plusieurs documentaires de type docu-fiction : celui de Karsten Laske pour ZDF, en quatre parties, « Napoleon und die Deutschen » (2009) ; un épisode de la série « Die Deutschen » (2008) ; un film sur la bataille de Leipzig (qui a fait aussi l'objet d'un dessin animé). Arte a coproduit des documentaires sur Austerlitz, Waterloo, Schulmeister ; un autre reviendra le 8 mai sur le bilan napoléonien en Allemagne. En 2015, une table ronde de *History Live* (Phoenix) a réuni quatre historiens pour en débattre : « Napoléon, tyran ou réformateur » ?

VERS UNE HISTOIRE EUROPÉENNE

Bref, les occasions n'ont pas manqué aux Allemands de mettre à jour leurs connaissances. Au-delà du rôle joué par Napoléon pour l'Allemagne, qui s'achève en 1815, les dernières années ont vu un regain d'intérêt pour sa personne autour de deux anniversaires. Celui de sa naissance en 2019, plus remarqué en Allemagne qu'en France, a suscité de nouveaux livres et de nombreux

articles³⁷. Quant à l'année de sa mort, elle s'est ouverte avec un beau numéro du trimestriel *Spiegel Geschichte* consacré à Napoléon et aux Allemands ; d'autres publications ont suivi ou vont suivre³⁸.

De nouveaux enjeux, moins nationaux, sont abordés depuis quelque temps. L'édition s'est d'ailleurs ouverte à des auteurs étrangers, français et anglo-saxons surtout : le *Napoléon* de Jean Tulard était depuis longtemps un classique en allemand ; il a été rejoint par celui de Georges Lefebvre et par le *Bonaparte* de Patrice Gueniffey, ainsi que par le *Napoléon* de Zamoyski³⁹. On a traduit encore, sur différents sujets, des ouvrages de Roger Dufraisse, Bénédicte Savoy, Thierry Lentz, Claude Ribbe, Anka Muhlstein, Sylvain Tesson (*Napoleon und ich*) ; ainsi que, de l'anglais, Dominic Lieven, Brendan Simms, Munro Price, Bernard Cornwell, etc. Quant à Jacques-Olivier Boudon, il a dirigé un volume sur les relations franco-allemandes.

Que ce soit l'influence de l'historiographie étrangère, ou le produit d'une recherche

37 - Par exemple : Günter Mächler, *Napoleon, Revolutionär auf dem Kaiserthron*, Darmstadt, 2019 ; Johannes Willms, *Der Mythos Napoleon*, Stuttgart, 2020. Cf. *FAZ*, 3 novembre 2019 ; *SDZ*, 11 novembre 2020.

38 - Ute Planert, *Napoleons Welt. Ein Zeitalter in Bildern*, Darmstadt, 2021.

39 - La biographie d'Andrew Roberts (2014) n'est pas encore traduite, mais elle a été beaucoup lue en anglais.

36 - *L'Europe et le monde de l'Antiquité à 1815*, Klett, Nathan, 2011, p. 222-247.

vivante, de nouveaux thèmes sont apparus. Les sujets qui fâchaient ne semblent plus de saison depuis que les Français et les Allemands sont devenus des « amis héréditaires ». Les nationalistes les plus haineux, Arndt, Lützow, voire Kleist, sont désormais sulfureux, parfois dégradés comme porteurs du virus nazi en puissance⁴⁰. La notion d'un soulèvement national unanime en 1813 est d'ailleurs contestée⁴¹. Et pour qualifier l'époque napoléonienne, on ne parle plus guère de « domination étrangère » (*Fremdherrschaft*) comme autrefois, mais de « l'époque française » (*Franzosenzeit*), notion souvent associée à celle de « modernisation » – un acquis des travaux historiques commencés dans les années 1970 sur les régions d'Allemagne de l'Ouest ayant appartenu à la Confédération du Rhin. Quant aux grandes batailles livrées contre Napoléon, on les a moins commémorées comme des victoires ou des défaites qu'on ne les a reconstituées sur un mode festif : les acteurs venaient de toute l'Europe. Leipzig et Waterloo ont tout de même donné lieu à quelques rappels plus ambigus, et le jugement est moins positif sur la dernière phase de l'Empire que sur la première.

40 - *Tagesspiegel*, Berlin, 1^{er} juin 2015.

41 - Armin Owzar, « L'historiographie allemande et le mythe d'une « guerre de libération » en 1813. Le cas du royaume de Westphalie », *Revue d'Allemagne*, 47-1, 2015, p. 117-133 ; Ute Planert, *Der Mythos vom Befreiungskrieg. Frankreichskriege und der deutsche Süden*, Paderborn, 2007.

Mais on souhaite manifestement passer à autre chose. Les historiens s'intéressent surtout, désormais, à la vie quotidienne des individus confrontés à l'expérience de la guerre, civils comme militaires. Plusieurs études concernent les épreuves subies en Espagne ou en Russie : par des Allemands, mais aussi par d'autres, l'enquête se voulant comparative et multinationale⁴². Puis la question du genre a émergé, sous l'influence américaine, y compris en liaison avec la guerre et le nationalisme⁴³. Celle de l'esclavage dans les Antilles françaises vient enfin de surgir, comme un produit d'importation après la traduction du livre de Claude Ribbe : elle concernait jusque-là très peu les Allemands qui n'ont pas participé à la traite négrière ni possédé de colonies sucrières sous l'Ancien Régime. Elle a été abordée à ce jour de façon factuelle et dépassionnée⁴⁴.

42 - Reinhard Münch, *Die deutsche Division in Spanien*, Engelsdorf, 2020 ; Julia Murken, *Bayrische Soldaten im Russlandfeldzug 1812*, Munich, 2006 ; Eckhart Klessmann, *Die Verlorenen. Die Soldaten in Napoleons Russland Feldzug*, Aufbau, 2012 ; Ute Planert (dir.), *Krieg und Umbruch in Mitteleuropa um 1800*, Paderborn, 2009.

43 - Karen Hagemann, « *Männlicher Muth und Deutsche Ebre* ». *Nation, Militär und Geschlecht zur Zeit der antinapoleonischen Kriege Preußens*, Paderborn, 2002.

44 - Isabel Lammel, *Der Toussaint-Louverture Mythos. Transformation in der französischen Literatur, 1791-1812*, Bielefeld, 2015 ; Philipp Hanke, *Revolution in Haiti. Vom Sklavenaufstand zur Unabhängigkeit*, Köln, 2017 ; Flavio Eichmann, *Krieg und Revolution in der Karibik. Die kleinen Antillen 1789-1815*, Berlin, 2019.

Un dernier thème s'est imposé depuis quelques années, celui de la mémoire : le mythe qui s'est construit, en Allemagne aussi, autour de la figure de l'empereur et, de façon plus générale, la mémoire de cette période extraordinaire⁴⁵. Cela conduit à une réflexion sur le bilan et l'héritage : l'ombre de Napoléon continue de s'étendre sur l'Allemagne et l'Europe comme sur la France⁴⁶. Les juristes se souviennent du Code civil, de l'émancipation des juifs, des premières constitutions allemandes ; la grande presse produit aussi des inventaires à la Prévert, mêlant la simplification de la carte politique, la boîte de conserve, le système métrique, la betterave à sucre et le déchiffrement des hiéroglyphes⁴⁷. Ute Pla-

nert conclut plus sérieusement : même si l'Europe de Napoléon n'a pas duré, « sans Napoléon, le chemin de l'Europe vers la modernité aurait été certainement différent, et plus long »⁴⁸. Le nouveau Charlemagne ne serait-il pas, lui aussi, « un père de l'Europe » ?⁴⁹

FAMILIARITÉ, PERPLEXITÉ

Quant au personnage lui-même, presque tout le monde paraît connaître son nom et quelques traits à son sujet. Dans le grand public, l'anecdote l'emporte à vrai dire sur l'histoire. Napoléon semble un personnage familier, le héros d'un conte ancien. On le stylise volontiers comme une sorte de nabot mégalomane, sans y mettre de réelle animosité. La presse a du reste souligné plusieurs fois que Napoléon n'était pas si petit (1 mètre 68 contre 1 m 57 pour Frédéric II), mais le préjugé reste très enraciné.

On l'identifie certes encore à la Grande nation, et rien de tel pour moquer gentiment ses successeurs, Sarkozy ou Macron, que de les affubler d'un bicorne

45 - Barbara Besslich, *Der deutsche Napoleon-Mythos: Literatur und Erinnerung 1800-1945*, Darmstadt, 2007 ; Kirstin Buchinger, *Napoleonomanie*, Berlin, 2013 ; Benjamin Marquart, *Held, Märtyrer, Usurpator: Der europäische Napoleonismus im Vergleich (1821-1869)*, Ergon, 2019 ; Angelika Bethan, *Napoleons Königreich Westphalen. Lokale, deutsche und europäische Erinnerungen*, Paderborn, 2012 ; Karen Hagemann, *Umkämpftes Gedächtnis. Die antinapoleonischen Kriege in der deutschen Erinnerung*, Paderborn, 2019 [volume paru dans une collection à perspective européenne].

46 - Marion George et Andreas Rudolph (dir.), *Napoleons langer Schatten über Europa*, Dettelbach, 2008.

47 - Kerstin Theis et Jürgen Wilhelm (dir.), *Frankreich am Rhein. Die Spuren der Franzosenzeit im Westen Deutschlands*, Köln, 2008 ; Christoph Enders, Michael Kahlo et Andreas Mosbacher (dir.), *Europa nach Napoleon*, Paderborn, Brill, 2018 ; Klaus Nelissen, *Napoleons Erbe*, Planet Wissen, en ligne, 2018 ; *Tagesspiegel*, Berlin, 10 août 2019.

48 - Ute Planert, site de l'université de Wuppertal, 2011. Voir aussi Gero von Randow, *Die Zeit*, 2 août 2019.

49 - Selon une formule de Jean Tulard citée par le *Spiegel*, 28 novembre 2004.

caractéristique dans les caricatures ou lors des défilés du carnaval. Mais l'histoire de Napoléon n'est pas ressentie pour autant comme purement française, elle relève plutôt d'une mythologie commune, d'une sorte de patrimoine de l'humanité. Le sentiment général rejoint en cela l'histoire savante, qui étudie les guerres napoléoniennes comme un lieu de mémoire européen⁵⁰.

L'empereur ne trône d'ailleurs pas seul sur son Olympe : le public allemand connaît aussi ses parèdres. Joséphine a fait l'objet d'une trilogie romanesque, on a publié à nouveau les lettres d'amour de Bonaparte ; la presse a évoqué sa naissance en 2013, puis sa mort en 2014, rendu compte de l'exposition organisée à Paris pour la « It-girl » ou la « Soraya » de Napoléon, « l'impératrice des roses », tenue coupable hélas d'avoir inspiré le rétablissement de l'esclavage⁵¹. Quant au roi de Rome, deux biographies lui ont été consacrées récemment. D'autres ouvrages traitent de la famille Bonaparte et de certains compagnons de l'empereur ayant eu des liens avec l'Allemagne, comme Talleyrand (J. Simms),

Bernadotte (J. P. Findeisen), Sout (Axel Fuesen), Davout (A. Felkel) ou encore Denon⁵².

Autre signe que Napoléon est adopté, le nombre des promenades, itinéraires, jardins, portant son nom ou liés à son souvenir : « Sur les traces de Napoléon le long de l'Elbe », « Randonnées Napoléon » autour d'Iéna, « Boucle Napoléon » près d'Ulm, « Parc Napoléon » à Juliers, etc. Et que de routes dont on rappelle qu'elles ont été ouvertes sous son règne, de ponts édifiés sur ses ordres. Pour qui veut sortir d'Allemagne, il existe même un guide du voyage napoléonien en Europe⁵³.

Bref, le lion a perdu ses griffes. Bien rares sont ceux qui s'avisent aujourd'hui de comparer Napoléon avec Hitler. C'était pourtant une quasi-évidence il y a quelques décennies : ainsi pour *Der Spiegel*, en 1951 comme en 1969⁵⁴. Ce ne l'est plus aujourd'hui, sauf peut-être à propos des revers subis par l'un et l'autre en Russie. Mais chacun voit bien la différence

50 - « Die napoleonischen Kriege als europäischer Erinnerungsort », colloque organisé à Mayence en 2014.

51 - Parmi d'autres : Sandra Gulland, *Joséphine und Napoleon* (trad. de l'anglais), Fischer, 2019 ; *Napoleon, Liebes Briefe* (éd. Ulrich Kunzmann), Berlin, 2019 ; Gertrude Kircheisen, *Die Frauen um Napoleon*, rééd., Hamburg, 2012 ; *Deutschlandfunk*, 25 juin 2013 ; *Die Welt*, 30 mai 2014.

52 - Renate Fabel, *Der kleine Adler. Napoleons Sohn*, Vienne, 2011 ; Günter Mächler, *Napoleons Sohn. Biographie eines ungelebten Lebens*, Darmstadt, 2017 ; Cornelia Wusowski, *Die Familie Bonaparte. Der Roman einer Epoche*, rééd. 2016 ; Reinhard Kaiser, *Der glückliche Kunsträuber: das Leben des Vivant Denon*, Munich, 2016.

53 - Thomas Schuler, *Auf Napoleons Spuren. Eine Reise durch Europa*, Munich, rééd. 2021.

54 - *Der Spiegel*, 10 janvier 1951, dans un compte rendu de la traduction allemande du *Napoléon* de Jacques Bainville ; 10 août 1969.

des personnalités et des régimes. Et l'on n'a guère pris au sérieux l'imputation de génocide portée en 2005 par l'essayiste français Claude Ribbe, même si *Die Zeit* a cru devoir poser alors la question à Jean Tulard : « Napoléon a-t-il servi de modèle à Hitler ? »⁵⁵.

Cette bonhomie, cette familiarité avec le personnage de Napoléon, ne vaut pas néanmoins canonisation. Mais à l'heure du bilan, les Allemands, à la différence des Français, ne se partagent pas en deux camps irréductibles, entre thuriféraires et imprécateurs. Ils se résignent plutôt à une dualité insurmontable, à des oxymores qui reviennent comme un leitmotiv. « Traum und Trauma », « Génie et despote », « admiré et détesté », « tyran et libérateur »,

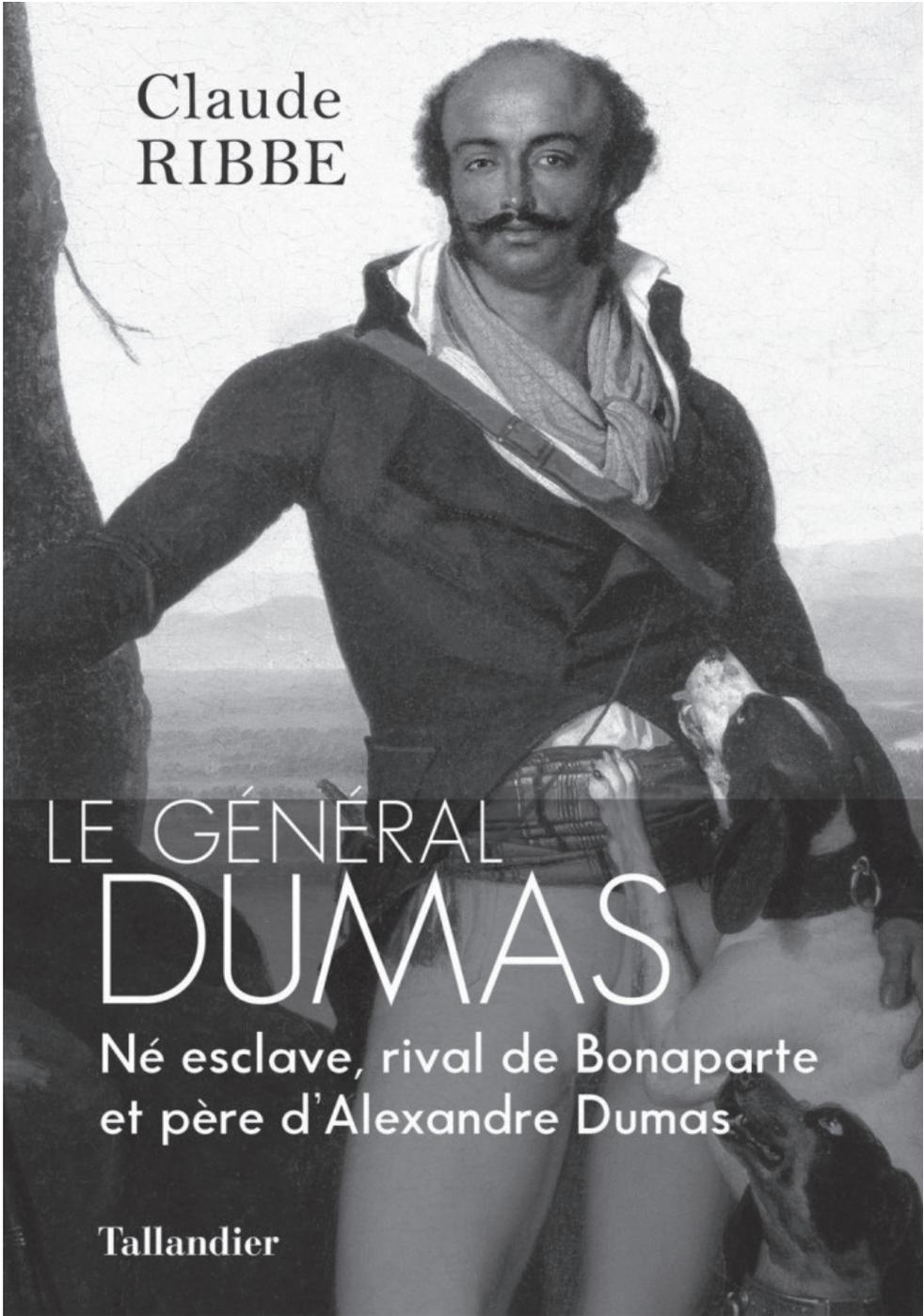
55 - *Die Zeit*, 18 août 2006. À propos de Claude Ribbe, *Deutschlandfunk*, 2 décembre 1805.

« bon dictateur », « psychopathe de bonne volonté », « Prométhée déchaîné », etc. Napoléon est tout cela en même temps. « Napoleon Napoleoff »⁵⁶. La synthèse paraît impossible. Le jugement humain ne peut qu'être suspendu. La littérature allemande n'a-t-elle pas fait autrefois de Napoléon « un surhomme » (Grillparzer), l'expression suprême de la volonté humaine (Schopenhauer), le héros par-delà le bien et le mal (Nietzsche)⁵⁷ ? On peut gager que « l'empereur révolutionnaire » n'a pas fini d'occuper les imaginations et les esprits, au-delà de la période commémorative qui s'achève : « Napoleon und (k)ein Ende »⁵⁸ ■

56 - SWR, 15 août 2019.

57 - *Der Spiegel*, 28 novembre 2004.

58 - Jeu de mots intraduisible : Napoléon, une fin qui n'en est pas une, T. M. Schurkus, *Histojournal*, 2021.

A black and white portrait of a man with a mustache, wearing a dark military-style coat and a light-colored scarf. He is standing outdoors, leaning against a tree trunk on the left. A dog is visible in the lower right corner. The background shows a hazy landscape with hills.

Claude
RIBBE

LE GÉNÉRAL
DUMAS

Né esclave, rival de Bonaparte
et père d'Alexandre Dumas

Tallandier

LE FACE-À-FACE FRANCE-ANGLETERRE DU BLOCUS CONTINENTAL AU BREXIT

« Ces ennemis intimes ». La description de l'ambiguïté dans les rapports, souvent intenses, entre la France et l'Angleterre que proposent Robert et Isabelle Tombs, dans leur ouvrage sur les histoires enchevêtrées des deux nations, semble surtout pertinente pour la période napoléonienne¹.

Alan FORREST
Université de York

Dans les guerres de 1793-1815, la France se trouvait confrontée à une succession de coalitions qui comprenaient – et que finançait parfois – l'Angleterre. Mais ces guerres sont loin d'être les premières dans une longue histoire de confrontations, et François Crouzet fait bien de nous rappeler

quelques-unes des grandes batailles qui marquent l'histoire de deux voisins qui ne se comprenaient que trop bien : « Crécy, Poitiers, Azincourt, le siège d'Orléans, La Hogue, Blenheim, Fontenoy, Trafalgar, Waterloo »². Seules les deux dernières peuvent être imputées à Napoléon, et elles mettent fin à plus d'un siècle de guerres et de rivalités commerciales et coloniales. On parlait d'une seconde « guerre de Cent

1 - Robert et Isabelle Tombs, *That Sweet Enemy. Britain and France: The History of a Love-Hate Relationship*, Londres, Pimlico, 2007, p. 1. La traduction en français parut sous le titre *La France et le Royaume-Uni : des ennemis intimes*, Paris, Armand Colin, 2012.

2 - François Crouzet, « Introduction », dans Douglas Johnson, François Crouzet et François Bédarida (eds), *Britain and France. Ten Centuries*, Folkestone, Dawson, 1980, p. 13.

Ans » ; et même en temps de paix on était nombreux à considérer les pays comme des « ennemis naturels », toujours préparant des plans d'urgence pour la prochaine guerre³. L'historien Jeremy Black n'hésite pas à parler d'eux comme « des ennemis naturels et nécessaires »⁴.

NAPOLÉON : ENTRE CRAINTE ET ADMIRATION

Mais la guerre contre Napoléon était pour beaucoup de Britanniques d'un ordre différent – une guerre qui avait ses origines dans l'idéologie de la Révolution et qui fut poursuivie avec une haine particulière par l'Empereur contre une « perfide Albion » qu'il détestait. Napoléon vilipendait les valeurs commerciales qu'il associait à l'Angleterre et particulièrement à la City, valeurs qu'il opposait à l'honneur et à la soif de gloire associés à l'histoire de France. Il se persuadait qu'en s'attaquant aux intérêts commerciaux de l'Angleterre et aux richesses de ses colonies, il pourrait anéantir l'enthousiasme des Anglais pour la guerre. Dans ce but il imposa en 1806 un blocus

sur l'Europe continentale, remaniant sa stratégie pour conquérir et humilier le pays qu'il regardait, non sans raison, comme son adversaire le plus dangereux, le plus capable d'empêcher l'expansion de son empire⁵. Le blocus était sa machine de guerre, lui permettant de mettre en quarantaine le continent européen contre la suprématie maritime anglaise⁶. De même, il comptait profiter d'un nouvel esprit mercantiliste pour promouvoir les produits de l'industrie française et privilégier les intérêts du jeune secteur manufacturier. Comme l'a démontré Geoffrey Ellis, les départements de l'intérieur, tels que l'Alsace, en étaient souvent les bénéficiaires, même si dans les maisons de commerce et les ports de l'Atlantique on trouvait autant de perdants que de gagnants⁷.

L'Angleterre était donc amenée à considérer Napoléon comme un ennemi très personnel, déterminé à pousser plus loin la rivalité franco-anglaise du XVIII^e siècle et nourrissant le rêve d'envahir la côte sud de l'Angleterre

3 - John Bromley, « The second Hundred Years War, 1689-1815 », in Johnson et al, *Britain and France, op. cit.*, p. 171.

4 - Jeremy Black, *Natural and necessary enemies: Anglo-French relations in the eighteenth century*, London, Duckworth, 1986.

5 - Katherine B. Aaslestad, « Introduction: Revisiting Napoleon's Continental System », in Katherine B. Aaslestad and Johan Joor (eds), *Revisiting Napoleon's Continental System. Local, Regional and European Experiences*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2015, pp. 3-7.

6 - Geoffrey Ellis, *The Napoleonic Empire*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2003, p. 111.

7 - Geoffrey Ellis, *Napoleon's Continental Blockade: The Case of Alsace*, Oxford, Oxford University Press, 1981, pp. 193-97.

qu'avaient entretenu les leaders du Directoire. D'ailleurs, il ne cachait pas ses intentions quand, en 1803, il créa le camp de Boulogne pour entraîner sa Grande Armée sur les côtes de la Manche ; les troupes y furent rassemblées, et les chantiers navals français travaillaient à préparer le jour où une armée d'Angleterre traverserait la Manche. Les soldats ne savaient pas où ils seraient envoyés ; quelques officiers pensaient passer en Hollande avant de traverser la Manche⁸. Entre-temps, en Angleterre on renforçait les fortifications le long de la côte sud, et les conversations des cercles politiques de Londres tournaient encore une fois autour d'une éventuelle invasion⁹. Le ton des caricatures et des pamphlets s'est transformé également, avec un poids accru accordé à la menace d'une invasion et aux conséquences fâcheuses pour la population. La représentation de Napoléon dans la presse changea subtilement. S'il était toujours dépeint comme un tyran et un usurpateur, il n'était plus le jacobin d'antan, fils d'une révolution sanglante, mais un despote déterminé à détruire les libertés du peuple anglais¹⁰. Les grands

caricaturistes de l'époque, tels que James Gillray et Thomas Rowlandson, se moquaient ouvertement de l'Empereur et de ses ambitions. Et si leurs gravures étaient trop créatrices pour être considérées comme de la propagande grossière, plus tard George Cruikshank admettra qu'elles pouvaient être interprétées, ainsi que celles de Gillray et Rowlandson, comme de la publicité gouvernementale pendant les longues années de la guerre¹¹. Pitt, Addington et Liverpool furent tous connus pour leur inlassable condamnation de Napoléon et des dangers qu'il représentait pour l'Angleterre et ses institutions, et ces caricatures leur donnaient raison. Dans un dessin inspiré par le Gulliver de Jonathan Swift, par exemple, Gillray dépeint un George III gigantesque sur les falaises de Douvres regardant de loin, avec l'aide d'une lorgnette, un Bonaparte minuscule, lilliputien, qui reste, de l'avis du monarque, « un des petits reptiles les plus pernicious et odieux que la nature a jamais créés pour ramper sur la surface de la terre »¹².

Après sa dernière défaite à Waterloo, quelques-uns, parmi lesquels le Premier

8 - Michael Broers, *Napoleon, Soldier of Destiny*, London, Faber and Faber, 2014, p. 482.

9 - Alan Forrest, « La France face à la France napoléonienne », dans Jean-Paul Bertaud, Alan Forrest et Annie Jourdan, *Napoléon, le monde et les Anglais*, Paris, Autrement, 2004, p. 176.

10 - Stuart Semmel, *Napoleon and the British*, New Haven, Yale University Press, 2004, pp. 44-46.

11 - John Richard Moores, *Representations of France in English Satirical Prints, 1740-1832*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2015, p. 142.

12 - Alexandra Franklin et Mark Philp, *Napoleon and the Invasion of Britain*, Oxford, Bodleian Library, 2003, p. 88 ; pour la traduction, Alan Forrest, « La France face à la France napoléonienne », p. 177.

ministre Lord Liverpool, crièrent vengeance contre l'Empereur détrôné. Dans la presse, le rédacteur très francophobe du *Times* insista pour que Napoléon soit traité comme un criminel ordinaire à la force draconienne de la loi, et à une mort déshonorante comme la pendaison¹³. Mais dans la population générale les perceptions de Napoléon n'étaient pas toutes négatives. Si on le craignait, on l'admirait aussi, les radicaux comme Charles James Fox en tête ; et après la mort de celui-ci, en 1806, cette tradition fut prolongée par des Whigs tels Lord Holland et Samuel Whitbread. Mais les passionnés de Napoléon ne se limitaient pas à une petite frange radicale. Une fois la menace qu'il représentait éteinte, les Anglais furent nombreux à être fascinés par la personne de l'Empereur, éblouis par sa pompe, son ambition, son génie militaire. En 1815, quand il s'approcha de la côte anglaise à Torbay à bord du *Bellerophon*, des gens attirés de tous côtés vinrent le voir, sans hostilité évidente. Et quand il fut condamné à passer le reste de ses jours sur l'île lointaine de Sainte-Hélène, nombreux furent ceux qui eurent pitié de lui et qui s'identifièrent à son calvaire. Napoléon était devenu la plus grande célébrité de l'époque. Les gens se pressaient dans les musées pour apercevoir la voiture dans laquelle il avait fui le champ de bataille de Waterloo, et les panoramas illustrant la bataille acquirent une nou-

13 - *The Times*, le 4 juillet 1815.

velle vogue¹⁴. Parmi les élites londoniennes on détecta même les débuts d'une nostalgie pour l'empereur. Southey, Coleridge, Byron et Wordsworth figuraient parmi les poètes qui se disaient dévastés par sa défaite ; Byron pensa même au suicide en apprenant la nouvelle de Waterloo, et, en 1816, il choisit l'exil, voyageant dans la voiture de l'empereur¹⁵. Et même des gens qui se comptaient parmi les plus conservateurs, comme Walter Scott, admettaient une certaine admiration. C'était un génie, même si c'était un génie imparfait. « Il aurait pu jouer le rôle de Washington », jugea-t-il dans sa *Vie de Napoléon Buonaparte*, « mais il a préféré celui de Cromwell »¹⁶. Et quand, en 1821, l'Angleterre apprit la nouvelle de sa mort à Sainte-Hélène, il n'y eut ni célébration ni jubilation. Le ton était plutôt à la réconciliation, comme on peut le lire dans les pages de l'hebdomadaire *The European Magazine* : « Notre ennemi est aujourd'hui hors d'état de pouvoir nous nuire, nous ne devons pas oublier qu'il est aussi hors d'état de se défendre »¹⁷.

14 - Philip Shaw, *Waterloo and the Romantic Imagination*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2002, pp. 78-91.

15 - Christopher Woodward, « Napoleon's Last Journey », in Margarette Lincoln (ed.), *Nelson and Napoleon*, Londres, National Maritime Museum, 2005, p. 243.

16 - Alan Forrest, *Waterloo*, Oxford, Oxford University Press, p. 143.

17 - Thierry Lentz, *Bonaparte n'est plus ! Le monde apprend la mort de Napoléon, juillet-septembre 1821*, Paris, Perrin, 2019, p. 81.

DANS LES CARICATURES DE LA PRESSE BRITANNIQUE LE COUPLE MACRON-BONAPARTE N'EST JAMAIS TRÈS LOIN

Même s'il ne les menaçait plus, Napoléon conservait sa pertinence longtemps après sa mort. Il avait inspiré chez les Anglais une nouvelle introspection, une volonté de s'interroger sur leur propre identité, leur constitution, leur histoire, et, pour les plus radicaux, le caractère même de leurs libertés¹⁸. D'ailleurs, il leur avait laissé un héritage nettement positif, une position d'hégémonie globale à laquelle ils ne pouvaient que rêver dans le monde multipolaire du XVIII^e siècle. Si la France restait après 1815 une puissance européenne, c'était moins par les soins de l'Empereur que grâce au principe d'un équilibre des pouvoirs établi à Vienne comme ce qu'appelle l'historienne hollandaise Beatrice de Graaf « une expérience de sécurité antirévolutionnaire »¹⁹. Les guerres de Napoléon n'avaient rien gagné pour la France, et ça a un coût immense. Elles avaient laissé le pays profondément affaibli, financièrement et militairement, rival certes de

l'Angleterre dans l'espace colonial, mais mal équipé pour lui lancer un défi. Avec la révolution industrielle et son expansion coloniale, le XIX^e siècle serait sans doute le siècle anglais. « Ces ennemis intimes » ne seraient plus poussés à se faire la guerre, et depuis 1815 ils seraient alliés dans les conflits à venir, à peu d'exceptions près : on peut penser à Fachoda sur le Nil supérieur en 1898, ou (si on le considère comme un acte de guerre) à la destruction de la marine française à Mers-el-Kébir en 1940. Ces incidents à part, la France et l'Angleterre sont en paix depuis deux siècles.

Mais, cet état de paix implique-t-il une véritable amitié, ou cache-t-il une rivalité accrue entre deux pays dont la position dans le monde est de plus en plus remise en question ? Au XX^e siècle, et surtout après 1945, leur influence décline fortement : ils sont dépassés par les États-Unis et l'Union Soviétique sur la scène mondiale, par l'Allemagne en Europe, par la Chine, l'Inde et le Brésil en dehors. Avec leurs anciens empires minés par une marée de nationalismes en Afrique et en Asie et par l'hostilité mal cachée des États-Unis, ils cherchent désespérément à maintenir un rôle mondial avec leurs « commonwealth » et « communauté » post-coloniales. De plus, la France voit, dès l'après-guerre, une opportunité d'imposer son leadership politique sur l'Union européenne, tandis que la Grande-Bretagne reste méfiante à l'égard de toute suggestion d'une Europe transnationale. Ses hommes politiques des années

18 - Stuart Semmel, *Napoleon and the British*, op. cit., p. 7.

19 - Beatrice de Graaf, *Fighting Terror after Napoleon. How Europe became secure after 1815*, Cambridge, Cambridge University Press, 2020, pp. 9-15.

1950 regardent les États-Unis comme leur allié essentiel dans le climat farouchement anti-communiste de la Guerre froide. Pour Charles de Gaulle leur désir de maintenir une « relation privilégiée » avec les États-Unis rend incompatibles leurs intérêts et ceux de l'Europe continentale²⁰. Comme tout le monde le sait, quand l'Angleterre reconsidère sa position sur la CEE, dans les années 1960, c'est de Gaulle, au nom de la France, qui la rejette avec un dédain que les Anglais ne pardonneront pas. Les références à une ambition impériale, à un esprit napoléonien, à une France qui s'est montrée de nouveau hostile et anti-britannique, reprennent²¹. Et un demi-siècle plus tard, au moment du Brexit, ce langage est à nouveau utilisé.

Du côté des *Brexiters*, soupçonneux comme toujours des intentions des Européens, le personnage de Napoléon représente une puissance emblématique, menaçant de punir et d'envahir l'Angleterre et d'imposer sur la population de ces îles un régime politique hostile et autoritaire. Et, comme la manne du ciel, Emmanuel Macron est là, avec sa méfiance de l'OTAN, ses projets expansionnistes pour l'Union européenne, sa volonté de la diriger dans les intérêts de la France, son désir de créer une force européenne pour

la défense collective, initiatives qui rappellent aux Anglais les plus eurosceptiques les ambitions de Napoléon. De temps à autre Macron menace même l'Angleterre de rétribution si elle se séparait de l'UE, imposant des tarifs punitifs ou bloquant les importations de ses produits, ce qui est surtout frustrant pour les partisans du libre-échange dans le Parti conservateur. Leur réponse fut immédiate et intransigeante ; on peut lire dans le tabloïd populiste et eurosceptique *The Sun* : « Dans un acte d'hommage à Napoléon Emmanuel Macron menace de détruire le Brexit en Grande-Bretagne par le biais d'une guerre commerciale »²². Dans les caricatures qui paraissent dans la presse britannique, le couple Macron-Bonaparte n'est jamais très loin et les images iconiques d'une autre ère, comme le *Napoléon* de David, sont fréquemment évoquées. Pour le caricaturiste du *Times*, Peter Brookes, par exemple, l'empereur représente un cadeau précieux auquel il a recours à deux reprises : la première, en 2018, pour illustrer le mépris du président français envers les intérêts de l'Angleterre pendant les négociations sur le Brexit²³ ; la seconde, ces jours-ci, pour condamner sa réticence à autoriser un vaccin contre la Covid-19 développé outre-Manche²⁴. Même au XXI^e siècle, dans les impasses politiques actuelles, le grand Napoléon conserve ses usages ■

20 - Philip Stephens, *Britain Alone. The Path from Suez to Brexit*, Londres, Faber, 2021, pp. 100-03.

21 - George Gardiner, « From empires to Europe », in Johnson et al, *Britain and France, op. cit.*, p. 354.

22 - *The Sun*, 24 octobre 2018.

23 - *The Times*, 19 janvier 2018.

24 - *The Times*, 2 avril 2021.

NAPOLÉON, LES COLONIES ET LE RÉTABLISSEMENT DE L'ESCLAVAGE, DEUX CENTS ANS APRÈS

Le projet de célébration du bicentenaire de la victoire d'Austerlitz n'aurait fait l'objet d'aucune polémique si le 5 décembre 2005 n'avait été contrarié par la publication d'un pamphlet, Le Crime de Napoléon, dont, plus de quinze ans après, je ne regrette pas d'être l'auteur.

Claude RIBBE

Dernier ouvrage publié : *Le Général Dumas* (éditions Tallandier, mai 2021)

RÉVÉLER UNE AUTRE FACETTE DU HÉROS

Un pamphlet, faut-il le rappeler, est un texte littéraire, généralement court et violent, qui s'en prend à une institution ou à une personne connue. Concernant Napoléon, dont la notoriété ne fait aucun doute, je m'inscrivais dans une tradition bien établie dès le Premier Empire. Des prosateurs, plus ou moins cé-

lèbres, avaient alors commencé à attaquer l'« ogre », le « brigand » corse.

Chateaubriand ne dédaigna pas d'apporter sa contribution avec son *De Buonaparte et des Bourbons*, où il rendait hommage à Toussaint Louverture, qu'il qualifierait, dans les *Mémoires d'outre-tombe*, de « Napoléon noir, imité et tué par le Napoléon blanc ». Il faut dire, à ce sujet, que l'assassinat de Toussaint Louverture au Fort de Joux, s'il n'a pu être définitivement établi, est suffisamment vraisemblable pour que l'Empereur déchu se soit senti obligé de

s'en défendre dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* : à l'en croire, il n'aurait pas eu de mobile. Le pamphlet de Chateaubriand était particulièrement toxique puisqu'il allait jusqu'à reprocher à Napoléon de ne pas être français, beaucoup moins français, en tout cas, que Toussaint, le chouan de Saint-Domingue. Ce n'était d'ailleurs pas complètement faux.

J'avais été précédé également par le fameux Henri Guillemin, avec son *Napoléon tel quel*.

Mon opuscule était original car il levait le voile sur des épisodes jusqu'alors méconnus, négligés, sinon occultés, tant ils sont peu glorieux : le rétablissement de ce que le Premier consul appelait pudiquement à l'époque le « commerce » et « l'ordre ancien ». À savoir la traite et l'esclavage raciste d'État, fondé sur la couleur de la peau, laquelle était censée, si elle était sombre, exclure certains hommes de l'humanité. Bien sûr, le terme de racisme n'avait pas été inventé. Mais ce n'est pas parce que les choses n'ont pas encore de nom qu'elles n'existent pas. On s'en persuade aisément en lisant certaines pages de Voltaire, de Locke, de Hume ou même de Kant.

Esclavage d'État parce que légalisé par le code noir et inscrit dans une politique économique officiellement soutenue.

Après la révolte des esclaves de Saint-Domingue, en août 1791, la République

avait pourtant entériné l'abolition sans conditions, le 4 février 1794. Mais une fois prise en otage par Bonaparte, devenu Premier consul, cette même République avait rétabli l'esclavage en Guadeloupe dans un bain de sang. La tentative de faire de même à Saint-Domingue devait tourner court et entraîner la déroute d'une expédition déshonorante, qui eut recours à des sévices étrangement raffinés, à l'utilisation de molosses dressés à la dévoration des humains n'ayant pas la peau claire, à l'extermination rationalisée de quelques milliers de civils (femmes et enfants compris) en faisant brûler du soufre dans les cales des bateaux de la marine de guerre sur le seul critère de la couleur. Cette politique devait se poursuivre par la déportation des résistants dans des camps mortifères, en Bretagne (à Pontanezen, dans la banlieue de Brest) et en Corse (à Ajaccio). D'anciens officiers, à demi-nus, périraient de froid, de faim et d'épuisement dans les neiges du col de Vizzavona, sur le chantier de la route de Bastia. Une législation discriminatoire allait être pleinement assumée sur le territoire métropolitain (relégation des officiers d'origine africaine, interdiction des mariages entre personnes de couleurs différentes, comptage « ethnique »).

La publication du *Crime de Napoléon* n'aurait eu aucun écho, dans une France où les journalistes ne s'empressaient pas d'aborder ces sujets, si le livre n'avait été commenté outre-Manche par une presse n'ayant évidemment pas la même révé-

rence pour celui qui n'est là-bas que le vaincu de Waterloo. Par un effet de boomerang, une polémique fortement médiatisée sur le continent entraîna l'annulation de la célébration officielle d'Austerlitz.

Nul n'a jamais été en mesure de nier les faits que j'évoquais. Ils avaient provoqué depuis longtemps l'indignation non seulement de Schoelcher, mais aussi d'officiers de marine témoins des horreurs commises, tels que Christophe de Fréminville ou Pierre-Roch Jurien de La Gravière, deux hommes qui n'avaient aucun goût pour le métier de bourreau ni celui de tortionnaire.

Mon livre suscita sidération et vociférations. Le rappel de la fascination exercée par Napoléon sur les dictateurs fascistes provoqua une sorte de panique. Une pièce de théâtre de Mussolini jouée devant Hitler n'était-elle pas devenue le scénario d'un film produit par Goebbels ? D'aucuns ne voulaient même pas admettre que les cendres du duc de Reichstadt, l'Aiglon, rendues à la France occupée sur ordre du Führer, fussent entrées aux Invalides, portées par des soldats de la Wehrmacht, devant une haie avilissante de collaborateurs tenant des flambeaux, lors d'une lugubre cérémonie organisée dans la nuit du 14 au 15 décembre 1940, ni qu'il avait fallu installer un plancher de bois pour protéger le sol du mausolée des bottes des admirateurs nazis venus en masse se recueillir. On s'offusqua de la comparaison implicite entre les méfaits de la République consulaire et

ceux du Troisième Reich, entre la haine criminelle des juifs et le racisme visant les Afro-descendants. En 2005, quatre ans après un vote pourtant unanime, nul n'osait encore tirer toutes les conséquences d'une loi proclamant l'esclavage d'État crime contre l'humanité. La légende de Napoléon paraissait trop consubstantielle à une supposée « identité nationale ».

Le but de l'ouvrage, s'il était bien d'éviter une célébration glorificatrice, n'était pourtant pas d'empêcher la commémoration du bicentenaire d'Austerlitz, mais plutôt de l'utiliser pour révéler une autre facette du héros. C'est un pari gagné puisque des essais ont été consacrés depuis à ce sujet.

UNE PART D'OMBRE QU'ON NE POURRA PLUS DÉTACHER DE SA LÉGENDE

Bien entendu, il n'était pas question non plus d'appeler à la disparition ou à la profanation des représentations de Napoléon dans l'espace public. Du reste, l'Empereur est suffisamment clivant pour que les monuments à sa gloire soient finalement assez rares : à Paris, une rue Bonaparte, une colonne Vendôme abattue sous la Commune, puis reconstruite à l'identique par Mac Mahon. Les considérants de l'acte de destruction de ce mémorial, une opération

initialement programmée pour le 5 mai 1871, date du cinquantième anniversaire de la mort de Napoléon, et que Karl Marx annonçait déjà en 1852 dans *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, méritent d'être rappelés : « un monument de barbarie, un symbole de force brute et de fausse gloire, une affirmation du militarisme, une négation du droit international, une insulte permanente des vainqueurs aux vaincus, un attentat perpétuel à l'un des trois grands principes de la République française : la fraternité ». Sans oublier le *Triomphe de 1810* de Cortot sur l'arc de l'Étoile, ni le Carrousel, ni la statue du « Petit Caporal », par Seurre, qui surplomba un temps la colonne Vendôme et qui domine maintenant la cour des Invalides. Ni, bien sûr, le tombeau de quartzite rouge, sous le dôme, où la dépouille, rapatriée en 1840, serait déposée vingt ans plus tard. Une autre effigie, bien plus discrète, et assez drolatique, orne encore la colonnade du Louvre. Au moment où la Restauration nettoyait les vestiges apparents de l'Empire, un portrait de Napoléon en bas-relief, pour des raisons de commodité, plutôt que d'être descellé, a en effet été enjolivé d'une perruque de pierre pour représenter Louis XIV : le codificateur de la servitude et celui qui l'a rétablie réunis en un seul personnage.

Les inconditionnels de Napoléon n'ont pas manqué de voir de l'anachronisme dans mon pamphlet parce que la dénonciation de l'esclavage raciste d'État serait, selon eux, propre au XXI^e siècle. Les

contemporains de Bonaparte auraient tous été des esclavagistes. C'est méconnaître l'abbé Grégoire. Cette thèse démontre en tout cas que les deux cent cinquante mille citoyens français remis dans les fers par Napoléon, et qu'on ne saurait soupçonner d'avoir approuvé le sort qu'il leur a fait subir, ne comptent pas dans l'esprit de ces zélés détracteurs. Pour ce qui est des autres Français, c'est oublier que le Premier consul, bien qu'ayant épuré ce qui tenait lieu de représentation nationale, se heurta quand même à une opposition. La Convention ne venait-elle pas d'opter pour l'affranchissement ? Par ailleurs, l'apologie de l'esclavage à laquelle se livrent encore, de manière à peine voilée, certains de ces thuriféraires malhabiles, prouve au moins que, même au XXI^e siècle, l'unanimité sur le sujet n'est pas complète.

L'argument, développé dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, selon lequel Napoléon aurait subi l'influence de sa première épouse, a également été utilisé. Cette explication, qui a valu à la *Joséphine* martiniquaise de Dubray d'être d'abord décapitée en 1991 et finalement détruite en 2020, est en contradiction avec la misogynie légendaire de l'Empereur. On sait que les femmes n'avaient guère d'intérêt pour lui, si ce n'est en tant qu'objets sexuels. En outre, le produit de la plantation esclavagiste de Joséphine, qu'il percevait dès 1796, nonobstant l'occupation anglaise de la Martinique et l'état de guerre qui n'empêchait pas les colons français de profiter

de leurs revenus, grâce à un ingénieux système financier mis en place à partir des banques londoniennes, a suffisamment aidé le début de carrière de Napoléon. Il n'a pas rétabli l'esclavage, comme il l'a prétendu, à cause de Joséphine ni des « criaileries » des colons. Il l'a fait, en s'inscrivant du reste dans un courant réactionnaire qui a marqué le Directoire, parce que la paix avec l'Angleterre le permettait, parce qu'il voulait se ménager les émigrés, partisans de l'« ordre ancien », pour instaurer un ordre nouveau, et aussi parce qu'il pensait que la France y avait intérêt. En cela, il s'est trompé, puisque ce choix a précipité la perte de Saint-Domingue, la « perle des Antilles », la principale colonie française. Par dépit, Bonaparte allait brader la Louisiane. Et il aurait beau jeu, ensuite, d'interdire la traite, après avoir sacrifié l'essentiel de l'empire colonial, alors que la navigation commerciale serait devenue impossible du fait de la reprise de la guerre, de la destruction de la flotte française à Trafalgar et du blocus exercé par la marine britannique. Il avait d'ailleurs encouragé de nouvelles perspectives d'économie sucrière, ouvertes par les travaux du chimiste Quéruel et l'exploitation de la betterave par l'industriel Delessert.

Napoléon a aussi rétabli l'esclavage parce qu'il était raciste. La haine qu'il vouait dès 1794 à son rival, le général Dumas, le « puissant mulâtre » qu'il fit dénoncer à la Convention par son protecteur, le frère

de Robespierre, est une preuve suffisante qu'au moment même où ses contemporains choisissaient l'émancipation, il exprimait déjà sa détestation de ceux qu'il appellerait plus tard les « Africains dorés ».

Mais le plus étonnant, en 2005, ne fut pas tant l'emportement des admirateurs de Napoléon que le curieux silence de celles et de ceux qui prétendaient alors se trouver à la pointe du combat antiraciste et qui voudraient encore représenter la mémoire de l'esclavage.

Ce sont parfois les mêmes qui s'indignent à présent que le bicentenaire de la mort de Napoléon soit commémoré par la République. Pourtant, il faut se réjouir qu'aucun anniversaire de l'Empereur ne puisse désormais plus avoir lieu sans rappeler qu'il n'est pas seulement un prestigieux stratège ni un homme d'État qui a durablement transformé les institutions françaises, mais qu'il recèle aussi une part d'ombre. On ne pourra plus la détacher de sa légende.

Si l'on évoque avec plus d'aisance aujourd'hui la remise en vigueur du code noir en 1802, il est cependant à craindre que l'on ait encore du mal à parler de ce racisme que la République consulaire a officialisé. Un fléau sournois qui, cent soixante-treize ans après l'abolition définitive, a laissé des séquelles, au point d'être devenu une ligne de partage du débat politique ■



PUBLIC SÉNAT

Vous êtes **87%**
à considérer que
NOUS VOUS
aidons à **mieux**
comprendre la
démocratie.*

Waouh !

« Des questions
à toutes vos réponses. »

NAPOLÉON BONAPARTE ET CHARLES DE GAULLE

Clovis, Jeanne d'Arc, Henri IV, Louis XIV, Napoléon, Gambetta, Clemenceau et Charles de Gaulle, la liste est longue des personnages de notre histoire qui, dans des circonstances tragiques, sont apparus comme des « sauveurs ». Comment le nier ? Tous eurent, à un moment donné, le pouvoir d'infléchir le cours de l'histoire ; mieux, de lui donner une suite à un moment où nul n'osait plus espérer en l'avenir.

Patrice GUENIFFEY

Directeur d'études à l'EHESS

Si certains ont vu dans cette profusion d'hommes providentiels le signe d'une grandeur proprement française, d'autres, plus sceptiques, en ont conclu que le pays était bien malade. Qui a besoin de miracles toujours renouvelés, sinon les moribonds ? N'est-ce pas le signe de la faiblesse des institutions ? Du manque de cohésion de la société ? Voire d'une immaturité collective ? Michelet en était convaincu, disant que les Français n'eussent pas cherché avec tant de persévérance un sauveur s'ils avaient été capables de prendre en main leur destin. 1789, de ce point de vue, n'avait été rien d'autre qu'une illusion, puisqu'à peine le trône renversé, la nation s'était précipitée aux pieds de rois de substitution qui la dispensaient d'être libre. Les libéraux du XIX^e siècle donnaient l'Angleterre en exemple, dont la société était si forte déjà, qu'au Moyen-Âge les

Communes avaient pu mettre des limites à l'autorité royale tandis qu'en France le tiers état n'avait cessé de consentir au renforcement de la Couronne pour obtenir son aide contre les privilégiés. Singulier destin, assurément, que celui de la France : il n'existe pas en Europe de pays plus désuni, ni d'État plus centralisé et plus fort.

LES PREMIERS DE CORDÉE

Depuis les Capétiens au moins, l'État s'incarne dans ceux qui le dirigent et la Révolution, qui rêvait d'en finir avec « l'idolâtrie des individus » et de confier le gouvernement aux représentants changeants et sans visage du peuple souverain, n'a pas trop bien réussi sur ce plan-là. Des deux em-

pires jusqu'à la V^e République, la France s'est refait une tête, chaque fois que son histoire agitée la poussait à chercher celui qui, par l'action ou même seulement par le verbe, lui permettrait de ne pas verser dans l'abîme.

De la longue liste de nos « grands hommes », la plupart sont, aujourd'hui, entrés dans l'histoire. Seuls noms de rue et monuments témoignent encore de la place qui fut la leur. Même les passions qu'ils avaient suscitées – car les sauveurs sont tout sauf consensuels – se sont éteintes. Napoléon et Charles de Gaulle sont comme les dernières braises d'un feu mourant. En dépit de tout ce qui les sépare et même les oppose, la mémoire collective les associe. N'ont-ils pas l'un et l'autre, le premier en 1799, le second à deux reprises, en 1940 puis en 1958, tiré le pays d'une ornière dont il ne savait comment sortir ? Bonaparte n'a-t-il pas empêché une restauration royale tout en mettant fin à l'instabilité révolutionnaire ? De Gaulle n'a-t-il pas fait le pari de la France au moment où beaucoup se résignaient à la victoire allemande et, près de vingt ans plus tard, mené à son terme l'inévitable décolonisation ? N'ont-ils pas, l'un et l'autre, affirmé avec d'autant plus de crédibilité leur volonté de dépasser l'opposition de la droite et de la gauche qu'ils étaient, l'un et l'autre, investis d'une légitimité qui tenait moins aux divisions françaises qu'à la lutte contre l'étranger ? La légitimité de Bonaparte n'est pas dans

ses liens avec les frères Robespierre, mais dans ses victoires de la campagne d'Italie ; celle du général n'est pas entachée par l'aventure du RPF, elle tient tout entière dans l'appel du 18 juin. Enfin, n'ont-ils pas tous deux incarné un art de gouverner associant autorité et efficacité ?

Et puis, ce qui n'est pas rien, ils ont porté haut le nom de la France. L'amour-propre national en a été flatté. Ce n'est pas si fréquent dans un pays qui, sans doute, se voit parfois plus grand qu'il n'est, mais qui souffre plus souvent encore de l'étrange maladie qui consiste à s'estimer bien en deçà de son prix.

N'imaginons pas un élan unanime à la manière de Napoléon évoquant le 18 brumaire ou de Gaulle la descente des Champs-Élysées en 1944. S'ils sont les plus admirés, ils furent également poursuivis par des haines si tenaces qu'elles ne s'éteignirent qu'avec ceux qui les éprouvaient. Comment les partisans les plus engagés de la Révolution et ceux de la Contre-Révolution auraient-ils pu consentir à ce rassemblement au centre auquel les conviait l'Empereur ? Comment ceux des partisans de Vichy qui n'étaient pas favorables à l'hitlérisme auraient-ils pu pardonner à de Gaulle la violence avec laquelle il les condamnait ? Et les pieds-noirs, et les soldats qui l'avaient ramené au pouvoir en 1958 ? Cela fait du monde. De Gaulle disait qu'il était l'écrivain français sur lequel on avait le plus

tiré. Napoléon eût pu, lui aussi, en plaisanter.

DIFFÉRENCES ET RESSEMBLANCES

De l'un à l'autre, les différences l'emportent sur les ressemblances. L'un meurt à l'âge où l'autre entre dans l'histoire : Napoléon a 52 ans en 1821, de Gaulle 50 en 1940. De même, on ne saurait concevoir époques plus dissemblables. Napoléon est le fils du dynamique et optimiste XVIII^e siècle qui avait mis sa foi dans l'avenir. Il appartient à la bouillonnante génération révolutionnaire qui, durant un quart de siècle, laboura le sol de la France et celui de l'Europe. On comprend que Musset ou Vigny aient ensuite eu le sentiment d'être nés trop tard, après la fin de l'Histoire. Si la jeunesse de De Gaulle fut placée sous le signe de la Revanche, il appartient à un siècle qui ne se remit jamais vraiment de l'épreuve de 1914. Aussi, tandis que le premier est poussé en avant par les Français de 1800 – et l'on sait que leur soutien ne lui fit pas défaut avant 1813 –, le second, formé à l'école d'une morale héroïque durement touchée après Verdun, devra tirer derrière lui la France de 1940 comme celle de 1958.

Même la guerre sépare ces deux militaires. Napoléon en a eu à la fois le génie et la passion. On peut penser qu'il ne se sentait

vraiment chez lui que sur le champ de bataille et au milieu de ses soldats. Il ne savait pas seulement faire la guerre, il l'aimait comme un agrandissement de la vie : « Il n'est pas d'occupation plus plaisante que la guerre », disait Montaigne. Mais c'était encore, vers 1805, la guerre d'hier, celle des actions d'éclat et des dévouements sublimes. De Gaulle avait combattu à Verdun. On comprend qu'il la jugeait différemment. La guerre peut être dans la vie des nations un malheur nécessaire, mais elle est toujours un malheur. Le combat dans les tranchées n'a plus la noblesse des charges de cavalerie sabre au clair. C'est, du reste, pour limiter l'horreur de la guerre de position que le colonel de Gaulle s'efforça de convaincre politiques et militaires des avantages de l'arme blindée. Les chars, c'était le moyen de revenir à la guerre de mouvement, de privilégier la manœuvre sur le feu, et, partant, d'abrèger la durée des opérations et de limiter les pertes. Son approche de la guerre était morale, celle de Napoléon esthétique, nourrie du reste d'une série de victoires si éclatantes qu'il devait finir par oublier la fameuse définition de Clausewitz sur la subordination de la guerre à la politique.

Mais leur formation et expérience militaires – celle-ci incomparable – leur inspira un art de gouverner que l'on cherche le plus souvent en vain chez leurs successeurs. Sens du commandement, recherche de l'efficacité, réactivité, intelligence stratégique et tactique à la fois, conscience

de l'importance des facteurs logistiques, toutes ces qualités sont indispensables au commandement militaire, dans un contexte où la moindre erreur peut coûter cher. La politique est moins exigeante : une réforme mal conçue pourra toujours être différée. Les situations d'urgence sont rares. Napoléon et de Gaulle ont transposé à la sphère du gouvernement ces traits proprement militaires, et peu d'époques dans notre histoire peuvent, de ce point de vue, être comparées aux années du Consulat ou à celles des débuts de la V^e République.

DÉMESURE ET MESURE

Le général de Gaulle admirait Napoléon, mais il le jugeait sévèrement. S'il avait porté haut la gloire de la France, à ses yeux il l'avait bien mal servie. N'avait-il pas, finalement, perdu les conquêtes de la Révolution ? C'est que le héros manquait foncièrement de « mesure ». Il n'avait pas tout-à-fait, dira-t-il encore, « le sens de la France ». S'il laissa un héritage institutionnel considérable, il ne sut pas s'en contenter. Il lui fallait toujours plus d'exploits, monter toujours plus haut, aller toujours plus loin. La soif de gloire n'est pas vertu, mais hybris. Napoléon en convenait : « Je suis une parcelle de rocher lancée dans l'espace », confia-t-il un jour. Venant on ne sait d'où et courant à sa perte, sans racines, sans passé, traversant le ciel de l'histoire comme un météore, il est l'anti-de Gaulle.

Comment imaginer personnage plus enraciné que celui-ci, plus lié à l'histoire et aux traditions françaises ? Ancêtres, catholicisme fervent, culte de l'armée et des grandes heures de l'histoire nationale lui composaient un surmoi auquel il ne pouvait imaginer se soustraire. Napoléon, lui, était libre, partout chez lui, autrement dit nulle part. De Gaulle se retira en 1946 comme en 1969, Napoléon revint en 1815, non dans l'intérêt de la France, mais pour donner un épilogue digne de son extraordinaire histoire.

Pour dissemblables que soient leurs destinées respectives, ils occupent dans l'histoire française une place qui ne leur est pas disputée. Leur solitude jusque dans la mort – Napoléon entendait bien reposer seul aux Invalides et de Gaulle retrouver les siens dans le petit cimetière de Colombey, loin de la fausse grandeur du Panthéon – en témoigne. Si le fondateur de l'éphémère Premier Empire a laissé aux Français le Code civil et une administration, et le fondateur de la V^e République les institutions politiques qu'ils cherchaient vainement depuis 1789, tous deux ont laissé un héritage immatériel plus important encore : un motif de fierté collective, un modèle d'efficacité politique, un exemple de courage, une illustration des pouvoirs de la volonté et, l'échec final de Napoléon aidant, une leçon philosophique sur la « mesure » indispensable au gouvernement des hommes ■

NAPOLÉON, NAPOLÉON III, DE GAULLE :

CONTINUITÉS ET DISCONTINUITÉS AU SOMMET DE L'ÉTAT

La commémoration du bicentenaire du décès de Napoléon nous donne l'occasion de comparer cet étalon absolu de la grandeur française avec deux de ses successeurs à la tête de l'État : son neveu Louis-Napoléon-Napoléon III et Charles de Gaulle¹. Si l'un et l'autre sont arrivés au sommet puis l'ont quitté à des âges bien plus avancés que les siens² et si les contextes sont différents puisque Napoléon est fils des Lumières, Napoléon III de la révolution industrielle et de Gaulle de la Grande Guerre, ils sont les seuls parmi nos chefs de l'État avec Louis-Philippe, François Mitterrand et Jacques Chirac à être restés au pouvoir aussi longtemps et surtout à l'avoir autant marqué de leur empreinte. Cette analyse abordera synthétiquement et successivement trois domaines.

Éric ANCEAU

Historien, Sorbonne Université

UNE VOLONTÉ POLITIQUE

Trois destins forgés dans l'adversité de personnalités qui ont cru en leur étoile et qui se sont vues en

hommes providentiels, trois figures passées par une formation militaire qui les singularise du personnel politique traditionnel et qui leur apprend à gouverner, leur donne l'habitude du contrôle et leur enseigne que toute erreur si infime soit-elle peut avoir de graves conséquences,

1 - La comparaison se fait généralement deux à deux. Alors que Patrice Gueniffey a donné *Napoléon et De Gaulle. Deux héros français* et que Francis Choisel compare Napoléon III et de Gaulle dans *Bonapartisme et gaullisme*, nous préparons avec Pierre Branda, un *Napoléon et Napoléon III. Destins croisés*, pour Perrin.

2 - Respectivement, 40 et 62 ans dans le premier cas, 53 ans et 78 dans le second, contre 30 et 45 ans, Napoléon ayant même quitté le pouvoir à un âge où de Gaulle n'était même pas encore entré dans l'Histoire.

trois disciples de Machiavel, trois réalisateurs de coups d'éclat pour prendre le pouvoir (Napoléon Bonaparte, les 18 et 19 Brumaire an VIII), pour s'y maintenir (le président Louis-Napoléon Bonaparte, le 2 décembre 1851), ou pour y revenir (Charles de Gaulle le 13 mai 1958), en profitant d'un contexte de crise et de l'incapacité des dirigeants politiques d'alors à la résoudre³, trois hommes d'État qui ont su discerner le sens de l'Histoire.

Louis-Napoléon assume totalement la source d'inspiration de son oncle dans le culte duquel il a été élevé par sa mère, la reine Hortense. Il fait une lecture littéraire de l'œuvre, en prenant le *Mémorial de Sainte-Hélène* pour bréviaire dès sa publication en 1823, au point de le citer constamment dans ses propres ouvrages, de réaliser son coup d'État le jour-anniversaire du sacre de Napoléon et de sa plus belle victoire, Austerlitz, et d'affirmer prendre son modèle dans le préambule de sa Constitution du 14 janvier 1852. De son côté, de Gaulle a pu invoquer sa légitimité contre la légalité, en juin 1940, en une formule qui n'est pas sans rappeler celles de ses deux prédécesseurs, mais ne va pas jusqu'à se revendiquer explicitement de leur héritage politique⁴, ses détracteurs

3 - Respectivement celle du Directoire avec la guerre extérieure, celle de la Deuxième République avec l'impasse constitutionnelle et celle de la Quatrième République avec la guerre d'Algérie.

4 - « Les deux Empires avaient pour un temps empêché la dispersion, mais moyennant la dic-

se chargeant de le faire pour lui, de Raymond Aron pendant la Deuxième Guerre mondiale à François Furet, Jacques Duclos et François Mitterrand au début de la Cinquième République. Il y a pourtant une parenté indéniable entre le bonapartisme tel que pratiqué par Napoléon, celui qui est théorisé et appliqué par son neveu et le gaullisme du général, ainsi que l'ont souligné René Rémond et maints autres analystes à la suite, dont Francis Choisel⁵.

Comme Napoléon, ses deux successeurs ont la même conviction qu'à chaque peuple correspond une Constitution. « Une Constitution doit être faite uniquement pour la nation à laquelle on veut l'adapter. Elle doit être comme un vêtement qui, pour être bien fait, ne doit aller qu'à un seul homme⁶ », affirme Louis-Napoléon et de Gaulle lui fait écho : « Des Grecs, jadis, demandaient au sage Solon : "Quelle est la meilleure Constitution ?" Il répondait : "Dites-moi d'abord pour quel peuple et à quelle époque ?" ».

tature ». Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir*, Paris, Plon [1970], rééd. Omnibus, 1996, tome 2, chapitre 1^{er}, p. 237.

5 - René Rémond, *Les Droites en France*, Paris, Aubier-Montaigne, 1982 [1954] et Francis Choisel, ouv. cité.

6 - *Des Idées napoléoniennes*, chapitre 3 [1839], dans Napoléon III, *Œuvres*, Paris, Plon et Amyot, 1869, t. I, p. 98-99.

7 - Discours de Bayeux du 16 juin 1946. *Mémoires d'espoir et Allocutions et messages*, ouv. cité, rééd., Omnibus, 1996, p. 314.

Ces constitutions sont courtes et amendables. Comme Louis-Napoléon le résume en rappelant son oncle : « L'Empereur disait au Conseil d'État : « Une Constitution est l'œuvre du temps ; on ne saurait y laisser une trop large voie aux améliorations ». Aussi la Constitution présente n'a-t-elle fixé que ce qu'il était impossible de laisser incertain. Elle n'a pas enfermé dans un cercle infranchissable les destinées d'un grand peuple ; elle a laissé aux changements une assez large voie pour qu'il y ait, dans les grandes crises, d'autres moyens de salut que l'expédient désastreux des révolutions⁸. » De Gaulle modifie la Constitution de 1958 en introduisant, quatre ans plus tard, l'élection présidentielle au suffrage universel direct.

Ratifiées ou préparées par des plébiscites, des référendums ou un plébiscite à caractère référendaire qui sert de transition entre ceux-là et ceux-ci (1870), ces Constitutions présentent bien des similitudes et la pratique du pouvoir qui en découle aussi. En 1852, la première Constitution de Louis-Napoléon tend vers celles de son oncle ; en 1870, sa seconde annonce celle de De Gaulle. Celui-ci reprend l'histoire constitutionnelle là où, d'une certaine façon, elle s'était arrêtée.

Napoléon III et de Gaulle partagent avec Napoléon le refus de tout esprit de sys-

tème, un même pragmatisme, mais aussi quelques principes fondamentaux : le culte des idées de 1789, de l'État et de la nation, le fait d'assumer toute l'histoire de France, le sentiment que le pays est fait pour une république monarchique ou une monarchie républicaine, l'aspiration à concilier l'ordre et la liberté, les droits du peuple et le principe d'autorité, la certitude que l'homme d'État animé d'une volonté est en capacité de pouvoir, la conviction de la nécessité d'un exécutif fort qui soit pleinement responsable de ses actes devant le peuple souverain et qui établisse un lien direct avec lui, l'aspiration à dépasser les clivages partisans, l'idée que le parlementarisme doit être « rationalisé », divisé, second, l'art de choisir ses subordonnés et de les faire se transcender (Molé, Rouher, Debré), le désir de s'appuyer sur les hommes de talent de toutes provenances, sur l'expertise d'une haute fonction publique de qualité et sur les meilleurs spécialistes de chaque profession.

Les trois hommes sont des modernisateurs en phase avec leur temps. Ils arrivent au pouvoir avec un plan réformateur mûri et la conviction que les changements doivent se faire vite pour réussir. L'année qui suit le coup d'État du 2 décembre et les années 1944-1945 et 1958-1965 sont des échos du grand Consulat, des moments d'intenses réformes.

Napoléon, Napoléon III et de Gaulle jouissent d'une grande popularité, mais

8 - *Bulletin des lois de la République française*, X^e série, 1^{er} semestre 1852, t. IX, Imp. nationale, août 1852, n° 479, p. 49 et suiv.

sont aussi très clivants, comptent des ennemis irréductibles dont certains attendent à leur vie : la rue Saint-Nicaise, Orsini, le Petit-Clamart... Ils réchappent toujours, mais parfois miraculeusement. Arrivés au pouvoir avec l'appui d'une grande partie des élites désireuses de se trouver un sauveur, Napoléon et de Gaulle tombent après avoir été lâchés par elles lorsqu'ils leur apparaissent comme des handicaps. Napoléon III dénote, car il s'impose contre la majorité des élites et succombe après avoir pourtant réussi à les rallier.

L'IMPORTANCE DES CONSIDÉRATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Si les trois hommes font passer la politique avant toute autre considération, ils se préoccupent beaucoup plus des questions économiques que la plupart des chefs d'État de leur temps. Ils envisagent une représentation politique des intérêts économiques et sociaux, Napoléon Bonaparte en leur faisant une place dans la Constitution de la République italienne en 1802, puis dans l'Acte additionnel aux constitutions de l'Empire en 1815, son neveu en faisant entrer massivement les représentants des affaires au Corps législatif, grâce à la candidature officielle, dès 1852, et de Gaulle en projetant de fusionner le

Sénat et le Conseil économique et social, en 1969. Ils sont surtout convaincus que la confiance publique est le préalable indispensable dont les acteurs économiques ont besoin pour développer leurs affaires. Il en découle la nécessité d'institutions stables.

Napoléon est le créateur de la Banque de France, du franc germinal et l'introduit des nouveaux principes budgétaires. Il demande des rapports quotidiens sur la situation de la Trésorerie, le prix des denrées, le cours de la rente, la qualité des récoltes, les difficultés des entreprises...⁹ Cela traduit sa volonté d'assurer la puissance de la France ainsi qu'une préoccupation d'ordre public, bien davantage qu'une sensibilité au sort des humbles.

Ici, Napoléon III annonce plus de Gaulle qu'il n'est l'héritier de son oncle. Il prête parfois à ce dernier des pensées qu'il n'a pas eues et prend en l'occurrence pour argent comptant l'affirmation de sa mère que Napoléon se souciait beaucoup des ouvriers. Chez lui, la préoccupation est en revanche réelle. Marqué par l'industrialisation et la question sociale qui en découle, il n'hésite pas à s'inspirer dans ses jeunes années de la Constitution de 1793 : « Le but de la société est le *bonheur commun*. Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens

9 - Voir Pierre Branda (dir.), *L'Économie selon Napoléon*, Paris, Vendémiaire, 2016.

malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler. » Dans *Extinction du paupérisme*, qu'il écrit au milieu des années 1840, il souligne que les riches doivent comprendre la nécessité d'un impôt redistributif. La paix sociale est à ce prix. « La pauvreté ne sera plus séditeuse lorsque l'opulence ne sera plus oppressive¹⁰. »

Très inspiré par le saint-simonisme, il imagine un système mixte qui ne soit ni du capitalisme libéral, ni du socialisme étatique, mais qui emprunte aux deux ce qu'ils ont de meilleur. Il est moins interventionniste que son oncle¹¹. Ses voyages en Angleterre et la lecture des principaux économistes politiques contrebalancent son penchant naturel vers le socialisme. Il faut « éviter cette tendance funeste qui entraîne l'État à exécuter lui-même ce que les particuliers peuvent faire aussi bien et mieux que lui », affirme-t-il¹², ou encore « le plus grand danger, peut-être, des temps modernes vient de cette fausse opinion, inculquée dans les esprits qu'un gouvernement peut tout et qu'il est de l'essence même d'un système quelconque

de répondre à toutes les exigences, de remédier à tous les maux¹³. » En revanche, il revient à l'État de créer les conditions du développement (le crédit, les infrastructures, l'aménagement du territoire, les transports), de définir une stratégie d'ensemble cohérente et de grandes orientations. Le Haut-Commissariat au Plan, créé par de Gaulle à la Libération et qui connaît un apogée quand il revient aux affaires en 1958, rappelle les lettres-programmes détaillées de Napoléon III.

Néanmoins, pour l'un comme pour l'autre, l'économie n'est jamais une fin en soi et s'articule toujours avec le social. Pour Louis-Napoléon, la prospérité économique est le levier essentiel du progrès social et l'organisation du travail un moyen de résoudre les maux de la société. L'ouvrier doit être associé à la marche de l'entreprise et tirer les dividendes de sa réussite. De Gaulle lui fait ici écho : « C'est l'économie qui me paraît l'emporter sur tout le reste, parce qu'elle est la condition de tout et en particulier la condition du progrès social¹⁴ » et la participation gaulienne ressemble beaucoup à l'association du second empereur. Rien de tel chez Napoléon.

10 - *Extinction du paupérisme* [1844], Napoléon III, *Œuvres*, ouv. cité, t. II, p. 150-151.

11 - Voir Éric Anceau, « Napoléon III, empereur libéral ? », dans Pierre Branda (dir.), ouv. cité, p. 385-402.

12 - Manifeste électoral en vue de l'élection présidentielle de décembre 1848, Napoléon III, *Œuvres*, ouv. cité, t. III, p. 27.

13 - Discours prononcé le 11 novembre 1849 à Paris à l'occasion de la distribution des récompenses à l'industrie nationale, Napoléon III, *Œuvres*, ouv. cité, t. III, p. 119.

14 - Entretien télévisé avec Michel Droit du 13 décembre 1965. *Mémoires d'espoir et Allocutions et messages*, ouv. cité, p. 956.

En revanche, Napoléon III se singularise de Napoléon, de la plupart des dirigeants du XIX^e siècle, mais aussi de De Gaulle, en rompant avec le dogme de l'équilibre budgétaire au profit des « dépenses productives » et de grands emprunts.

Si le Blocus continental amène Napoléon à concevoir un espace économique européen dont son Empire serait le centre et qui exclurait l'Angleterre et s'il incite même les rois de Naples et de Hollande à créer les mêmes subdivisions monétaires qu'en France pour faciliter les échanges dans cet espace, il reste avant tout un homme de son temps, très attaché au mercantilisme colbertien. Napoléon III dénote encore en décidant de libéraliser les échanges avec la Grande-Bretagne, puis avec les autres puissances et en créant l'Union monétaire latine. C'est ici de Gaulle qui apparaît en position intermédiaire. Acceptant la Communauté économique européenne, mise en place un an avant son retour au pouvoir, il n'hésite pas à pratiquer la politique de la chaise vide lorsqu'il estime que les intérêts français sont lésés, tout en refusant obstinément l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun.

UNE VISION PLANÉTAIRE

Les questions internationales sont aussi centrales chez Louis-Napoléon-Napoléon III et de Gaulle qu'elles l'étaient pour

Napoléon. L'objectif premier et constant des trois hommes d'État est la grandeur de la France. Depuis 1789, celle-ci se sent investie de la mission de répandre les Lumières et les droits de l'homme à travers l'Europe et Napoléon Bonaparte, qui a été l'un des principaux missionnaires bottés de la Révolution, en est le premier convaincu et continue cette politique sous le Consulat et l'Empire, avant tout par le fer et par le feu, et secondairement par la diplomatie.

Même s'ils usent principalement de celle-ci, dans le cas de Napoléon III, et exclusivement d'elle dans celui de De Gaulle, l'un et l'autre sont les héritiers de cette politique et considèrent que la France ne peut souffrir la médiocrité. De Gaulle qui la destine à « des succès achevés ou des malheurs exemplaires¹⁵ » fait ainsi écho à Louis-Napoléon qui affirme : « Il faut qu'une nation comme la nôtre, si elle s'engage dans une lutte colossale, puisse justifier, à la face du monde, ou la grandeur de ses succès, ou la grandeur de ses revers¹⁶. »

En ce domaine aussi, le neveu défend son oncle qui n'aurait entrepris que des guerres défensives pour protéger et répandre les bienfaits de la Révolution et aurait cherché à libérer les peuples asservis, à bâtir une

15 - *Mémoires de guerre*, Paris, Plon [1954], rééd. Omnibus, 1996, tome 1, chapitre 1^{er}, p. 9.

16 - Message du 7 juin 1849 à l'Assemblée législative, Napoléon III, *Œuvres*, ouv. cité, t. III, p. 69.

Europe plus juste, à garantir la paix par une large confédération des nations, avant que le Congrès de Vienne de 1814-1815 n'anéantisse ses projets¹⁷.

Louis-Napoléon est l'inventeur et le principal promoteur du principe des nationalités et défend le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Face aux deux géants en train d'émerger, la Russie et les États-Unis d'Amérique, dont son oncle a prophétisé l'avènement avant lui et qu'il théorise, il estime que l'Europe doit s'organiser autour de la France pour continuer de faire entendre sa voix. Dans ce but, il considère que l'expansion coloniale est un facteur de dispersion de l'énergie nationale mais se ravise, une fois devenu empereur, et appuie l'implantation en Nouvelle-Calédonie, au Sénégal et en Cochinchine, ainsi que la « pacification » de l'Algérie qui s'achève sous son règne. Néanmoins, convaincu que l'assimilation de celle-ci à la métropole est impossible, il promeut l'idée d'un royaume arabe associé à la France. De Gaulle lui rend hommage sur ce point et déplore que le projet n'ait pu aboutir. Lui aussi se pose en champion d'une troisième voie entre les deux grands, en adversaire des blocs et en défenseur des nationalités. Comme Napoléon III souhaite réviser l'ordre international établi par le Congrès de Vienne, il entend remettre en cause le monde de Yalta.

17 - En particulier aux chapitres IV et V de *Des Idées napoléoniennes*, Napoléon III, *Œuvres*, ouv. cité, t. I, p. 128 et suiv.

Ces changements doivent s'opérer par la diplomatie et par la médiation de grands congrès internationaux, non par les armes. La saine concurrence que les États souverains doivent se livrer est économique. La réponse de De Gaulle au toast du président bolivien du 28 septembre 1964 : « Que (chaque peuple) transforme en émulation créatrice et productrice par rapport aux autres nations ce qui fut et demeure trop souvent rivalité d'ambitions » fait ici écho au discours de Louis-Napoléon à l'Exposition de l'industrie, le 31 août 1849 : « Aujourd'hui, c'est par le perfectionnement de l'industrie, par les conquêtes du commerce, qu'il faut lutter avec le monde entier¹⁸. »

L'un et l'autre dépassent l'horizon européen. Lors de la campagne d'Égypte, Napoléon Bonaparte avait repris de l'Antiquité le projet d'un canal à travers l'isthme de Suez, mais c'est son neveu qui en permet la réalisation. Quant à de Gaulle, il porte la bonne parole à travers le monde. Il referme les plaies ouvertes par Napoléon III au Mexique, comme ce dernier avait refermé celles ouvertes par Napoléon en Espagne. Napoléon III et de Gaulle pratiquent une politique de réimplantation au Nouveau Monde, là où Napoléon avait vendu la Louisiane et s'était désintéressé du Canada français.

Les deux empereurs achèvent leur parcours par des défaites militaires et par des exils

18 - Napoléon III, *Œuvres*, ouv. cité, t. III, p. 105.

en terre anglaise, Waterloo et Sainte-Hélène dans un cas, Sedan et Chislehurst dans l'autre. Quant à de Gaulle, il se retire après une défaite politique, le référendum de 1969, et choisit un exil intérieur et volontaire à Colombey. Avec son petit cimetière, le domaine de La Boisserie et le Mémorial, le village lorrain est devenu depuis sa mort un lieu de pèlerinage très fréquenté, à l'instar des Invalides pour Napoléon. L'abbaye de Farnborough où se trouve la sépulture de Napoléon III l'est dans une bien moindre mesure et l'exil du dernier souverain français en terre étrangère n'explique pas tout.

Dans la mémoire collective de la nation, Napoléon et de Gaulle ont laissé une trace

bien plus grande que lui. En témoignent les sondages qui les placent régulièrement en tête, quand il est exceptionnel que Napoléon III y figure, même en queue de classement. Contrairement à eux sur lesquels le récit officiel s'est toujours plus ou moins appuyé, en dépit de voix discordantes, il a été un repoussoir absolu qui a permis à la République de s'affirmer en effaçant une œuvre imposante derrière le coup d'État initial et la débâcle finale. Il constitue pourtant un maillon essentiel de l'histoire qui va de l'un à l'autre. Formons le vœu (pieux ?) que 2023 permette une aussi digne commémoration du cent-cinquantième de sa mort, que celles dont ont bénéficié de Gaulle en 2020 et Napoléon en 2021 ■

LA STATUAIRE PUBLIQUE NAPOLÉONNIENNE

Napoléon appartient au petit groupe des « grands hommes » de l'histoire de France statufiés dans des dizaines de communes. Loin derrière Jeanne d'Arc, distancé par le général de Gaulle, il rivalise avec Jaurès. Cependant, si l'on tient compte du type des monuments, il gagne en importance car son effigie se dresse sur cinq colonnes¹, ce qui lui assure une grande visibilité, et figure sur six statues équestres². L'érection, ou la destruction, et l'emplacement de ces monuments correspondent à des logiques politiques et territoriales.

Jacqueline LALOUETTE

Professeuse émérite (Université de Lille 3)

Membre honoraire de l'Institut universitaire de France

LES TEMPS FORTS DE LA STATUAIRE NAPOLÉONNIENNE

Au total, cinquante statues, bustes ou bas-reliefs³ furent érigés entre 1801 et 2015, dates d'inauguration

1 - Paris, Saint-Vallier-de-Thiey, Senonches, Val-lauris-Golfe Juan, Wimille. Détruite, la statue de Villeurbanne était également sur une colonne. À Marseille, le buste de Bonaparte a été remplacé par un buste de Pierre Puget.

2 - Ajaccio (1865), Cherbourg (1858), Grenoble (1868, transférée à Laffrey en 1930), La Roche-sur-Yon (1854), Montereau (1867), Rouen (1865). Celle de Lyon (1852) n'existe plus. Les statues équestres de Napoléon occupent le second rang derrière la grosse trentaine de celles de la

ration de deux bustes, respectivement celui de Bonaparte (« vainqueur et pacificateur »), par Chardigny, à Marseille, et

Pucelle (il existe quatre statues équestres du maréchal Foch et trois de Louis XIV).

3 - Nous n'incluons pas dans ce nombre les colonnes commémoratives ne supportant pas la statue ou le buste de Napoléon, mais l'aigle impérial (Val-de-la-Haye, 1844 ; Longeau-Percey, 1845 ; Champaubert, 1865 ; Montmirail, 1867). Nous avons également laissé de côté les monuments dédiés à une personne autre que Napoléon, mais comprenant un bas-relief le représentant, comme la statue de Joséphine par Gabriel Vital Dubray, inaugurée à Fort-de-France en 1854 (détruite en 2020) ou celle du général Barbanègre par Laurent Marqueste, érigée à Pontacq en 1896. En revanche, nous avons tenu compte de quelques effigies napoléoniennes de médiocre importance, comme les deux statues en pied érigées sur les toits d'une demeure privée à Charly-sur-Marne (Aisne) et à Saint-Riquier (Somme).

celui de Napoléon sur l'île d'Aix (Charente-Maritime)⁴. Trois principales périodes se dégagent. Aux trois monuments érigés en place publique sous le Consulat ou l'Empire à Marseille, Wimille et Paris, s'ajoutent trois bas-reliefs du Louvre : « Minerve couronnant le buste de Napoléon » (Frédéric Lemot, 1808), « Les Renommées couronnant le buste de Napoléon » (Antoine Léonard Dupasquier, 1809) et « Le Génie de la France » que Claude Ramey présenta sous les traits de Napoléon (1811). La Monarchie de Juillet fut propice au culte napoléonien, avec huit monuments au minimum, et le Second Empire encore plus, avec vingt et une œuvres sculptées, y compris un fronton du Louvre montrant « Napoléon dominant l'Histoire et les Arts » par Antoine-Louis Barye (Napoléon) et Pierre-Charles Simart et un bas-relief sculpté sur l'hôtel de ville de Brienne-le-Château (Aube). Cinq statues furent réalisées, remplacées ou restaurées sous la Troisième République, une sous la Quatrième et quatre sous la Cinquième. Nous ignorons la date d'inauguration de six effigies, mais le Second Empire semble s'imposer pour la statue en pied de Napoléon placée sur la façade

4 - Voir *Inventaire général des richesses d'art de la France. Province. Monuments civils*, tome IV, Paris, 1911 ; Alain Chappet, Roger Martin, Alain Pigeard, préface de Thierry Lentz, *Le guide Napoléon : 4000 lieux de mémoire pour revivre l'épopée*, Paris, Tallandier, 2005 ; Jacqueline Lalouette, *Un peuple de statues. La célébration sculptée des grands hommes (France. 1802-2018)*, Paris, Mare et Martin, 2018.

du palais de justice de Boulogne-sur-Mer, inauguré en 1852.

LA RÉPARTITION TERRITORIALE DES MONUMENTS NAPOLÉONIENS

Un vaste Sud-Est (actuelles régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes) englobant la Provence et le Dauphiné, parcourus à marche forcée par Napoléon en 1815, et Lyon, d'où il publia plusieurs décrets le 12 mars, compte quinze monuments. La principale œuvre y est la statue équestre d'Emmanuel Frémiet inaugurée à Grenoble en 1868. Divers petits monuments, dus à l'initiative publique ou privée, jalonnent ce parcours : les bustes de Vallauris-Golfe Juan, Saint-Vallier-de-Thiery, La Martre, La Fare-en-Champsaur, Le Pin-Bouchain⁵. Les statues érigées à Villeurbanne en 1839, à Lyon en 1852⁶ et à Poule-les-Écharmeaux dans les années 1860 rappellent sans doute l'épisode de 1815. Le monument de Saint-Raphaël, une pyramide avec le profil droit de Bonaparte sur un médaillon de bronze,

5 - Voir *Route Napoléon. 1^{er} mars-20 mars 1815*, M. E. P. I Éditions, 1992.

6 - En outre, à Lyon, en 1860, 34 bustes, parmi lesquels celui de Bonaparte, furent sculptés sur la façade de « l'immeuble des maréchaux » (7 place d'Helvétie, Lyon, VI^e arrondissement).

est, lui, étranger au « vol de l'Aigle » : il commémore le débarquement, le 17 vendémiaire an VIII (9 octobre 1799) « du général de la République Bonaparte », qui venait de « conqu[érir] l'Égypte à la France ». Une statue assise de Jean-Paul Ravit, inaugurée à Valence en 2010, rappelle qu'en 1785, Bonaparte, jeune lieutenant en second au régiment de La Fère, était en garnison dans cette ville. Quant aux quatre imposants monuments corses, trois à Ajaccio (1850, 1865, 1938) et un à Bastia (1854), ils semblent tout naturels sur l'île de beauté.

Le vaste quart du Nord et de l'Est (régions Bourgogne-Franche-Comté-Grand Est, Hauts-de-France, Île-de-France) est, lui, riche de dix-neuf monuments. Deux sont liés par le souvenir de la campagne de France : la statue équestre de Montereau (Seine-et-Marne) de Charles-Pierre-Victor Pajol, inaugurée en 1867, et la statue en pied de Georges Thurotte dressée à Bouconville-Vauclair (Aisne), près de Craonne, en 1974. Tous les autres monuments obéissent à une logique locale propre. Le plus récent, un buste de marbre sculpté sous le Second Empire, fut érigé dans un parc de Thionville (Moselle) – où Napoléon n'alla jamais – en 1951. Les autres furent quasiment tous inaugurés sous les règnes de Louis-Philippe et de Napoléon III. Brienne-le-Château (Aube) compte trois représentations de Bonaparte : la statue en bronze de Louis Rochet (1859), une statue de pierre sur le

porche de l'École militaire où Bonaparte étudia de 1779 à 1784, un médaillon en relief sur la façade de l'hôtel de ville. Le modeste Napoléon de Stainville (Meuse) s'explique par les deux passages de l'empereur dans cette commune, en 1805 et 1809, que le conseil municipal commémora en 1842. Depuis 1840, un autre Napoléon, de petite taille, couronne le lavoir néo-classique de Boulogney (Haute-Saône). La statue en pied d'Auxonne (Côte-d'Or), par François Jouffroy, inaugurée en 1857, s'explique par le temps de garnison que le lieutenant Bonaparte passa dans cette ville en 1788-1789. Dans le même département, dans un bois reculé de Fixin, grâce à l'initiative de Claude Noisot, ancien capitaine de la Vieille Garde, trône depuis 1847 un bronze de Rude représentant « Napoléon s'éveillant à l'immortalité »⁷. Deux anciens militaires de la Grande Armée ont, eux aussi, exprimé leur admiration et leur amour pour Napoléon en installant son image sur le faîte de leur demeure. En 1830, l'ancien chef de bataillon Armand Cornette se fit construire à Charly-sur-Marne (Aisne) une maison flanquée d'une tour au sommet de laquelle il installa une statue en pied de l'empereur. Une idée comparable vint à Louis-Joseph Petit pour sa maison de Saint-Riquier (Somme), édifiée vers 1840 ; cet ancien sergent ne se contenta

7 - Voir Bertrand Tillier, « Noisot, Rude et Napoléon : le pouvoir de résurrection de la sculpture », *Sociétés & représentations*, n°32, 2011-2, p. 269-284 et *Napoléon, Rude et Noisot*, Paris, les éditions de l'Amateur, 2012.

d'ailleurs pas du petit Napoléon pédestre placé au sommet du pignon, mais donna à la façade la forme d'un bicorné. Dans le Pas-de-Calais, la colonne de Wimille, commune voisine de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), rappelle le camp que Napoléon installa en juin 1803 afin de préparer l'invasion de l'Angleterre qui avorta. Entamée en 1804, la construction de la colonne fut un temps arrêtée par la Restauration et il fallut attendre la Monarchie de Juillet pour que la colonne atteignît sa hauteur actuelle, plus de 50 mètres, et reçût en 1841 la statue de Bosio, inspirée de la première statue, par Houdon, qui n'avait pas été installée⁸. À proximité, sur la falaise, près de la tour d'Ordre, au sortir de la guerre de Crimée, durant laquelle la France et le Royaume-Uni étaient alliés, un Anglais fit installer une statue en terre cuite de huit mètres de haut. À Boulogne même, le souvenir de Napoléon est entretenu par la statue de la façade du palais de Justice, mentionnée plus haut, qui fait pendant à celle de Charlemagne⁹. Dans le

département voisin du Nord, Lille s'enrichit en 1854 d'une statue en pied de Napoléon, par Henri Lemaire, érigée dans la cour de la Vieille Bourse pour rappeler l'intérêt que l'empereur portait aux activités agricoles et industrielles de la région. Paris possède trois statues en pied. Celle d'Augustin Dumont sur la colonne Vendôme qui, à la demande de Napoléon III, remplaça en 1863 celle de Seurre, installée dans la cour des Invalides en 1911 (avec une nouvelle tête). Enfin, une statue de François-Frédéric Lemot réalisée pour le carrousel du Louvre, mais dont Napoléon ne voulut pas, se trouve dans la cour Puget du Louvre, après avoir séjourné longtemps à Versailles, puis à Fontainebleau. Trois autres œuvres prirent place aux portes de Paris : en 1863, le « petit caporal » de Seurre fut installé sur un rond-point de Courbevoie où il demeura jusqu'en 1870 ; en 1864 une version en terre cuite de cette œuvre occupa une place de Maisons-sur-Seine (Maisons-Laffitte depuis 1882). En 1935, le parc de Bois-Préau (Rueil-Malmaison) accueillit un buste de Lorenzo Bartolini, daté de 1805.

La moitié occidentale de la France est beaucoup moins bien pourvue. La Normandie, à laquelle nous rattachons la petite ville de Senonches (Eure-et-Loir), compte cinq monuments, dont deux statues équestres. Celle de Cherbourg

8 - Voir <http://carte-education.fr/wp-content/uploads/Colonne-de-la-Grande-Armée-à-Wimille-Fiche-de-visite-Colonne-de-la-Grande-Armée.pdf>

9 - Cette association entre les deux empereurs est intéressante. À la même époque, Auguste Comte opposait Napoléon, tyran rétrograde, à Charlemagne, « admirable type du moyen âge » en avance sur son siècle (*Cours de philosophie positive*, vol. VI, 1842). Il souhaitait remplacer la colonne Vendôme « monument anti-occidental » par « un autre, éminemment occidental, élevé à l'incomparable Charlemagne », Lettre du 18 Dante 61 (2 août 1849), *Correspondance générale et confes-*

sions, tome V, Paris, J. Vrin, 1982, p. 46. Communiqué par David Labreure (directeur de la Maison Auguste Comte).

(Manche), érigée en 1858, exprime la reconnaissance de la ville envers Napoléon, qui, en 1803, relança les travaux du port et de la rade et visita le chantier en 1811. Celle de Rouen (Seine-Maritime), par Gabriel Vital Dubray, inaugurée en 1865, commémore les deux visites de Napoléon en 1802 et 1810. En 1833, d'anciens grognards érigèrent à Senonches une petite statue du « petit tondu » au sommet d'une colonne. En 1804, le Premier Consul fit la fortune de La Roche-sur-Yon (Vendée), qui n'était qu'un gros village, en lui transférant la préfecture, au détriment de Fontenay-le-Comte. En 1854, la ville glorifia son bienfaiteur en lui élevant une statue équestre, par Émilien van Nieuwerkerke, exacte réplique de celle que Lyon avait inaugurée deux ans plus tôt. En 2015, l'île d'Aix commémora l'embarquement de Napoléon pour Sainte-Hélène par l'érection d'un buste, œuvre de bronze remontant au Premier Empire offerte par un administré qui l'avait achetée aux enchères¹⁰.

10 - David Briand, « Ile d'Aix (17) : qui en veut à Napoléon dont le buste a été saccagé ? », *Sud-Ouest*, 17 juillet 2015, en ligne, <https://www.sudouest.fr/2015/07/16/ile-d-aix-en-charente-maritime-qui-en-veut-a-napoleon-dont-le-buste-a-ete-saccage-2024756-1365.php?nic>. Dans le jardin du musée fondé par Napoléon Gourgaud, s'est un temps trouvée la figure de proue, représentant Napoléon, du vaisseau *Le Napoléon* lancé le 15 mai 1850, désarmé en 1872 et démolé en 1886. Très abîmée, cette pièce est actuellement entreposée dans une sorte de hangar (informations données par M. Bernard Petit, Musées nationaux de l'île d'Aix).

L'ACTION DESTRUCTRICE DES HOMMES ET DU TEMPS

Les statues sont souvent soumises à de rudes épreuves ; celles de Napoléon pâturent tout particulièrement de la Restauration qui supprima les représentations de « l'usurpateur » : au buste marseillais succéda un globe parsemé de fleurs de lis¹¹ ; la statue de Houdon fut refondue, le Napoléon de Dupasquier remplacé par un casque de Minerve et celui de Lemot transformé en Louis XIV, mais le relief de Ramey fut respecté. Quant à la statue de Chaudet, descendue de sa colonne par les Alliés en 1814, son bronze aurait servi pour la nouvelle statue d'Henri IV (Lemot, Paris-Pont-Neuf, 1818). Les années 1870-1871 ne furent pas non plus propices aux effigies de l'empereur. Si la statue de Seurre fut retirée du rond-point de Courbevoie pour la soustraire aux destructions de l'ennemi, ailleurs la détestation républicaine des Bonaparte opéra. La statue équestre de Lyon fut déboulonnée puis brisée. Celle de Grenoble, déboulonnée, mais non refondue, fut installée en 1930 à Laffrey (Isère),

11 - Un buste de Bonaparte fut remis sur la colonne en 1833, mais fut remplacé par un buste de Pierre Puget en 1878. Voir Régis de La Colombière, « Les fontaines de Marseille », *Revue de Marseille*, 1860, p. 544-545 et Éléonore Quemener et Jean-Pierre Cassely, *Marseille insolite et secrète*, éditions Jonglez, 2017, p. 99.

où les troupes envoyées contre Napoléon s'étaient ralliées à lui le 7 mars 1815. À Villeurbanne, la décision de retrait prise par le conseil municipal le 1^{er} décembre 1870 n'ayant pas été exécutée, la statue fut abattue par un groupe d'hommes en février 1871. Décidé par un décret de la Commune le 12 avril 1871, l'abattage de la colonne Vendôme par la Commune – opération dont la responsabilité fut injustement attribuée à Gustave Courbet – eut lieu le 16 mai. Sciée à la base, la colonne tomba sur un lit de fumier et de fagots qui amortit le choc, mais n'empêcha pas le fût de se briser et la statue de perdre sa tête¹². Restaurée, l'effigie de Dumont retrouva sa place sur la colonne de nouveau dressée en 1875. D'après certaines sources, la colonne de Vallauris-Golfe Juan fut abattue en 1870, selon d'autres en 1871. Elle aussi fut rétablie ; puis, en 1932, lors de l'ouverture de la Route Napoléon, on lui attribua un nouvel emplacement et on la couronna d'un nouveau buste en marbre de Carrare.

La vindicte humaine s'est encore manifestée dans le contexte iconoclaste de 2020¹³. Ayant, en 1802, rétabli l'esclavage

12 - Voir Jules Castagnary, *Gustave Courbet et la colonne Vendôme. Plaidoyer pour un ami mort* [Paris, E. Dentu, 1883], édition présentée et annotée par Bertrand Tillier, Tusson, éditions du Lérot, 2000 et Emmanuel Fureix, *L'œil blessé. Politiques de l'iconoclasme après la Révolution française*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2019, p. 312-319.

13 - Voir Jacqueline Lalouette, *Les statues de la discorde*, Paris, Passés/Composés, 2021, p. 79-85.

dans les colonies françaises – où il avait été aboli en 1794 – Napoléon fut visé à travers ses représentations. Alors qu'elle était prête à partir pour les Fonderies de Coubertin, chargées de sa restauration, la statue de Rouen fut barbouillée de rouge le 24 juin. Le maire envisagea de ne pas la remettre en place et de lui substituer une statue de Gisèle Halimi ; ce fut un tollé et la municipalité annonça que la population rouennaise serait consultée le moment venu. À La Roche-sur-Yon, le monument, abondamment couvert de peinture rouge dans la nuit du 25 au 26 juin, fut restauré sur place en octobre 2020.

Le cas de la statue de Bosio, sur la colonne de Wimille, est original, du moins si ce qui se raconte est véridique : durant la Seconde Guerre mondiale, les aviateurs anglais auraient réglé leurs tirs sur elle. Criblée de trous, elle demeura néanmoins en place jusqu'en 1962, date à laquelle elle fut remplacée par une statue de Pierre Stenne. D'autres actes de dégradation ou de destruction demeurent plus mystérieux. Qui, en 1970, puis en 1973, vandalisa la statue de terre cuite de Maisons-Laffitte ? Qui s'en prit au buste de Thionville en 1992 ? Qui attaqua à la perceuse et au burin le buste de bronze de l'île d'Aix moins d'une semaine après son inauguration ? Qui précipita au sol un aigle du monument de Stainville en 2018 ? Les restaurations ou les remplacements prennent parfois beaucoup de

temps : vingt-quatre ans à Thionville, trente et un ans à Maisons-Laffitte¹⁴.

Parfois, moins destructrice, l'action humaine se limite à retirer la statue de l'espace public ouvert pour l'enfermer dans un lieu clos où ne la voient que les visiteurs. Ainsi, le Napoléon lillois quitta la Vieille Bourse pour un dépôt de la ville en 1976, puis pour le musée des Beaux-Arts en 1997.

Le temps, celui qui passe et celui qu'il fait, joue aussi son rôle. En 1894, un ouragan emporta la statue de la falaise de Boulogne ; lancé en 2010 un projet de restauration n'a pas (encore) abouti¹⁵. En 1999, celle de Wimille fut endommagée par la foudre. L'action des éléments obligea à remplacer la petite effigie de Saint-Riquier en 1962 ; une plaque en fait mémoire. Quant à Chronos, il s'allie à la pluie et au vent pour attaquer les matériaux. Une restauration en profondeur s'impose alors. En 1989, le buste de Bartolini quitta le parc de Bois-Préau pour être restauré, après quoi il retourna au Louvre où il avait

passé une partie du XIX^e siècle¹⁶. En 2016, la SOCRA (Dordogne) restaura la statue équestre de Cherbourg. Mais le coût élevé des restaurations est un frein pour les municipalités.

Statues équestres ou en pied – et même assise (Valence) et couchée (Fixin) –, bustes ou reliefs, les effigies représentant le jeune Bonaparte ou Napoléon au temps de sa splendeur mobilisèrent de grands sculpteurs : Barye, Chaudet, Dubray, Dumont, Frémiet, Houdon, Nieuwerkerke, Rude, Seurre, etc. Elles s'élèvent, ou se sont élevées – car certaines ont disparu (Lyon, Villeurbanne) ou ont été transférées ailleurs (Courbevoie, Grenoble, Bois-Préau) – dans trente-sept communes ; une même ville comptant plusieurs représentations, successivement ou concomitamment, leur nombre s'élève à cinquante. Quelles relèvent de l'art naïf (Poule-Les Écharmeaux, Charly-sur-Marne, Saint-Riquier, Bouligney) ou de la grande statuaire monumentale, qu'elles commémorent une bataille (Montereau, Bouconville-Vauclair), un épisode de la

14 - Un nouveau buste de Pierre Graumer a été inauguré en 2004 ; en 2020, l'artiste urbain C-215 (signature de Christian Guémy) a peint au pochoir un portrait de Napoléon sur le piédestal.

15 - Virginie Énée, « L'Association Grande Armée veut rebâtir la statue dédiée à Napoléon », 1^{er} juin 2010, https://boulognesurmer.maville.com/actu/actudet_-L-association-Grande-Armee-veut-rebatir-la-statue-dediee-a-Napoleon_loc-1393955_actu.Htm

16 - Information communiquée par M. Rémi Cariel (Conservateur en chef du patrimoine, Musées des châteaux de La Malmaison et de Bois-Préau). Ce buste figure sur le tableau de Charles Normand et Benjamin Zin, *Vue de la Victoire, lors de l'exposition des objets d'art conquis en Allemagne* ; cette exposition se déroula en octobre 1807 dans le salon en rotonde du Louvre (alors Musée Napoléon), *Dominique-Vivant Denon. L'œil de Napoléon*, Réunion des Musées nationaux, 1999, p. 38.

vie de Napoléon (Auxerre, Brienne, Valence), son passage dans un lieu donné (Rouen, Stainville) ou expriment la reconnaissance d'une cité (Cherbourg, La Roche-sur-Yon), qu'elles aient été élevées sur une initiative publique ou privée (Fixin, Villeurbanne, Charly-sur-Marne, Saint-Riquier), qu'elles représentent Napoléon revêtu d'une tenue militaire – cas le plus fréquent –, du manteau impérial (Lille, Wimille) ou d'une toge (colonne Vendôme [1863], Ajaccio [1850], Bastia), que l'empereur soit ou non accompagné d'autres personnes (ses frères, Ajaccio, 1865), d'un aigle (Bastia, Stainville) et de lions (Ajaccio, 1850) que lui soient associés ou non des éléments symboliques, comme le Code civil (Bastia), le Concordat (Ajaccio, 1850, Rouen), la Légion d'honneur (Rouen, Wimille), une mécanique industrielle (Lille), etc., que des bas-reliefs aient ou non été apposés sur leurs piédestaux, que des inscriptions transmettent ou non des paroles de Napoléon (Brienne, Cherbourg, Montereau), toutes ces effigies colorent la statuaire publique française.

Ces monuments revivent parfois grâce aux spectacles historiques animés par des associations de « reconstituteurs »¹⁷, spécialisées ou non dans la période napoléonienne. Certains sites les attirent tout par-

ticulièrement. Chaque année l'association La Grande Armée de Boulogne-sur-Mer commémore l'installation du camp de Boulogne. À Laffrey, La Brigade infernale, l'Association Suchet, etc., reconstituent le ralliement à Napoléon des troupes envoyées par Louis XVIII¹⁸ ; en 2015, pour le bicentenaire du « vol de l'Aigle », l'événement revêtit une grande importance, rassemblant 250 reconstituteurs revêtus d'uniformes militaires, d'autres en civil et 120 choristes qui interprétèrent des chants de soldats¹⁹. Pour le bicentenaire de la mort de Napoléon, l'année 2021 aurait dû être riche de nombreuses scènes inspirées de l'histoire impériale, mais les restrictions sanitaires provoquées par la Covid-19 s'opposent aux grandes reconstitutions. Ainsi, le spectacle « Napoléon à Golfe-Juan » prévu pour le 29 février et le 1^{er} mars fut annulé²⁰. Qu'advient-il du défilé de troupes autour de la statue de Napoléon mis sur pied par la ville de Montereau pour le 3 juillet 2021 ?²¹ ■

18 - <https://www.saint-jean-de-valx.fr/7-mars-2015-fete-du-bicentenaire-du-retour-de-napoleon-a-laffrey>

19 - <https://www.ginsteve-visiterhonealpesisere.com/blog/6-7-mars-1815-2015-sur-les-pas-de-napoleon-en-isere.html>

20 - <https://www.recreanice.fr/napoleon-golf-juan-reconstitution-plage-historique>

21 - <https://www.napoleon-en-seineetmarne.fr/fr/fiche-evenement/animations-montereau>

17 - Voir Jacques-Olivier Boudon, *Les habits neufs de Napoléon*, Paris, Bourin, 2009, pp. 63-64.

LA FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES CITÉS NAPOLÉONIENNES

La Fédération Européenne des Cités Napoléoniennes a été créée en 2004 et rassemble aujourd'hui 65 villes dans 13 pays européens. Elle est devenue en 2015 membre du réseau des Itinéraires Culturels labellisés par le Conseil de l'Europe et développe un itinéraire spécifique : Destination Napoléon. Le comité scientifique de la Fédération est présidé par Jacques-Olivier Boudon, professeur à la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

Charles BONAPARTE

Président-fondateur de la Fédération Européenne
des Cités Napoléoniennes

METTRE EN VALEUR ENSEMBLE NOS PATRIMOINES NAPOLÉONIENS

Le mythe de Napoléon agite l'imaginaire collectif bien au-delà de la culture historique parce que la culture populaire s'est emparée du personnage dès le lendemain de sa mort. Depuis lors, pour le louer ou pour le blâmer, tout le monde a une idée sur lui. Comme tous les héros, il dépasse le strict cadre de l'histoire pour parler à l'imaginaire collectif. Napoléon Bonaparte est un arché-

type au sens que Carl Gustav Jung donne à ce terme.

Sa notoriété a crû encore ces dernières années avec la globalisation des cultures : autrefois héros français, il est aujourd'hui un héros planétaire. J'ai pu le constater en Chine ou en Inde, dans le moindre hôtel, lorsque je donne mon passeport, le réceptionniste me demande : « ah, vous êtes parent avec Napoléon ? » Rien d'étonnant, il est le deuxième personnage de l'histoire le plus consulté sur le moteur de recherche Google, après le Christ, avant le prophète Mahomet et William Shakespeare ! Au siège de la région de Tianjin, à l'est de Pékin, dans un palais Art nouveau qui

date de la concession française, une mauvaise reproduction du tableau du Sacre peint par David occupe un mur de la salle d'honneur. La vice-présidente, chargée de la culture et du tourisme, avec laquelle j'ai rendez-vous, le désigne en me demandant ce que cette scène représente !

L'histoire napoléonienne doit donc être envisagée non seulement comme un produit de connaissance historique, mais aussi comme un objet de culture de masse, soumis à l'usage de médias nouveaux qui tiennent lieu de multiplicateurs de diffusion et de réducteurs de contenus : bandes dessinées, applications sur nos portables, réseaux sociaux, réalité virtuelle, hologrammes....

La science historique collecte soigneusement les faits historiques, les critique avant de les interpréter et de les enseigner dans les universités et dans les écoles. Les livres ont longtemps été le moyen privilégié de toucher le grand public. L'histoire napoléonienne a été particulièrement gâtée. Le professeur Jean Tulard a compté qu'il était paru autant de livres sur Napoléon que de jours qui nous séparent de sa mort, soit plus de 70 000. C'est probablement le personnage historique sur lequel on continue à écrire le plus à travers le monde.

L'université jouait un rôle essentiel dans la diffusion du savoir historique. Le meilleur de l'histoire napoléonienne était délivré à la Sorbonne par les titulaires de la chaire

d'histoire moderne qui inclut la Révolution et l'Empire. Les cours des professeurs Jean Tulard, Marcel Dunan, son prédécesseur, et Jacques-Olivier Boudon, son successeur, ont formé des cohortes d'étudiants qui relayaient leur savoir dans leurs propres travaux de recherche avant de les diffuser dans le système scolaire. Mais, dans le monde moderne, les écrits ne suffisent plus. Même s'il continue à se publier beaucoup, la lecture est peu à peu supplantée par l'image et par le son dans la diffusion de la culture historique napoléonienne.

En même temps, les motivations pour apprendre l'histoire ont évolué. Avant, on apprenait par goût pour la culture et pour les besoins de l'enseignement. Aujourd'hui, on apprend pour le plaisir. L'histoire est pourvoyeuse d'images dont raffolent les nouveaux supports : le son et l'image sont devenus les supports principaux d'accès à la culture historique. Impossible de suivre une série télévisée sans référence à l'histoire. Les applications dédiées sont devenues courantes pour la visite des musées et des lieux historiques ; elles sont nourries d'images de synthèse qui reconstituent et mettent en scène les lieux historiques. La plupart des jeux électroniques sont contextualisés dans un moment d'histoire.

En parallèle, le tourisme historique se développe très rapidement sur tous les continents. Les grands musées publics et privés sont devenus en Europe, en Asie et en

Amérique du nord des destinations essentielles du tourisme de masse. En Europe, plus de trois millions de touristes visitent chaque année les musées spécifiquement consacrés à Napoléon. Sans oublier la filmographie et la publicité qui participent abondamment à la diffusion de l'image de Napoléon. Ces changements de support et de motivation posent des problèmes redoutables à l'historien peu formé à être mis au contact direct du grand public. Beaucoup réagissent en stigmatisant une nation qui oublierait son histoire, alors que nous sommes face à un changement de pratiques culturelles. Il est essentiel que l'histoire napoléonienne aborde ce virage sans frilosité.

En 2004, j'ai commencé à rassembler les villes européennes traversées par l'histoire napoléonienne dans une Fédération Européenne des Cités Napoléoniennes. J'étais alors élu à Ajaccio, responsable entre autres du tourisme, et nous avons décidé, avec un premier groupe de villes italiennes et françaises, de nous regrouper pour tenter une expérience originale : mettre en valeur ensemble nos patrimoines napoléoniens.

Au-delà de nos opinions diverses sur l'homme et sur ses actions, nous, élus de ces villes, avons conscience de l'importance du patrimoine matériel et moral qu'il nous avait légué, mais constatons la désuétude dans la manière dont il était le plus souvent mis en valeur. En outre, chacune des villes voulait mettre en avant sa

fraction de patrimoine, empêchant une interprétation d'ensemble. Il fallait donc les réunir.

Nous savions combien son œuvre avait marqué nos cités, pas seulement leur passé, leur forme urbaine, leurs places et leurs lieux de pouvoir, leur fortune, bonne ou mauvaise, mais aussi combien elle continuait à marquer leur présent. Ce ne sont pas seulement les grandes capitales européennes, Paris, Berlin, Rome qui profitent de flux touristiques engendrés par l'histoire napoléonienne, mais des villes plus modestes comme Ajaccio, Waterloo, Rueil-Malmaison, Fontainebleau, Jéna ou Austerlitz qui ne doivent leur notoriété qu'à la geste napoléonienne. Nous voulions aider ces villes à moderniser leur approche de l'histoire napoléonienne, à mettre en œuvre des techniques modernes d'accès du public à l'histoire pour que ce patrimoine continue à créer du sens et de la richesse pour les citoyens de ces villes et pour leurs visiteurs. Une véritable culture populaire doit permettre à chacun de s'approprier ce patrimoine, le sortir des musées, surtout fréquentés par des élites, pour le mettre à la portée de tous. Nous voulions ainsi contribuer à aider nos contemporains à améliorer la connaissance de leur histoire pour mieux aborder les défis des temps modernes, à commencer par les enjeux dans chacune de nos villes.

La Fédération a été créée pour croiser des regards différents sur cette page commune.

Ces différences nous enrichissent. Pour nos villes, Napoléon aura été tantôt un bâtisseur, tantôt un législateur, un administrateur, un conquérant, ou un ennemi défait. Parfois, tout cela successivement. Il en résulte des appréciations très contrastées qui illustrent la richesse et la complexité de l'œuvre et façonnent un objet de culture contemporaine passionnant. Napoléon est le personnage historique le plus connu dans le monde et donc le plus discuté. L'un ne va pas sans l'autre.

Nous ne disons pas que tout ce qu'a fait Napoléon est conforme à nos valeurs mais nous affirmons qu'il a ouvert des pages nouvelles de l'histoire, mettant fin à l'Ancien Régime et à ses privilèges pour jeter les bases des temps nouveaux, les temps de la liberté et de l'égalité. C'est ainsi que nous le comprenons aujourd'hui : né sous l'Ancien Régime, grandi sous la révolution, cet homme aura su jeter les bases – ces fameuses masses de granite – des temps nouveaux, de la République. Même si les formes et les modes d'actions de son gouvernement tiennent encore aux temps anciens, même s'il recourt systématiquement à la guerre pour résoudre les conflits, même si le rétablissement de l'esclavage heurte nos consciences, ses réformes sont clairement orientées vers les temps modernes.

Il aura su moderniser la France et de nombreux pays d'Europe, mieux que beaucoup d'autres avant lui, diffusant sur les pas de

ses armées le Code civil, le Concordat, le Cadastre, l'abolition des privilèges, la fin des principautés, traçant partout de nouvelles frontières au sens propre et figuré.

Ce sont les quelques arguments que j'ai présentés aux villes pour les inciter à me rejoindre. Nous n'avons pas vocation à suivre les traces des grandes campagnes ou de poser des balises commémoratives sur les champs de bataille. Nous voulons d'abord faire du développement local, montrer que l'histoire produit des richesses, des emplois : amener des touristes, développer des applications dédiées, organiser des expositions sur des thèmes communs, favoriser l'échange des jeunes. Nous avons bientôt regroupé une soixantaine de villes dans treize pays européens : Allemagne, Belarus, Belgique, Croatie, Espagne, Fédération de Russie, Grèce, France, Italie, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni. Parmi les villes, les plus connues de l'épopée : Ajaccio, Autun, Rueil-Malmaison, Alessandria, Austerlitz, Iéna, Borodino, la Bérézina, Waterloo....

J'ai voulu placer cette initiative sous le signe de la construction européenne. D'abord en raison de la place que l'Europe a occupé dans l'œuvre de Napoléon, même si l'idée qu'il avait de l'Europe était bien éloignée de la nôtre. Mais aussi parce que la Révolution, le Consulat et l'Empire ont été des temps de gestation de l'idée européenne, avec le partage, plus ou moins contraint, d'institutions qui ont marqué

les nations d'Europe, comme le Code civil ou le Concordat. Enfin, parce que la nation européenne en devenir que j'appelle de mes vœux doit être fondée sur une histoire partagée. La base de toute nation est le partage d'un récit historique commun. La lecture croisée de pages particulièrement importantes et contrastées de notre histoire est une contribution majeure à la culture commune des nations européennes. Les Européens auront achevé leur construction politique lorsqu'ils sauront écrire leur histoire d'une main commune. Ils formeront alors une Nation.

DESTINATION NAPOLÉON

Les routes étaient vitales pour la survie de l'Empire, comme elles l'étaient du temps de Rome : elles permettaient de maintenir l'unité de l'Empire, elles étaient essentielles pour acheminer les troupes, les ordres, les marchandises. Les grandes voies partaient en étoile de Paris et reliaient la capitale de l'Empire à Amsterdam par Bruxelles, à Hambourg, à Rome par le Simplon, à Milan par le Mont Cenis, à Bayonne puis l'Espagne. Pour réaliser ce grand projet, le corps des Ponts et Chaussées fut réorganisé en 1804 et placé sous l'autorité d'un conseiller d'État.

C'est ce qui nous a décidés à rejoindre en 2015 le programme des itinéraires cultu-

rels du Conseil de l'Europe qui regroupe une trentaine d'itinéraires bâtis autour de pages importantes de l'histoire du continent. Le premier et le plus emblématique est l'itinéraire des chemins de Saint-Jacques de Compostelle. Le Conseil de l'Europe et ses itinéraires débordent l'espace communautaire des 27 pays membres de l'Union, regroupant 44 pays de l'Atlantique à l'Oural. Cette Europe de l'histoire, de la culture et du patrimoine se calque sur le réseau de la Fédération Européenne des Cités Napoléoniennes dont les villes membres s'échelonnent d'ouest en est du continent européen pour suivre les méandres de la carrière de l'empereur : de l'Atlantique à la Russie, et du sud au nord ; de l'Égypte à l'ancienne Tilsit.

Le programme des Itinéraires Culturels, créé en 1987 par le Conseil de l'Europe, est un vaste projet de coopération dans les domaines de la culture, du patrimoine éducatif et du tourisme qui correspond exactement aux objectifs de notre Fédération et qui comprend désormais un itinéraire *Destination Napoléon*. Le responsable des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, après mon exposé devant les ambassadeurs représentant les pays membres en juillet 2018, souligne : « l'importance du patrimoine historique napoléonien et son influence majeure dans le contexte géopolitique contemporain et dans le développement de l'Idée européenne. Il participe activement à la promotion et à la compréhension approfondie de notre patrimoine

culturel européen commun et à l'adhésion aux valeurs démocratiques les plus fondamentales du Conseil de l'Europe, sur lesquelles notre société s'est développée ; démocratie, droits de l'homme et État de droit ». Notre regroupement de villes travaille dans ces perspectives.

L'itinéraire couvre l'enfance avec les villes corses, les campagnes d'Italie, les grands projets d'aménagement dans le Nord-Ouest de la France, comme le canal de Bretagne ou la ville de La-Roche-sur-Yon, le pouvoir central : Paris, Saint-Cloud, Fontainebleau, Rueil-Malmaison, l'Europe centrale, guerre et paix : Austerlitz, Iéna, Erfurt, Weimar, Leipzig..., la résurrection de la Pologne, la campagne de Russie, l'exil à l'île d'Elbe, la route Napoléon, de Portoferraio à Grenoble, Waterloo et la route Napoléon en Wallonie, les campagnes d'Espagne et du Portugal. Nous montons, avec le concours des fonds de la Commission européenne, des balisages dans les villes, entre les villes et à l'échelle d'un territoire couvrant un événement particulier, bataille, ou campagne militaire. Un comité scientifique présidé par Jacques-Olivier Boudon, professeur à la Sorbonne et président de l'Institut Napoléon, veille à la qualité historique. Le balisage des sites est illustré par des bornes interactives et des applications dédiées accessibles à partir des téléphones mobiles.

Nous ne nous limitons pas à aider les développements touristiques et patrimo-

niaux. Nous voulons les relier entre eux par des cartes interactives qui permettent de composer des visites virtuelles destinées au grand public curieux de cette page d'histoire et aux touristes, venus du monde entier, de préparer leur voyage. La grande carte interactive des ressources culturelles et touristiques de l'époque napoléonienne est en cours de développement sur nos sites. Cette approche permet de mettre l'image universellement connue de Napoléon au service de la promotion de l'ensemble du patrimoine historique de nos villes dont l'histoire ne se limite évidemment pas aux quinze ans du gouvernement de Napoléon. Napoléon est une clé d'entrée vers l'ensemble de leur patrimoine.

La crise de la Covid renforce la nécessité de développer nos outils virtuels afin de rendre accessible ce patrimoine sans avoir besoin de déplacements physiques. Il est certain que le temps du tourisme de masse à l'échelle de la planète est partiellement révolu. Le tourisme de l'après-Covid sera plus économe en moyens de transports émetteurs de gaz à effet de serre. Il sera probablement plus cher et plus sélectif. Le tourisme virtuel remplacera le tourisme de masse. Nous travaillons à mettre les musées en réseaux, à enrichir les banques de données sur le patrimoine napoléonien de nos villes, à améliorer la qualité de nos parcours virtuels en relation avec les autres itinéraires du Conseil de l'Europe.

Nous voulons aussi inscrire le patrimoine napoléonien dans un contexte plus large dans trois directions principales. Les quinze années de l'histoire napoléonienne ne sont qu'une page de l'histoire de nos villes. Nous inscrivons notre action dans une valorisation globale de leur histoire qui court le plus souvent du Moyen-Âge jusqu'à l'époque moderne.

D'autre part, les pas des armées napoléoniennes recouvrent souvent les pas des pèlerins, des marchands, d'autres conquérants qui ont sillonné l'Europe depuis deux mille ans. Routes, ponts, cols, marchés, cathédrales, universités constituent des points de passage obligés de tous les Européens en mouvement depuis l'Antiquité. L'hospice du col du Grand-Saint-Bernard a vu passer les pèlerins de la *Via Francigena* en route pour Rome et, quelques siècles plus tard, les armées du général Bonaparte. Nous souhaitons donc travailler en synergie avec les autres itinéraires du Conseil de l'Europe pour enrichir le contenu de nos itinéraires.

Enfin, la valorisation du patrimoine culturel ne peut pas être séparée des efforts de développement qui visent à mettre en valeur des sites, à créer des équipements, des outils médiatiques, des bibliothèques ou des médiathèques, bref, pour organiser le développement économique, culturel et social de chaque ville, dans la limitation des émissions de carbone, dans la préservation de la planète. L'histoire napoléonienne n'est pas un îlot isolé. Nous inscrivons donc nos projets dans des programmes de financement nationaux et le plus souvent européens tels les programmes Interreg, partie prenante du *European Green Deal*, ce grand projet de la Commission européenne destiné à investir dans les infrastructures physiques et intellectuelles de la transition vers une économie décarbonée.

La prise en compte des défis et ambitions majeurs de notre temps est une condition essentielle pour que cette grande page d'histoire de France irrigue la culture de nos contemporains afin de les mieux préparer à leur lendemain ■

INÉDIT

Arthur Chevallier

**NAPOLÉON
ET LE BONAPARTISME**

*Que
sais-je?*



NAPOLÉON, STATUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Pour Arthur Chevallier, l'un des commissaires principaux de l'exposition « Napoléon » (organisée par le Grand Palais et la Villette) et auteur de plusieurs ouvrages consacrés à l'empereur, si l'on considère que la Révolution française est un acte fondateur de la gauche républicaine, alors Napoléon en est l'indispensable statue.

Arthur CHEVALLIER¹

Écrivain et éditeur aux Éditions Passés composés

LA « GAUCHE » A TRANSFORMÉ UN ÉVÉNEMENT EN MYTHE

Dans *Regards sur le monde actuel*, Paul Valéry écrit : « L'Histoire est le produit le plus dangereux que la chimie de l'intellect ait élaboré. Ses propriétés sont bien connues. Il fait rêver, il enivre les peuples, leur engendre de faux souvenirs, exagère leurs réflexes, entretient leurs vieilles plaies, les tourmente dans leur repos, les conduit au délire des grandeurs ou à celui de la persécution, et rend les nations amères, superbes, insupportables et vaines. L'Histoire justifie ce que l'on veut. Elle n'enseigne rigou-

reusement rien, car elle contient tout, et donne des exemples de tout. » Napoléon n'échappe pas à la maxime. Il aurait pu être récupéré par n'importe quelle faction. Son règne, lui aussi, donne des exemples de tout. Voilà pourquoi il est sot d'attribuer, à Napoléon, un rôle dans l'histoire de France que lui-même n'aurait jamais imaginé jouer. S'il n'est pas certain que l'ancien empereur n'était de droite, il l'est, depuis trente ans, devenu en finissant par ressembler à ceux qui prenaient sa défense, pour le pire comme pour le meilleur. Si la postérité s'accommode des récupérations politiques, l'histoire, elle, n'en sort pas indemne.

1 - Dernier ouvrage paru : *Napoléon et le bonapartisme*, Que sais-je ?, 2021, 128 p.

Depuis le bicentenaire de la Révolution française en 1989, ce qu'on pourrait appeler la « gauche » a transformé un événement en mythe. De la Révolution il ne faudrait retenir que l'égalitarisme, le légalisme et la rationalisation de l'exercice du pouvoir. Elle a procédé, en fait, à une vente à la découpe de l'histoire, en distinguant une époque de dix ans de siècles qui l'ont précédé, et d'un siècle qui lui a succédé. Ce processus de destruction a causé des dommages collatéraux ; des balles se sont perdues ; et l'une d'entre-elles a touché Napoléon Bonaparte. Qui aurait été l'élément perturbateur d'un incipit idyllique, ne disons pas idéal. Il aurait apporté la guerre et l'autoritarisme dans une France alors vertueuse. C'est oublier d'abord que la militarisation de la société a commencé dès la fin de l'année 1792. Même Robespierre, qui fut d'abord contre la guerre, s'opposa à Carnot pour en défendre l'utilité. La France, attaquée par les monarchies d'Europe, lesquelles réclamaient le rétablissement du roi dans ses droits, devait se défendre ou périr. L'honneur et le pragmatisme exigeaient des citoyens qu'ils deviennent soldats. La politique commandait à l'assemblée d'inscrire la Révolution dans une lutte à mort pour la souveraineté de la nation. Les fameuses coalitions que l'empereur affrontera à partir de 1799 s'étaient formées sous la Révolution française. Il se contentera de poursuivre, avec talent et hubris certes, un ouvrage commencé bien avant son accession à la magistrature suprême. La confusion du pouvoir civil et militaire,

dont certains, Lionel Jospin par exemple dans *Le mal napoléonien*, attribuent la responsabilité à Napoléon, est la conséquence d'une conjoncture. Dans son *Jules César*, Jérôme Carcopino rappelait que la République romaine avait, par la multiplication des conflits frontaliers, contribué à la militarisation de la société, laquelle avait par conséquent mené à une célébration des généraux victorieux. La France des années 1790 est dans une situation semblable. Bonaparte, mais aussi Bernadotte ou Moreau sont ce qu'on pourrait appeler des « stars » du Directoire. Les plus fameux républicains, de gauche, s'inscriront dans cette tradition militariste. En 1871, ce n'est pas un monarchiste, mais Léon Gambetta qui déclare : « Que pour tout le monde il soit entendu que quand en France un citoyen est né, il est né soldat. »

Napoléon a été pour la Révolution française ce que Rome avait été pour Athènes, à savoir le maître d'œuvre de plans et d'idées conçus auparavant, et par d'autres. L'exemple le plus frappant est sans doute le Code civil. Par trois fois les assemblées révolutionnaires en avaient envisagé la création. La précarité du pouvoir, la lourdeur de la tâche et les fracas politiques avaient rendu la chose impossible. Aussi, et c'est une évidence telle qu'on se demande comment elle peut être niée, la plupart des lois codifiées par Napoléon reflétaient non seulement les mœurs de la société française du début du XIX^e siècle, mais encore un état législatif en vigueur

depuis 1795. Prenons, par exemple, l'infériorité des femmes au sein de la famille, dont on répète qu'elle est le fait de Napoléon. En septembre 1792 fut institué le mariage républicain, qui devint un contrat que les deux parties pouvaient dénoncer et rompre. La loi proclama l'égalité des époux et dans la vie commune et dans la séparation et, surtout, autorisa le divorce par consentement mutuel. La Révolution reconnut ainsi aux femmes des droits civils. En revanche, elles étaient exclues du suffrage. Ce mouvement de libéralisation est interrompu en 1793 quand les clubs féminins sont interdits. Le 25 octobre 1795, la Convention vote une série de décrets officialisant, entre autres mesures, l'exclusion des femmes de la vie publique, des institutions culturelles, scientifiques ou littéraires. Napoléon se contentera, dans le Code civil, de parachever un état de fait qui le précédait. On relira, à cet égard, les travaux de Christine Le Bozec.

LE REJET DE NAPOLÉON PAR LA « GAUCHE » EST LE FAIT D'UNE IGNORANCE

Le régime napoléonien aurait été dictatorial pour certains, tyrannique pour d'autres, quant à l'empereur lui-même, qui est-il sinon le fossoyeur de la République ? Cette analyse repose sur une lecture bien étrange de la Révolution française. Après l'aboli-

tion de la monarchie et l'avènement de la République à l'automne 1792, la France n'a, officiellement du moins, plus de pouvoir exécutif responsable, ou non, devant l'assemblée. La raison en est simple, et François Furet l'a résumé en une phrase dans *Penser la Révolution française* : « La parole se substitue au pouvoir comme seule garantie que le pouvoir n'appartient qu'au peuple, c'est-à-dire à personne. » Nous savons, depuis Aristote et Montesquieu, que n'importe quelle société politiquement organisée et déterminée cherche, parfois sans le dire ni le savoir, un équilibre entre un pouvoir législatif, exécutif et judiciaire. Suivant les idées de Thierry Lentz dans *Le Grand consulat*, la Révolution n'échappe pas à cette règle. À partir de l'abolition de la monarchie, le pouvoir exécutif cherche à se reconstituer. D'abord sous la forme des comités. Ces entités seront d'autant plus dangereuses que, n'étant pas officiellement autonomes du pouvoir législatif, elles auront tendance à se radicaliser. Elles constituent néanmoins une première forme de reconstitution de l'exécutif. Le Directoire franchit une nouvelle étape : cinq magistrats civils se partagent le pouvoir exécutif. Le coup d'État militaire dit du 18 Brumaire n'est pas une idée de Napoléon, mais de Sieyès, qui cherchait, selon l'expression célèbre, un « sabre », c'est-à-dire un général populaire capable d'incarner le pouvoir. En la matière, Napoléon, qui n'était pas le premier choix de l'auteur de *Qu'est-ce que le tiers-état ?*, s'est donc contenté de jouer un rôle que d'autres avaient écrit pour

lui. Si le 18 Brumaire s'est effectivement conclu par l'intervention de soldats dans des enceintes parlementaires, il avait été pensé comme une transition constitutionnelle plus ou moins légale. Le Consulat, à la tête duquel sont trois magistrats civils dont le premier détient la plupart des prérogatives, conclut un mouvement initié dès 1792. En quoi il s'inscrit dans le cours de la Révolution française. Même si Napoléon est devenu une passion de droite, ses convictions, pour autant qu'on puisse les déterminer en fonction de son action, correspondent au militarisme, au légalisme et à l'égalitarisme, soit le trige des assemblées révolutionnaires à partir de 1793. Voilà pourquoi son rejet par la gauche est le fait d'une ignorance si évidente qu'elle en devient incompréhensible, relève d'une mémoire sélective qui n'est pas à porter au crédit des défenseurs de la Révolution française.

Le XIX^e siècle finit de démontrer combien Napoléon et la Révolution sont indissociables. À partir de la publication, en 1823, du *Mémorial de Sainte-Hélène*, qui n'a pas été un best-seller comme il est réputé mais un honorable succès de librairie, commence la bataille pour la postérité. À partir de la fin des années 1820, le roi Charles X mène une politique réactionnaire qui ruine les efforts de son frère, Louis XVIII, pour réconcilier la France de 1789 et celle de l'Ancien Régime. Les écrivains abandonnent la monarchie, et ce

qu'on pourrait appeler le peuple, disons la majorité, se souvient des vertus de la Révolution française. Or, il n'y a pas, à cette époque, de figure unique de la Révolution. Hormis Napoléon qui, pour en avoir renié certains principes à la fin de son règne, n'en a pas moins récupéré pendant dix ans les symboles les plus forts. Désormais s'opère ce miracle de la légende napoléonienne : quand on crie, au XIX^e siècle, sur les barricades, « Vive la Révolution », on crie bien souvent ensuite « Vive Napoléon ! » Et voilà comment l'aspect autoritaire et militaire du règne est passé au second plan. Les écrivains, Victor Hugo, Stendhal, Musset par exemple, participent à ce mouvement en regrettant une épopée d'où il ressortait une gloire qu'aucun gouvernement ni aucun prince ne semblaient être capables d'apporter à nouveau.

Si la Révolution, et je crois que c'est le cas, est toujours considérée comme un acte fondateur de la gauche et de la République, alors Napoléon en est l'indispensable statue. Comment la France aurait cru aux promesses de 1789 si un petit garçon d'Ajaccio n'avait pas démontré que donner des coups de pied dans les portes suffisait pour les ouvrir ? Que resterait-il de cette première décennie, certes féconde et enthousiasmante, mais si meurtrière et brouillonne ? Sa politique, son tempérament, sa carrière, tout en lui révèle, pour le pire comme pour le meilleur, les changements irrémédiables provoqués par 1789 ■

LA CORSE, AU TEMPS DU LIBÉRALISME LATIN

Les exploits de la Révolution corse (1729-1769), et de son héritier Napoléon Bonaparte avec qui tout culmine, ont donné à l'île une notoriété internationale durable. Née pour chasser la sérénissime république de Gênes de l'île, cette révolution va être l'occasion pour le Royaume républicain de Corse de penser sa société sur des fondements nouveaux, devenant ainsi une terre de droit et d'innovations. Voltaire constata alors : « Toute l'Europe est corse ». Pareillement, Goethe, dans Poésie et vérité, écrit : « La Corse était restée longtemps le point de mire de tous les yeux ».

Antoine-Baptiste FILIPPI¹

Étudiant en droit à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, chercheur au laboratoire de philologie du politique Labiana (CNRS-LISA;CNRS-ISTA)

Les insulaires sont les héritiers des Grecs et des Latins, c'est-à-dire les Romains, mais aussi du républicanisme machiavélien et des Lumières italiennes. Cette philosophie, si nous devions la qualifier, se dévoile comme un *libéralisme latin*. Avant d'être une pensée économique, le libéralisme est une pensée juridique : le droit positif qui doit respecter les « droits naturels », notion au cœur de l'école espagnole de Salamanque qui a irrigué la pensée libérale. Comme l'explique, fort justement, Jean-Baptiste Noé, « La conception du libéralisme développée par

cette école est d'abord juridique. Ces auteurs pensent l'articulation du droit et de la liberté en se fondant sur la loi naturelle² ». Or, c'est justement cette École qui fut une source première d'inspiration pour la Révolution corse.

UNE RÉVOLUTION JURIDIQUE

Une révolution, par essence, est politique. La violence, qui peut aller du simple

1 - Antoine-Baptiste Filippi est l'auteur de *La Corse, terre de droit ou Essai sur le libéralisme latin et la révolution philosophique corse (1729-1804)*, Mimesis, 2020, 182 p.

2 - « L'école de Salamanque irrigue le libéralisme », in *L'Opinion*, décembre 2015.

trouble à la guerre conventionnelle, n'est qu'une possibilité qui ne se concrétise que si la transformation politique souhaitée est empêchée. L'issue politique dépendra alors de la force des armes des belligérants. Mao disait la guerre comme la continuation du politique par d'autres moyens, voire comme une « politique avec effusion de sang ». Le mouvement de révolte en Corse débute en 1729. La volonté de négocier avec Gênes un pacte social nouveau fut le dessein initial, cette impossible refondation transforma la révolte en révolution. Les insulaires prononcèrent alors la déchéance du prince avant d'élaborer, en avril 1736, la première Constitution écrite et libérale de l'histoire, permettant l'avènement d'une véritable monarchie parlementaire. La Nation se donne un État, et un roi en la personne de Théodore de Neuhoff, un baron wesphalien. La monarchie est fondée sur un contrat entre le roi et la Nation. Les articles V et VI de la Constitution instaurent un parlement, « la Diète », qui pourra se réunir quand bon lui semble et sans l'aval duquel le souverain ne pourra prendre aucune décision d'ampleur. Dans cet esprit, trois membres devront toujours résider à sa cour pour assurer un contrôle du Parlement sur l'exécutif. Économiquement, les articles XI, XIII et XIV instaurent une authentique politique libérale par l'interdiction de taxer les escales de marchandises appartenant aux « nationaux », ainsi que par l'encadrement de la gabelle et du tribut. Enfin, l'article XV pose la néces-

sité de créer une « Université publique d'étude » financée par l'État. Dans son *Testament politique*, Théodore révèle qu'il désirait, face à un droit coutumier, local et non écrit, l'avènement d'« un code qui devait seul régler les magistrats » dans l'objectif « d'assujettir tous les tribunaux à une forme invariable et de les arrêter à des lois fixes ». Un autre Corse fit de même, plus tard. En 1755, l'avènement de Pasquale Paoli au généralat fut l'occasion de proclamer la deuxième Constitution écrite qu'a connue le Royaume de Corse, et dont le préambule est d'une densité remarquable : « La Diète générale du peuple de Corse, légitimement maître de lui-même, convoquée par le Général selon les modalités établies dans la cité de Corte les 16,17,18 novembre 1755. Ayant reconquis sa liberté et désirant donner à son gouvernement une forme durable en le soumettant à une Constitution propre à assurer le bonheur de la Nation. » Le texte indique que devant la Diète « tout magistrat et fonctionnaire de la Nation sera tenu de rendre compte de sa conduite. » Il en va de même du Général de la Nation qui devra, lui aussi, rendre compte et attendre « avec soumission le jugement du peuple ». Bien des années après, avec le tournant de la Terreur ayant entraîné la rupture entre l'île et la Convention, le Royaume de Corse, restauré, connut sa troisième et dernière Constitution écrite et libérale en 1794, qui donna la couronne à George III, au sein d'une double monarchie. Cette Constitution comporte

un chapitre entier sur les libertés individuelles, alors que les deux premières Constitutions ne reconnaissent pas l'individu, mais seulement la communauté. Le *libéralisme latin*, contrairement au libéralisme anglo-saxon, volontiers individualiste, organise une prédominance du « Nous » sur le « Je ». Mais de conception, le suffrage était universel, quand il n'est plus que censitaire dans la Constitution anglo-corse.

LE RÉPUBLICANISME, ESSENCE DU LIBÉRALISME LATIN

Détail notable, en 1736 Théodore est acclamé comme « Roi des Corses » et non « Roi de Corse ». C'est l'existence d'une communauté politique à l'intérieur de laquelle le débat existe qui est proclamée. Comme l'écrivait Diderot dans son *Encyclopédie*, en son article *Autorité politique* : « Ce n'est pas l'État qui appartient au prince, c'est le prince qui appartient à l'État ». Si la fortune avait donné longue vie à cette royauté, Théodore aurait donc dû, comme Alexandre le Grand³, « roi des Macédoniens », régner par la rhétorique. L'obéissance repose ici sur la loi et sur la capacité à convaincre les citoyens.

3 - Voir Olivier Battistini, *Alexandre le Grand*, Ellipses, 2018.

Il en sera de même pour son successeur, Pasquale Paoli, élu « Général de la Nation », ou Napoléon fait « Empereur des Français » par le Sénat et l'armée. Comme l'explique Paoli, l'autorité « n'est qu'une délégation de souveraineté, qu'un mandat temporaire dont nous devons une comptabilité sévère à nos commettants ». Ainsi, « le jour où ils nous retirent leur confiance, nous cédonons notre place à ceux qui leur en inspirent davantage ». Loin de réduire son pouvoir, la désignation procure au chef une autorité redoutable. Le despotisme du politique est certain, mais il est démocratique. Car il dirige des hommes libres et est, lui plus que quiconque, soumis à la loi de la cité, seul vrai souverain. Paoli, qui ne voit que des citoyens, dit pourtant : « Nous sommes les exécutants de la loi dont nous sommes les sujets ». On pense à Cicéron dans le *De Republica* : « Nous sommes tous les esclaves des lois afin de pouvoir être libres ». Comme en Grèce et à Rome, le chef règne *Primus inter Pares*. S'il outrepassa ses pouvoirs, il viole et donc détruit le contrat en vertu duquel le peuple lui obéissait, il sera déchu. En Corse, le chef politique n'est pas un trait d'union entre pouvoir céleste et temporel, il est le *Princeps civitatis*. Théodore avait dit son plan pour associer « la prérogative royale absolue » avec « la douceur du gouvernement républicain ». C'est précisément ce que firent Paoli et Napoléon. « Pour la gloire comme pour le bonheur de la République [le Sénat] proclame à l'instant même Napoléon empereur des

Français. » déclare Cambacérés le 18 mai 1804. Ainsi « République française, Napoléon Empereur », peut-on lire sur les actes officiels. Le *libéralisme latin* est profondément républicain au sens romain du terme. La *res publica* est moins une institution qu'une conception de la cité, et repose sur deux piliers : *Libertas et Aequitas*. Les Corses furent prédisposés à cette mentalité par la disparition précoce, dès le Moyen Âge, de la féodalité. Ainsi l'ordre de noblesse que fonde Théodore n'est pas féodal. Il dit, toujours dans son *Testament politique*, sa volonté de créer une noblesse « rappelée à l'objet de son institution », un ordre de *bellatores*. De ce fait, « les peuples, heureux au sein de l'abondance, n'auraient pas fait la guerre à la noblesse et toutes les classes auraient ainsi concouru par leur soumission, leur obéissance et leurs travaux, à la grandeur et à la perpétuité de l'État ». C'est cet esprit qui forgea plus tard la noblesse d'Empire.

UN LIBÉRALISME POPULAIRE

Paoli est le chef de tous, mais il est d'abord celui du parti populaire. Ce petit fils de meunier condamne le « vil argent » et les riches « fainéants » qui, pour partie, ne participent pas au bien public. Dans une lettre du 15 juillet 1764, il dit : « Les républiques disparaissent lorsqu'on y

trouve des particuliers si riches qu'ils imposent à la multitude au mépris du mérite et des lois ». L'héritage césarien est sensible. Comme César, Paoli et Napoléon furent avant tout les chefs des *Populares*. Napoléon a dit : « On cite toujours Brutus comme l'ennemi des tyrans ; eh bien, Brutus n'était qu'un aristocrate ; il ne tua César que parce que César voulait diminuer l'autorité du Sénat pour accroître celle du peuple. Voilà comme l'ignorance ou l'esprit de parti cite l'histoire ». Il est bon de mettre en relation cette déclaration avec une autre : « Je suis sorti des rangs du peuple ; aucun des actes de ma vie n'a trahi mon origine ». C'est l'un des fondements de ce *libéralisme latin*, d'une conception autre du monde. Nietzsche écrit : « C'est là [Corte] que Pascal Paoli a été proclamé maître de l'île – l'homme le plus accompli du siècle dernier ; c'est le lieu de très grandes conceptions (Napoléon y fut conçu en 1768 – à Ajaccio il n'a fait que naître)⁴ ». Dans l'esprit de Nietzsche, Corte, cité des montagnes, s'oppose dialectiquement à Ajaccio dans le sens où l'intérieur des terres s'oppose au port qui est, par nécessité, lié au commerce et à l'univers des marchands, déjà condamné par Platon. Paoli et Napoléon appartiennent au premier monde. Rousseau salue pour les mêmes raisons le choix de faire de Corte, « loin de la mer », la capitale du royaume républicain de Corse. Les conséquences sur la

4 - In *Lettre à Peter Gast*, 1885.

conception du pouvoir sont certaines : l'économie et la religion doivent être des alliées fidèles du politique, émanation des citoyens, au-dessus de tout. Comme sous Théodore et Paoli, la gouvernance impériale tient en deux mots : libéralisme, mais dirigisme. Le « laisser faire, laisser passer » est doublé du « protéger pour développer ». Napoléon explique d'ailleurs que « le fameux adage "laisser faire, laisser passer" serait dangereux pris d'une manière absolue ». À ce titre, l'Empereur disait que le « commerce a abusé de la liberté ; il a besoin maintenant que le gouvernement veille sur lui ». La place singulière de la religion montre qu'elle n'échappe pas à cette emprise. La monarchie théodoricienne proclame la tolérance religieuse et, fidèle à cet héritage, Pasquale Paoli disait que : « La liberté en Corse ne confesse pas et ne consulte pas l'Inquisition ». Raymond Aron rappelle que « le libéralisme s'est défini d'abord contre l'absolutisme d'une religion⁵ ». Napoléon, dans ce dessein, acheva l'ère de l'athéisme et restaura la religion catholique romaine, mais comme « religion de la majorité des Français », et non religion d'État comme cela fut plus tard le cas sous Louis XVIII et Charles X. La place de la religion est caractéristique : elle est au service du chef politique. L'Église de France se devra ainsi d'être dévouée à l'Empereur, qui déclare d'ailleurs : « mes préfets, mes évêques,

mes gendarmes ». Raison pour laquelle Pasquale Paoli a soutenu la Constitution civile du clergé en 1790, car conforme à l'idée d'une religion qui fait corps avec la Nation, comme à l'époque de son généralat (1755-1769), sous lequel les religieux étaient des rouages politiques importants au service de la cité.

LA CORSE, ENTRE LUMIÈRES ET RÉVOLUTIONS

Rousseau fut le plus engagé des philosophes pour la Révolution corse. En contact avec des insulaires, il envisagea fermement de s'établir parmi eux. Dans son *Contrat social*, il écrit : « Il est encore en Europe un pays capable de législation : c'est l'île de Corse [...] J'ai quelque pressentiment qu'un jour cette île étonnera l'Europe ». Rousseau ne pouvait que se passionner pour la Corse, lui qui déclarait dans *L'Émile* : « Tout ce qu'ont fait les hommes, les hommes peuvent le détruire : il n'y a de caractères ineffaçables que ceux qu'imprime la nature et la nature ne fait ni princes, ni riches, ni grands seigneurs ». Juste avant cela, il dit, prophétique : « Nous approchons de l'état de crise et du siècle des révolutions ». Franco Venturi a montré que la « tempête révolutionnaire » du XVIII^e ne commença pas au cœur de l'Europe, mais « aux marges :

5 - In *L'Abécédaire de Raymond Aron*, article « libéralisme », p 112, éd de l'Observatoire, 2019.

Corse, colonies américaines ». Déjà Cha-teaubriand, quand il évoque la Corse dans ses *Mémoires d'outre-tombe*, écrit que Napoléon « a été élevé à l'école primaire des révolutions » futures. La Corse fut bien à l'avant-garde des révolutions libérales et nationales. La Révolution américaine, dont les acteurs connaissent, voire admirent, la figure de Paoli, converge avec la Révolution corse sur la primauté de la Liberté sur l'Égalité, déjà une évidence dans la mentalité insulaire. Les deux mouvements sont tournés vers un ennemi extérieur, et loin d'organiser une rupture dans la société, parachèvent au contraire son unité. Beaumarchais, quand il écrit à Louis XVI, opère naturellement un rapprochement : « Les Américains, résolus de tout souffrir plutôt que de plier, et pleins de cet enthousiasme de liberté qui a si souvent rendu la petite nation des Corses redoutable aux Génois ». Il s'agit d'une différence de nature avec la Révolution française, de surcroît à partir de 1792. Paoli, qui a toujours combattu non la France mais Louis XV et la société d'Ancien régime, adhère logiquement à la Révolution. En 1789, en exil en Angleterre et pensionné par George III, il écrit à un compatriote : « Je peux vous donner la nouvelle que notre peuple rompt ses chaînes. L'union avec la libre nation française n'est pas servitude, mais participation de droit ». Quand, en avril 1790, il arrive à Paris, il est fêté en précurseur de la Liberté par tous les grands personnages du moment. Robespierre

proclama : « La liberté ! Nous sommes donc aussi dignes de prononcer ce nom sacré ! Hélas ! Il fut un temps où nous allions l'opprimer, dans l'un de ses derniers asiles. Mais non : ce crime fut celui du despotisme. Le peuple français l'a réparé. La France libre, et appelant les nations à la liberté ! Quelle magnifique expiation pour la Corse conquise, et pour l'humanité offensée ! Généreux citoyens, vous avez défendu la liberté dans un temps où nous n'osions l'espérer encore ». Le vieux général corse sera également reçu par Louis XVI. En effet, la plupart des grandes valeurs que porte la Révolution française étaient déjà les siennes depuis fort longtemps. Louis XVI devient « Roi des Français », et « La Nation, la Loi, le Roi » fait consensus, car conforme à l'idée républicaine du pouvoir, fut-ce-t-il monarchique. Le régime, pour reprendre une phrase chère à Louis-Philippe, se tient alors « dans un juste milieu également éloigné des excès du pouvoir populaire et des abus du pouvoir royal ». C'est pour cela que Paoli ne peut suivre la Révolution sur le chemin de la Terreur. Car ce *libéralisme latin* garantit un juste équilibre entre l'amour de la Liberté et la passion de l'Égalité. L'égalitarisme vanté par le chant « Ah ça ira ! », qui prévient que « celui qui s'élève on l'abaissera, celui qui s'abaisse on l'élèvera » ne saurait être compatible avec la mentalité des Corses car, comme l'écrit Paoli : « L'égalité, dont ce peuple est jaloux, n'est pas dans la conformité des habits, mais dans celle des

droits ». Face à la terreur insurrectionnelle des Montagnards, Paoli préféra la modération de la monarchie libérale anglaise. Ça sera la parenthèse du royaume dit anglo-corse (1794-1796), permettant ainsi la rencontre inédite entre libéralisme latin et anglo-saxon. Fin 1796, Bonaparte,

alors général de l'armée d'Italie, force les Anglais à évacuer la Corse, qui « fière d'avoir donné un maître à la France et à la Révolution, devint définitivement française avec Napoléon » comme le raconte Guizot, dans son *Histoire de France racontée à mes petits-enfants* ■

LES SYMPATHISANTS DE LA DROITE ET LA PRIMAIRE

Depuis l'élection présidentielle de 2017, la procédure de sélection du candidat d'une formation politique par primaire fait l'objet d'un puissant rejet. Ses contempteurs font valoir, à juste titre, qu'aucune des trois personnalités désignées de cette façon (successivement Yannick Jadot, François Fillon et Benoît Hamon) ne participa au second tour.

Frédéric MICHEAU

Directeur général adjoint OpinionWay
Directeur des études d'opinion

À droite, les préventions sont à la mesure de la frustration née d'une victoire manquée après avoir été longtemps promise. Plusieurs responsables des Républicains ont ainsi exprimé de fortes réserves contre l'organisation d'une nouvelle primaire en 2021 : arguant que l'échec de la droite était directement imputable à cette procédure, ils jugent impératif de ne pas reproduire la même erreur.

Les sympathisants de droite partagent-ils ce diagnostic et cette prescription ? Pour le savoir, nous avons interrogé¹ un échantil-

lon national représentatif de 5 042 Français, au sein duquel nous avons isolé les réponses de 604 sympathisants de droite et 492 sympathisants des Républicains, catégorie qui ne recoupe pas strictement celles des militants et des adhérents du parti.

sur les listes électorales, issu d'un échantillon de 5 042 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. L'échantillon a été constitué selon la méthode des quotas (de sexe, d'âge, de catégorie socioprofessionnelle, de catégorie d'agglomération et de région de résidence). L'échantillon a été interrogé par questionnaire auto-administré en ligne. Les interviews ont été réalisées du 18 au 22 décembre 2020. OpinionWay a réalisé cette enquête en appliquant les procédures et règles de la norme ISO 20252.

1 - Échantillon de 4 564 personnes inscrites

L'ÉCHEC DE LA DROITE EN 2017 EST LIÉ AUX AFFAIRES, PLUS QU'À LA PRIMAIRE

Pour les sympathisants de droite, le principal motif de l'échec lors de la dernière élection présidentielle réside dans le climat délétère créé par les affaires concernant le candidat des Républicains : il s'agit de la première raison identifiée et de la seule majoritaire (74 %, et même 78 % parmi les électeurs de François Fillon) (*figure 1*). Rappelons, à cet égard, que les premières révélations du *Canard enchaîné* sont intervenues le 28 janvier 2017, soit deux mois après la désignation du candidat au soir du second tour de la primaire, le 27 novembre 2016.

Les « divisions nées de la primaire » sont citées en deuxième position (16 %), mais plus de 50 points derrière les divers scandales ayant mis en cause le candidat. La difficulté à surmonter les conflits apparus pendant la campagne électorale a sans doute été favorisée par les dates de la primaire, plus que par la primaire elle-même. Le calendrier tardif retenu pour le scrutin, organisé fin novembre soit un mois plus tard que la primaire citoyenne de la gauche en 2011, n'a pas permis un temps de réconciliation.

Enfin, « le programme économique du candidat », parfois stigmatisé pour sa ra-

dicalité, n'est en cause que pour 6 % des sympathisants de droite dans la défaite au premier tour de 2017.

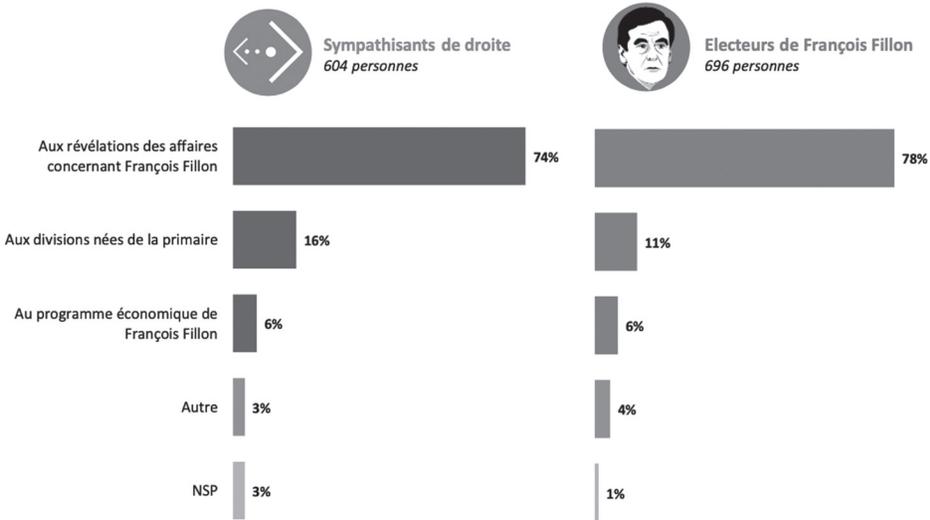
Par conséquent, du point de vue des sympathisants de droite, la responsabilité de la primaire dans l'échec de la droite au premier tour de 2017 est jugée secondaire. Dès lors que la procédure est en grande partie mise hors de cause, les sympathisants de droite (57 %) et des Républicains (58 %) souhaitent majoritairement qu'une « élection primaire soit organisée pour désigner le candidat à l'élection présidentielle de 2022 de la droite ». L'adhésion est également majoritaire parmi les électeurs de la primaire de 2016 (55 %) : après avoir exercé cette prérogative une première fois, comment pourraient-ils renoncer volontairement à participer au choix du candidat de leur camp ?

Cependant, même si l'approbation de la primaire demeure majoritaire, elle subit un recul marqué. En octobre 2012, 85 % des sympathisants de l'UMP se déclaraient favorables à l'organisation d'une primaire ouverte pour désigner leur candidat de l'UMP à l'élection présidentielle de 2017².

2 - Sondage OpinionWay pour *Le Figaro* réalisé auprès d'un échantillon de 523 sympathisants de l'UMP, issu d'un échantillon représentatif de la population française de 2 213 personnes âgées de 18 ans et plus, constitué selon la méthode des quotas (de sexe, d'âge, de catégorie socioprofessionnelle, de catégorie d'agglomération et de région, de résidence). L'échantillon a été interrogé en ligne du 27 septembre au 1^{er} octobre 2012.

Figure 1 - Les causes de la défaite des Républicains en 2017

Q. Diriez-vous que la défaite des Républicains à l'élection présidentielle de 2017 est due principalement... ?



UNE ASPIRATION À UNE PRIMAIRE SIMPLIFIÉE

Dans l'esprit des sympathisants de droite, les modalités de l'éventuelle primaire qu'ils appellent de leurs vœux sont claires. Si elle était organisée, « tous les citoyens qui le souhaitent » (57 %) devraient être autorisés à y participer. L'hypothèse d'une primaire fermée, réservée « uniquement aux adhérents des partis concernés », n'est approuvée que par une minorité des sympathisants de droite (41 %) et des

Républicains (40 %) (figure 2). Le corps électoral serait donc identique à celui de 2016.

Toutefois, l'organisation de la primaire ne prendrait pas les mêmes formes que la précédente. Différence majeure, les sympathisants de droite (60 %) et des Républicains (60 % également) se prononcent pour un scrutin à un seul tour. Plus lourd à mettre en œuvre et davantage source de divisions, le scrutin à deux tours n'est soutenu que par une minorité (37 %) (figure 3).

Figure 2 - Le corps électoral souhaité pour la primaire de la droite

Q. Si une élection primaire est organisée, qui devrait être autorisé à voter pour désigner le candidat à l'élection présidentielle de 2022 de la droite ?

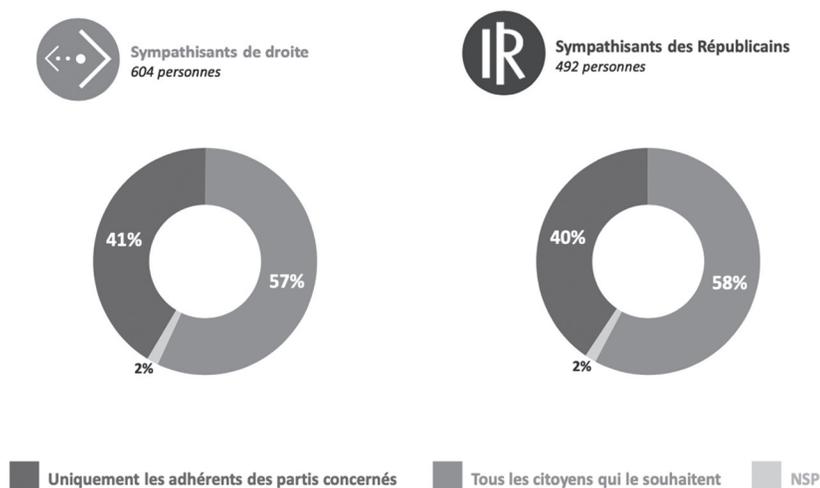
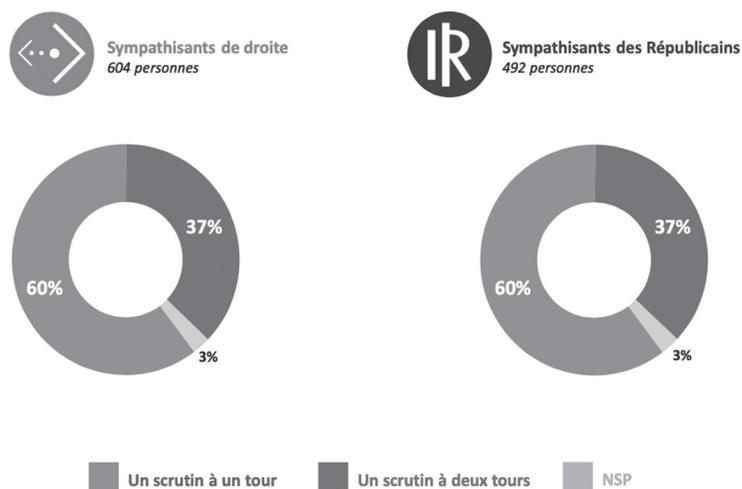


Figure 3 - Le mode de scrutin pour la primaire de la droite

Q. Si une élection primaire est organisée, quel mode de scrutin devrait être utilisé pour désigner le candidat à l'élection présidentielle de 2022 de la droite ?



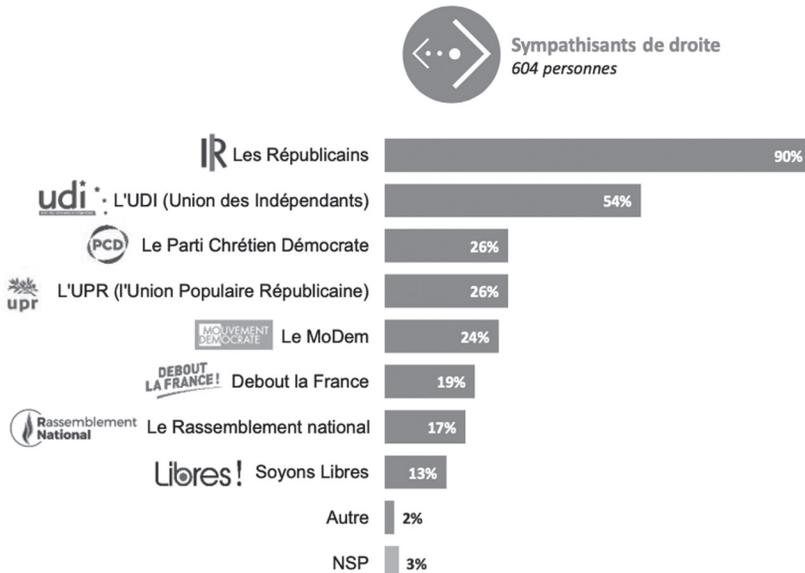
Cette primaire ne devrait évidemment pas se limiter à un seul parti politique. En moyenne, les sympathisants de droite en citent trois. Logiquement, Les Républicains (90 %) et, dans une moindre mesure, l'UDI (54 %) se classent en tête des formations politiques devant prendre part à la primaire (*figure 4*).

Déjà représenté en 2016 par Jean-Frédéric Poisson, le Parti Chrétien Démocrate serait à nouveau légitime pour partici-

per à cette compétition électorale (26 %). Une partie des sympathisants de droite attendent la participation de l'Union Populaire Républicaine (26 %) et de Debout la France (19 %). Les scores obtenus par les candidats de ces deux partis en 2017, respectivement François Asselineau (0,92 %) et Nicolas Dupont-Aignan (4,70 %), sont sans doute perçus rétrospectivement comme des barrières ayant bloqué l'accès de François Fillon au second tour, qu'ils conviendraient de lever grâce à la primaire.

Figure 4 - Les partis devant participer à la primaire de la droite

Q. Si une élection primaire est organisée pour désigner le candidat de la droite à l'élection présidentielle de 2022, quels partis politiques devraient y participer ?
Plusieurs réponses possibles - Total supérieur à 100 %

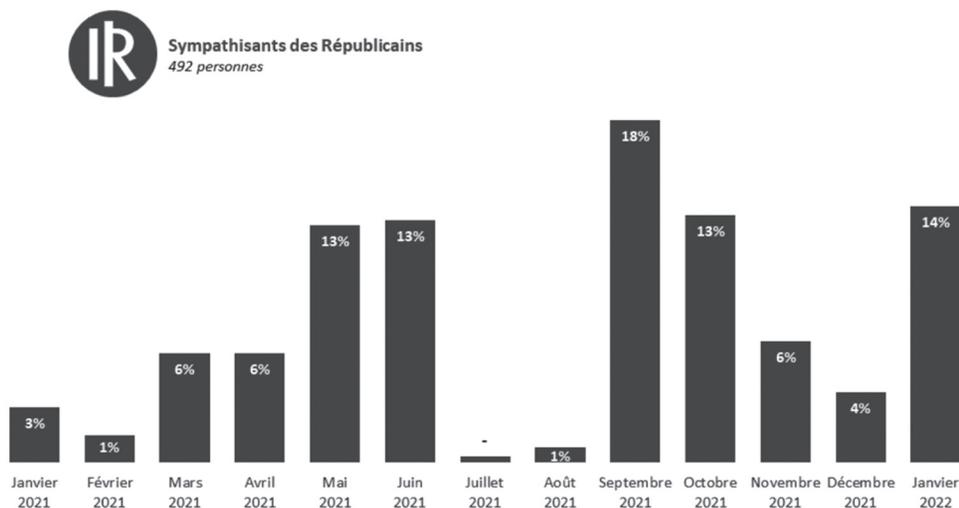


De façon plus surprenante étant donné sa place dans la majorité présidentielle actuelle, le MoDem devrait également participer à la primaire pour 26 % des sympathisants de droite. En revanche, seuls 13 % souhaitent la présence de Soyons libres, le parti étant sans doute moins connu que sa fondatrice, Valérie Pécresse. Relevons également que 17 % des sympathisants de droite estiment que le Rassemblement national devrait prendre part à cette primaire. Parmi les sympathisants du parti d'extrême-droite, cette adhésion s'élève à 76 % (*figure 4*).

Enfin, en termes de calendrier idéal pour l'organisation de cette primaire, deux périodes se détachent pour les sympathisants de droite : d'une part, avant l'été, en mai (12 %) ou juin (13 %) ; d'autre part, à la rentrée, en septembre (17 %) ou octobre (14 %). L'organisation d'une primaire tardive, en janvier 2022, recueille les faveurs de 13 % des interviewés (*figure 5*). Cette solution serait calquée sur le modèle de la primaire de la Belle Alliance Populaire en 2017, dont le calendrier avait été dicté par l'hypothèse de la participation du Président en exercice, François Hollande.

Figure 4 - La date souhaitée pour la primaire de la droite

Q. Si une élection primaire est organisée, quand devrait-elle être organisée pour désigner le candidat à l'élection présidentielle de 2022 de la droite ?



En conclusion, les sympathisants de droite estiment que ce sont les affaires plus que la primaire qui doivent être incriminées dans la défaite présidentielle de François Fillon. Ils attendent l'organisation d'une nouvelle primaire, qui serait ouverte à tous les citoyens souhaitant y prendre part. Organisée avant l'été ou à la rentrée, cette primaire à un seul tour devrait inclure plusieurs formations politiques, afin de remplir pleinement une des fonctions qui lui est assignée : favoriser la victoire d'un candidat de droite en limitant la multiplication de candidatures concurrentes.

Il existe ainsi une opposition de vues entre les sympathisants de droite et les diri-

geants des Républicains, qui ont accepté de réfléchir aux modalités d'un système de départage, mais seulement après les élections régionales et départementales de juin 2021 et « si besoin en était », c'est-à-dire si aucun candidat ne s'impose naturellement dans les enquêtes d'opinion, en particulier dans les intentions de vote. Cette dernière solution constitue un pari risqué. À un an de l'élection présidentielle, les interviewés se prononcent avant tout en fonction de la notoriété et de la présence médiatique des différents candidats. L'histoire des sondages enseigne que les campagnes électorales transforment les perceptions des électeurs et que les favoris d'un jour le demeurent rarement jusqu'au scrutin ■

UNE SOLUTION AU PROBLÈME DU QUINQUENNAT

Le récent débat sur l'instauration d'un mode de scrutin proportionnel pour les élections législatives, serpent de mer du débat public depuis de longues années, trouve son origine dans le véritable malaise dans les institutions qui caractérise aujourd'hui notre République. Chacun constate, en effet, que le Parlement ne remplit plus de façon satisfaisante sa mission de représentation. L'effondrement de la participation aux élections législatives depuis une vingtaine d'années, l'atonie du débat parlementaire et le règne répété, d'une législature à l'autre, de majorités à l'Assemblée nationale aussi solides par le nombre que faibles dans leur armature doctrinale, tout conspire à ruiner le crédit de ce qui fut l'un des grands parlements du monde occidental.

Tristan CLARET-TRENTELVRES

Ancien élève de l'École nationale d'administration

LE QUINQUENNAT : ORIGINE DU DÉSORDRE INSTITUTIONNEL

Tout ceci contribue à dessiner, du point de vue des citoyens, le tableau d'un Parlement dont l'utilité autre que cérémonielle finit par interroger, loin du rôle critique d'intercesseur entre les intérêts particuliers et l'intérêt général que les représentants de la Nation étaient sup-

posés jouer selon la théorie politique moderne. Face à ce constat, largement consensuel, diverses propositions ont été émises depuis une quinzaine d'années, allant du dangereux retour à un régime d'assemblée dans le cadre d'une VI^e République au développement d'une « démocratie participative » dont les préfigurations semblent loin de susciter réellement l'enthousiasme des citoyens.

Mais le mal vient de plus loin. L'absence presque totale d'effet substantiel, quant à

l'équilibre des pouvoirs publics constitutionnels, de toutes les mesures qui avaient pour objet de renforcer le rôle du Parlement dans le cadre de la réforme institutionnelle de 2008 (maîtrise de l'ordre du jour, discussion en séance des textes issus des commissions, etc.) a démontré, si c'était nécessaire, que le parlementarisme rationalisé de la V^e République n'était pas la véritable cause de la faiblesse de l'Assemblée. Il n'est pas difficile, en réalité, de trouver l'origine de ce désordre institutionnel qui ne date pas de la fondation de la V^e République mais bien d'une transformation très particulière de ses institutions : l'adoption du quinquennat. En alignant la durée du mandat présidentiel et celle de la législature dans le but – louable – d'éviter les cohabitations, on a par inadvertance bouleversé les équilibres sur lesquels étaient bâties nos institutions. Avec le quinquennat et l'inversion du calendrier électoral, les élections législatives ont lieu – sauf impondérable rare – dans la foulée de l'élection présidentielle et n'en constituent plus qu'un « troisième tour », un peu ennuyeux et superfétatoire, dans la mesure où le débat politique a déjà été tranché lors de l'élection du président de la République. Dès lors, par le jeu de l'abstention différenciée – les électeurs du président élu se déplaçant davantage que ceux de ses concurrents malheureux – le président dispose assez facilement d'une majorité large à l'Assemblée nationale qui ne reflète pas le véritable rapport de force politique dans l'opinion. Surtout, les dépu-

tés sont élus sur le nom du président pour un mandat qui correspond au sien et n'ont donc qu'une légitimité personnelle faible. Ils sont d'autant moins portés à l'autonomie que leur destin électoral dépend de la réélection ou non du président qui précédera immédiatement les élections législatives suivantes. Ainsi, une Assemblée nationale minorée fait-elle de plus en plus figure de chambre d'enregistrement tandis que la participation aux élections législatives, qui se maintenait au-dessus des deux-tiers jusqu'en 1997, n'a fait depuis lors que baisser jusqu'à devenir minoritaire en 2017 (42,6 % de participation au second tour).

Le Parlement n'est pas la seule institution abaissée par la réforme. La beauté des mécaniques constitutionnelles fait que le pouvoir n'y est pas un jeu à somme nulle, et la déliquescence de l'Assemblée nationale n'a en rien contribué à renforcer le pouvoir exécutif, bien au contraire. Le Premier ministre, d'abord, a subi de plein fouet une évolution qui, en fait sinon en droit, le prive de son rôle de chef de la majorité. En effet, si la réélection du président détermine largement celle des députés, le Premier ministre n'a pas vocation à conduire la majorité aux élections législatives et à en diriger la campagne. Sa capacité à discipliner la majorité, inclinant à l'époque du septennat à voir en lui son chef naturel, s'en trouve profondément réduite et avec elle sa stature institutionnelle propre et sa place dans la vie publique. Le

Premier ministre étant, en France, le véritable chef de l'administration, non seulement la cohésion gouvernementale mais aussi celle de l'action de l'État se trouvent, par ricochet, atteintes par l'affaiblissement de Matignon qui découle du quinquennat.

On pourrait croire qu'au milieu de ce sombre tableau, le président de la République, au moins, se trouverait renforcé. Il n'en est en réalité rien et ce n'est pas un hasard si, depuis 2007, a émergé un récurrent et largement stérile débat sur « l'hyper-présidence » supposée, ses bienfaits et surtout ses défauts. Car qui trop embrasse mal étreint, et si le président de la République domine désormais sans contrepoids institutionnel tant son Premier ministre que sa majorité parlementaire, il s'en trouve dangereusement et solitairement exposé aux aléas de la chronique politicienne. Chacun des trois derniers présidents de la République en a fait l'expérience : la volonté récurrente de se retirer quelque peu de la gestion des affaires courantes, pour retrouver un certain surplomb qui caractérisait les titulaires de la fonction jusqu'aux années 2000, se heurte immédiatement à des obstacles tels qu'on finit par y renoncer. Certains y voient les effets d'immédiateté du règne de l'information en continu, mais ce n'est qu'une partie de l'explication. Plus profondément, l'abaissement du rôle du Premier ministre consécutif au quinquennat le prive de l'autorité politique nécessaire pour tenir le gouvernail face à tous les assauts tandis que le président est retiré

dans les cimes olympiennes. Davantage qu'un « hyper-président », le chef de l'État à l'ère du quinquennat fait ainsi souvent figure de « super-Premier ministre ». Et puisque, comme l'écrivait de Gaulle dans *Le Fil de l'épée*, « l'autorité ne va pas sans prestige, ni le prestige sans éloignement », il s'en trouve incapable d'assumer pleinement les écrasantes exigences symboliques propres à la fonction présidentielle.

Effacement du Parlement transformé en chambre d'enregistrement, rétrécissement du Premier ministre au rang de « collaborateur » du chef de l'État, réduction du président de la République à un chef de majorité traîné malgré lui dans la mêlée politicienne, force est de constater que le bilan du quinquennat vu sous ce prisme semble pour le moins calamiteux. Faut-il pour autant, toute honte bue, prononcer l'échec de la réforme et revenir au septennat tel qu'il fonctionnait avant 2000 ? Nous n'en sommes pour notre part pas convaincus. Le passage du temps commence à nous le faire oublier, mais il faut rappeler le caractère éminemment toxique et contre-nature de la cohabitation pour les institutions de la V^e République. Privant le président de son autorité politique, elle menace de le rendre politiquement incapable de remplir les devoirs de sa charge sur lesquels tout peut reposer. Pour ne prendre qu'un exemple, un président de la République en cohabitation pourrait-il faire usage de l'article 16 de la Constitution, si les circonstances l'exigeaient, sans

faire immédiatement l'objet d'accusations de coup d'État de la part de son propre gouvernement, ce au milieu d'une crise majeure engageant le destin du pays ? Au-delà, pour la politique étrangère et la défense, domaines dans lesquels la pratique a rendu le rôle du président particulièrement important, la discordance de vues entre les deux têtes de l'exécutif porte atteinte à la crédibilité de la France et peut avoir des conséquences désastreuses pour les intérêts nationaux face à des interlocuteurs étrangers qui peuvent jouer de ces divergences à notre détriment. Le fait même que le passage au quinquennat ait été envisagé dès le mandat du président Pompidou montre d'ailleurs bien que le problème de la cohabitation, alors encore théorique, était bien perçu dès le début de la V^e République.

La V^e République semble donc prise dans un cruel dilemme, comme forcée de choisir entre Charybde et Scylla. Le problème apparaît d'autant plus préoccupant qu'aucune des solutions alternatives proposées jusqu'ici dans le débat public ne nous semble satisfaisante. Certaines, telles le développement de la « démocratie participative » ou de la représentation corporatiste de la « société civile », ne sont que des faux-semblants – quel pourcentage de la population française connaît aujourd'hui l'existence du CESE, que certains se proposent de renforcer pour en faire le pivot du renouveau démocratique ? D'autres ne régleraient rien et risqueraient même

de créer d'autres problèmes graves telles l'élection de l'Assemblée à la proportionnelle intégrale ou une VI^e République dotée d'un exécutif plus faible. Il ne faut en effet pas surestimer l'importance du mode de scrutin dans le problème ici évoqué : si l'Assemblée nationale se trouvait élue à la proportionnelle nationale tempérée par une prime majoritaire, il y a fort à parier que cela ne changerait pas grand chose. Et en l'absence d'une telle correction, le défaut de majorité pourrait rendre le pays ingouvernable ce qui ne ferait que régler un problème institutionnel en le remplaçant par un autre bien plus grave. Quant à la VI^e République, elle se heurterait immédiatement à l'impossibilité de « désinventer » l'élection présidentielle au suffrage universel direct à laquelle le peuple français est extrêmement attaché et – conséquemment – ne pourrait priver le chef de l'État d'un rôle majeur, redonnant mécaniquement naissance au « présidentielisme » honni par ses partisans.

Mentionnons enfin une dernière idée qui a ses défenseurs : la transformation de la France en un « régime présidentiel à la française » avec suppression du poste de Premier ministre et mise en place d'élections législatives de mi-mandat sur le modèle américain. Outre que les spectaculaires dysfonctionnements du système politique américain incitent à la prudence à l'heure de s'en inspirer, il s'agirait d'une rupture brutale – on peut même parler de trahison – avec la tradition politique fran-

çaise qui est celle du régime parlementaire, c'est-à-dire de la responsabilité du gouvernement devant le Parlement. La tentative d'un tel dynamitage de notre histoire constitutionnelle, aux conséquences lourdes et incertaines, relève d'un suivisme malvenu par rapport aux États-Unis et doit être rejetée sans appel.

Il existe cependant une solution qui permettrait de retrouver les avantages traditionnels du septennat tout en conservant les protections contre la cohabitation offertes aujourd'hui par le quinquennat. Toute la difficulté du système traditionnel c'est que, en cas de défaite de la majorité aux élections législatives qui ont lieu dans le cours du mandat présidentiel, le président est fortement incité à se maintenir et à accepter une cohabitation plutôt que de démissionner. La démission serait conforme à l'esprit des institutions et il est évident que, le cas échéant, le général de Gaulle n'aurait pour sa part pas hésité. Mais les institutions doivent être faites à la mesure des hommes et non à celle des héros. Or, l'avantage politique à se maintenir est évident pour le chef de l'État tant l'ancienne opposition désormais au gouvernement se trouvera chargée de la conduite des affaires tandis que le président pourra polir son image de rassembleur surplombant, tout en ne manquant pas de mettre des bâtons dans les roues de son Premier ministre à l'occasion. À première vue, ce problème peut sembler insoluble car rendre, pour l'éviter, le président respon-

sable devant le Parlement reviendrait à détruire tout l'édifice de la V^e République qui en fait l'homme de la Nation, uniquement responsable devant le peuple.

RETROUVER LES AVANTAGES DU SEPTENNAT TOUT EN CONSERVANT LES PROTECTIONS OFFERTES PAR LE QUINQUENNAT

Notre solution est la suivante. Il serait possible de rétablir le septennat présidentiel, de maintenir la durée du mandat des députés à cinq ans et de donner à l'Assemblée nationale élue, uniquement dans les trente jours qui suivent la première séance marquant l'ouverture de la législature, le pouvoir de convoquer, par un vote à la majorité absolue de ses membres, une élection présidentielle anticipée.

Avec un tel système, on retrouve tous les avantages du septennat : les mandats présidentiel et parlementaire ont des durées différentes ce qui conduit à des élections législatives séparées de l'élection présidentielle, restaurant leur caractère intrinsèquement décisif. Imaginons le cas d'une alternance classique où un président nouvellement élu ne trouverait pas de majorité à l'Assemblée nationale et déciderait donc de dissoudre celle-ci dans la foulée

de son investiture, emportant une majorité. Il aurait alors, comme c'est le cas aujourd'hui avec le quinquennat, cinq ans sans élection nationale. Cependant, la fin de ce « quinquennat » ne serait alors pas marquée par une élection présidentielle, mais par des élections législatives, qui décideraient de la continuité ou du changement politique. La perspective de ces élections, dès le début du quinquennat, rétablirait ainsi à la fois l'autorité du Premier ministre – qui aurait vocation à conduire la majorité lors de ces élections – et la stature du Parlement, les députés sachant ne pas pouvoir compter sur une éventuelle réélection dans la foulée de celle du président. Après ces législatives, si la majorité en place était reconduite le décalage des deux calendriers se poursuivrait, permettant l'articulation des deux légitimités de façon harmonieuse comme ce fut le cas entre 1965 et 1981. Deux ans plus tard aurait ainsi lieu une élection présidentielle mais, si le président était réélu, il n'y aurait pas d'élections législatives puisqu'il disposerait déjà d'une majorité élue deux ans plus tôt. Si, cependant, lors des élections législatives intermédiaires le président perdait sa majorité, alors le dispositif proposé trouverait à s'appliquer.

Dans le mois qui suit l'ouverture de la nouvelle législature, la nouvelle assemblée peut, à la majorité absolue, décider d'abrégé le mandat du président et de convoquer une élection présidentielle anticipée. Si elle le fait, le président sortant n'est

pas démis et peut se présenter à l'élection comme président en place.

Pour que le lecteur comprenne bien le système que nous proposons, il est nécessaire de préciser quelques éléments. Soulignons tout d'abord qu'en cas de perte de sa majorité par le président, la nouvelle majorité serait fortement incitée à voter la tenue d'une élection présidentielle anticipée, ce afin d'éviter une cohabitation dont la pratique démontre qu'elle favorise le président en place et dessert la majorité gouvernementale. Ensuite, pour s'assurer que le président sortant puisse toujours se présenter à l'élection anticipée s'il le souhaite, il serait nécessaire d'éliminer la limitation du nombre de mandats présidentiels consécutifs instaurée par la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, disposition qui nous semble de toute façon malvenue. De plus, afin d'éviter la répétition de deux élections présidentielles anticipées et symétriquement à la disposition de la Constitution interdisant de dissoudre deux fois l'Assemblée nationale à moins d'un an d'intervalle, il serait précisé que l'Assemblée ne peut procéder à la convocation d'une élection présidentielle anticipée durant l'année qui suit une élection présidentielle anticipée. Enfin, la condition de majorité absolue permet de limiter l'usage de ce dispositif au cas où, conformément à l'esprit de la Constitution, le président serait réellement dépourvu d'une majorité lui permettant de gouverner, même relative comme entre 1988 et 1993.

Dans ce système, aucun mandat présidentiel complet ne pourrait donc se dérouler sans élections législatives intermédiaires. Étant décisives, et perçues comme telles, ces élections verraient certainement une forte participation et restaureraient la perception par les citoyens de l'importance du Parlement. La restauration de l'équilibre pré-quinquennat permettrait de rétablir une articulation harmonieuse des deux têtes de l'exécutif, favorisant le retour du président à un rôle plus surplombant, davantage fidèle à l'esprit des institutions.

Tentons de répondre aux objections que pourrait susciter une telle proposition. Premièrement on pourrait rétorquer qu'elle revient à rendre malgré tout indirectement le président responsable devant l'Assemblée nationale, contrevenant à l'esprit gaullien des institutions. À notre avis il n'en est rien. Soulignons tout d'abord que la faculté laissée à l'Assemblée d'abrégé le mandat du président serait limitée à une courte période qui suit immédiatement l'ouverture de la nouvelle législature, excluant tout chantage politicien sur le chef de l'État de la part de sa majorité. Ensuite il ne s'agirait pas de voter une destitution, mais bien la tenue d'une élection présidentielle anticipée à laquelle le sortant pourrait toujours se représenter s'il le souhaite, ce qui est symboliquement très différent. Enfin, à ultragaullisme ultragaullisme et demi, n'est-ce pas bien davantage en se maintenant alors que sa

majorité, et donc sa politique, a été désavouée par le peuple que le président porte atteinte à l'esprit gaullien des institutions plutôt qu'en se soumettant au suffrage universel pour restaurer la concordance des deux majorités ? La nouvelle Assemblée ne pourrait décider de convoquer une élection présidentielle anticipée que dans la foulée de sa propre élection, c'est-à-dire au moment où elle représente le mieux la volonté de la Nation. Dans un tel système, la question de la convocation ou non d'une élection anticipée serait naturellement un élément majeur de la campagne des élections législatives et les différents partis s'engageraient sur leur vote. Ainsi, c'est indirectement la majorité des électeurs eux-mêmes, et non les seuls parlementaires, qui déciderait d'abrégé le mandat du président en place.

Deuxième objection, contraire à la première, ces élections intermédiaires n'en seraient pas réellement car l'enjeu de la convocation ou non d'une élection présidentielle anticipée écraserait tous les autres, transformant les législatives en un référendum pour ou contre le président en place. C'est en partie exact et il est évident que cette question tiendrait – et ce serait légitime – une place importante dans la campagne. Elle n'en épuiserait cependant pas tout le débat, ne serait-ce que parce qu'en l'absence de bipartisme fort en France les électeurs auraient certainement le choix entre plusieurs partis soutenant la convocation d'une élection présidentielle

anticipée et plusieurs autres la rejetant. Et à supposer même que la question prenne une place qu'on jugerait excessive, cela contribuerait, à tout le moins, à donner à ces élections législatives un enjeu majeur, restaurant l'importance démocratique des élections législatives, aujourd'hui annihilée *de facto* avec le quinquennat. Ainsi, étant donné la situation actuelle, si cet argument peut, à bon droit, être invoqué à l'appui d'un retour au septennat « classique » – à condition d'accepter la perspective de cohabitations régulières – il ne peut l'être en faveur du *statu quo*, le système proposé constituant objectivement un renforcement majeur de l'importance des élections législatives et, partant, du Parlement.

Troisième objection, ce système ne rendrait pas la cohabitation impossible et échouerait donc à atteindre un de ses objectifs. Certes, il est tout à fait possible d'imaginer une configuration – improbable mais pas exclue – conduisant à une cohabitation. Ainsi du cas de législatives intermédiaires ayant débouché sur une élection présidentielle anticipée gagnée par le président sortant, celui-ci ayant dissous l'Assemblée nationale dans la foulée pour tenter de retrouver une majorité. Si, dans ces circonstances, les électeurs persistaient à refuser une majorité au président, une cohabitation s'ensuivrait car en vertu de la règle interdisant la convocation d'une deuxième élection présidentielle anticipée moins d'un an après

une telle élection, l'Assemblée devrait s'y résigner. Mais dans ce cas, quoique dommageable, cette cohabitation serait réellement souhaitée par les électeurs qui auraient manqué de cohérence en votant pour des majorités incompatibles. Il faudrait alors l'accepter, tout en notant qu'il sera loisible au président de dissoudre à nouveau s'il le souhaite une fois attendue une année. Mais ce risque de cohabitation demeurerait très limité car il suppose une improbable incohérence de la part des électeurs, d'autant qu'un président réélu dans ces circonstances aurait beau jeu de revendiquer de la Nation une majorité lui permettant de gouverner dans le cadre du nouveau mandat qu'on vient de lui confier. D'ailleurs, le risque faible que ce système conduise à une cohabitation ne paraît pas significativement plus élevé que dans le système actuel, le quinquennat n'empêchant pas qu'un président mal élu – ou mal réélu – soit privé de majorité malgré la tenue des législatives dans le mois suivant son élection.

Dernière objection, plus bénigne, ce système conduirait à une dissolution systématique de l'Assemblée par tout nouveau président dans la foulée de son élection, de manière à s'assurer de bénéficier de cinq ans, même s'il dispose déjà d'une majorité à son investiture. La tentation existera certainement, mais il n'est pas évident pour autant qu'une telle dissolution « de confort » devienne systématique. En effet on aurait pu prévoir la même chose à

l'époque du septennat, et en particulier en 1995 quand le président Chirac nouvellement élu ne disposait d'une majorité que pour trois ans ; cela ne s'est pourtant pas produit. En réalité, deux cordes de rappel entrent en jeu qui contribueraient à dissuader ce genre de « coup » tactique : le risque d'incompréhension et donc d'agacement des électeurs et, surtout, la mauvaise volonté des députés de la majorité peu enclins à risquer leur siège de façon anticipée. Gageons également qu'avec ce système la possibilité, même improbable, pour le président nouvellement élu de voir son mandat immédiatement remis en jeu en cas d'échec aux législatives devrait contribuer à le dissuader de tenter l'aventure. Enfin, à supposer même que ce genre de dissolution « tactique » intervienne à l'occasion, elle ne semble pas particulière-

ment toxique pour le bon fonctionnement des institutions.

À l'examen, les inconvénients du système que nous proposons apparaissent donc très limités au regard de ses considérables avantages. Certes original dans sa logique, il nous permettrait de sortir par le haut du dilemme du quinquennat et du septennat et, ce faisant, de parachever l'œuvre constitutionnelle française. En rendant au président de la République la capacité de « régner » et de gouverner, il constituerait en effet une réponse élégante au problème central du parlementarisme français soulevé par Thiers et Guizot dès la Monarchie de Juillet : comment concilier les deux légitimités constitutionnelles du Parlement et du chef de l'État sans mettre en cause l'unité de l'Exécutif ? ■

EN FINIR AVEC L'AFRO-PESSIMISME

Longtemps victime d'une image négative dans les opinions publiques des pays occidentaux, l'Afrique subsaharienne, taux de croissance économique obligent, suscite aujourd'hui un intérêt grandissant auprès de leurs gouvernements et de leurs entreprises. Comme si au temps de l'afro-pessimisme succédait celui de l'afro-optimisme !

Daniel GOUADAIN

Professeur des Universités honoraire

Pourtant, à propos de ce continent plus que de tout autre, il faut se garder des jugements tranchés et des généralisations hâtives : d'abord, parce qu'abusés peut-être par une identité couleur de peau, nous avons tendance à négliger l'infinie variété des peuples qui l'habitent, et à considérer naïvement que ce qui vaut pour le Niger vaut également pour le Gabon ou le Kenya, alors que nul ne s'aviserait de « mettre dans le même sac » la Suède et la Bulgarie ; ensuite, parce que, s'agissant du devenir de sociétés humaines, il nous faut prendre en compte non l'horizon à cinq ou dix ans, mais le « temps long », celui de la succession des générations.

C'est en tentant d'intégrer cette dimension temporelle et en nous référant principalement aux pays d'Afrique oc-

cidentale et centrale francophone, que nous nous interrogerons sur le présent et l'avenir de sociétés en transition qui, si elles peuvent nous apparaître aujourd'hui en porte-à-faux, n'en sont pas moins en situation de retrouver leur équilibre, à plus ou moins brève échéance.

DES SOCIÉTÉS TRANSITOIREMENT EN PORTE-À-FAUX

Ce qui frappe l'observateur de ces sociétés, c'est évidemment le décalage entre l'état des mœurs et valeurs sociales, et le contexte technique, économique et institutionnel dans lequel elles vivent. Une

fois admise l'origine de celui-ci, comment s'étonner de ses effets ?

AUX ORIGINES DU DÉCALAGE : DES SOCIÉTÉS BOUSCULÉES DANS LEUR ÉVOLUTION

Nous avons du mal à concevoir le choc qu'a pu représenter, pour des sociétés traditionnelles, la colonisation, ou pour les rares pays qui n'ont pas été intégrés aux empires européens, l'entrée dans le « nouveau monde » : avec ou sans violence, des étrangers sont arrivés, ont pris le pouvoir et ont administré des populations dont ils ne savaient pas grand-chose, quand ils n'en ignoraient pas à peu près tout, transposant et imposant institutions et valeurs, sans se soucier des souhaits des habitants ou de leur aptitude à les adopter. En quelques décennies, l'univers de ceux-ci a été bouleversé de façon exogène, c'est-à-dire sous l'influence de forces extérieures, et ils ont été invités à parcourir, en deux ou trois générations, le chemin que les peuples d'Europe, à la suite de processus pour une bonne part endogènes, avaient mis plusieurs siècles voire, à considérer certaines sociétés d'Afrique centrale¹, quelques millénaires à suivre. S'il fallait chercher des précédents à un tel chambardement, c'est peut-être du côté de la romanisation de la Gaule qu'il faudrait

1 - Pour une description du Gabon de l'entre-deux-guerres, voir notamment Christian Dedet, *La mémoire du fleuve : L'Afrique aventureuse de Jean Michonnet*, 1984, Paris, éditions Phébus.

se tourner, encore que l'on puisse raisonnablement supposer qu'eu égard à l'état des techniques il y a deux mille ans, le changement a été moins rapide et moins profond !

À la fin du XIX^e siècle, Émile Durkheim s'inquiétait des conséquences de l'industrialisation et de l'urbanisation sur la cohésion sociale des sociétés occidentales² et utilisait le terme d'*anomie* pour décrire une situation dans laquelle cette cohésion est mise à mal par suite de la perte ou de l'effacement des valeurs. Mutations pourtant « relatives » au regard de celles qu'ont vécues les sociétés africaines depuis un peu plus d'un siècle :

- dans l'ordre politique : constitution de territoires (à l'époque coloniale³), puis d'États souverains (après les Indépendances), au caractère souvent artificiel car regroupant des peuples de traditions et cultures différentes ; mise en place d'institutions politiques inspirées de l'Occident, introduction et diffusion de l'écriture, administration et enseignement dans une langue européenne ;

2 - Émile Durkheim, *De la division du travail social*, 1893, Paris, éditions Félix Alcan.

3 - S'apparentant initialement, du moins dans le domaine français, à de simples circonscriptions administratives, car faisant partie d'une même fédération (Afrique-Occidentale française - AOF ou Afrique-Équatoriale française - AEF, selon le cas), et donc le plus souvent séparées des territoires voisins par de simples limites administratives et non par des frontières au sens international du terme.

- dans l'ordre économique et démographique : généralisation de la monnaie, urbanisation (principalement après les Indépendances) ;
- dans l'ordre religieux, abandon progressif des cultes ancestraux au profit de l'islam⁴ ou du christianisme...

Et il ne serait pas difficile d'allonger la liste. Ce qui est sûr, c'est que ces mutations, en raison de leur nombre, de leur ampleur mais aussi de leur rapidité, ont eu des conséquences redoutables :

- elles ont altéré les valeurs sur lesquelles reposaient l'ordre social et les structures d'encadrement des individus, compromettant ainsi la régulation sociale traditionnelle,
- tout en laissant subsister un écart important entre les valeurs désormais communément admises et les mœurs en découlant, et les comportements et pratiques nécessaires à la bonne marche de sociétés en voie de transformation ; d'où évidemment des « dysfonctionnements » dont il serait naïf de s'étonner.

LES EFFETS DU DÉCALAGE : LE PRÉTENDU « MAL AFRICAIN »

De cette entrée à marches forcées et souvent aux forceps dans l'univers moderne,

4 - Dont l'introduction en zone sahélienne est déjà ancienne.

les effets sont innombrables. Nous nous contenterons d'en rappeler quelques-uns, parmi ceux qui focalisent l'attention des opinions publiques occidentales.

L'explosion démographique

L'Afrique subsaharienne (singulièrement l'Afrique de l'Ouest) connaît, on le sait, une croissance démographique sans précédent : dans un cas extrême, celui du Niger, le taux de fécondité⁵ reste en 2019 supérieur à 7%, et le pays qui, d'après les statistiques et projections des Nations unies, comptait 3,40 millions d'habitants en 1960 (à l'Indépendance) et 16,4 millions en 2010, pourrait en avoir 68,5 millions en 2050 puis 192 millions en 2100⁷. Les prévisions sont heureusement faites pour être démenties par les faits...

La situation, certes variable d'un pays à l'autre, s'explique par le fait que nombre d'entre eux n'ont pas commencé ou entament à peine la « transition démographique » qui doit les conduire à des taux de fécondité proches de ceux observés

5 - Nombre moyen d'enfants par femme en âge de procréer.

6 - À titre de comparaison, le taux de fécondité en 2017 était de 1,89 en France et de 1,34 en Italie.

7 - Source : Organisation des Nations unies, Département des affaires économiques et sociales, *Perspectives de la population mondiale, La révision de 2017*. Pour les projections, « variante moyenne ».

dans d'autres parties du monde, ce qui veut dire que leurs habitants n'ont pas encore « ajusté » leurs valeurs et comportements au nouvel état des choses, dans l'ordre médical, technique et économique. Ces valeurs et comportements, que contribuent à conforter les prescriptions religieuses, restent, pour l'essentiel, ceux d'autrefois, du temps d'avant les progrès médicaux où il fallait mettre au monde une dizaine d'enfants, dans l'espoir que deux ou trois atteindraient l'âge adulte et seraient ainsi en mesure de soutenir leurs vieux parents, et où il fallait en conséquence marier les filles dès qu'elles étaient en âge de procréer, de l'époque des sociétés rurales, où loin d'être durablement une charge, les enfants se rendaient utiles (aux champs en particulier) dès 8 ou 9 ans.

Avec les progrès de l'urbanisation et le déclin relatif de la population des campagnes, il est clair que ces valeurs et comportements sont appelés à évoluer et à s'ajuster au nouvel état des choses ; déjà, dans les grandes villes africaines, l'idéal familial (en termes de nombre d'enfants) des cadres de la quarantaine, conscients des coûts de l'éducation, s'écarte de celui de leurs parents, pour se rapprocher de celui qui se diffuse petit à petit dans le monde.

En tout état de cause, la transition démographique se fera ; la question est évidemment de savoir quand. Si la pauvreté régresse, c'est-à-dire si le taux croissance économique est supérieur à celui de la

population, elle pourrait se produire plus tôt que les projections démographiques ne le font augurer. L'exemple des pays du Maghreb est à cet égard encourageant : au Maroc, au début des années 1960, le taux de fécondité restait supérieur à 7 ; depuis 2016 il est inférieur à 2,5 et la tendance est à la baisse. Une évolution similaire est observée en Tunisie où, partant du même niveau, le taux est tombé aux environs de 2 à partir de 2000 avec, il est vrai, une très légère tendance à la progression depuis lors⁸.

La mal-gouvernance

Nous avons souvent le sentiment que nombre de pays africains souffrent d'une mal-gouvernance, à l'origine d'une histoire parfois chaotique. Deux problèmes semblent à cet égard en cause ; il y a d'abord celui de la formation et de la sélection des élites ; il y a ensuite celui du cadre territorial et de la composition de la population.

La question de la formation et de la sélection concerne les élites aussi bien politiques qu'administratives, tant il est clair qu'en l'absence d'une administration solide, un gouvernement, si décidé soit-il, est privé de moyens d'action. Les défaillances à ce sujet tiennent à des raisons historiques

8 - Source : Université de Sherbrooke, Québec, Canada, *Perspective Monde*, <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/tend/TUN/fr/SP.DYN.TFRT.IN.html>

mais aussi à des questions de mentalités. Du premier point de vue, le cas de la République démocratique du Congo (ex-Congo belge) est caricatural puisque, du fait d'un accès précipité à l'Indépendance, cet immense pays ne comptait en 1960 qu'une poignée de cadres ayant atteint au moins le niveau du baccalauréat. Pour être moins alarmante, la situation n'était pas non plus brillante dans plusieurs pays de l'ancien domaine français. Au Sénégal (pays dont les liens avec la France sont les plus anciens), en revanche, l'effort en faveur de l'éducation avait été à la fois plus durable et plus important⁹ : et ce n'est sans doute pas un hasard si le pays est souvent cité comme exemple de démocratie et de bonne gouvernance !

Au-delà des raisons historiques, et même si un mauvais départ n'est évidemment pas fait pour favoriser une évolution harmonieuse, il ne faudrait pas sous-estimer le poids des mentalités et des traditions. S'il est ancien en Chine et dans sa zone d'influence politique et culturelle¹⁰, dans la

plupart des pays du monde¹¹, le mérite en tant que critère du recrutement et de promotion¹² ne remplace que récemment et partiellement celui de la naissance (et des relations) pour l'accès aux différentes fonctions, remplacement imputable à la complexification des sociétés modernes, et par suite à la « technicisation » et à la professionnalisation des activités : qui songerait à confier sa vie à un pilote d'avion ou à un chirurgien dont, au final, la principale qualité serait d'être le « fils de » ou le membre de tel groupe familial ou ethnique ? Si le critère du mérite n'est évidemment pas absent d'Afrique, il n'est pas douteux qu'il y est moins prégnant qu'ailleurs, que ses progrès y sont plus lents et que le poids des critères traditionnels : âge, naissance, relations, appartenance à tel groupe humain, continue d'y être plus lourd. C'est particulièrement vrai pour l'accès aux carrières de l'administration publique et leur déroulement¹³, avec les conséquences que l'on devine quant à l'efficacité de l'action administrative : en forçant un peu le trait,

9 - L'école William Ponty (école normale fédérale de l'Afrique-Occidentale française - AOF, installée successivement à Saint-Louis, Gorée puis Sebikhotane) a été créée en 1903 ; l'université de Dakar a été fondée en 1957 (inaugurée en 1959). Ces deux institutions avaient vocation à former les cadres non seulement du Sénégal mais aussi de l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest francophone.

10 - Où des formes de recrutement sur la base du mérite personnel apparaissent déjà sous la dynastie des Quin (221-207 av. J.-C.).

11 - Y compris ceux d'Europe occidentale.

12 - Proclamé par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, du 26 août 1789 pour l'accès aux emplois publics (article VI) : « Tous les Citoyens étant égaux [aux yeux de la loi] sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents ».

13 - On connaît la boutade. À une personne sollicitant un emploi, on demande, aux États-Unis : que savez-vous faire ? En France : quel diplôme avez-vous ? En Afrique : qui connaissez-vous ?

c'est une heureuse circonstance si l'agent qui sait devoir sa nomination ou sa promotion à des raisons sans rapport avec sa compétence et sa façon de servir, a la capacité et la volonté d'effectuer les tâches que sa hiérarchie lui confie !

La question de l'appartenance à un groupe humain rejoint celle de la constitution des États, déjà évoquée. Tous les États étant pluriethniques¹⁴, c'est-à-dire rassemblant des populations de traditions, cultures et souvent langues différentes, parfois en conflit, ouvert ou larvé, dans un passé récent, on comprend que chaque groupe veuille « pousser » ses candidats aux différentes fonctions, indépendamment de leur profil professionnel. On comprend aussi la difficulté qu'il y a à gouverner et administrer de tels ensembles :

- ils sont humainement hétérogènes ;
- ils sont vastes, comparativement à ceux qui les ont précédés, même si la taille de la majorité d'entre eux reste raisonnable voire modeste¹⁵ : l'Afrique

14 - Le nombre d'ethnies pouvant varier de dix à vingt en Afrique sahélienne, à plusieurs dizaines en Afrique de l'Ouest côtière et jusqu'à plusieurs centaines en Afrique centrale (République démocratique du Congo, Cameroun).

15 - Le Sénégal a une superficie de 196 722 km² et 15 millions d'habitants (estimation 2018), le Togo 56 785 km² et 7,5 millions d'habitants (en 2015), mais la République démocratique du Congo a une superficie de 2 345 409 km² et 81 millions d'habitants (en 2017), le Nigeria, 923 768 km² et 191 millions d'habitants (en 2017).

contemporaine regroupe, du Nord au Sud, cinquante-quatre pays alors que l'on estime que l'Afrique précoloniale comptait une dizaine de milliers d'entités politiques !

Dans ces conditions, toute décision ayant tût fait d'être interprétée comme prise au détriment de telle ou telle partie de la population, gérer les nouveaux États exige une somme de qualités et de compétences rares, auxquelles ne prédisposent guère les mentalités et comportements traditionnels qui, s'ils n'ont pas fait obstacle à plusieurs moments historiques à la constitution de grands empires (en Afrique de l'Ouest, en particulier), semblent néanmoins beaucoup mieux convenir à la conduite de groupes humains homogènes et de moindre taille.

Au total, et même si l'autoritarisme de certains d'entre eux peut faire illusion, les dirigeants se retrouvent à la tête d'États faibles, ballotés entre des intérêts contradictoires, et donc mal armés pour concevoir, édicter et surtout faire appliquer la loi commune.

La corruption

Les opinions occidentales sont très sensibles, on le sait, à la question de la corruption et, de fait, nombre de pays d'Afrique figurent dans les profondeurs des classements internationaux régulièrement éta-

blis à ce sujet¹⁶. Mais plus qu'à la mesure de la corruption, toujours plus ou moins sujette à caution, c'est à ses ressorts spécifiques dans les sociétés africaines qu'il faut s'arrêter, et particulièrement aux valeurs de solidarité qui continuent de les imprégner.

Les sociétés occidentales vivent à l'heure de l'individu-roi : si celui-ci (et avec lui la famille nucléaire) a pu s'autonomiser vis-à-vis de la famille élargie du passé, c'est parce que des institutions fonctionnant comme autant de « filets de sécurité » ont été mises progressivement en place, assurant à chacun protection face à la maladie, le chômage ou la vieillesse. Comme dans l'Europe des siècles passés, rien de tel en Afrique pour la grande majorité de la population : lorsqu'il est en mauvaise santé, sans travail ou âgé, l'individu ne peut compter que sur l'aide de ses proches : parents, enfants, oncles, neveux, cousins... Cette solidarité familiale qui, dans des sociétés polygamiques (ou récemment encore polygamiques), peut s'étendre très loin, explique sans doute

que l'on ne rencontre pas en Afrique la misère noire, le dénuement total, que l'on observe sur d'autres continents. Mais la médaille a son revers ; dans des sociétés marquées par la pauvreté, où l'épargne est très faible, il y a, à tout moment, des membres du groupe familial en position difficile. Ils n'auront nulle gêne à solliciter les parents ou alliés qu'ils jugent en mesure de leur prêter main forte, lesquels, s'ils le peuvent, y regarderont à deux fois avant de faire la sourde oreille : parce qu'ils partagent les mêmes valeurs de solidarité, mais aussi pour ne pas être stigmatisés par tout le groupe et courir le risque de se retrouver un jour, si la roue tourne, seuls face à l'adversité. Il faudrait ajouter que dans des pays où la fonction publique continue d'assurer la majorité de l'emploi salarié « sûr », c'est à ses agents que s'adressent préférentiellement les solliciteurs : d'où la lutte pour occuper les postes « stratégiques » qui, s'ils n'offrent que de modestes rémunérations, fournissent l'occasion de fructueux « à-côtés », qui permettront d'envoyer un oncle se faire soigner à l'étranger ou de financer le pèlerinage à la Mecque de la maman... Et comme ces postes sont très convoités, que les gouvernements et majorités politiques ne sont pas éternels, leurs détenteurs, sachant leur temps compté, pourront avoir à cœur de préparer l'avenir...

Essayer de comprendre les ressorts de la corruption en Afrique sous ses multiples

16 - *Transparency International* a classé 180 pays en 2017. Le pays le mieux classé (corruption la plus faible) d'Afrique occidentale et centrale est le Rwanda à la 48^e place, suivi par Sao Tomé et Príncipe (64^e), le Sénégal (66^e) et le Burkina Faso (« le pays des hommes intègres », 74^e) ; à l'autre extrémité figurent notamment le Congo (161^e), la République démocratique du Congo (161^e), la Guinée équatoriale (171^e), la Guinée Bissau (171^e). Source : *Transparency International*.

formes¹⁷, c'est observer, sans méconnaître les motifs égoïstes auxquels elle obéit aussi, qu'elle est intimement liée aux valeurs de solidarité combinées à des situations de pauvreté et de précarité ; ce n'est ni la justifier ni ignorer ses effets destructeurs, quand elle aboutit à mettre à l'encan des postes de fonctionnaires, touche des secteurs aussi sensibles que la santé ou l'éducation, s'en prend à la justice, au risque, en compromettant la sécurité juridique, de décourager les investisseurs et d'enrayer le processus de développement... C'est rappeler qu'elle n'est pas de même nature et qu'on ne saurait porter sur elle le même regard que dans les pays dont les habitants bénéficient de « filets de sécurité » : dans un cas, elle vise à fournir le superflu à des individus, dans l'autre, elle contribue à assurer le nécessaire à des familles. C'est observer également que les efforts des partenaires internationaux et les promesses des gouvernements nationaux ont toutes chances de rester de peu d'effet aussi longtemps que ses causes, la pauvreté et la précarité, n'auront pas significativement reculé.

L'inégalité sociale

La conséquence de cette situation, et singulièrement de la faiblesse des États et

de la corruption, qui laissent « le renard libre dans le poulailler libre », est une forte inégalité sociale. Pour en avoir une idée, il nous faut remonter d'au moins un siècle dans le passé des sociétés européennes : tandis que les descendants de ceux qui, forts de leur niveau d'instruction, ont remplacé les fonctionnaires européens et investi les appareils des nouveaux États dans les décennies des Indépendances, monopolisent pouvoir et avantages, une importante partie de la population vit dans la précarité, sans épargne ni réserve pour faire face aux aléas de la vie ; dans les grandes capitales africaines, comme dans le Paris de Balzac, quelques centaines de milliers d'individus se lèvent chaque matin sans être sûrs d'avoir de quoi manger à midi !

Seules des politiques volontaristes des gouvernements nationaux et une forte implication de la communauté internationale en matière éducative, pourront permettre, nous y reviendrons, de faire évoluer la situation : pour l'heure, l'École publique, seule accessible aux pauvres, « dysfonctionne », ce qui bloque l'« ascenseur social » et ne laisse qu'une très faible chance aux enfants des couches les moins favorisées d'échapper à leur condition.

S'il convient de ne pas se voiler la face devant les maux dont souffrent nombre de sociétés africaines, car la politique de l'autruche serait la pire de toutes, il ne faut pas pour autant céder au pessimisme : la donne

17 - Giorgio Blundo et Jean-Pierre Olivier de Sardan, « La corruption quotidienne en Afrique de l'Ouest », *Politique africaine*, n° 83, 2001, p. 8-37 ; Mahaman Tidjani Alou, « La justice au plus offrant, Les infortunes du système judiciaire en Afrique de l'Ouest (autour du cas du Niger) », *Politique africaine*, n° 83, 2001, p. 59-78.

se modifie de plusieurs points de vue et son changement est de nature à accélérer celle des comportements et valeurs sociales, et à permettre à ces sociétés de retrouver leur équilibre.

DES SOCIÉTÉS EN POSITION DE RETROUVER LEUR ÉQUILIBRE

Depuis une vingtaine d'années, de façon souterraine et comme masquée par le pessimisme ambiant, des évolutions se dessinent, les situations, conditions de vie et mentalités bougent ; plusieurs facteurs sont à l'œuvre qui, pour avoir leur plein effet, devront être relayés par des politiques publiques volontaristes.

UNE NOUVELLE DONNE PROMETTEUSE

D'une nouvelle donne multiforme, nous ne retiendrons que quelques aspects, dans l'ordre technique, démographique, institutionnel et des relations internationales.

La donne technique

À cet égard, l'Afrique connaît deux révolutions, l'une actuelle, l'autre potentielle, porteuses, l'une et l'autre, de conséquences décisives.

La première est celle de la communication. L'Afrique a fait l'économie du téléphone fixe et des lourds investissements qu'il exige. Bientôt, chacun pourra y disposer d'un téléphone et d'une connexion à *Internet*, ce qui est en passe d'être le cas dans les villes, et le sera dans les campagnes au fur et à mesure des progrès de l'électrification. On mesure les effets à terme de cette révolution : échanges entre individus et citoyens facilités, de nature à rapprocher les valeurs et comportements, et à développer le sentiment d'appartenance à une même communauté nationale ; accès à l'information et aux connaissances universelles permettant de remédier à l'absence ou à la pauvreté des bibliothèques et des centres de documentation, diffusion de l'instruction au moyen des techniques de l'enseignement à distance...

La seconde révolution, à venir, est celle de l'électricité, qui rendra possible la généralisation de la première. Là aussi, l'Afrique, riche en soleil et donc potentiellement en énergies photovoltaïques, a de bonnes chances de pouvoir se passer des gros investissements nécessaires à la production et au transport du courant. Le maillage des territoires par des sources d'énergie décentralisées n'améliorera pas seulement les conditions de vie des populations, il permettra la création et le développement d'activités dans les domaines agricole, industriel, tertiaire, de nature à ralentir l'exode rural.

La donne démographique et sociale

Tout autant que l'explosion démographique, l'urbanisation (et particulièrement l'hypertrophie des capitales), fruit de l'exode rural, s'avère préoccupante, car galopante : faute d'être prévue et régulée, elle se heurte à l'insuffisance des infrastructures indispensables (axes et moyens de communication, approvisionnement en eau, évacuation et traitement des déchets solides et liquides...) et confronte les habitants des villes à des conditions de vie dégradées.

Mais, ces aspects négatifs ne sauraient occulter ce que l'urbanisation peut avoir de positif : elle met les populations venant d'horizons divers en contact les unes avec les autres mais aussi avec un univers différent de celui des campagnes, ce qui favorise l'évolution des mentalités et des pratiques sociales, en même temps que l'intercompréhension et le métissage culturel : les mariages mixtes (entre conjoints d'ethnies distinctes) se multiplient, l'usage d'une langue commune (généralement la langue officielle) s'étend, le sentiment d'appartenance à une même nation se fortifie. Évolution que ne peut que consolider la constitution progressive de classes moyennes dans les capitales : elles en sont les pionnières et représentent des « guides d'opinion », appelés à être imités par les autres couches de la population.

Leur influence pourrait se faire particulièrement sentir en matière démographique où elles adoptent, on l'a vu, des comportements clairement en rupture avec ceux qu'inspire la tradition, influence qui ne peut manquer de hâter la transition démographique en renforçant une tendance observée dans de nombreux pays : celle de la baisse de la natalité dans les grandes villes, qualifiées pour cela de « tombeaux des familles », en raison du coût de la vie et des difficultés de logement mais aussi du fait que les enfants y constituent durablement une charge.

La donne institutionnelle

Sous les apparences de l'immobilité, la donne institutionnelle elle aussi évolue, tant au regard des vies politiques nationales que de la coopération régionale.

Du premier point de vue, si des institutions politiques proches de celles des démocraties occidentales sont en place depuis les Indépendances, il faut observer que leurs modalités de fonctionnement, certes variables d'un pays à l'autre au gré des contingences locales, ont été profondément modifiées par l'instauration du multipartisme ; dans plusieurs pays, l'alternance politique a eu lieu et, en tout état de cause, l'esprit public ne tolère plus les coups d'État militaires¹⁸. C'est le signe que

18 - Les exemples récents de la République de Guinée (Conakry) et du Burkina Faso en font foi.

les valeurs démocratiques, et les pratiques qui leur sont liées, sont vécues comme des idéaux par de larges fractions des opinions, même si elles peinent parfois à s'incarner dans les faits.

S'agissant de la coopération régionale, ce n'est assurément pas d'hier qu'existent, sous des appellations qui ont pu changer, des organisations qui lui sont consacrées¹⁹. Ce qui est sûr, c'est que, conscients de la nécessité, pour promouvoir le développement, d'offrir aux acteurs économiques des espaces plus vastes que ceux de beaucoup d'États, les dirigeants africains s'emploient à l'approfondir. C'est ainsi, qu'entre autres initiatives, on peut relever la création, en 1993, de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) : elle a pour mission d'instituer un cadre légal et réglementaire commun aux États

19 - En Afrique de l'Ouest :

- l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA, créée en 1994), qui regroupe huit États et fait suite, avec des fonctions très élargies, à l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA créée en 1962) ;
- la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO, créée en 1975), qui regroupe quinze États.

En Afrique centrale :

- la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC, créée en 1994), qui regroupe six États et fait suite à l'Union douanière et économique d'Afrique centrale (UDEAC, créée en 1964).
- la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC, créée en 1983), qui regroupe onze États.

membres²⁰, de façon à écarter les risques d'insécurité juridique et judiciaire, et à inciter les entreprises à investir sur leurs territoires.

La donne internationale

Après des décennies de relatif délaissement, l'Afrique suscite l'engouement de la communauté internationale, des opérateurs privés aussi bien que des États, pour des raisons à la fois positives et négatives. Vue de pays où la population vieillit, où les ressources naturelles sont limitées ou s'épuisent, où de multiples réglementations corsètent l'initiative, où les taux de croissance se tassent, l'Afrique, avec les richesses de son sol et de son sous-sol, sa jeunesse nombreuse, sa consommation privée dynamique et ses immenses besoins en investissements publics, est perçue comme promise à un bel avenir, sinon aujourd'hui ou demain, du moins à terme, et donc appelée à offrir de fructueuses opportunités. L'intérêt bien compris invite donc à y prendre position, avant que les places n'y soient devenues trop chères... Et il faudrait observer que la Chine n'est sans doute pas étrangère à ce revirement : en affirmant massivement, depuis une dizaine d'années, sa présence (restée jusque-là marginale) sur le continent, elle a puissamment contribué à attirer l'attention sur lui et sans doute, le jeu des rivalités entre Puissances aidant, a incité

20 - Actuellement au nombre de dix-sept.

les autres pays à ne pas lui abandonner le terrain !

À ces raisons s'ajoute, pour les pays européens, particulièrement pour les anciennes puissances coloniales qui ont conservé des liens étroits avec les États indépendants et accueillent sur leur sol d'importantes diasporas africaines, la volonté de maîtriser les flux migratoires. Dans ce but, il ne suffit pas d'établir des barrières à l'entrée ; pour dissuader les jeunes de céder au mirage de l'Europe, il faut leur donner des motifs de ne pas partir, c'est-à-dire s'employer à leur offrir sur place des conditions et perspectives de vie qui les dissuaderont de tenter l'aventure.

D'INDISPENSABLES POLITIQUES D'ACCOMPAGNEMENT

Pour faire mentir René Dumont à un demi-siècle de distance²¹, pour redonner ses chances à l'Afrique et transformer les potentialités en réalisations, des objectifs prioritaires sont à définir par les gouvernements nationaux et des politiques volontaristes à mener pour les atteindre, avec l'appui de la communauté internationale et des bailleurs.

Il s'agit d'abord de réunir les conditions du développement dans l'ordre matériel. Dans

ce but, des investissements massifs sont nécessaires pour électrifier le continent, parce que sans énergie rien n'est possible, et pour étendre et améliorer les réseaux de transports (et d'abord les réseaux routiers), parce qu'ils sont la base d'une économie d'échange. La communauté internationale est d'ores et déjà très consciente de ces impératifs : en témoignent l'engagement de la Fondation Énergies pour l'Afrique²² et la forte implication de l'Union européenne dans les domaines respectivement de l'électricité et des transports.

Mais le plus difficile sera sans doute d'enclencher le changement dans deux secteurs clés, ceux de la santé et de l'éducation : parce que, pour modifier l'ordre des choses, il ne suffit pas de réunir d'importants moyens, il faut agir sur les comportements, remettre en cause des modes de fonctionnement sociaux et des situations acquises.

Dans le secteur de la santé, pour que des populations entières ne restent pas démunies face à la maladie, un vaste chantier va devoir être conduit : il doit notamment porter sur la formation des différentes catégories de personnels, sur leur rémunération, pour qu'ils n'aient plus la tentation de négliger leurs fonctions dans les structures publiques afin

21 - René Dumont, *L'Afrique noire est mal partie*, Paris, éditions du Seuil, 1962.

22 - La Fondation Énergies pour l'Afrique, créée à l'initiative de Jean-Louis Borloo, s'est donné pour objectifs d'électrifier l'Afrique en dix ans.

Tableau 1 - Participation à l'école primaire en Côte d'Ivoire - 2008-2012

	Garçons	Filles
Taux net de scolarisation	67,1 %	55,8 %
Taux net de fréquentation	71,8 %	64,4 %

Tableau 2 - Participation à l'école primaire au Niger - 2008-2012

	Garçons	Filles
Taux net de scolarisation	69,7 %	57,4 %
Taux net de fréquentation	44,1 %	31 %

Source : Unicef

de compléter leurs revenus dans des activités privées, sur la définition d'une carte sanitaire, sur la construction ou la rénovation d'établissements de soins ainsi que sur leur équipement.

Mais le secteur le plus sensible au regard de la préparation de l'avenir est sans doute celui de l'éducation car actuellement de nombreux pays sont confrontés à des problèmes de formation de leur jeunesse. D'abord, parce qu'une fraction de celle-ci, variable d'un État à l'autre, n'est pas scolarisée (cf. l'exemple de la Côte d'Ivoire et du Niger - *tableaux 1 et 2*) ; ensuite, parce que celle qui l'est ne bénéficie qu'inégalement des conditions qui lui permettraient d'en tirer véritablement profit :

- l'École publique, seule accessible aux plus modestes, « dysfonctionne » gra-

vement : classes surchargées²³, temps d'enseignement réduits²⁴ ; fonction enseignante sous-valorisée et sous-rémunérée, que les meilleurs étudiants fuient et que ceux qui sont entrés, souvent à leur corps défendant, dans la carrière cherchent à abandonner ;

- les écoles privées, qui accueillent par suite des effectifs croissants, sont généralement conçues comme des entreprises à but lucratif, avec des enseignants inégalement qualifiés, au statut

23 - Jusqu'à une centaine d'élèves par classe pour un même maître.

24 - Dans les systèmes à « double vacation », dont l'objectif est d'élargir l'accès à l'école et de réduire les coûts, les établissements accueillent deux groupes distincts d'élèves au cours d'une journée, le premier du début de la matinée jusqu'à midi, le second l'après-midi ; il n'est pas rare que le même maître assure l'enseignement pour les deux groupes.

précaire (vacataires), qui trop souvent ne sont là que parce qu'ils n'ont pas réussi à trouver meilleur emploi ailleurs.

La conséquence de cet état de choses est qu'un fort pourcentage d'enfants, particulièrement de filles, n'achève pas le cycle primaire (souvent après avoir fréquenté l'école trop peu de temps pour qu'il en reste plus que quelques minces traces) et que, pour ceux qui poursuivent, vaille que vaille, leur scolarité, le niveau demeure faible.

Cette situation, qui n'a sans doute pas assez retenu l'attention des gouvernements et de la communauté internationale, appelle des mesures énergiques pour que l'École puisse remplir les missions que l'on attend d'elle dans des sociétés en transition :

- instruire la jeunesse, c'est-à-dire former les élites et cadres de demain mais aussi donner une éducation suffisante à l'ensemble des enfants pour leur permettre à la fois de se préparer à un métier ou à un emploi et de s'orienter dans le monde moderne ;
- en même temps, favoriser l'évolution des mentalités, pour les adapter à la nouvelle donne et également pour les rapprocher, et ainsi renforcer l'unité nationale ;
- et cela en accordant un intérêt particulier à l'instruction des filles : parce qu'elles sont généralement moins scolarisées que les garçons et sont les

premières à abandonner l'école, mais aussi parce que les enquêtes indiquent clairement que les taux de fécondité baissent lorsque leur niveau d'éducation augmente.

Quelles que soient les déficiences de l'offre de formation, l'Afrique dispose en tout cas d'un atout majeur pour « gagner la bataille de l'éducation » : la vigueur de sa demande d'instruction, qui ne se dément pas, comme en témoignent le succès des écoles privées et les sacrifices consentis par les familles pour y envoyer leurs enfants.

*
* *

Des évolutions décisives se dessinent depuis une trentaine d'années, dont nous méconnaissons trop souvent l'ampleur : elles intéressent aussi bien le domaine des faits que celui des mentalités et, se renforçant mutuellement, elles constituent autant de motifs d'en finir avec l'afro-pessimisme et de réviser le regard que nous portons sur les sociétés africaines.

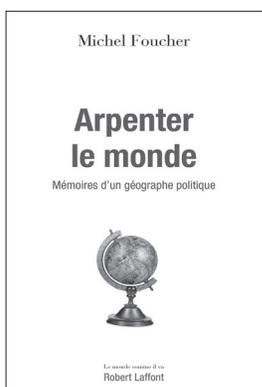
À cet égard, une question ne peut manquer d'être posée : combien de temps faudra-t-il pour que ces évolutions produisent leur plein effet ? Vivant à l'ère de l'instantanéité, de l'univers virtuel, nous voudrions que, comme dans celui-ci, les changements sociaux soient immédiats, alors qu'en ce qui les concerne, il faut « laisser le temps au

temps », raisonner non en termes d'années mais de générations, considérer non la situation à un moment donné, mais bien la tendance.

Or, en dépit des apparences, celle-ci est positive, ce dont il conviendrait que prennent sans tarder conscience les Européens, et parmi eux les Français, particulièrement les plus jeunes, visiblement peu attirés

par le continent, sous peine de « rater le train » ! Par rapport à leurs compétiteurs asiatiques, ils jouissent d'une immense chance, celle de partager avec les habitants une langue (anglais, espagnol, français ou portugais) et des éléments de culture communs, fruit de systèmes scolaires présentant de larges similitudes et gages de compréhension mutuelle ; il serait dommage de la gâcher ! ■

LIVRES



ARPENNER LE MONDE MÉMOIRES D'UN GÉOGRAPHE POLITIQUE

Michel Foucher

Robert Laffont, 2021
336 p. – 20 €

« Alors, tu seras ambassadeur ! » furent les mots que son père adressa à Michel Foucher avant qu'il ne parte s'installer dans ses fonctions à Riga. L'exclamation n'est pas sans rappeler celle que faisait résonner à Wilno (Vilnius), Mina, la mère du jeune Romain Gary, à l'oreille de son fils alors âgé de huit ans. « L'apprentissage du monde, sur les cinq continents, durant plus

d'un demi-siècle », fut au centre de la vie de l'auteur. Raison pour laquelle ce retour d'expérience s'apparente parfois à un retour sur soi-même, la place et le rôle de la géographie et du métier de géographe face à la visibilité vécue, en France en tous cas, comme plus naturelle et plus légitime, des historiens. Fructueuse introspection que cet ouvrage chez un homme qui fit partie successivement de l'intelligentsia universitaire puis de la haute fonction publique – le phénomène est habituel aux États-Unis, moins en France – en ayant su, au sein de l'une et l'autre, rendre cohérents deux brillants parcours.

L'enseignant chercheur n'est plus à présenter : docteur en géographie, professeur à l'Université Lumière-Lyon II, à l'École normale supérieure de la rue d'Ulm, directeur de l'Observatoire européen de géopolitique puis directeur de la formation à l'IHEDN, auteur de nombreux ouvrages de référence dont *Fronts et Frontières* (Fayard, 1988), *Fragments d'Europe* (Fayard, 1993) ou *l'Atlas de l'influence française dans le monde* (Robert Laffont, 2013). Le politique est un peu moins connu et mérite pourtant de l'être tant ses fonctions de conseiller spécial, numéro deux du ca-

binet du ministre des Affaires étrangères entre 1998 et 2002 en même temps que directeur du Centre d'Analyse et de Prévision (CAP) du ministère, puis ambassadeur en Lettonie jusqu'en 2006, confèrent à ce géographe au cœur de l'État, un rôle pivot dans les affaires extérieures de la France au tournant du siècle.

Mêlant harmonieusement éléments biographiques, méditations géostratégiques stimulantes et souvenirs professionnels éclairant plusieurs décennies d'histoire contemporaine, *Arpenter le monde* est un ouvrage riche de réflexions et de faits anecdotiques ou fondateurs. Présenté, comme le mentionne son sous-titre, non comme une autobiographie qu'il n'est pas mais comme les mémoires sélectives d'un géographe politique, il s'ouvre sur des considérations propres à redonner à la géographie, que nos décideurs ont parfois eu tendance à négliger, la place qui lui revient dans la compréhension des affaires du monde.

L'auteur qui se définit comme « un enfant de la frontière » fut déterminé, dès le début de ses études, à « géographier » comme on disait autrefois mais en choisissant de le faire de façon active et non académique et spectatrice, comme eurent tendance à s'y cantonner certains collègues prématurément sédentarisés. *Arpenter le monde*, donc, « la glaise aux pieds ou la poussière de la piste sur le visage et les lunettes », pour le penser tout en gardant un regard critique sur certains concepts incertains,

ou ressentis inopérants, telles la géopolitique galvaudée, l'obsession des passés glorieux réels ou fantasmés, l'ignorance de la réalité du terrain et de ses ressources ou la rémanence de cartes mentales destructrices.

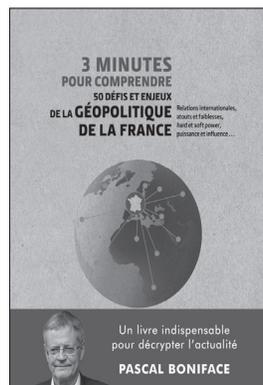
Les chapitres, aux titres à dominante thématique, correspondent pour l'essentiel à des grandes périodes de la vie active de l'auteur, caractérisées par une problématique structurante. En l'absence d'index analytique facilitant la localisation d'un élément précis, ce choix s'avère heureux en permettant à chacun de puiser dans ses centres d'intérêt privilégiés. Celui intitulé « Un géographe au cœur de l'État » intéressera ceux qui ont vécu intensément la cohabitation 1997-2002, période de fortes tensions internationales. Y figurent, entre autres, le contentement non feint du président Chirac avec la nomination d'Hubert Védrine au Quai d'Orsay, permettant la poursuite d'une politique étrangère « gaullo-miterrandienne » d'autonomie par rapport aux États-Unis et de maintien de la dissuasion nucléaire ; la question du respect de l'indépendance ukrainienne avec le comportement néo-impérial des élites russes, l'extension de l'OTAN et une nécessaire réflexion sur l'organisation de l'isthme Baltique-mer Noire dont l'auteur souligne à raison qu'il fut depuis l'État kiévien (IX^e-XIII^e siècle) « un des grands enjeux de la sécurité européenne aux confins des empires suédois et russe, polono-lituanien et allemand, autrichien

et ottoman » ; la découverte de la géographie concrète par Yasser Arafat qui finit par prendre conscience avec colère, devant la carte du grignotage israélien, qu'il n'aura jamais d'État palestinien ; la difficile si ce n'est impossible européanisation des Balkans – au risque de balkaniser l'Europe – après un démontage systématique des traités de 1919 et de 1945, « la manipulation de l'histoire et le nationalisme du ressentiment entretenu par une intelligentsia aliénée et une classe politique prédatrice » ; une nouvelle guerre de Trente ans, « *cujus regio, ejus religio* » m'avait alerté l'auteur, lors d'une de nos conversations de l'époque ; face à une idéologie d'un autre âge, fondamentalement anti-européenne, tensions et désaccords n'ont pu être gérés que par la guerre, et l'ouverture à l'Europe, pourtant proposée dès 1991 aux autorités yougoslaves, ne pouvait qu'échouer ; et de regretter que les négociations d'adhésion à l'Union européenne aient été menées pays par pays sans conditions de coopération régionale. Reste enfin, le Caucase sud, où l'auteur fut, début septembre 1999, chargé de remettre une missive du président Chirac aux trois présidents arménien, géorgien et azéri, tout en faisant le constat amer, en dépit de l'accueil favorable qui lui fut réservé, d'un jeu trouble de la Russie « adepte depuis toujours du diviser pour régner ».

L'ouvrage se clôt sur un appareil de notes de plus de cinquante pages, véritable mine d'informations, de sources et de références pour les futurs chercheurs. Si les formules

napoléonienne « la politique de toutes les puissances est dans leur géographie » et gaullienne « la politique d'un État est dans sa géographie » doivent être contextualisées, il n'en reste pas moins qu'une discipline pensée comme un outil de projection « afin de voir derrière la colline » se doit de rester un instrument déterminant au service de nos gouvernants ■

Alain Meininger



3 MINUTES POUR COMPRENDRE 50 DÉFIS ET ENJEUX DE LA GÉOPOLITIQUE DE LA FRANCE

Pascal Boniface

Le courrier du livre, 2021

160 p.- 21,90 €

« Il est deux catégories de Français qui ne comprendront jamais l'histoire de France : ceux qui refusent de vibrer au souvenir du sacre de Reims ; et ceux qui lisent sans

émotion le récit de la fête de la Fédération ». Cette phrase de Marc Bloch dans *L'étrange défaite* en 1940 introduit à bon escient l'ouvrage de Pascal Boniface. « De tels propos sont-ils désuets ? », « Peut-on encore aujourd'hui être fier d'être Français sans apparaître comme ringard, dépassé par les événements, sans emprise sur les réalités internationales d'un monde globalisé qui se joue des frontières et des liens nationaux ? » se demande Pascal Boniface. C'est avec un regard avisé et lucide, animé par son profond attachement à son pays, qu'il déroule dans cet ouvrage le processus suivi par la France pour nouer ses relations avec le monde extérieur au fil des siècles. Quelle place occupe-t-elle dans le monde ? Quels sont ses facteurs d'attractivité susceptibles de démultiplier son influence et ceux qui structurellement y constituent un freinage ?

Il fait ressortir les points forts et les faiblesses de la construction géopolitique de la France à chaque étape historique depuis la création du Royaume de France, la lignée des rois de France, l'ère napoléonienne, le Second Empire, la politique menée au cours des III^e et IV^e République et celle conduite par chacun des présidents de la V^e République créée par de Gaulle et jusqu'à Emmanuel Macron qui se réclame du gaullo-mitterrandisme, doctrine stratégique définie par de Gaulle, reprise par François Mitterrand. Les relations entre la France et les États-Unis sont analysées comme une alliance sans aliénation,

qui garde une marge de manœuvre et une certaine indépendance face à un « protecteur intrusif » : l'adoption de la force nucléaire dissuasive pour assurer sa sécurité face à l'URSS à l'époque sans dépendre « du parapluie nucléaire américain » en est une preuve. L'analyse de la construction européenne souligne la force et le moteur du couple franco-allemand, les complications rencontrées depuis l'élargissement de l'Europe et la situation face aux difficultés économiques. Est également décryptée ce qu'on appelle la « Françafrique » qui se veut assumer l'histoire et anticiper le futur ; puis il aborde la politique moyen-orientale marquée par des liens équilibrés avec les pays arabes et Israël : ses bons rapports avec les pays arabes n'ont pas empêché ses liens bien ancrés avec Israël, en dépit des désaccords entre Tel-Aviv et Paris sur la question palestinienne. Les relations avec la Chine suivent une politique spécifique. Concernant la Russie, Pascal Boniface se demande si ce pays est « un partenaire ou un défi stratégique » ? En dépit de sanctions à l'encontre de Moscou, décidées avec les autres pays européens, Paris conservera un dialogue constant avec Poutine qui se plaint cependant d'un alignement européen et français sur les États-Unis. Par ailleurs, la France vise à développer ses relations avec chacune des puissances asiatiques. Avec l'Inde, elle cherche depuis longtemps les conditions d'un partenariat approfondi. L'Indopacifique est devenu un nouveau concept géopolitique. Par ailleurs, la France et l'Espagne plaident pour

un rapprochement avec l'Amérique latine. Reste à redéfinir une perspective qui soit perçue comme originale pour les pays latino-américains.

Pascal Boniface passe en revue les points forts et les faiblesses dans les domaines sectoriels (industrie, technologie, intelligence artificielle, agriculture, transports), la longue tradition aéronautique et spatiale de la France, sa dépendance énergétique extérieure et la problématique du nucléaire entre outil d'indépendance et questions de sécurité. Enfin, il aborde la nécessité de préserver la performance dans le domaine de la santé. Dans la partie intitulée « soft power », l'auteur évoque la question des « droits de l'homme entre mythe et réalités », la place des intellectuels, il souligne les atouts majeurs du tourisme, de la gastronomie française, du luxe, du réseau culturel, de l'enseignement et de la francophonie, sans oublier le sport. Il déplore, néanmoins, la difficile résistance du cinéma français.

De l'interrogation sur la place de la France dans le monde pourraient découler deux autres questions : premièrement, quels intérêts doit-on défendre, quelles positions doit-on faire valoir et quelles valeurs doit-on promouvoir ? Ensuite, quels moyens mettons-nous en œuvre à cette fin ?

Ce livre, agrémenté de nombreuses et admirables illustrations, offre au lecteur une synthèse claire et lucide des défis et enjeux

de la géopolitique de la France. C'est un ouvrage de synthèse, instructif, abordable, à conseiller aussi bien à tous ceux qui s'intéressent à la géopolitique de la France, qu'aux professeurs, étudiants et lycéens ■

Katia Salamé-Hardy



LES MILITANTS DU DJIHAD PORTRAIT D'UNE GÉNÉRATION

**Hakim el Karoui et
Benjamin Hodayé**

Fayard, 2021
324 p. - 22 €

Cet ouvrage, initié par l'Institut Montaigne en 2018 et réalisé par deux normaliens Hakim el Karoui, spécialiste de l'islam, et Benjamin Hodayé, historien, est le résultat d'une enquête inédite sur 1 460 djihadistes issus de quatre pays européens (France, Belgique, Royaume-Uni et Allemagne) et

couvrant la décennie (2010-2019). Leur recherche est élargie au phénomène djihadiste et se penche sur l'endoctrinement qui résulte de la convergence d'un parcours sociologique, d'un cheminement intellectuel et de stratégies de recrutement. Au cœur de l'ouvrage, l'interrogation n'a pas été « pourquoi ils sont devenus djihadistes ? » mais « comment sont-ils devenus djihadistes ? » ce qui les conduit à mener une approche en « termes de militantisme ».

Le djihadisme est une idéologie et le djihadiste est un militant

Évitant tout déterminisme, les auteurs, se basant sur leur enquête et sur leur large connaissance du phénomène djihadiste, appuient l'idée que le djihadisme est une idéologie faisant partie d'une idéologie plus large, l'islamisme, qui, elle-même, emprunte à l'islam des références religieuses. Le djihadiste est donc un militant, ce terme contient le sens de l'engagement politique, à connotation religieuse, ce qui explique ses relations avec le salafisme, porte d'entrée majeure vers l'engagement politique. « Réfléchir en termes de militantisme revient à exclure les lectures déresponsabilisantes qui, trop faciles, présentent les djihadistes comme des victimes ». Leur « prosélytisme s'organise autour d'idées, d'acteurs connectés les uns aux autres et d'une géographie celle du recrutement ». Aussi, l'approche par le militantisme et l'idéologie a-t-elle permis aux auteurs de faire certaines distinctions : tous les musulmans ne sont pas

djihadistes. « La majeure partie des musulmans qui descendent d'immigrés sans être immigrés eux-mêmes ou étrangers et pour certains sont des convertis, poursuivent un processus d'intégration initié il y a déjà plusieurs décennies. Ils se distinguent du reste des Français par un attachement plus fort à leur religion mais considèrent l'islam comme une affaire privée ; pour cela ils s'inscrivent dans la sécularisation générale de la société française, et pour cette raison sont peu visibles [...] Bien que légitime la focalisation contemporaine sur le djihadisme, le salafisme ou le "séparatisme" occulte la réalité de la majorité des fidèles musulmans. Or les diverses formes d'islamisme se distinguent des formes traditionnelles d'islam car elles se sont constituées en idéologie et ont ainsi dépassé la définition de la religion comme simple foi pour proposer un modèle de société », soulignent les auteurs.

« La sociologie spécifique des djihadistes français et européens est plus une toile de fond de l'engagement djihadiste qu'une réelle causalité »

À partir de tableaux statistiques bien fournis et de cartographies, les auteurs dessinent le portrait-robot du militant et démontrent l'insuffisance de l'explication par les difficultés sociales.

Les djihadistes français constituent une grande homogénéité sociologique : il s'agit d'hommes jeunes, de femmes plus jeunes

encore, issus d'une famille de confession musulmane, descendants d'immigrés, notamment des pays du Maghreb, Algérie en tête, suivie de la Tunisie et du Maroc. Les djihadistes sont à 94 % des Français y compris des convertis qui n'ont aucun lien avec l'immigration. Le constat est presque identique dans les autres pays européens couverts par l'étude. Ils sont concentrés territorialement dans des quartiers pauvres, leur avenir est incertain : niveau scolaire moyen, insertion difficile dans l'emploi, vulnérabilités familiales, absence de perspectives, failles personnelles et une angoisse existentielle à la recherche de repères. Ces « facteurs facilitateurs » pour l'engagement djihadiste constituent une toile de fond de cet engagement. « Le terroriste peut cumuler un profil chaotique et une conviction djihadise, leur engagement s'inscrit dans des logiques qui, de leur point de vue, sont rationnelles. La précarité, l'absence de perspectives, les questionnements identitaires, s'ils sont bien souvent indispensables à l'engagement, ne sont pas décisifs » précisent les auteurs.

Au cœur des cellules djihadistes : militantisme et recrutement

Le djihadisme est bien un militantisme qui recrute au sein de cercles précis et selon des modalités finalement spontanées. L'engagement relève parfois d'une intégration à un réseau aussi petit soit-il, comme des relations familiales, ou amicales et claniques ou un voisinage historiquement

imprégné par le djihad. Internet, les réseaux sociaux, la prison alimentent aussi le prosélytisme.

Le recrutement relève de données concrètes et locales. En France, le djihadisme prospère dans les villes et dans les quartiers défavorisés. À Londres, le djihadisme reflète l'organisation communautaire britannique et l'espace de tolérance confessionnelle offert par la capitale. Le modèle multiculturel de l'État britannique et de son rapport à l'immigration et à la religion se traduit par une politique de laissez-faire en matière religieuse et facilite la propagation d'une idéologie rigoriste et intolérante. Les djihadistes sont concentrés autour de deux pôles : le Grand Londres et, dans une moindre mesure, le comté métropolitain des Midlands de l'Ouest. Bruxelles constitue le centre du djihadisme belge et européen. Quant à Bonn, l'ancienne capitale ouest-allemande, elle est la première ville allemande en termes d'engagements dans le djihadisme.

L'étude souligne un ancrage fort des djihadistes dans les formes les plus rigoristes de l'islamisme : certains sont poussés plus par la radicalité du discours que par le versant religieux du djihadisme. « La religion constitue une identité, elle s'est constituée en idéologie, dépasse la religion comme simple foi, elle devient plutôt un modèle de société concurrent notamment du modèle démocratique. Le djihadisme comme le salafisme ordonne de quitter la société

"mécréante" le salafisme souhaite de se séparer de celle-ci et le djihadisme projette de mettre en œuvre sa destruction » soulignent les auteurs, affirmant que le modèle d'organisation sociale prôné par le salafisme européen n'est pas à proprement parler un communautarisme puisqu'il va au-delà jusqu'à la sécession : le salafo-djihadisme propose effectivement une violente rupture avec la société.

« Selon une acception plus neutre, le communautarisme reconnaît l'existence de communautés à l'intérieur d'une communauté englobante, à l'instar du modèle anglo-saxon de société multiculturelle. Il est prôné par les Frères musulmans européens qui, porteurs d'une vision identitaire de leur religion, font la promotion d'un système où la communauté musulmane, à l'instar d'autres communautés, serait reconnue comme un ensemble homogène et autonome au sein d'une Nation » expliquent les auteurs, précisant « Il vaut mieux parler de communautarisation plutôt que de communautarisme, car c'est un processus et non un fait finalisé. »

Par ailleurs, le syncrétisme possible entre différents courants montre qu'il ne faut pas se contenter de réfléchir en termes de frontières entre salafistes, Frères musulmans, djihadistes ; mais il faut aussi penser les continuités et les points de contact. « Leur discours va puiser dans le corpus intellectuel occidental des références et arguments : (décolonialisme, approche

victimaire des minorités...) pour justifier leur combat et leur vision du monde : la déconstruction du projet laïque et républicain. Tout montre que l'islamisme s'adapte au contexte de son expression, cela ne fait pas d'eux des terroristes et change avec le temps. Il faut se préparer à les voir muter », préviennent les auteurs.

Vers une nouvelle génération de djihadistes ?

L'ouvrage identifie les principales étapes de l'entrée en action des djihadistes : entre la fin des années 2000 et 2012, le djihadisme commence à se tourner vers la France. Entre 2012-2017 nous assistons à l'émergence d'un salafisme plus agressif et provocateur coïncidant avec la montée en puissance de l'État islamique qui a en grande partie détourné les forces salafistes et djihadistes du territoire européen vers le djihad en Syrie. Depuis 2017 et l'échec du projet califal de l'État islamique, les djihadistes refluent vers l'Europe, théâtre d'avenir pour le djihadisme.

« Pour anticiper l'avenir, revenir au passé et relire les vingt dernières années d'engagement djihadiste européen afin de le mettre en perspective, d'en saisir les lignes de force, les ruptures et les continuités, le djihadisme ne doit pas être étudié en bloc ; il diffère selon le moment, le lieu, ses logiques stratégiques et le degré d'engagement de ses acteurs. Il faut donc imaginer ses mutations futures ou déjà en

cours. Car la "génération Syrie" si nombreuse si agressive et combattante ne va pas s'éteindre d'elle-même avec la fin de l'État islamique. Le djihadisme a beau ne pas menacer l'existence même des sociétés européennes et ne pas constituer un motif de guerre civile, il n'en reste pas moins que le risque violent est là et il n'est pas impossible qu'il augmente » avertissent les auteurs.

Quel djihadisme pour les années 2020 ?

Les auteurs avancent deux scénarios : le premier est le djihadisme violent : cessant de regarder à l'étranger (l'Afghanistan ou la Syrie), il reprendrait son processus d'autonomisation. Sans lien direct avec une organisation internationale, il développerait des objectifs purement européens. L'interprétation agressive du salafisme s'étend et des individus isolés, se croyant investis d'une mission, passent à l'acte, sur le modèle de l'attentat contre Samuel Paty ou à la basilique de Nice. Le deuxième scénario pour le djihadisme européen, est le djihadisme idéologique : une voie plus lente et plus profonde parce qu'elle serait sociale et politique plutôt que militaire et serait en mesure d'engager un nombre plus grand d'individus. Son objectif serait de développer une forme de contre-société djihadiste constituée d'îlots localisés et fermés sur eux-mêmes, dans lesquels les normes djihadistes seraient majoritaires. « Cette nouvelle forme de djihadisme, caractérisée par une modération toute relative, signifierait

le retour de l'ambiguïté dans les discours et l'action, jouant de façon provoquante avec les libertés démocratiques et cherchant à exploiter les failles des sociétés libérales » alertent les auteurs.

Que faire ?¹

Le contre djihadisme doit s'opérer en amont et en aval. En amont : par la prévention en luttant contre la diffusion de l'idéologie djihadiste et l'extension d'un salafisme anti-républicain, c'est un chantier de longue haleine reconnaissent les auteurs. En aval : prévenir l'expansion du djihadisme en prison et sur les réseaux sociaux et, dans la mesure du possible, organiser le désengagement idéologique qui ne peut se limiter au seul enjeu sécuritaire. Sans réponse religieuse, les réponses sociales, éducatives et psychologiques risquent d'être inopérantes. La responsabilité doit être partagée entre l'État et les musulmans. Il faudrait aussi accepter de reconnaître que le djihadisme est une idéologie religieuse, contre laquelle l'une

1 - Il serait intéressant de compléter la partie prospective de cette problématique par les études du Laboratoire de Recherche sur la Défense (LRD) de l'IFRI :

- « 137 nuances de terrorisme. Les djihadistes de France face à la justice », Marc Hecker, *Focus stratégique*, n° 79 avril 2018 ;
- « Quel avenir pour le djihadisme ? Al Qaïda et Daech après le califat », Marc Hecker et Elie Tenenbaum, janvier 2019 ;
- « Djihadistes un jour djihadistes toujours ? Programme de déradicalisation vu de l'intérieur », *Focus stratégique*, n° 102, février 2021.

des meilleures façons de lutter est de proposer un contre-discours montrant que l'islam peut être interprété autrement. À cet effet, il faudrait que des jeunes puissent parler à leurs pairs de sujets religieux, simplement et de personne à personne et insuffler un élément fondamental, base de toute réflexion et c'est le doute qui est un véritable remède contre le fanatisme. Les auteurs semblent sceptiques quant à ce point précis.

En chercheurs avisés, Hakim el Karoui, et Benjamin Hodayé ont réalisé un travail méthodique, méticuleux, leur analyse illustrée par de nombreux tableaux statistiques, graphiques et cartes, la clarté de leurs explications reflètent le sérieux de leur enquête dépassant débats passionnés souvent basés sur des cas isolés ■

Katia Salamé-Hardy

GUERRES INVISIBLES NOS PROCHAINS DÉFIS GÉOPOLITIQUES

Thomas Gomart

Tallandier, 2021
316 p. – 20,90 €

Thomas Gomart, historien, spécialiste des relations internationales, directeur de l'Institut français des relations internationales (IFRI), est l'auteur de plusieurs

ouvrages dont *L'affolement du monde. 10 enjeux géopolitiques* (prix du livre géopolitique 2019), essai qui appréhendait les causes et conséquences de « l'affolement du monde » : montée en puissance de la Chine, unilatéralisme des États-Unis, fragmentation de l'Europe, résurgence de la Russie, multiplication des dangers de la Méditerranée au Moyen-Orient. Il soulevait notamment la problématique du nouveau « moment machiavélien » c'est-à-dire le « grand désenchantement » et « l'indétermination des temps », qui brouillent les consciences. Il se posait la question : « Est-ce le retour de la grande peur, de la panique, du chaos ou au contraire assiste-t-on à la première étape d'un mouvement de reconstruction de l'espace mondial vers plus de coopération ? ».

Son nouvel essai *Guerres invisibles* prolonge et clarifie ce questionnement dans un contexte pandémique qui accélère le basculement du monde de l'Ouest vers l'Est, confirmant la rupture entre la Chine et les États-Unis, ouvrage qui exhorte à se préparer avec lucidité aux prochains défis géopolitiques et économiques. En effet, les nouveaux rapports de force sont en train de transformer en profondeur la planète entière. Les dépendances géopolitiques seront déplacées par les contraintes environnementales, démographiques, sanitaires et technologiques.

« Dans ce nouvel essai, écrit Thomas Gomart, je me risque au jeu des intentions

[...] en faisant mienne, une fois n'est pas coutume, une formule de Von Moltke le Jeune (1848-1916) : "Il faut apprécier sagement ce que l'on voit, et deviner ce que l'on ne voit pas" ». De ce fait, il structure son œuvre autour de deux parties : le visible et l'invisible – une manière selon l'auteur de lire les chapitres en continu ou en miroir, pour saisir les liens entre les éléments émergés de la scène internationale et leurs ressorts souterrains.

Chacun des thèmes traités est analysé avec un éclairage particulier, celui des révélations des « intentions cachées » du « triangle stratégique » : États-Unis, Chine, Europe, pour enfin examiner le rôle que pourrait jouer la France au sein de ces nouvelles « guerres invisibles ».

Rôle accélérateur de la pandémie Covid-19 dans le basculement du centre de gravité du monde de l'Ouest vers l'Est

« *Guerres invisibles* peut se lire comme une sorte de réponse à *La Guerre hors limites* de Qiao Liang et Wang Xiangsui² » écrit

2 - *La Guerre hors limites* de Qiao Liang et Wang Xiangsui (1999) traduction française (Rivages 2013). Les auteurs, deux colonels de l'armée de l'air chinoise, nous éclairent sur la perception chinoise des nouveaux conflits et tensions dans le monde. Ils puisent l'essentiel de leurs déductions des opérations menées pendant la guerre du Golfe (1991), ils englobent aussi dans leur analyse les actes hostiles menés depuis la fin de la guerre froide sous toutes les formes, dans tous les domaines, économiques, financiers, religieux, écologiques, etc. Une telle combinaison de plus

Thomas Gomart. La compétition stratégique actuelle ne se conçoit pas seulement à travers un affrontement militaire. En effet, les deux officiers chinois listaient vingt-quatre formes de guerre allant de la guerre nucléaire, guerre diplomatique, guerre financière, commerciale, médiatique à la guerre sanitaire... Toutes ces actions non guerrières pourraient être les nouveaux facteurs constitutifs des guerres futures. Liang et Xiangsui parlent d'« addition-combinaison » pour évoquer l'imbrication des formes de conflit les unes dans les autres.

Pour Qiao Liang, la pandémie de la Covid-19 constitue un événement aussi déterminant que la Première et la Seconde Guerre mondiale et la chute de l'URSS, dans la mesure où elle « vient écraser ce cycle de mondialisation et la force de la mondialisation, fragilisant un Occident sur le déclin » : « L'épidémie arrive à ce moment, et même si ce n'est qu'une brindille, elle peut faire briser le dos du chameau qui a déjà du mal à marcher » déclarait le général Chinois³.

en plus complexe d'actes de guerre dépasse les limites habituelles des conflits menés jusqu'à une période récente uniquement par les militaires. Ils éclairent sur la réflexion stratégique et les ambitions chinoises.

3 - Cf. *Revue conflits*, 7 mai 2020, l'article de Laurent Gayard « La Chine dominera le monde. Entretien avec le général Qiao Liang. » Un document étonnant. Il nous propulse au sein du système chinois et souligne le souhait de la Chine d'envahir Taïwan et d'assurer son hégémonie sur le monde.

« Nous assistons en fait à un changement du mode de guerre avec toutes ses conséquences sur la géopolitique internationale et les intentions sous-jacentes des puissances en présence, qui font ressortir les ambitions de la Chine », explique Thomas Gomart.

La Chine, motivée par cet ambitieux élan, a pu progressivement ravir à l'Europe la deuxième place sur la scène internationale et se lance à la conquête de la première place, profitant de la « défaillance organisationnelle » des États-Unis durant la mandature de Trump et de la conception européenne de la mondialisation « présentée comme une interdépendance irréversible entre sociétés. Or, la mondialisation, c'est aussi la compétition à laquelle se livrent les puissances » souligne Thomas Gomart. Il fait ressortir les stratégies différentes de la Chine et des États-Unis. Celle de la Chine qui fait preuve d'une « patience stratégique » en utilisant les opportunités offertes par la situation sans recourir à une planification en règle ; c'est le « potentiel de situation » à partir duquel toute action est menée. À titre d'exemple, « Xi Jinping a su utiliser le désordre provoqué par la Covid 19 aux États-Unis pour remettre la main sur Hong Kong ». La stratégie américaine, quant à elle, est essentiellement influencée par Carl von Clausewitz (1780-1831), pour qui « la guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens ». Il s'agit de maintenir l'objec-

tif politique et de le distinguer, tout en l'associant, à l'objectif militaire. C'est la recherche de l'efficacité immédiate ce qui fait dire à Henry Kissinger « Les États-Unis n'ont qu'une idée en tête résoudre le problème séance tenante, quel qu'il soit ». Ces deux approches ont leurs limites, soutient Thomas Gomart : « Aucun des deux pays n'a intérêt à la confrontation directe et il y a donc un effet de retenue inhérent à leur rivalité ».

Le conflit passerait par le contrôle des « nœuds stratégiques » : comme les autres puissances, les États-Unis et la Chine cherchent à contrôler les nœuds névralgiques c'est-à-dire « les seuils à travers lesquels passe la coopération et s'exerce la coercition ». La supériorité repose sur le contrôle simultané d'un plus grand nombre de ces nœuds⁴. Ces points relient les « espaces communs » : mer, air, espace exo-atmosphérique et « datas-

4 - Nous ne pouvons aborder le contrôle des nœuds névralgiques sans rappeler les fameuses « routes de la soie » qui désignent les pistes commerciales reliant la Chine à la Méditerranée via l'Asie centrale. Il serait intéressant à cet effet de consulter les actes du colloque organisé le 23 mai 2019 à Paris par le club HEC géostratégies. Les différents rapports de ce colloque soulignent comment à travers le vaste projet des « nouvelles routes de la soie » et l'initiative B&R, la Chine met en œuvre une géostratégie portuaire diplomatique et commerciale, d'abord en Asie du Sud-Est, puis dans l'Océan indien vis-à-vis de l'Inde, du Pakistan et de l'Iran pour déboucher sur la Méditerranée et l'Europe du Nord. Projet qui reflète bien l'ambition géopolitique de la Chine.

phère »⁵. « Le contrôle des nœuds névralgiques entre les espaces communs dont la maîtrise simultanée conditionne la supériorité militaire passe par le numérique » rappelle Thomas Gomart.

L'environnement et le numérique : enjeux au cœur des « guerres invisibles »

« La crise de la Covid-19 accélère la bascule de l'économie mondiale au bénéfice des plateformes numériques. Elle accélère aussi une recomposition de la hiérarchie des puissances au détriment des nations incapables de s'adapter à ce nouvel environnement technologique », écrit l'auteur, affirmant qu'à l'horizon de cinq ans on comptera 150 milliards de terminaux numériques, vingt fois plus que d'humains, dont un milliard de caméras de vidéosurveillance, avec une température moyenne en hausse et une biodiversité globale en baisse. Alors que Pékin et Washington ont bien intégré cet enjeu vital, Thomas Gomart déplore qu'en Europe, les affrontements invisibles en cours susceptibles d'affecter directement le positionnement international ne sont pas suffisamment identifiés. « Alors que l'Europe voit l'environnement comme le numérique, princi-

palement par le biais de la régulation, dans une démarche en faveur du bien commun, les États-Unis et la Chine, qui représentent à eux deux 45 % des émissions mondiales de CO₂, conçoivent leur politique écologique et numérique en termes de rivalité stratégique », explique Thomas Gomart. « À Pékin comme à Washington domine l'idée selon laquelle c'est la technologie qui permettra de traiter le problème du dérèglement climatique ». C'est alors la course en avant pour l'innovation (programmes de géo-ingénierie, captation du CO₂...).

Glissement d'une économie politique internationale reposant sur le contrôle du pétrole à une économie impliquant celui des données numériques

L'accélération de la dynamique du numérique est illustrée par la capitalisation boursière de sept majors (Apple, Alphabet, Microsoft, Amazon, Facebook, Tencent et Alibaba) qui s'élevait à 7 168 milliards de dollars en 2020, alors que celle des six premières compagnies pétrolières (Saudi Aramco, Exxon Mobil, Chevron, Reliance Industries, Shell, PetroChina) atteignait 2 465 milliards de dollars. L'activité numérique dépend surtout de données stockées qu'il faut savoir organiser et exploiter. Les utilisateurs redoutent l'émergence d'un « capitalisme de surveillance » qui finirait par contrôler les cerveaux. Les États et entreprises mettent actuellement toute leur énergie et leurs espoirs dans le dé-

5 - Cf. Frédéric Douzet, « Éditorial. Du cyberspace à la datasphère. Enjeux stratégiques de la révolution numérique », *Hérodote*, n° 2-3, 2020 : « La datasphère peut se concevoir comme la représentation d'un nouvel ensemble spatial formé par la totalité des données numériques et des technologies qui la sous-tendent, ainsi que de leurs interactions avec le monde physique, humain et politique dans lequel elle est ancrée.

veloppement de l'intelligence artificielle (IA). « Les grandes plateformes donnent aujourd'hui une impression de toute-puissance, accentuée par la mise en œuvre de l'intelligence artificielle [...] L'IA apparaît comme le nouvel outil de puissance, qui conférerait un avantage décisif à celui qui le maîtriserait » insiste l'auteur.

La rivalité entre les États-Unis et la Chine ne devrait pas occulter les ambitions régionales comme la Turquie ou celles de groupes armés comme Boko Haram, nés de l'affaiblissement de structures étatiques. Sur le plan économique, la capacité de mobilisation des multinationales excède largement celle des États. « États, entreprises et individus s'organisent, ou plutôt sont organisés, pour capter les richesses du monde. Et se les accaparer en toute inégalité » souligne Thomas Gomart.

L'Europe marginalisée ? La France en manque de grande stratégie ?

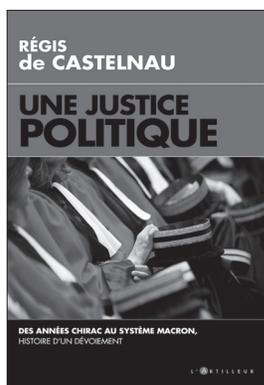
Dans ce rapport de force entre puissances, ni la Chine, ni les États-Unis ne semblent disposés à exercer une autorité morale ni à imposer un ordre sur la scène internationale. « L'Europe a tenté de s'incarner confusément en autorité morale en faisant des droits de l'homme et de la protection de biens communs leurs étendards ». Les Européens commencent à réaliser qu'ils vivront dans un monde qui sera de moins en moins à leur image, fait remarquer Thomas Gomart qui ne

comprend pas pourquoi ils tardent à s'y préparer alors que les atouts ne manquent pas, soulignant au passage qu'« en matière internationale les rapports de force l'emportent sur les utopies ». L'Europe toujours tiraillée, reste malheureusement marginalisée.

L'auteur déplore qu'en France, « les discussions sur la mondialisation se détournent délibérément des intentions stratégiques – au sens militaire du terme – des acteurs non européens, comme s'ils étaient ralliés à notre vision de l'Histoire. Nous faisons encore comme si tout le monde voulait adopter notre mode de vie. Or la politique internationale est un rapport de force avant d'être un débat d'idées ». Il propose de cultiver notre capacité de discernement et d'action, de dépasser le temps court des cycles électoraux en pensant la stratégie à l'échelle d'une ou de plusieurs générations, tout en prenant soin de tenir compte de l'articulation entre la France et le projet européen.

L'ouvrage de Thomas Gomart est richement documenté, très dense, fruit d'une longue expérience de chercheur au sein de l'IFRI. Il contribue à mieux discerner la complexité des enjeux sur la scène internationale. Un livre particulièrement utile pour les décideurs politiques, les entrepreneurs, professeurs et étudiants ■

Katia Salamé-Hardy



UNE JUSTICE POLITIQUE
DES ANNÉES CHIRAC
AU SYSTÈME MACRON
HISTOIRE D'UN DÉVOIEMENT

Régis de Castelnaud
Éditions l'Artilleur, 2021
558 p. - 22 €

Les interférences entre politique et justice, qu'elles soient conflictuelles ou dépendantes d'un pouvoir exécutif, continuent de faire couler beaucoup d'encre. Il suffit de se remémorer la liste de toutes les affaires en litige qui touchent toutes les classes politiques.

Le titre du livre de Régis de Castelnaud, avocat engagé, spécialiste en droit public, est annonciateur de son sévère réquisitoire contre une justice de plus en plus politisée qui a perdu de son impartialité en acceptant de devenir un instrument au service d'un pouvoir public. Il prend à témoin

la défiance grandissante de l'opinion publique à l'égard des instances judiciaires.

Cette crise sérieuse est le fruit d'un processus trentenaire que raconte Régis de Castelnaud, expliquant le fonctionnement réel du système judiciaire, son articulation avec les trois autres pouvoirs (législatif, exécutif et médiatique). Il détaille les mécanismes de ses dérives et de son dysfonctionnement pour enfin proposer des pistes qui permettraient de recadrer la justice dans son véritable rôle d'une instance impartiale.

Faute de moyens, la justice donne l'image d'un service public à l'abandon, son budget est le parent pauvre de trois pouvoirs séparés, reconnaît Régis de Castelnaud, qui déplore, par ailleurs, que « l'aggravation des investissements par la justice du champ politique de façon systématique alors qu'elle n'a rien à y faire » provoque une crise de défiance sérieuse et grave. Comment la justice est-elle passée de l'autonomie, de son indépendance, pour les utiliser paradoxalement comme instrument d'une partialité politique en la mettant résolument au service d'un pouvoir politique ? se demande Régis de Castelnaud.

Pour mieux saisir le déroulement d'une telle dérive, il décrypte les vingt ans (1980-2000) qui ont tout changé dans les rapports entre politique et justice.

L'auteur expose, d'abord, les mutations politiques des années 1980 et 1990 après

la victoire de François Mitterrand. C'est la « disparition des partis politiques de masse au profit des partis de cadres, l'explosion de leurs dépenses, ce sont les "années fric" marquées par la corruption de la décision publique comme outil principal de financement des partis ». La crise économique aggravant le creusement des inégalités a fait apparaître au grand jour les privilèges des hommes politiques. La justice, soutenue par l'opinion publique et la presse, s'est hissée au devant de la scène avec la loi de 1990 qui marquera la fin des « années fric ». À cet effet Régis de Castelnau écrit : « d'abord ce sont les hommes politiques eux-mêmes qui, dans un souci d'expiation, ont mis en place les outils qui permettront de les martyriser ». C'est l'avènement du « temps des juges », le temps des « Chevaliers blancs ».

La période 1990-2000 marquera alors le « militantisme » de la justice. « Une politisation vers la gauche de ce corps sera le fruit d'une certaine homogénéisation sociologique, des conditions particulières du recrutement et d'une présence syndicale ayant glissé vers des formes d'activité directement politique. C'est alors qu'une alliance justice-médias contre la droite se noue, "troisième et quatrième pouvoirs main dans la main" », soutient Régis de Castelnau, accusant la « Cour de cassation qui a fourni à l'appareil judiciaire les moyens de son dévoiement » (non respect du secret professionnel de l'avocat mis sous surveillance, problème d'application du

principe de la séparation des pouvoirs en donnant la possibilité au juge de contrôler la façon dont les parlementaires utilisent l'argent mis à la disposition des Assemblées auxquelles ils appartiennent...).

« L'alliance justice-médias » s'exercera tout au long des années 90 et au-delà. La présidence de François Hollande marquera une étape importante, dans la mesure où celui-ci a « finalisé cet instrument d'utilisation politique systématique de la justice pénale qui perdure ». Toutes les affaires de tous les camps sont relatées nommément dans ce livre, l'auteur se prévalant de n'appartenir à aucun d'eux. Néanmoins, il accuse une sympathie particulière pour les mouvements sociaux, expliquant notamment sa révolte contre la répression de masse des Gilets jaunes notant au passage « Emmanuel Macron panique les magistrats répondent tout de suite présents ».

Se voulant constructif, il propose des pistes pour la réforme de la justice redoutant qu'entre temps des « manipulations » se reproduisent pour les élections présidentielles à venir.

Son programme est ambitieux : instaurer la séparation radicale des fonctions du parquet et du siège, indispensable à la disparition de la confusion corporatiste entre l'autorité de poursuite et le juge. En outre, consolider l'indépendance des juges du siège et leur inamovibilité, assortie de l'exigence de neutralité et d'un devoir de

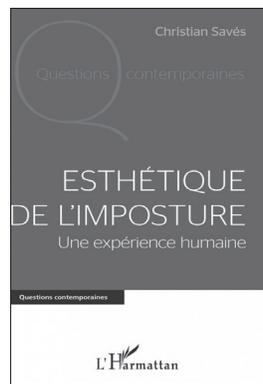
réserve renforcé. Ces mesures impliquent naturellement la suppression du syndicalisme dans la magistrature du siège, de telles organisations de défense catégorielle glissant fatalement vers la politisation et l'affrontement avec les autres pouvoirs séparés. Enfin, prévoir l'encadrement strict du pantouflage politique, afin que celui-ci ne soit pas le moyen de faire fructifier un capital construit dans l'exercice des fonctions de justice. Ensuite une réforme du Conseil supérieur de la magistrature dans sa composition et ses prérogatives.

Il faut du courage pour dénoncer et nommer une bonne partie des acteurs de ce dévoiement. Cet ouvrage ne manquera pas de susciter de multiples réactions : suspicion, défiance, désapprobation. Régis de Castelnau reconnaît que son livre est la présentation d'une thèse, elle est évidemment subjective, il propose de la « commenter, de la discuter et si nécessaire de la réfuter ». En avocat bien rodé, il appelle à un débat contradictoire.

Le thème soulevé est actuel et mérite d'être posé, sachant le manque de confiance de l'opinion publique vis-à-vis du système judiciaire tel qu'il est pratiqué. L'enjeu est de faire cohabiter deux principes nécessaires à l'équilibre institutionnel et au bon fonctionnement de la justice au service de l'intérêt général : une totale indépendance des jugements, d'une part, et une impartialité démocratique du pouvoir judiciaire, d'autre part. La mis-

sion du juge est d'autant plus sublime que son jugement doit se faire en dépit de ses opinions politiques ■

Katia Salamé-Hard



ESTHÉTIQUE DE L'IMPOSTURE UNE EXPÉRIENCE HUMAINE

Christian Savés

L'harmattan, 2020

218 p. - 22,50 €

Dans une société où le paraître prime sur l'être et la forme sur le fond et où la communication privilégie les apparences, dans un monde sélectif et cruel, les individus déboussolés cherchent à sauver la face. L'imposture vient à leur secours, proposant un « être de substitution » pour faire bonne figure. Mais alors, comment sauver sa vérité ? Sur quoi se fondent les jugements que nous portons

sur l'imposture ? Jusqu'à quel point l'imposture peut-elle être considérée comme le produit de l'intelligence, de la sensibilité, et ravir de ce fait le domaine de l'esthétique ? Comment départager le bon imposteur du mauvais ? La ligne de démarcation est-elle étanche ou bien présente-t-elle une relative porosité ? La réponse à ces questions n'est pas si simple car l'imposture est essentiellement énigmatique et donc bien complexe. Le philosophe et politologue Christian Savés se lance dans cette aventure et décrypte ce phénomène controversé, prenant soin de démarquer l'imposture de ce qu'elle n'est pas, tout en reconnaissant la difficulté à « trier le bon grain de l'ivraie ». Il choisit de ne pas condamner à priori l'imposture et d'engager de ce fait une approche psychanalytique. Il s'infiltré dans le psychisme pour déceler la profonde problématique identitaire qui caractérise l'imposture en vue de démasquer les différentes facettes que celle-ci pourrait revêtir. Il décrit alors l'imposture comme « une force à l'œuvre, dans ce mouvement fondamental qu'est l'existence ». Que ce soit comme construction de soi, en sondant les multiples figures d'imposteurs qui ont marqué de leur sceau la littérature, l'art, la philosophie ou comme construction sociale, « produit d'une histoire au long cours, d'un lent éveil à la conscience politique entendue comme théâtre de la vie et de l'imposture où se vit et se représente la cité ».

L'imposture comme construction de soi

Christian Savés cherche, en premier lieu, à décrypter les motivations les plus intimes de l'imposteur. Pour nombre d'individus déboussolés dans un monde chaotique, décevant et frustrant ou encore humiliant, l'imposture devient une nécessité pour survivre, pour prendre leur « revanche ». C'est la phase d'une construction narcissique du « Moi en jeu au Moi en Je ». L'imposteur trouve ainsi l'occasion de se dépasser : le « Moi rêvé » devient un « Moi sublime ». Sur le plan existentiel, il raisonne en ces termes : « J'imposture donc je suis » et sa devise « deviens ce que tu n'es pas » assure son sentiment d'identité personnelle. Aussi, l'imposteur n'est-il pas seulement une personnalité narcissique recourant à des ruses, des astuces pour se faire admirer, ni un mythomane : pour lui, le personnage qu'il s'est inventé est devenu vrai et ressent le besoin vital d'en trouver confirmation dans le regard d'autrui. Le chapitre « Repenser son rapport à l'altérité ; l'Autre... c'est Moi » multiplie les références à Camus et développe largement le rapport à l'altérité que pose la pensée de Socrate. La thématique de l'imposture, après celle de l'absurde, est la plus récurrente dans l'œuvre de Camus (*Le nœud et l'endroit, L'étranger, Caligula*). La pièce de théâtre *Caligula* « peut être lue et interprétée comme une parabole sur l'imposture de la vie [...] En effet, la vie est en soi une imposture. D'abord, elle s'offre

à l'homme malgré lui ; elle lui est infligée de l'extérieur [...] Ensuite là où l'homme ne rêve que d'absolu, ne jure que par lui, elle lui inflige la contingence et la finitude, celles d'une existence de toute façon condamnée à s'achever » note Christian Savés qui développe longuement par la suite la pensée de Socrate « premier champion de la révélation des impostures humaines [...] sous ses deux formes les plus inacceptables [...] le mensonge tentant de s'imposer au détriment de la vérité [...] et le faux savoir face à la connaissance (l'imposture de l'ignorance ou de la pseudo-connaissance) ».

La tension de construction de soi, entre posture et imposture, entraîne le sujet à « transfigurer sa vie en destin. Tel est le travail de l'artiste » qui rappelle un concept nietzschéen : *l'amor fati* (l'amour du destin) écrit Christian Savés, multipliant à cet effet les références littéraires et intellectuelles... Il cite l'exemple de Christophe Rocancourt qui reconnaît lui-même dans son récit autobiographique, *Mes vies. L'imposteur d'identités* (Michel Lafon, 2006), s'être fait passer pour le fils du célèbre producteur de cinéma Dino de Laurentiis. De ce point de vue, « l'imposture est la mise en scène d'une vérité désirée que son auteur tente d'imposer comme vérité révélée ». Aussi, l'imposteur est-il parfois envahi par l'ivresse du sentiment d'impunité et l'autodestruction, l'ouvrage de Francis Scott Fitzgerald *Gatsby le magnifique* l'illustre bien.

« Si le travail de l'artiste c'est de transformer le destin, André Malraux l'a bien réussi. Il a mis tout son art dans sa vie. Il a su, mieux que ses personnages de roman, transformer sa vie en destin » écrit Christian Savés. André Malraux a bien concrétisé sa célèbre pensée « Les grands rêves poussent les hommes aux grandes actions ».

Si pour certains l'imposture a été la recherche de la transcendance, voire d'une transfiguration du réel, d'autres n'y voient que la tragédie : celle de « l'humanité condamnée à demeurer prisonnière de sa condition » à l'instar de Jean-Paul Sartre, son œuvre et ses personnages illustrent cette problématique existentielle, pouvant amener l'individu à devenir un imposteur, parfois même malgré lui. Le « Salaud » sartrien oscille en permanence entre posture et imposture. Dans la pièce *Le Diable et le Bon Dieu*, le personnage de Goetz incarne cette tendance au dédoublement lorsque l'individu se retourne contre son Moi. « Les héros sartriens ont souvent rendez-vous avec leur destin. Mais ce dernier est rarement au rendez-vous ». « L'imposture amène son auteur à jouer un rôle de composition et à le jouer jusqu'au bout pour le meilleur ou pour le pire. En effet, elle est un art de vivre... et de mourir ». Christian Savés met enfin « l'écrivain face à ses démons : entre dépossession de soi et conspiration de l'ego ». L'acte d'écrire est en soi une imposture, l'écrivain entretient en effet un rapport privilégié

avec l'imposture. Sa condition d'écrivain l'y prédispose. « L'imposture de l'écrivain lui permet de s'évader hors de soi d'abord et hors du monde sensible. Il peut, grâce à l'écriture, refaire sa vie autrement, la réécrire, la réenchanter ». L'imposture littéraire s'illustre aussi par la pratique du pseudonyme : Romain Gary se faisant passer pour Émile Ajar est un cas emblématique de ce genre d'imposture, un cas célèbre de dédoublement de la personnalité littéraire. Cet auteur se dit lui-même « contrebandier de l'irréel » : « je ne suis dans la réalité que de passage [...] toute forme qui rivalise avec la réalité me passionne » avouait-il.

L'imposture comme construction sociale

L'imposture n'est pas seulement une affection individuelle. Elle tend de plus en plus à devenir aussi une « maladie sociale », elle est devenue le révélateur d'un mal-être social, Freud l'aurait appelée une psychopathologie de la vie quotidienne, note Christian Savés ; citant le chapitre « Le temps de l'imposture » de l'ouvrage de d'Ormesson (*Qu'ai-je donc fait*, Robert Laffont, 2008) « Le monde en puissance de la télévision a renforcé le règne de l'imposture en lui conférant une dimension de masse et une justification démocratique. La société du spectacle a déjà laissé place à la société de l'imposture. Nous vivons dans une société qui encourage de plus en plus l'imposture. » Prolongeant ce raisonnement, l'auteur analyse « l'Histoire

comme représentation ou le règne de l'imposture auto-réalisatrice ». Ce chapitre est étoffé par une multitude de mythes qui ont peuplé et construit le récit national. Pourquoi Histoire et imposture entretiennent-elles des rapports si prégnants ? Pour quelle(s) raisons(s) l'imposture est-elle si présente dans nos vies à travers les époques... au point d'en être partie intégrante ? Pourquoi cette ambivalence permanente ? se demande Christian Savés. « La cause semble entendue : l'Histoire est faite d'impostures et les impostures font l'Histoire » affirme l'auteur qui déroule les mythes attachés aux grandes figures : de Jules César à de Gaulle en passant par Vercingétorix, Clovis, Charlemagne et François I^{er}. Le cas de ce « sacré Charlemagne » est édifiant ; souvent présenté comme le précurseur de l'Europe et le père de l'école obligatoire, il n'a été ni l'un ni l'autre. L'auteur évoque aussi le cas des deux Napoléon (Le grand et le petit), il qualifie Napoléon I^{er} de « suceur de sang » et réhabilite Napoléon III, injustement vilipendé par Victor Hugo.

Il est vrai que la politique, telle que la conçoivent et la font les hommes, reste trop souvent un univers de faux-fuyants et de faux semblants. Depuis un certain temps, la politique a cessé d'être l'arbitre du destin collectif, de quoi alors est-elle l'arbitre au juste ? n'est-elle pas devenue un acte manqué ? se demande l'auteur, ne doit-elle pas être appréhendée comme une imposture ? Il y a des non-dits qui

nous sont imposés de longue date et sans que l'on y prenne garde, au nom du « politiquement correct » qui inhibe et paralyse la sphère politique de ce qui faisait jadis son attrait politique : le souci d'authenticité et son corollaire la capacité à avoir prise sur les événements. Montrant la voie à suivre, celle de l'exemplarité, Jaurès avait écrit : qu'il fallait « aller de l'idéal au réel avec toute son âme ». « Hélas, notre humanité a accouché d'une nouvelle espèce d'hommes qui font de la politique un métier, une source de revenus, à défaut d'en faire une vocation pure. Ce faisant, ils accèdent à l'idée avancée par certains politologues suivant laquelle, il suffit de paraître, de communiquer pour gouverner. Privilégiant les apparences au détriment de l'authenticité et de l'action, c'est une forme d'illusion politique, une forme d'imposture tragique, d'imposture

démocratique à l'épreuve de la subversion socratique" source de malaise dans la Cité », déplore l'auteur. L'imposteur est avant tout coupable, aux yeux de Socrate, d'une imposture dirigée contre le bien de la Cité. Or, c'est précisément ce que Socrate ne saurait accepter, au nom de ses deux grands idéaux : le Juste et le Vrai.

Face à la dichotomie que constitue l'imposture dans le théâtre de la vie, peut-on encore s'étonner du malaise de l'être contemporain dans la société ?

L'ouvrage de Christian Savés représente une réflexion vivante, attrayante, approfondie et subtile solidement étayée et truffée de multiples références de romanciers, philosophes, politiques, témoignant de l'étendue de sa culture ■

Katia Salamé-Hardy

Directeur de la publication

Vincent Dupy

Directeur éditorial

Patrick Tivollier

Rédacteur en chef

Arnaud Benedetti

Rédacteur en chef honoraire

Mario Guastoni

Secrétaire générale de rédaction

Florence Delivertoux

Conseiller éditorial

Alexis Lacroix

Coordination du numéro

Jacques-Olivier Boudon

Comité scientifique

Éric Anceau, Alain Bensoussan, Mathieu Bock-Côté, Christian de Boissieu, Jacques-Olivier Boudon, Catherine Bréchnignac, Gaël Brulé, Bruno Cautrès, Bertrand Cavallier, Pierre-Antoine Chardel, Michèle Coltelloni-Trannoy, Frédéric Dabi, Olivier Dard, Jean-François Delfraissy, Jean Garrigues, Michèle Gendreau-Massaloux, Pascal Griset, Henri Guaino, François Guinot, François-Bernard Huyghe, Marc Ivaldi, Ludovic Laloux, Tristan Lecoq, Gérard Le Gall, Thierry Libaert, Béatrice Marre, Béatrice Mabilon-Bonfils, Virginie Martin, Didier Maus, Joanna Nowicki, Adrian Pabst, Antoine Petit, Olivier Rouquan, Stéphane Rozès, Jérôme Sainte-Marie, Boualem Sansal, Virginie Vial-Kilner, Charles Zorgbibe

Comité éditorial

Jean-François Achilli, Jean-Yves Archer, Alexis Bachelay, Georges-Marc Benamou, Guillaume Bigot, Rachel Binhas, Kévin Boucaud-Victoire, Philippe Cattelat, Arthur Chevallier, Alexandre Devecchio, Raphaël Doan, Arnaud Dupui-Castères, Pierre-Emmanuel Guigo, Laëtitia Hérouet, Jacky Isabello, Maya Khadra, Alexis Lacroix, Frédéric Lazorthes †, Diane Le Beguec, Catherine de La Robertie, Alain Meininger, Benjamin Morel, Chloé Morin, Régis Passerieux, Brigitte Perucca, Alexis Poulin, Tsiory Razafindrabe, Olivia Recasens, Philippe Reiller, Eduardo Rihan Cypel, Priscille Rivière, Jean-Victor Roux, Frédéric Saint Clair, Jean-Claude Szaleniec, Perrine Tarneaud, Pascale Tournier

Rédaction – administration :

10 rue du Colisée – 75008 Paris

Tél. : 00 33 (1) 76 47 09 30

contact@revuepolitique.fr

www.revuepolitique.fr

Société éditrice : R2P

Siret RCS Paris : 807 713 177

Commission paritaire : 0622 K 83053

Achévé d'imprimer par :

Imprimerie Messages

111 rue Nicolas Louis Vauquelin

31100 Toulouse

Pour le compte de PRINTCORP



Certifié PEFC/Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées./pefc-france.org



Dépôt légal : juin 2021

- **Sciences politiques**
- **Relations internationales**
- **Médias d'influence**
- **Diplomatie et coopération**
- **Défense et sécurité**

Diplômes Bachelor . Master . PhD
Formation initiale & Executive Education

120 ANS D'HISTOIRE - 6 000 ANCIENS ÉLÈVES

10 rue Sextius Michel 75015 PARIS / Métro Bir Hakeim
contact@heip.fr / 01 84 14 03 30 / www.heip.fr

LES AUTEURS

L'insaisissable

Éric Anceau

Historien, Sorbonne Université

Jean-Marc Ayrault

Ancien Premier ministre, Président de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage

Arnaud Benedetti

Rédacteur en chef de la Revue Politique et Parlementaire, Professeur associé à l'Université Paris-Sorbonne

Martine de Boisdeffre

Présidente de la section du rapport et des études du Conseil d'État, Présidente du Comité d'histoire du Conseil d'État et de la juridiction administrative

Charles Bonaparte

Président-fondateur de la Fédération Européenne des Cités Napoléoniennes

Jacques-Olivier Boudon

Professeur à Sorbonne Université, Président de l'Institut Napoléon

Pierre Branda

Historien, Fondation Napoléon

Arthur Chevallier

Écrivain et éditeur aux Éditions Passés composés

Alan Forrest

Université de York

Patrice Gueniffey

Directeur d'études à l'EHESS

Jean-Paul Kauffmann

Journaliste, Écrivain

Michel Kerautret

Fonctionnaire parlementaire, Historien

Jacqueline Lalouette

Professeur émérite (Université de Lille 3), Membre honoraire de l'Institut universitaire de France

Thierry Lentz

Directeur de la Fondation Napoléon, Professeur associé à l'Institut catholique d'Études supérieures

Aurélien Lignereux

Professeur d'Histoire contemporaine, Univ. Grenoble Alpes, Sciences Po Grenoble, CERDAP - IUF

Elena V. Linkova

PhD en histoire, Professeur agrégé, Université russe de l'amitié des peuples (RUDN University), Moscou, Russie

Jean-Noël Luc

Professeur émérite à Sorbonne Université (Centre d'histoire du XIX^e siècle)

Général (2S) Jean-Marc Marill

Commandeur de la Légion d'Honneur, Docteur en histoire, Vice-président de la Fédération nationale des Anciens de l'Outre-mer et des anciens combattants des Troupes de Marine

Claude Ribbe

Auteur de *Le Général Dumas*

Jean-Guy Talamoni

Maître de conférences associé à l'Université de Corse

Jean Tulard

Professeur émérite à la Sorbonne, Membre de l'Institut

Marie-José Tulard

Directeur honoraire au Sénat, Avocat à la Cour

Ahmed Youssef

Écrivain-directeur exécutif du Centre d'études du Moyen-Orient, Membre de l'Institut d'Égypte

Clémence Zacharie

Maître de conférences, UPEC, IAE Gustave Eiffel

Charles Zorgbibe

Auteur du *Choc des Empires : Napoléon et le tsar Alexandre*

La Corse, au temps du libéralisme latin

Antoine-Baptiste Filippi

Étudiant en droit à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Chercheur au laboratoire de philologie du politique Labiana (CNRS-LISA; CNRS-ISTA)

Les sympathisants de la droite et la primaire

Frédéric Micheau

Directeur général adjoint OpinionWay, Directeur des études d'opinion

Une solution au problème du quinquennat

Tristan Claret-Trentelivres

Ancien élève de l'École nationale d'administration

En finir avec l'afro-pessimisme

Daniel Gouadain

Professeur des Universités honoraire

ISBN 978-2-85702-215-2
ISSN 035-385 X – 25 €



9 782857 022152